
VILLE DE SAINTE-JULIE
PREMIÈRE SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Le conseiller Jocelyn Ducharme

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

1.2 HOMMAGE AU DRAPEAU DU QUÉBEC

17-001 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 2011, rue Léonard-De Vinci – Zone C-151

17-002 1.5 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 6 DÉCEMBRE ET 12 DÉCEMBRE 2016

2. ADMINISTRATION

17-003 2.1 NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2017

17-004 2.2 AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

17-005 2.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT – AUDITION DEVANT LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – DOSSIER NUMÉRO 505-32-034404-153

-
-
- 17-006 2.4 REGROUPEMENT – OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION
- 17-007 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE
- 17-008 2.6 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1188 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 522 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 522 000 \$
- 17-009 2.7 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE MODIFICATIONS AUX ACCESSOIRES DES COMPTEURS D'EAU ET DE VALIDATION DES MODÈLES EXPERTS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 421 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 421 000 \$
- 17-010 2.8 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1190 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES À DIVERS ENDROITS POUR UN MONTANT DE 60 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 60 000 \$
- 17-011 2.9 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1191 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REVITALISATION DU VIEUX-VILLAGE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 294 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 294 000 \$
- 17-012 2.10 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1192 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF ET DE LA SORTIE 102 AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 750 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 750 000 \$
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-013 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 17-014 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-015 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 17-016 3.4 AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

17-017 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

17-018 4.2 INSCRIPTION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2017

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

17-019 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

17-020 5.2 PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

17-021 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT NUMÉRO 1184

17-022 5.4 PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT NUMÉRO 1184

17-023 5.5 ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE JEUX AU PARC RINGUET – PROJET SI-16-158 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

17-024 5.6 PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE JEUX AU PARC RINGUET – PROJET SI-16-158 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

17-025 5.7 ADJUDICATION – TRAVAUX DE DISPOSITION DES BOUES – USINE D'ÉPURATION – PROJET SI-17-159

17-026 5.8 PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE DISPOSITION DES BOUES – USINE D'ÉPURATION – PROJET SI-17-159

17-027 5.9 SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN) – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR L'ANNÉE 2017

17-028 5.10 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1183 ET 1184

17-029 5.11 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1183 ET 1184

17-030 5.12 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

17-031 5.13 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES D'UN LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – RÉGLEMENT NUMÉRO 1182

17-032 5.14 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET – RÉGLEMENT NUMÉRO 1188

6. SERVICE DE L'URBANISME

17-033 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016

17-034 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 933-A, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « CAISSE DESJARDINS » – ZONE C-242

17-035 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 933-B, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « FLOR DÉCO » – ZONE C-242

17-036 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « SUBWAY » – ZONE C-242

17-037 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L'AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 45, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127

17-038 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1978, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « LA CLEF DE L'ÉNIGME » – ZONE C-147

17-039 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 99, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS « VOYAGES & CROISIÈRES STE-JULIE » – ZONE C-147

17-040 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1990, RUE LÉONARD-DE VINCI « M^e SANDRA CLÉMENT – VOTRE NOTAIRE » – ZONE C-151

17-041 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

17-042 6.10 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE – 489, RUE DES GAILLARDES – ZONE H-220

17-043 6.11 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

7. SERVICE DES LOISIRS

17-044 7.1 AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2016

17-045 7.2 AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE

17-046 7.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE

17-047 7.4 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

8. AVIS DE MOTION

17-048 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

17-049 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE D'INCENDIE

17-050 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 – ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » DANS LES ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-051 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

17-052 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1102-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE D'INCENDIE

17-053 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 – ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » DANS LES ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

10. RÈGLEMENTS

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-054 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUES LES 6 DÉCEMBRE ET 12 DÉCEMBRE 2016**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 6 décembre et 12 décembre 2016, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-003

**NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MOIS DE FÉVRIER, MARS ET
AVRIL 2017**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE nommer la conseillère Mme Isabelle Poulet, mairesse suppléante pour les mois de février, mars et avril 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-004

**AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux requiert que tout membre du Conseil reçoive une autorisation préalable du Conseil municipal à poser un acte dont découle une dépense pour le compte de la Ville pour un montant n'excédant pas celui fixé par le Conseil;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal devront représenter la Ville de Sainte-Julie lors de divers événements, colloques et congrès pendant l'année 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les membres du Conseil à participer à ces événements;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'autoriser les élus municipaux à participer aux événements, colloques et congrès prévus aux listes numéros 2017-01 et 2017-02;

QUE les membres du Conseil soient autorisés à dépenser, pour leur participation à des événements, colloques et congrès, un montant n'excédant pas le montant spécifié pour les frais reliés à leur inscription, déplacement, hébergement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-005

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT – AUDITION DEVANT LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – DOSSIER NUMÉRO 505-32-034404-153

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie fait l'objet d'une poursuite à la Cour des petites créances, divisions des petites créances, dans le dossier portant le numéro 505-32-034404-153;

ATTENDU QUE l'audition de ce dossier est prévue le 23 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

DE désigner le responsable des opérations au Service des infrastructures à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie à la Cour du Québec, division des petites créances, dans le dossier portant le numéro 505-32-034404-153.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-006

REGROUPEMENT – OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) demande aux offices municipaux d'habitation (OMH) et aux municipalités régionales de comté de voir au regroupement des organismes afin d'augmenter l'efficacité de ces derniers;

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, les cinq OMH ont plus de 148 unités d'occupation;

ATTENDU QUE la SHQ fixe le seuil minimal à 100 unités d'occupation;

ATTENDU QUE les divers acteurs du milieu demandent à ce que le regroupement des cinq OMH ait lieu sur une base régionale;

ATTENDU QU'un membre du Conseil doit être nommé sur le comité de transition et de concertation de ce regroupement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE prôner et d'être favorable au regroupement des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la municipalité régionale de comté;

DE nommer le conseiller M. Mario Lemay sur le comité de transition et de concertation des offices municipaux d'habitation de la région de Marguerite-D'Youville;

DE nommer le conseiller M. Normand Varin à titre de substitut, en cas d'absence de M. Lemay.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-007

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU l'entente « Services aux sinistrés » intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et la Société canadienne de la Croix-Rouge visant à établir les paramètres de collaboration entre les parties relativement à l'assistance humanitaire en cas de sinistre, résolution numéro 14-051 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2014;

ATTENDU QUE cette entente vient à échéance en mars 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour une période de trois ans;

ATTENDU QUE selon les termes prévus à cette entente, la Ville de Sainte-Julie s'engage à verser une contribution financière de 0,16 \$/per capita pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter les termes et conditions de l'entente « Services aux sinistrés » à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ladite entente ainsi que tout autre document donnant effet à la présente;

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque représentant une contribution financière de 4 820,80 \$, pour l'année 2017, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, le tout conformément à cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-008

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1188 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 522 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 522 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du Règlement numéro 1188 pour payer le coût des travaux d'aménagement au parc Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 522 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 522 000 \$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-009

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE MODIFICATIONS AUX ACCESSOIRES DES COMPTEURS D'EAU ET DE VALIDATION DES MODÈLES EXPERTS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 421 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 421 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du Règlement numéro 1189 pour payer le coût des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, d'inspections télévisées, de modifications aux accessoires des compteurs d'eau et de validation des modèles experts des différents réseaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 421 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 421 000 \$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-010

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1190 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES À DIVERS ENDROITS POUR UN MONTANT DE 60 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 60 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du Règlement numéro 1190 pour payer le coût des travaux de scellement de fissures à divers endroits pour un montant de 60 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 60 000 \$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-011

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1191 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REVITALISATION DU VIEUX-VILLAGE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 294 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 294 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du Règlement numéro 1191 pour payer le coût des travaux de revitalisation du Vieux-Village ainsi que les frais contingents pour un montant de 294 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 294 000 \$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-012

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1192 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF ET DE LA SORTIE 102 AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 750 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 750 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du Règlement numéro 1192 pour payer le coût des travaux d'aménagement du stationnement incitatif et de la sortie 102 ainsi que les frais contingents pour un montant de 750 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 750 000 \$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-013

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 9 décembre 2016 au 5 janvier 2017 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2017-01	Chèques à ratifier:	652 292,10 \$
Liste F-2017-02	Comptes à payer:	4 184 321,32 \$
Règlements		
Liste F-2017-03	Comptes à payer:	260 409,14 \$
Fonds réservé – fonds de roulement		
Liste F-2017-04	Chèques à ratifier:	26 062,08 \$
Liste F-2017-05	Comptes à payer:	39 946,89 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 9 décembre 2016 au 5 janvier 2017 apparaissant sur les listes F-2017-01 à F-2017-05;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-014

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ –
FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 6 janvier 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 33 375,64 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-015

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À
MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations pour l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats à même le fonds réservé – parcs et terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 6 janvier 2017 et d'adjuger l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense de 3 092,83 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-016

**AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES
DE DÉPENSES**

ATTENDU QUE certaines dépenses sont considérées comme incompressibles et qu'elles sont généralement engagées par contrats, règlements, résolutions ou autres documents dans lesquels la date de paiement est indiquée;

ATTENDU QU'il y a également des dépenses dont le paiement ne peut attendre l'approbation du Conseil municipal sans retarder le déroulement d'activités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à payer les dépenses dites incompressibles prévues au budget 2017 au montant de 25 093 400 \$, tel qu'il apparaît à la liste suivante :

PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES DÉPENSES	
Rémunération du personnel	10 508 687 \$
Cotisation de l'employeur	2 865 852 \$
Frais de déplacement du personnel	55 358 \$
Congrès	58 588 \$
Frais de poste	67 826 \$
Téléphone	92 475 \$
Câble – TV	1 859 \$
Internet	23 651 \$
Autres dépenses de communication	22 669 \$
Autres dépenses de publicité	23 263 \$
Autres services professionnels	4 000 \$
Formation et perfectionnement	121 257 \$
Immatriculation des véhicules	48 970 \$
Autres services gouvernementaux	3 350 \$
Réceptions	51 475 \$
Cotisations – associations et abonnements	57 261 \$
Taxibus – contrat	186 770 \$
Autres services	588 913 \$
Location de matériel et de véhicules (Fête nationale du Québec)	9 350 \$
Location d'ameublement	25 997 \$
Aliments et breuvages	18 540 \$
Produits pour fins de revente	100 \$
Volumes et abonnements	13 300 \$
Périodiques	18 900 \$
Électricité	703 224 \$
Gaz naturel	50 578 \$
Événements spéciaux	164 638 \$
Autres biens non durables	6 713 \$
Frais de financement	5 430 980 \$
MRC de Marguerite-D'Youville	3 601 961 \$
Subventions – organismes sans but lucratif	188 594 \$
Vieux-Village	5 000 \$

Réclamations de dommages – intérêts	15 900 \$
Dépenses électorales	50 901 \$
Subvention à des particuliers	6 500 \$

D'autoriser la trésorière à bénéficier des escomptes consentis par les fournisseurs et à payer les comptes dans les délais impartis;

D'autoriser également la trésorière à rembourser aux personnes concernées les revenus perçus en trop, les dépôts et autres créditeurs de même qu'à faire des placements et à effectuer tous dépôts et autres débiteurs dans le cours normal des opérations en conformité avec l'article 99 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-017

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)			
DUMESNIL, Yves	Syndiqué	Journalier à journalier bâtiment	19 décembre 2016
ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)			
COUET-LANNES, Valérie	Syndiqué	Agente au Service à la clientèle surnuméraire	6 décembre 2016
CUSSON, Vincent	Professeur	Animateur médialab	20 décembre 2016
DUBUC, Yoann	Étudiant	Animateur à la bibliothèque (bricolage et heure de conte)	À confirmer
PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES Session hivernale 2017			
ARSENEAULT, Gabriel	Saisonnier	Guitare enfants	18 janvier 2017
DÉSAULNIERS, Kelly	Saisonnier	Initiation danse 4-5 ans, pré funky et funky 1	14 janvier 2017
DION, Alexandra	Saisonnier	Funky 2	14 janvier 2017
DION, Amélie	Saisonnier	Funky 4	19 janvier 2017
FORTIN, Anne-Sophie	Saisonnier	Cuistot	21 janvier 2017

PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES Session hivernale 2017			
LAUZON, Stéphane	Saisonnier	Hockey cosom	16 janvier 2017
LAVICTOIRE, Claude	Saisonnier	Taïchi 1 et 2	14 janvier 2017
LUSSIER, Hélène	Saisonnier	Pré classique, classique 1-5	16 janvier 2017
MARTIN, Normand	Saisonnier	Guitare adultes	17 janvier 2017
PAQUERETTE, Véronique	Saisonnier	Dessin	14 janvier 2017
POULIN, Pier-Ann	Saisonnier	Hip-hop 8-11 et 11-15	18 janvier 2017
ROBERGE, Lydia	Saisonnier	Théâtre-impro	16 janvier 2017
SIMARD, Gabriel	Saisonnier	Cuistot	21 janvier 2017
AIR DE FÊTE INC	Contractuel	Katag	4 février 2017
AUBIN, Serge	Contractuel	Photographie	16 janvier 2017
BÉRARD, Catherine	Contractuel	Super aérotonus, ballon et flexibilité, aérotonic	14 janvier 2017
BERTHIAUME, Caroline	Contractuel	Pilates, stretching	18 janvier 2017
CHOQUETTE, Steve	Contractuel	Boxe enfants et adultes	17 janvier 2017
FAROUK, Latif	Contractuel	Basketball 8-11	16 janvier 2017
LAITRE, Sylvie	Contractuel	Yoga doux, hatha yoga	17 janvier 2017
ORANGE SANTÉ	Contractuel	Multi stations, mise en forme	17 janvier 2017
VIVEROS, Christina	Contractuel	Aérotonic, cardio Zumba	17 janvier 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-018

INSCRIPTION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2017

ATTENDU QUE le Programme Emplois d'été Canada – 2017 subventionne des projets d'emplois pour étudiants;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire se prévaloir de ce programme et que la date limite pour présenter une demande est le 20 janvier 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser la Ville de Sainte-Julie à soumettre une demande d'inscription pour des projets d'emplois pour étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada – 2017;

QUE la greffière et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les ententes à intervenir dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-019

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost prévus au règlement numéro 1182;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 21 décembre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Construction JP Roy inc. située au 315, boulevard de Melocheville, Beauharnois (Québec) J6N 0M7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection d'infrastructures sur rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 3 624 836,47 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 21 décembre 2016 et conditionnellement à la réception de l'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) prévue à l'Entente Canada-Québec ainsi qu'à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1182.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-020

PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, à la compagnie Construction JP Roy inc. pour un montant de 3 624 836,47 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une provision de 10 %, soit 362 483,65 \$ pour les imprévus lors de la réalisation des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, ce qui porte le montant autorisé à 3 987 320,12 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-021

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT NUMÉRO 1184

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet prévus au règlement numéro 1184;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 15 décembre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. située au 270, rue Brunet, Mont Saint-Hilaire (Québec) J3H 0M6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux réfection d'infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 3 654 000 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 15 décembre 2016 et conditionnellement à la réception de l'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) prévue à l'Entente Canada-Québec ainsi qu'à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1184.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-022

**PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION D’INFRASTRUCTURES
SUR L’AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT NUMÉRO 1184**

ATTENDU l’adjudication du contrat pour les travaux de réfection des infrastructures sur l’avenue Jules-Choquet, à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 3 654 000 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une provision de 7 %, soit 255 780 \$ pour les imprévus lors de la réalisation des travaux de réfection des infrastructures sur l’avenue Jules-Choquet, ce qui porte le montant autorisé à 3 909 780 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d’être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-023

**ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION D’ACCESSOIRES DE JEUX AU
PARC RINGUET – PROJET SI-16-158 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU QU’une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture et l’installation d’accessoires de jeux au parc Ringuet prévus au fonds réservé - fonds de parcs et terrains de jeux;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le jeudi 15 décembre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Installation Jeux-Tec inc. située au 750, 3^e rang, Sainte-Justine de Newton (Québec) J0P 1T0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux au parc Ringuet, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 178 212,97 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 15 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-024

PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE JEUX AU PARC RINGUET – PROJET SI-16-158 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux au parc Ringuet, à la compagnie Installation Jeux-Tec inc. pour un montant de 178 212,97 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une provision de 10 %, soit 17 821,30 \$ pour les imprévus lors des travaux de fourniture et d'installation d'accessoires de jeux au parc Ringuet, ce qui porte le montant autorisé à 196 034,27 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-025

ADJUDICATION – TRAVAUX DE DISPOSITION DES BOUES – USINE D'ÉPURATION – PROJET SI-17-159

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour les travaux de disposition des boues qui ont été entreposées dans des sacs sur le site des étangs aérés à l'usine d'épuration lors du contrat d'enlèvement réalisé au cours des années 2012, 2013 et 2014;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 21 décembre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Environnement Viridis inc. située au 1611, rue de l'Industrie, Beloeil (Québec) J3G 0S5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de disposition des boues entreposées dans des sacs sur le site des étangs aérés à l'usine d'épuration, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 82 046,16 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 21 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-026

PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE DISPOSITION DES BOUES – USINE D'ÉPURATION – PROJET SI-17-159

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de disposition des boues entreposées dans des sacs sur le site des étangs aérés à l'usine d'épuration, à la compagnie Environnement Viridis inc. pour un montant de 82 046,16 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une provision de 7% pour les travaux imprévus lors de la disposition des boues entreposées dans des sacs sur le site des étangs aérés à l'usine d'épuration, soit 5 743,23 \$, ce qui porte le montant autorisé à 87 789,39 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-027

**SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN) – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a participé à une demande commune de soumission publique pour l'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable au nom de tous les participants à la compagnie Kémira Water Solutions Canada inc. au prix de 0,175 \$/kg liquide;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Sainte-Julie, dans cette soumission, est estimée à 104 627,25 \$;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'entériner le contrat accordé à la compagnie Kémira Water Solutions Canada inc. par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, prévoyant une dépense pour la Ville de Sainte-Julie de 104 627,25 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-028

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS
CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE
LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES À DIVERS
ENDROITS – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1183 ET 1184**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection d'infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet et une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-029

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1183 ET 1184

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection d'infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet et une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-030

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-031

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-032

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT NUMÉRO 1188

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux d'aménagement au parc Jules-Choquet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-033

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 13 décembre 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative du 9 janvier 2017;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-034

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 933-A, BOULEVARD
ARMAND-FRAPPIER « CAISSE DESJARDINS » – ZONE C-242**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 2 novembre 2016, pour la Caisse Desjardins située au 933-A, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 444.2.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-035

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 933-B, BOULEVARD
ARMAND-FRAPPIER « FLOR DÉCO » – ZONE C-242**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Plus et datés du 2 décembre 2016, pour la place d'affaires « Flor Déco », située au 933-B, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 444.11.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-036

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « SUBWAY » – ZONE C-242

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation de la façade (remplacement d'ouvertures), préparés par Éric Leblanc, architecte, et datés du 30 novembre 2016, pour la future place d'affaires « Subway » qui sera localisée à l'intérieur du bâtiment situé au 2123, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 444.15.A.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-037

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L'AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 45, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Dessin NB inc. et datés du 22 juin 2016, pour l'ajout d'une seconde porte en façade pour la résidence unifamiliale située au 45, rue du Belvédère, et ce, conformément à la résolution numéro 444.3.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-038

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1978, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « LA CLEF DE L’ÉNIGME » – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, pour l’enseigne de la place d’affaires « La Clef de l’Énigme » située au 1978, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution numéro 444.5.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-039

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 99, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS « VOYAGES & CROISIÈRES STE-JULIE » – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Solumédia et datés du 17 novembre 2016, pour la place d’affaires « Voyages & Croisières Ste-Julie » située au 99, boulevard des Hauts-Bois, et ce, conformément à la résolution numéro 444.6.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-040

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1990, RUE LÉONARD-DE VINCI « M^e SANDRA CLÉMENT – VOTRE NOTAIRE » – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par SQUAD Agence tactique et déposés en date du 2 décembre 2016, pour la place d'affaires « M^e Sandra Clément – Votre notaire » située au 1990, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution numéro 444.7.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-041

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'un bâtiment commercial, préparés par Monty, architecte et datés du 16 novembre 2016, au 2011, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution numéro 444.8.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-042

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE – 489, RUE DES GAILLARDES – ZONE H-220

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'un garage au 489, rue des Gaillardes, soumises par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution numéro 444.15.B.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-043

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 2011, rue Léonard-De Vinci a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par M. Jacques Monty, architecte et datés du 16 novembre 2016;

ATTENDU QUE la demande de dérogations mineures est en lien avec la demande d'approbation des plans-concept de construction du nouveau bâtiment commercial au 2011, rue Léonard-De Vinci;

ATTENDU QUE cette demande fait suite à la présentation du plan d'implantation préliminaire lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juillet 2016 et à l'approbation par le Conseil municipal le 4 octobre 2016 de trois (3) dérogations mineures afin d'implanter le bâtiment proposé sur le terrain du 2011, rue Léonard-De Vinci portant sur les trois éléments suivants :

- l'implantation d'un bâtiment avec une marge latérale fixe de 2 mètres, plutôt que 4 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone C-151;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 1 mètre du mur latéral du bâtiment principal, plutôt que 1,5 mètre, tel que requis à l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage numéro 1101;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 1 mètre de la ligne latérale de propriété, plutôt que 2 mètres, tel que requis à l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'en plus des dérogations mineures déjà octroyées par le Conseil municipal en date du 4 octobre 2016 pour rendre possible la construction d'un bâtiment sur ce terrain (terrain exigu), d'autres éléments doivent faire l'objet de dérogations mineures afin de rendre le projet possible, dont une aire de stationnement située à moins de 2 mètres de la façade principale et à moins de 1,5 mètre du mur arrière du bâtiment, en raison de la présence de colonnes à l'avant et à l'arrière du bâtiment et une case de stationnement de moins que le nombre exigé par la réglementation;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 444.9.16 datée du 13 décembre 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, soumise par M. Jacques Monty, architecte, pour le futur bâtiment qui sera localisé au 2011, rue Léonard-De Vinci, afin d'autoriser :

- l'implantation d'une aire de stationnement à 1 mètre et à 1,12 mètre de la façade principale du bâtiment principal, plutôt que 2 mètres;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 0 mètre du mur arrière du bâtiment principal, plutôt que 1,5 mètre;
- 19 cases de stationnement plutôt que 20 cases.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-044

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2016

ATTENDU le contrat de service intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la gestion des piscines extérieures pour l'été 2016, conformément à la résolution numéro 16-210 adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 5 avril 2016;

ATTENDU QUE l'article 8 du contrat de gestion prévoit le paiement d'un montant de 77 941,55 \$, taxes incluses, pour les coûts relatifs aux services offerts par le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les périodes de présaison et de postsaison furent plus longues en raison d'un été exceptionnel;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 6 657,06 \$, taxes incluses, pour la gestion des piscines extérieures 2016 par le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, le tout représentant une dépense totale de 84 598,61 \$;

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-045

AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie concernant l'utilisation de la piscine intérieure, adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2012 par la résolution numéro 12-143;

ATTENDU QUE les articles 4.3 et 6.3 du protocole prévoient un soutien financier de la Ville indexé selon l'Indice des prix à la consommation pour la région de Montréal afin d'assurer le maintien des activités aquatiques à tarifs abordables à la clientèle jeunesse et de rencontrer les dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment de même qu'aux frais de financement de l'immeuble;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 273 992 \$ au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, en quatre versements égaux, soit aux mois de janvier, avril, juillet et octobre 2017, afin d'offrir des activités aquatiques à tarifs abordables pour la clientèle jeunesse de Sainte-Julie;

DE verser une aide financière de 179 052 \$ au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, en janvier 2017, afin d'aider au paiement des dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment ainsi qu'aux frais de financement de l'immeuble.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-046

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE

ATTENDU le protocole d'entente intervenu le 12 novembre 2008 entre la Ville de Sainte-Julie et la Maison des jeunes de Sainte-Julie concernant le versement d'une aide financière de fonctionnement;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Sainte-Julie a présenté une demande d'aide financière pour l'année 2017;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un budget total de 35 094 \$ a été prévu pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE verser à la Maison des jeunes de Sainte-Julie une aide financière de 35 094 \$ pour l'année 2017, payable en deux versements égaux de 17 547 \$, les 15 janvier 2017 et 15 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-047

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

Nom du participant	Montant	Événement sportif	Discipline	Date	Lieu
Andréane Gill	150 \$	Championnat québécois	Gymnastique artistique	23 avril 2016	Brossard
Nicolas Gill	150 \$	Championnat québécois	Gymnastique artistique	23 avril 2016	Brossard

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-048

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (bill omnibus).

17-049

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE D'INCENDIE

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement de construction numéro 1102 afin de modifier certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du service d'incendie.

17-050

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 – ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » DANS LES ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement numéro 1107 sur les usages conditionnels afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant l'usage « 5821 - Établissement avec service de boissons alcoolisées (Bar) » dans les zones C-247, C-254, C-258 et C-259.

17-051

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 sous le numéro 17-048;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (bill omnibus), soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-50;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 6 février 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-052

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1102-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE D'INCENDIE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de construction dans le but de modifier un article du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service d'incendie;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son règlement de construction numéro 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 sous le numéro 17-049;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de construction numéro 1102 afin de modifier certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service d'incendie, soit adopté et qu'il porte le numéro P1102-4;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 6 février 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-053

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 – ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » DANS LES ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les usages conditionnels numéro 1107;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux usages conditionnels est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 sous le numéro 17-050;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant l'usage « 5821 - Établissement avec service de boissons alcoolisées (Bar) » dans les zones C-247, C-254, C-258 et C-259, soit adopté et qu'il porte le numéro P1107-3;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 6 février 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Mme Roy souhaite une bonne et heureuse année à tous.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS
AU PUBLIC**

Les conseillers se joignent à la mairesse et souhaitent une belle année à tous.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean De Lanauze

- M. De Lanauze demande pour quelle raison la taxe d'eau a augmenté de 19 %.

Mme Roy mentionne qu'il n'y a pas eu d'augmentation de taxe d'eau. C'est la façon de taxer l'eau qui a changé, soit sous forme de tarification plutôt qu'à la taxe générale et cette tarification inclus aussi l'épuration depuis l'année dernière.

M. Jacques Blanchard

- M. Blanchard demande si un nouveau commerce avec service de boissons alcoolisées va s'implanter à Sainte-Julie, compte tenu de l'amendement prévu au règlement de zonage, point 9.3 de l'ordre du jour de la séance.

Mme Roy mentionne que cette modification n'a pas été demandée par un commerçant spécifique, mais qu'elle a pour but de permettre le service de boissons alcoolisées dans les zones C-247, C-254, C-258 et C-259 situées près de l'autoroute 20 et du nouveau stationnement incitatif.

M. Yann Marcotte

- M. Marcotte demande quelle est la nature de la poursuite mentionnée au point 2.3 de l'ordre du jour de la séance.

Mme Roy mentionne qu'il s'agit d'une poursuite de 600 \$ contre la Ville pour des dommages subis au véhicule automobile d'une personne.

M. De Lanauze

- M. De Lanauze mentionne que certains trottoirs et pistes cyclables sont très glissants dans la Ville.

Mme Roy mentionne que les conditions climatiques sont difficiles pour les déneigeurs. Tous les efforts sont déployés par les équipes de déneigement afin que tous les trottoirs et pistes cyclables soient bien déneigés.

17-054

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 34.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
DEUXIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 7 février 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Le conseiller Jocelyn Ducharme
Le conseiller Henri Corbin

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-055

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-055 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-056 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE –
13 AU 17 FÉVRIER 2017

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 1071, rue Principale – Zone I-350;
- 1844, rue Principale – Zone H-207;
- 210, rue du Sanctuaire – Zone A-810.

17-057 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 10 JANVIER 2017

2. ADMINISTRATION

17-058 2.1 APPUI – POURSUITE DES INVESTISSEMENTS FAVORISANT UN MODE
DE VIE SAIN ET ACTIF: *POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ!*

17-059 2.2 MANDAT À M^e CLAUDE JEAN – ÉNERGIE VALERO INC. –TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – DOSSIER N^o SAI-M-252266-1609

-
-
- 17-060 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR
LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – ADDENDA N^o 1
- 17-061 2.4 MANDAT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ACHAT
D'ENVELOPPES ET DE PAPIER DE MATIÈRES RECYCLÉES
- 17-062 2.5 ADHÉSION – REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC – SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN
ASSURANCES COLLECTIVES
- 17-063 2.6 MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PROGRAMME
D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR LES ORGANISMES À BUT NON
LUCRATIF (OBNL)
- 17-064 2.7 NOMINATION – COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE –
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N^o 10-237
- 17-065 2.8 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

3. SERVICE DES FINANCES

- 17-066 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES
COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 17-067 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ –
FONDS DE ROULEMENT
- 17-068 3.3 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N^o 1164 –
REPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE
NOBEL, ENTRE LA RUE LAVOISIER ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL
- 17-069 3.4 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N^o 1173 –
PAIEMENT DE LA QUOTE-PART ET DES FRAIS CONTINGENTS DE LA
VILLE DE SAINTE-JULIE POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE
CERTAINES BRANCHES DES COURS D'EAU RUISSEAU BELOEIL,
RIVIÈRE AU TRÉSOR ET RIVIÈRE SABREVOIS
- 17-070 3.5 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N^o 1182 –
TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE
DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE
- 17-071 3.6 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N^o 1183 –
TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE
DES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE
- 17-072 3.7 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N^o 1184 –
RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES – AVENUE JULES-
CHOQUET

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 17-073 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 17-074 4.2 EMBAUCHE – POSTE DE GREFFIER ADJOINT – SERVICE DU GREFFE
- 17-075 4.3 RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ N^o 1198

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

- 17-076 5.1 RECONDUCTION – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2017 – PROFILCO INC.
- 17-077 5.2 ADJUDICATION – SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX
- 17-078 5.3 ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX ET DE LIANT D'ACCROCHAGE POUR L'ANNÉE 2017
- 17-079 5.4 ADJUDICATION – ACHAT D'UN MINI-CHARGEUR À CHÂSSIS ARTICULÉ ÉTROIT 4x4 POUR LES TROTTOIRS – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-080 5.5 ADJUDICATION – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE MARQUE GMC, MODÈLE SIERRA 1500 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-081 5.6 ADJUDICATION – ACHAT D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR LA VENTE AUX CITOYENS 2017
- 17-082 5.7 REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE – RUE NOBEL – PROJET SI 16-157, LOT 1

6. SERVICE DE L'URBANISME

- 17-083 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 JANVIER 2017
- 17-084 6.2 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 1360, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714
- 17-085 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (12 LOGEMENTS) – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810
- 17-086 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 2103, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « MÉTRO – BAR LAITIER » – ZONE C-417
- 17-087 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « UNIVESTA – INTACT ASSURANCE » – ZONE C-417
- 17-088 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION DUN TOIT-TERRASSE – 32, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130
- 17-089 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 32, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130
- 17-090 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 37, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130
- 17-091 6.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810

17-092 6.10 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1071, RUE PRINCIPALE – ZONE I-350

17-093 6.11 REPORT – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1844, RUE PRINCIPALE – ZONE H-207

7. SERVICE DES LOISIRS

17-094 7.1 NOMINATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX – COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE SAINTE-JULIE

17-095 7.2 ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE SAINTE-JULIE

17-096 7.3 AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENT SPORTIF

8. AVIS DE MOTION

17-097 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N^o 1165-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT N^o 1165 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE POURCENTAGE DE SUPERFICIE DE PLANCHER D'UN IMMEUBLE ASSUJETTI À UNE DÉMOLITION

17-098 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N^o 1186 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-099 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT N^o P1165-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE POURCENTAGE DE SUPERFICIE DE PLANCHER D'UN IMMEUBLE ASSUJETTI À UNE DÉMOLITION

17-100 9.2 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT N^o P1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

17-101 9.3 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT N^o P1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS N^o 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 - ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » - ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

10. RÈGLEMENTS

17-102 10.1 RÈGLEMENT N^o 1102-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N^o 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

-
-
11. **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
12. **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
17-103 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-056

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE –
13 AU 17 FÉVRIER 2017**

ATTENDU QUE les conséquences et les répercussions du décrochage scolaire sont énormes pour les individus et la société;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire 2017 sont célébrées sous le thème : « Les superhéros de la persévérance »;

ATTENDU QUE l'élève est le premier héros de sa propre persévérance, par ses efforts et ses accomplissements;

ATTENDU QUE les parents, enseignants, proches, intervenants, professionnels, directions d'école, gens d'affaires et élus sont également les héros de la persévérance scolaire d'un élève;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De proclamer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 les Journées de la persévérance scolaire;

DE célébrer et remercier tous les héros de la persévérance scolaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-057

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 JANVIER 2017**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
 APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 10 janvier 2017, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-058

APPUI – POURSUITE DES INVESTISSEMENTS FAVORISANT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF: POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ!

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE signifier l'appui de la Ville de Sainte-Julie au *Regroupement pour un Québec en santé* ;

De demander au gouvernement du Québec :

- 1) de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- 2) d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

D'acheminer une copie de la présente résolution au député de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-059

MANDAT À M^e CLAUDE JEAN – ÉNERGIE VALERO INC. – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – DOSSIER N^o SAI-M-252266-1609

ATTENDU QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 a été déposé le 14 octobre 2015;

ATTENDU QUE la compagnie Énergie Valero inc., ci-après « Valero », a déposé à la Ville de Sainte-Julie une demande de révision de l'évaluation foncière pour l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 1763 70 6594 0 000 0000, soit plus particulièrement l'évaluation du pipeline Saint-Laurent situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE Valero a contesté l'évaluation du pipeline auprès de plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE plusieurs de ces municipalités ont mandaté M^e Claude Jean, avocat au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l., pour les représenter au Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater M^e Jean pour représenter la Ville de Sainte-Julie au Tribunal administratif du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE mandater M^e Claude Jean, avocat au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l., pour représenter la Ville de Sainte-Julie au Tribunal administratif du Québec, dans le dossier n^o SAI-M-252266-1609;

QUE les honoraires de M^e Jean soient répartis selon la longueur respective du pipeline Saint-Laurent sur le territoire de chacune des municipalités concernées, conformément au tableau joint à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-060

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – ADDENDA N^o 1

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie intervenue en 2011 entre les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à cette entente, notamment pour y introduire un principe de mobilisation pour l'atteinte de la force de frappe pour les municipalités de Saint-Amable, Varennes et Sainte-Julie, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Marguerite-D'Youville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'addenda n° 1 de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, joint à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-061

MANDAT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER DE MATIÈRES RECYCLÉES

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Julie de procéder à une demande commune de soumissions pour l'achat d'enveloppes et de papier de matières recyclées avec les autres municipalités de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, ci-après « MRC », ainsi qu'avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la MRC à procéder à une telle demande de soumissions;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie adhère au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier de matières recyclées;

DE mandater la MRC de Marguerite-D'Youville, pour et au nom du regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier de matières recyclées, à procéder à des appels d'offres sur invitation pour la période du 14 mai 2017 au 13 mai 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-062

ADHÉSION – REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec, ci-après « UMQ », de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les termes et conditions de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-063

MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL)

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif, ci-après « OBNL », œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville de Sainte-Julie, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec, ci-après « UMQ », en partenariat avec la Ville de Sainte-Julie et d'autres municipalités, souhaite trouver un courtier ou un assureur qui offrira une assurance de dommages à des conditions et prix avantageux pour les OBNL;

ATTENDU QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités intéressées à participer à ce regroupement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à identifier un courtier ou un assureur qui offrira une proposition d'assurance de dommages à des conditions et prix avantageux pour les OBNL reconnus de la Ville;

QUE les OBNL reconnus de la Ville de Sainte-Julie sont les suivants :

OSBL-0101213	Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie Inc. et la Régie intermunicipale du Centre multisports régional
OSBL-0102315	Club de soccer de Sainte-Julie
OBNL-000612	Entre-Ailes de Sainte-Julie
OBNL-000631	Phobies-Zéro
OSBL-0100617	Les Ambassadeurs de la Montérégie
OBNL-000616	Les Fines-Lames de Ste-Julie
OBNL-000609	Club optimiste Ste-Julie
OBNL-000622	Théâtre du Grand Monde
OBNL-000620	La Maison de l'entraide de Ste-Julie
OBNL-000630	Défilé de Noël Ste-Julie
OBNL-000615	Journée de la famille de Sainte-Julie
OBNL-000619	Ligue de Touch Football de Ste-Julie
OSBL-0101805	Crossfit M Ste-Julie
OSBL-0102492	Équipe de course Sainte-Julie
OSBL-0102641	Je Bouge avec mon Doc
OSBL-0100608	Fondation Participe-Don
OBNL-001968	Carrefour familial de Sainte-Julie
OBNL-000626	La Maison des Jeunes de Sainte-Julie
OBNL-000614	Les gymnases Ste-Julie
OBNL-000632	Partajoie Sainte-Julie
OSBL-0101772	Réseau des élues municipales de la Montérégie Est
OSBL-0102484	Radio amateur Sainte-Julie
OBNL-000633	L'Envolée Centre d'action bénévole Ste-Julie
OSBL-0101294	Jardin Communautaire Vincent-Provencher
OBNL-000603	Association de ballon-volant de Sainte-Julie
OBNL-000624	La Clé des Champs Sainte-Julie
OSBL-0101359	Ligue de Baseball Amateur Adulte LBA30 de Ste-Julie
OBNL-000613	Le Groupe Amical de Ste-Julie
OBNL-000611	École Les Dynamix
OSBL-0101502	Association de propriétaires de chiens de Sainte-Julie
OBNL-000628	Club de Bridge Sainte-Julie
OBNL-000601	Symposium Art et Passion de Sainte-Julie

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-064

**NOMINATION – COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE – MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION N° 10-237**

ATTENDU la résolution no 10-237 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2010 nommant les membres du Comité de travail de la carrière;

ATTENDU QUE l'école du Grand-Chêne a nommé un nouveau représentant;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution n° 10-237 afin de procéder aux changements nécessaires dans la composition du Comité de travail de la carrière;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE nommer Mme Béatrice Ronvaux à titre de représentante de l'école du Grand-Chêne au sein du Comité de travail de la carrière, en remplacement de M. Éric Bussière;

DE nommer, à titre de substitut de la représentante de l'école du Grand-Chêne, M. Luc Belley, en remplacement de Mme Suzie St-Cerny;

QUE la résolution n° 10-237 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-065

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉSOLUTION N° 16-033

ATTENDU l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'une erreur a été relevée dans la résolution n° 16-033 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2016;

ATTENDU que cette erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture de la résolution;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution n° 16-033.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-066

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 6 janvier au 2 février 2017 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2017-06	Chèques à ratifier:	1 025 881,86 \$
Liste F-2017-07	Comptes à payer:	1 186 176,28 \$
Règlements		
Liste F-2017-08	Comptes à payer:	149 013,83 \$
Fonds réservé - fonds de roulement		
Liste F-2017-09	Comptes à payer:	23 508,56 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux		
Liste F-2017-10	Comptes à payer:	2 782,40 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 6 janvier au 2 février 2017 apparaissant sur les listes F-2017-06 à F-2017-10;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-067

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 3 février 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 102 621,18 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-068

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1164 –
REPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE NOBEL,
ENTRE LA RUE LAVOISIER ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 19 janvier 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement n°1164 pour payer le coût des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la rue Nobel, entre la rue Lavoisier et le chemin du Fer-à-Cheval ainsi que les frais contingents pour un montant de 705 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 705 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1164
- Emprunt temporaire : 705 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-069

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1173 – PAIEMENT
DE LA QUOTE-PART ET DES FRAIS CONTINGENTS DE LA VILLE DE
SAINTE-JULIE POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES
DES COURS D'EAU RUISSEAU BELOEIL, RIVIÈRE AU TRÉSOR ET RIVIÈRE
SABREVOIS**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 26 janvier 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement n° 1173 autorisant le paiement de la quote-part et des frais contingents de la Ville de Sainte-Julie pour les travaux de nettoyage de certaines branches des cours d'eau ruisseau Beloeil, rivière au Trésor et rivière Sabrevois pour un montant de 66 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 66 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1173
- Emprunt temporaire : 66 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-070

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1182 – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 26 janvier 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement n° 1182 pour payer le coût des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 850 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 850 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1182
- Emprunt temporaire : 4 850 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-071

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1183 – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 26 janvier 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement n° 1183 pour payer le coût des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 152 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 152 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1183
- Emprunt temporaire : 1 152 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-072

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N^o 1184 – RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES – AVENUE JULES-CHOQUET

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 19 janvier 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement n^o 1184 pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 700 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 700 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1184
- Emprunt temporaire : 4 700 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-073

DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement n° 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)			
BEAUFORT, Catherine	Cadre	Conseillère en ressources humaines temporaire	23 janvier 2017
CAYER, Anouk	Syndiquée	Technicienne en loisirs surnuméraire	24 janvier 2017
FOURNIER, Laurie	Syndiquée	Commis à la bibliothèque surnuméraire	6 février 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-074

EMBAUCHE – POSTE DE GREFFIER ADJOINT – SERVICE DU GREFFE

ATTENDU QUE le poste de greffier adjoint est présentement vacant;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 30 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher M^e Marie-Hélène Bourque au poste de greffière adjointe au Service du greffe, au salaire et selon la politique des conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE l'embauche de M^e Bourque à ce poste soit en vigueur à compter du 27 février 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-075

RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ N° 1198

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De ratifier la convention de fin d'emploi intervenue le 30 janvier 2017 entre le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et l'employé n° 1198.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-076

RECONDUCTION - TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2017 – PROFILCO INC.

ATTENDU l'adoption de la résolution n° 15-307, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 juin 2015 adjugeant un contrat pour les travaux de marquage de chaussées à la compagnie Profilco pour les années 2015 et 2016;

ATTENDU QUE l'article 6 des directives aux soumissionnaires du devis de soumissions permet à la Ville de reconduire ledit contrat pour une année supplémentaire, soit pour 2017;

ATTENDU QUE la Ville a négocié le prix à la baisse avec le soumissionnaire;

ATTENDU QUE la compagnie Profilco inc a manifesté son intérêt à honorer la poursuite de son contrat aux mêmes prix et conditions négociés en 2015;

ATTENDU QUE le devis de soumission prévoit que la Ville ne paie que pour les travaux réellement exécutés et qu'elle détermine ceux qui doivent être exécutés;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 6 février 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE reconduire pour l'année 2017 le contrat pour les travaux de marquage de chaussées à la compagnie Profilco inc. située au 65, rue Industrielle, Delson (Québec) J5B 1V9, le tout selon les prix unitaires modifiés et convenus aux bordereaux « A » et « B » de la soumission et pour une somme révisée de 124 000 \$, toutes taxes incluses, pour les quantités estimées auxdits bordereaux;

QUE conformément aux termes du contrat, les travaux de marquage de chaussées devront être effectués avant le 20 juin 2017, et ce, sous peine de pénalités pour chaque journée de retard;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer avec ladite compagnie un avenant au contrat afin de modifier l'étendue des travaux à exécuter afin de réduire les quantités d'effacement prévues aux lignes « X » et « Y » du bordereau de soumission « A » et de rencontrer les prévisions budgétaires disponibles pour l'exécution dudit contrat, et tout autre avenant jugé nécessaire pour permettre le respect du budget alloué.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-077

ADJUDICATION – SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour les services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 19 janvier 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 6 février 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Navada ltée, située au 675, rue Hérelle, Longueuil (Québec) J4G 2M8;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux, pour la période du 8 février 2017 au 31 mars 2018 avec la possibilité de reconduction pour une période additionnelle d'une année selon les mêmes conditions, pour une somme de 59 746,76 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 19 janvier 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-078

ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX ET DE LIANT D'ACCROCHAGE POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fourniture d'enrobés bitumineux et de liant d'accrochage pour l'année 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 27 janvier 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 6 février 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Construction DJL inc. située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3R 0N5;

D'accorder la commande pour la fourniture d'enrobés bitumineux et de liant d'accrochage pour l'année 2017 à ladite compagnie, selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour une somme de 69 689,22 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 janvier 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-079

ADJUDICATION – ACHAT D'UN MINI-CHARGEUR À CHÂSSIS ARTICULÉ ÉTROIT 4x4 POUR LES TROTTOIRS – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'achat d'un mini-chargeur neuf à châssis articulé étroit 4x4 pour les trottoirs;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 2 février 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 6 février 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Équipements Robert inc., située au 55, route 104, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1H2;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat d'un mini-chargeur neuf à châssis articulé étroit 4x4 pour les trottoirs, pour une somme de 118 648,45 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 février 2017;

QUE cet achat soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2018 à 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-080

ADJUDICATION – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE MARQUE GMC, MODÈLE SIERRA 1500 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat d'une camionnette neuve, de marque GMC, modèle Sierra 1500;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 2 février 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 6 février 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Hamel Chevrolet Buick GMC Itée., située au 9455, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3E8;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat d'une camionnette neuve, de marque GMC, modèle Sierra 1500, pour une somme de 33 082,91 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 février 2017;

QUE cet achat soit payé par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans en cinq (5) versements égaux pour les années 2018 à 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-081

ADJUDICATION – ACHAT D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR LA VENTE AUX CITOYENS 2017

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat d'arbres de pépinière pour la vente aux citoyens à prix réduit;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 2 février 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 6 février 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accorder la commande pour l'achat d'arbres de pépinière selon les prix unitaires du bordereau de soumission, à l'exception de l'article 1.6, à la Pépinière Dominique Savio ltée, située au 101, rang des Soixante, Marieville (Québec) J3M 1N9, pour une somme révisée de 35 756,54 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 février 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-082

REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE – RUE NOBEL – PROJET SI 16-157, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour les travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Nobel, entre les numéros d'immeubles 1041 et 1401;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 6 octobre 2016, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE le 20 janvier 2017, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a autorisé, conformément aux articles 32 et 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la Ville de Sainte-Julie à réaliser lesdits travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire, mais en y apportant d'importantes modifications;

ATTENDU QUE ces modifications changent de façon importante la nature des travaux visés par la demande de soumissions publiques;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE rejeter à toutes fins que de droit les soumissions reçues et ouvertes le 6 octobre 2016 concernant les travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Nobel, entre les numéros d'immeubles 1041 et 1401.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-083

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 JANVIER 2017

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 17 janvier 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 janvier 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-084

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 1360, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications (couleur du revêtement) apportées aux plans-concept de construction, préparés par la compagnie AF Consultants et datés de février 2016, pour la construction d'une nouvelle résidence au 1360, chemin de Touraine, et ce, conformément à la résolution n^o 445.6.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 janvier 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-085

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (12 LOGEMENTS) – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial, préparés par Coursol-Miron, architectes et datés du 10 janvier 2017, situé au 210, rue du Sanctuaire, et ce, conformément à la résolution n^o 445.2.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 janvier 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-086

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2103, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « MÉTRO – BAR LAITIER » – ZONE C-417

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’affichage, tel que constaté lors de l’inspection de conformité le 1^{er} novembre 2016, pour l’enseigne de la place d’affaires Bar laitier du marché d’alimentation Métro, située au 2103, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution n^o 445.10.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 janvier 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-087

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (UNIVESTA – INTACT ASSURANCE) – ZONE C-417

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Pattison et datés du 11 décembre 2016, pour les enseignes de la place d’affaires Univesta - Intact Assurance située au 2123, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution n^o 445.3.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 janvier 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-088

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION DUN TOIT-TERRASSE – 32, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour la construction d'un toit-terrasse, préparés par Design Élitek et datés du 3 novembre 2016, pour la résidence située au 32, rue du Vert-Bois, et ce, conformément à la résolution n^o 445.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 janvier 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-089

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER –
32, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par le propriétaire et datés du 5 janvier 2017, pour la résidence située au 32, rue du Vert-Bois, et ce, conformément à la résolution n^o 445.8.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 janvier 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-090

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE
CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 37, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'une remise au 37, rue du Vert-Bois, tel que constaté lors de l'inspection de conformité le 15 décembre 2015, et ce, conformément à la résolution n^o 445.10.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 janvier 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-091

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 210, RUE DU SANCTUAIRE –
ZONE A-810**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction pour un bâtiment de 12 logements au 210, rue du Sanctuaire a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan de construction préparé par Coursol-Miron, architectes daté du 10 janvier 2017 et d'un plan d'implantation préparé par Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, daté du 5 octobre 2016 (Réf. : Dossier 24019-00 minute 3250);

ATTENDU QUE l'analyse réglementaire a soulevé une non-conformité relativement à la marge fixe arrière qui est de 7,40 mètres sur le plan projet d'implantation, alors que la grille des usages et des normes de la zone A-810 prescrit une marge fixe arrière de 9 mètres;

ATTENDU QU'une dérogation mineure est soumise relativement à cet aspect de la réglementation;

ATTENDU QU'il est important de souligner que le lotissement avait été fait au départ pour des bâtiments de 7 logements, et que le bâtiment projeté comportera 12 logements avec un ascenseur, ce qui explique la marge arrière réduite de 7,40 mètres au lieu de 9 mètres;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 445.2.17 datée du 17 janvier 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement n° 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour la propriété localisée au 210, rue du Sanctuaire, afin d'autoriser:

- Une marge fixe arrière de 7,30 mètres, plutôt que 9 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-092

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1071, RUE PRINCIPALE – ZONE I-350

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 1071, rue Principale, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan projet d'implantation, préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, et daté du 9 janvier 2017;

ATTENDU QU'une nouvelle place d'affaires (Axe Construction) désire installer ses bureaux dans les locaux du bâtiment situé au 1071, rue Principale;

ATTENDU QUE cette nouvelle place d'affaires occupera une plus grande superficie du bâtiment par des bureaux ce qui augmentera le nombre de cases de stationnement à aménager sur le terrain comparativement à l'ancien occupant des locaux, soit un atelier d'usinage « Usinage Sainte-Julie »;

ATTENDU QU'en fonction de la superficie occupée dans le bâtiment par les bureaux et l'entreposage, 15 cases de stationnement seront requises sur le terrain;

ATTENDU QUE pour aménager le nombre requis de cases de stationnement, le nouvel occupant propose d'aménager quatre (4) cases de stationnement dans la partie avant gauche du terrain, trois (3) cases parallèlement au mur latéral gauche du bâtiment, cinq (5) autres cases dans la partie arrière gauche du terrain et finalement, six (6) cases le long du mur latéral droit du bâtiment;

ATTENDU QUE les deux (2) cases de stationnement qui étaient présentes à l'avant du bâtiment seront remplacées par un espace vert dans lequel seront plantés des arbres;

ATTENDU QUE les deux (2) cases seront déplacées vers l'arrière du bâtiment;

ATTENDU QUE les aménagements seront bonifiés en cour avant du fait que les cases seront aménagées en cour latérale et en cour arrière, ce qui améliorera grandement l'aspect visuel de la façade sur la rue Principale;

ATTENDU QUE le futur propriétaire projette de rénover la façade principale ainsi que la partie avant des façades latérales dans les 8 prochains mois;

ATTENDU QUE l'aménagement de ces cases sur le terrain a des impacts sur les largeurs des aires d'isolement ainsi que sur les largeurs des allées d'accès requises par l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage n° 1101;

ATTENDU QUE les demandes de dérogations mineures concernent principalement l'implantation des aires de stationnement relativement aux limites de propriété et aux murs latéraux du bâtiment;

ATTENDU QU'une attention particulière sera mise sur les aménagements en cour avant plutôt qu'à l'arrière en raison de la visibilité de la voie publique, des bordures seront aménagées seulement en cour avant, du côté gauche sur une profondeur de 23 mètres et du côté droit sur une profondeur de 12 mètres;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 445.4.17 datée du 17 janvier 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter conditionnellement cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement n^o 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, pour la propriété localisée au 1071, rue Principale, afin d'autoriser:

- Une aire de stationnement à 0,9 mètre de la ligne latérale gauche de propriété sur une longueur de 23 mètres à partir de la ligne avant du terrain, plutôt que 2 mètres;
- Une aire de stationnement à 0 mètre de la ligne latérale gauche de propriété à partir de 23 mètres de la ligne avant du terrain jusqu'à la ligne arrière, plutôt que 2 mètres;
- Une aire de stationnement à 0 mètre de la ligne arrière du terrain, plutôt que 2 mètres;
- Une aire de stationnement à 0 mètre de la ligne latérale droite de propriété, plutôt que 2 mètres;
- Une aire de stationnement à 0 mètre des murs latéraux du bâtiment, plutôt que 1,5 mètre;
- Une allée d'accès à double sens d'une largeur de 4 mètres dans la marge latérale gauche, plutôt que 5 mètres;
- Un stationnement sans bordures partout où la largeur de l'aire d'isolement est inférieure à 0,90 mètre, à l'exception de la cour avant, du côté gauche sur une profondeur de 23 mètres et du côté droit sur une profondeur de 12 mètres, plutôt qu'avec bordures;

Le tout conditionnellement au respect des exigences suivantes :

- le futur propriétaire doit obtenir des propriétaires voisins de son terrain, une lettre attestant que les propriétaires voisins sont en accord avec les demandes de dérogations mineures et que cela ne portera pas atteinte à leur droit de propriété;
- le futur propriétaire doit procéder à la rénovation de la façade principale ainsi que la partie avant des façades latérales dans les 8 prochains mois suivant l'approbation des dérogations mineures et ce, selon les plans déposés par Axe Construction et datés de janvier 2017;
- un montant de 5 000 \$ doit être déposé à la Ville de Sainte-Julie pour garantir la réalisation des travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-093

REPORT – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1844, RUE PRINCIPALE – ZONE H-207

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1844, rue Principale, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan projet de lotissement, préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, et daté du 8 février 2017;

ATTENDU QUE le propriétaire du 1844, rue Principale désire subdiviser le terrain afin de créer trois lots, soit un lot sur lequel la maison actuelle sera implantée ainsi que deux nouveaux lots transversaux qui donneront sur deux rues, soit la rue Principale et la rue de l'Église;

ATTENDU QUE la profondeur du terrain à subdiviser est insuffisante entre la rue Principale et la rue de l'Église pour subdiviser deux terrains donnant sur une seule rue;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement stipule à l'article 4.2.1.7 « En aucun cas, un terrain regroupé sous un seul numéro de lot en zone résidentielle unifamiliale ne pourra se localiser de façon à avoir une rue en front et une rue à l'arrière à la fois. »;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme se questionnent sur les impacts de subdiviser des terrains avec des largeurs de 13 mètres dans des secteurs où les largeurs de terrains sont supérieures à 13 mètres;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre le lotissement de deux lots ayant une rue en front et une rue à l'arrière à la fois, plutôt que deux lots ayant une rue en front de terrain seulement, tel que prévu à l'article 4.2.1.7 du Règlement de lotissement n° 1103;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 445.5.17 datée du 17 janvier 2017, recommande au Conseil municipal de reporter la décision de cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement n° 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De reporter la décision visant à permettre le lotissement de deux lots ayant une rue en front et une rue à l'arrière à la fois, plutôt que deux lots ayant une rue en front de terrain seulement, tel que prévu à l'article 4.2.1.7 du Règlement de lotissement n° 1103, et ce, afin d'obtenir plus d'informations relativement à l'implantation des futures constructions;

QUE le Service de l'urbanisme soit mandaté afin d'analyser les impacts de subdivision de terrains à 13 mètres de largeur dans des secteurs où les largeurs de terrains sont supérieures à 13 mètres et d'évaluer les différentes possibilités pour la future occupation du terrain situé au 1844, rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-094

NOMINATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX – COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire se doter d'une politique culturelle;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'élaboration de cette politique culturelle, il y a lieu de créer un comité consultatif et de nommer les conseillers municipaux qui siégeront au sein de ce comité;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE créer un comité consultatif pour l'élaboration de la politique culturelle de Sainte-Julie;

DE nommer la conseillère Mme Isabelle Poulet et les conseillers MM. Jocelyn Ducharme et Mario Lemay au sein de ce comité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-095

ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du Service des loisirs, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, sous le n° 09-577;

ATTENDU QUE les organismes doivent se conformer aux critères d'admissibilité et de renouvellement de cette politique afin d'obtenir le soutien de la Ville pour la réalisation de leur mission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 30 janvier 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adopter la liste des organismes à but non lucratif dont la reconnaissance a été renouvelée par la Ville de Sainte-Julie, jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-096

AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENT SPORTIF

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière d'Éléanore Marciszewski ;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 30 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 150 \$ à l'athlète Éléanore Marciszewski pour subvenir, en partie, à ses frais de compétition lors du championnat provincial scolaire de basketball qui a eu lieu les 2 et 3 avril 2016 à Saint-Augustin-de-Desmaures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-097

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N^o 1165-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT N^o 1165 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE POURCENTAGE DE SUPERFICIE DE PLANCHER D'UN IMMEUBLE ASSUJETTI À UNE DÉMOLITION

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le Règlement n^o 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de modifier le pourcentage de superficie de plancher d'un immeuble assujetti à une démolition.

17-098

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N^o 1186 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux de construction d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Nobel ainsi que les frais contingents.

17-099

PROJET DE RÈGLEMENT N° P1165-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE POURCENTAGE DE SUPERFICIE DE PLANCHER D'UN IMMEUBLE ASSUJETTI À UNE DÉMOLITION

ATTENDU QUE l'article 5 du Règlement n° 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie prévoit qu'un projet de démolition d'une surface supérieure à 15 % de la superficie d'un immeuble est assujetti audit règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter ce pourcentage à 30 %, car démolir seulement 15 % d'un immeuble a très peu d'impact sur le reste de celui-ci;

ATTENDU QUE les membres du Comité relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie recommandent cette modification;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement n° 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2017 sous le numéro 17-097;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement n° 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de modifier le pourcentage de superficie de plancher d'un immeuble assujetti à une démolition, soit adopté et qu'il porte le numéro P1165-1;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 6 mars à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-100

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT N° P1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage n° 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 sous le numéro 17-048;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 6 février 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage n° 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (bill omnibus), soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-50;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-101

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT N° P1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS N° 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 – ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » – ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les usages conditionnels n° 1107;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 sous le numéro 17-050;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 6 février 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels n° 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant l'usage « 5821 - Établissement avec service de boissons alcoolisées (Bar) » dans les zones C-247, C-254, C-258 et C-259, soit adopté et qu'il porte le numéro P1107-3;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-102

RÈGLEMENT N° 1102-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de construction n° 1102 dans le but de modifier un article du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de construction n° 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 sous le numéro 17-049;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de construction n° 1102 afin de modifier certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service de sécurité incendie, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1102-4 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Mme Roy explique les raisons pour lesquelles les conseillers MM. Corbin et Ducharme sont absents à la séance.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Paul Gobeil

■ M. Gobeil, résidant dans un condo situé au 70, boulevard des Hauts-Bois, explique aux membres du Conseil que les propriétaires ont reçu une lettre du Service de sécurité incendie concernant la non-conformité du bâtiment pour les systèmes de gicleurs et de canalisation d'incendie. Cette lettre est datée du 23 janvier 2017 et a été reçue sans autre préavis.

M. Gobeil mentionne que cette lettre leur cause un préjudice face à leurs assureurs, compte tenu des non-conformités. Pour ce faire, il apprécierait que le Service de sécurité incendie confirme, dans une lettre, que le système de gicleurs est fonctionnel et ne comporte aucun risque de défaillance en cas d'incendie.

Celui-ci allègue que des vérifications ont été faites afin de procéder aux correctifs et les coûts s'avèrent très élevés, soit environ 1 500 \$ par bâtiment, et ce, uniquement pour l'inspection et les devis. Pour les travaux, cela coûterait entre 30 000 \$ et 50 000 \$ par bâtiment. Le montant global des correctifs s'élève à environ 250 000 \$.

Puisque les plans ont été approuvés par la Ville, M. Gobeil mentionne que la Ville a mal fait son travail.

Les propriétaires sont prêts à aider et à collaborer avec la Ville afin de trouver une solution, mais on ne peut exiger des propriétaires de payer une somme de 5 000 \$ chacun.

M. Gobeil demande l'aide de la Ville et s'il y a une possibilité de déroger aux exigences du Service de sécurité incendie.

Mme Roy répond aux différentes questions et récapitule :

- 1) Tout d'abord, elle est désolée qu'il n'y ait pas eu de préavis à cette lettre du 23 janvier 2017;
- 2) Lorsque la lettre mentionne un délai de 30 jours, il s'agit du délai pour présenter un échéancier;
- 3) Pour les assureurs, cette lettre ne remet sûrement pas en cause le fonctionnement des gicleurs;
- 4) Les plans approuvés par la Ville avaient été soumis à la Régie du bâtiment;
- 5) Les coûts dont il est fait mention sont à revoir, car il y a peut-être possibilité que ce soit moins cher;
- 6) Oui, des correctifs différents auprès de la Régie du bâtiment, sont possibles.

Mme Roy mentionne que M. Daniel Perron et Mme Julie Fontaine du Service de sécurité incendie, ainsi que les élus suivront de très près le dossier et collaboreront avec M. Gobeil et les autres propriétaires afin de trouver la meilleure solution possible.

M. Gobeil remercie les membres du Conseil et demande, dans l'intervalle, qu'une lettre leur soit transmise indiquant que malgré les non-conformités, les gicleurs fonctionnent bien.

17-103

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
TROISIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 7 mars 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-104

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

17-104 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.2 RÉFLEXION

17-105 1.3 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 FÉVRIER 2017

2. ADMINISTRATION

17-106 2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE D'ÉCHANGE ET DE CESSION – LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC.

17-107 2.2 APPUI – RÉVISION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

17-108 2.3 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 2

17-109 2.4 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 2

-
-
- 17-110 2.5 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1183-1184 LOT 2
- 17-111 2.6 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1183-1184 LOT 2
- 17-112 2.7 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC – M^e MARIE-HÉLÈNE BOURQUE – DEMANDE D'EXEMPTION
- 17-113 2.8 MODIFICATION – GRILLE HORAIRE DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-114 2.9 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT N° 1101-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-115 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 17-116 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-117 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 17-118 3.4 DÉPÔT – RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES
- 17-119 3.5 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1188 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET
- 17-120 3.6 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1189 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE MODIFICATIONS AUX ACCESSOIRES DES COMPTEURS D'EAU ET DE VALIDATION DES MODÈLES EXPERTS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX
- 17-121 3.7 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1190 – TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES À DIVERS ENDROITS
- 17-122 3.8 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1191 – TRAVAUX DE REVITALISATION DU VIEUX-VILLAGE
- 17-123 3.9 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1192 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF ET DE LA SORTIE 102

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 17-124 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 17-125 4.2 EMBAUCHE – TECHNICIEN EN GÉNIE MUNICIPAL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 17-126 4.3 EMBAUCHE – COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES LOISIRS
- 17-127 4.4 EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE VOIRIE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 17-128 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE (SCFP - SECTION LOCALE 5134) – CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE DE LIEUTENANT-INSTRUCTEUR À TEMPS PARTIEL
- 17-129 4.6 PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

- 17-130 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX ET DE SENTIERS DANS UN SECTEUR DU PARC JULES-CHOQUET – RÈGLEMENTS N^{os} 1159 ET 1188
- 17-131 5.2 PROVISION – TRAVAUX RÉAMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX ET DE SENTIERS DANS UN SECTEUR DU PARC JULES-CHOQUET – RÈGLEMENTS N^{os} 1159 ET 1188
- 17-132 5.3 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE SUR LA RUE MICHAEL-FARADAY

6. SERVICE DE L'URBANISME

- 17-133 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 FÉVRIER 2017
- 17-134 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SUBWAY) – ZONE C-417
- 17-135 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 43, PLACE DES HAUTS-BOIS – ZONE H-122
- 17-136 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UN 2^e ÉTAGE – 427, RUE DES FAUVETTES – ZONE H-235
- 17-137 6.5 REFUS – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (CENTRE-JARDIN – HOME HARDWARE) – 1999, RUE NOBEL – ZONE C-150
- 17-138 6.6 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – PERMISSION D'ALIÉNER, DE LOTIR ET D'UTILISER À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE UNE PARTIE DU LOT 242-P (CHEMIN DE TOURAINÉ) – ZONE A-719

7. SERVICE DES LOISIRS

17-139 7.1 ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE SAINTE-JULIE

17-140 7.2 ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES – ANNÉE 2017

17-141 7.3 AIDE FINANCIÈRE – SYMPOSIUM ART ET PASSION DE SAINTE-JULIE

17-142 7.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTRE AILES STE-JULIE

8. AVIS DE MOTION

17-143 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1101-51 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES DE SUPERFICIE MAXIMALE POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES M-244 ET M-256

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-144 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT N° P1101-51 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES DE SUPERFICIE MAXIMALE POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES M-244 ET M-256

10. RÈGLEMENTS

17-145 10.1 RÈGLEMENT N° 1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

17-146 10.2 RÈGLEMENT N° 1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS N° 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 – ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » – ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

17-147 10.3 RÈGLEMENT N° 1165-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE POURCENTAGE DE SUPERFICIE DE PLANCHER D'UN IMMEUBLE ASSUJETTI À UNE DÉMOLITION

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-148 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-105

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 FÉVRIER 2017**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 7 février 2017, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-106

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE D'ÉCHANGE ET DE CESSIION –
LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC.**

ATTENDU QUE Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. réalisera un important projet de développement immobilier domiciliaire à Sainte-Julie sur des lots situés dans les zones A-806 et N-805, le tout conformément à la décision du Tribunal administratif du Québec portant le numéro STE-M-092128-0404;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ce projet, un acte d'échange et de cession de terrains doit intervenir entre la Ville et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte d'échange et de cession à intervenir entre Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. et la Ville de Sainte-Julie, ou tout acte similaire dûment approuvé par la greffière et le directeur général, ainsi que tout autre document, acte et entente donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-107

**APPUI – RÉVISION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES
TAXES FONCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie « ci-après CCSSJ » a obtenu le 15 novembre 2007, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour les activités exercées au 201, boulevard Armand-Frappier à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision périodique de cette reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la demande de reconnaissance du CCSSJ a été soumise au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCSSJ rencontre les critères énoncés aux articles 243.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie appuie la demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie déposée le 21 décembre 2016 à la Commission municipale du Québec;

DE désigner M. Robert Morisset, directeur général adjoint, représentant de la Ville de Sainte-Julie lors de l'audience à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-108

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public concernant les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie pour le projet R-1182 lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 février 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 1^{er} mars 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 6 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie pour le projet R-1182 lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Le Groupe-Conseil Génipur située au 18, rue Papineau, bureau 207 à Candiac (Québec) J5R 5S8, pour une somme de 129 714,80 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-109

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 2

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie, projet R-1182 lot 2, à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour un montant de 129 714,80 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie, projet R-1182 lot 2, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 6 485,74 \$, ce qui porte le montant autorisé à 136 200,54 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-110

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1183-1184 LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public concernant les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection des infrastructures à divers endroits pour le projet R-1183-1184 lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 février 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 28 février 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 6 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection des infrastructures à divers endroits pour le projet R-1183-1184 lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit G & S Consultants située au 301, boulevard Industriel à Châteauguay (Québec) J6J 4Z2, pour une somme de 139 395,69 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-111

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS– PROJET R-1183-1184 LOT 2

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures à divers endroits, projet R-1183-1184 lot 2, à la firme G & S Consultants pour un montant de 139 395,69 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures à divers endroits, projet R-1183-1184 lot 2, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 6 969,78 \$, ce qui porte le montant autorisé à 146 365,47 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-112

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC – M^e MARIE-HÉLÈNE BOURQUE – DEMANDE D'EXEMPTION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a, à son service exclusif, M^e Marie-Hélène Bourque, avocate, membre du Barreau du Québec;

ATTENDU QU'un membre du Barreau du Québec peut demander une exemption de souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle lorsqu'il exerce sa profession au sein d'une municipalité;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec :

« QUE la Ville de Sainte-Julie se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Marie-Hélène Bourque dans l'exercice de ses fonctions. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-113

MODIFICATION – GRILLE HORAIRE DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QU'à la suite du déménagement du terminus dans le nouveau stationnement incitatif, il y a lieu d'ajuster les temps de parcours des circuits locaux afin d'améliorer les correspondances;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille horaire du transport collectif de la Ville de Sainte-Julie ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par la direction générale lors de la Commission administrative du 6 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE modifier la grille horaire du transport collectif de la Ville de Sainte-Julie, le tout conformément à l'annexe jointe à la présente résolution;

QUE cette nouvelle grille horaire soit en vigueur à compter du 16 avril 2017, conditionnellement à l'approbation du Comité de transition sur la gouvernance du transport collectif;

QUE cette résolution soit publiée dans le journal La Relève et affichée dans les autobus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-114

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT N° 1101-43
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1101 AFIN D'Y APPORTER
CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS
D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE
MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT
(BILL OMNIBUS)**

ATTENDU l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE quelques erreurs ont été relevées dans le Règlement n° 1101-43 amendant le règlement n° 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Bill omnibus);

ATTENDU QUE ces erreurs apparaissent de façon évidente à la simple lecture du règlement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction du Règlement n° 1101-43 amendant le Règlement n° 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Bill omnibus).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-115

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 3 février au 2 mars 2017 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2017-11	Chèques à ratifier:	752 065,50 \$
Liste F-2017-12	Comptes à payer:	1 393 939,98 \$
Règlements		
Liste F-2017-13	Comptes à payer:	2 778 297,62 \$
Fonds réservé - fonds de roulement		
Liste F-2017-14	Comptes à payer:	60 102,33 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 3 février au 2 mars 2017 apparaissant sur les listes F-2017-11 à F-2017-14;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-116

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ –
FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 3 mars 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 21 714,70 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-117

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À
MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations pour l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats à même le fonds réservé – parcs et terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 3 mars 2017 et d'adjuger l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense de 36 191,04 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-118

**DÉPÔT – RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE – FINANCEMENT DES PARTIS
POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

ATTENDU QUE l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités demande à la trésorière de produire chaque année, au plus tard le 1^{er} avril, un rapport sur le financement des partis politiques municipaux et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU le rapport préparé par la trésorière daté du 13 février 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière pour l'année 2016;

QU'une copie de ce rapport soit transmise au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-119

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1188 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 16 février 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement n° 1188 pour payer le coût des travaux d'aménagement au parc Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 522 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 522 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1188
- Emprunt temporaire : 522 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-120

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1189 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE MODIFICATIONS AUX ACCESSOIRES DES COMPTEURS D'EAU ET DE VALIDATION DES MODÈLES EXPERTS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 16 février 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement n° 1189 pour payer le coût des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, d'inspections télévisées, de modifications aux accessoires des compteurs d'eau et de validation des modèles experts des différents réseaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 421 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 421 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1189
- Emprunt temporaire : 421 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-121

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1190 – TRAVAUX DE SCÈLEMENT DE FISSURES À DIVERS ENDROITS

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 16 février 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement n° 1190 pour payer le coût des travaux de scellement de fissures à divers endroits pour un montant de 60 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 60 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1190
- Emprunt temporaire : 60 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-122

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1191 – TRAVAUX DE REVITALISATION DU VIEUX-VILLAGE

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 16 février 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement n° 1191 pour payer le coût des travaux de revitalisation du Vieux-Village ainsi que les frais contingents pour un montant de 294 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 294 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1191
- Emprunt temporaire : 294 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-123

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT N° 1192 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF ET DE LA SORTIE 102

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 15 février 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement n° 1192 pour payer le coût des travaux d'aménagement du stationnement incitatif et de la sortie 102 ainsi que les frais contingents pour un montant de 750 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 750 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1192
- Emprunt temporaire : 750 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-124

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement n° 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)			
GODBOUT, Jasmin	Syndiqué	Stagiaire en informatique et réseaux	27 février 2017
MAJEAU-RAJOTTE, Antoine	Étudiant	Animateur responsable Service des loisirs	1 ^{er} mars 2017
FLUET, Isabelle	Cadre	Mandat spécifique à la direction générale	13 mars 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-125

EMBAUCHE – TECHNICIEN EN GÉNIE MUNICIPAL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU la création d'un nouveau poste de technicien en génie municipal au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE M. Dominic Duff répond aux critères d'embauche de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 6 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'embaucher M. Dominic Duff au poste de technicien en génie municipal au Service des infrastructures, le tout selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de M. Duff à ce poste soit en vigueur à compter du 13 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-126

EMBAUCHE – COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le poste de commis à la bibliothèque à temps partiel est devenu vacant à la suite du départ à la retraite de Mme Nicole Lavallée;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage interne de ce poste;

ATTENDU QUE Mme Nicole Bélanger répond aux critères d'embauche de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 6 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Nicole Bélanger au poste de commis à la bibliothèque à temps partiel au Service des Loisirs, le tout selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Bélanger à ce poste soit en vigueur à compter du 27 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-127

EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE – VOIRIE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE le poste de contremaître – voirie est présentement vacant;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 6 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'embaucher M. Dany Dolan au poste de contremaître – voirie au Service des infrastructures, au salaire et selon la politique des conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE l'embauche de M. Dolan à ce poste soit en vigueur à compter du 27 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-128

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES
POMPIERS DE SAINTE-JULIE (SCFP – SECTION LOCALE 5134) – CRÉATION D'UN
POSTE TEMPORAIRE DE LIEUTENANT-INSTRUCTEUR À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QU'en 2016 la Ville de Sainte-Julie a adopté un programme d'entraînement, de maintien des compétences et de perfectionnement;

ATTENDU QUE la mise en place de ce programme a demandé une réorganisation de la formation et du maintien des compétences des pompiers du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste temporaire de lieutenant-instructeur à temps partiel au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 6 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des ressources humaines à signer l'entente à intervenir avec l'Association des pompiers de Sainte-Julie (SCFP – Section locale 5134) jointe à la présente;

QUE cette entente soit annexée à la convention collective de travail de l'Association des pompiers de Sainte-Julie pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-129

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS
POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE chaque année, des milliers de jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

ATTENDU QUE les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et, qu'à ce titre, ils veulent y contribuer;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec « ci-après l'UMQ » a mis sur pied, en 2009, un projet appelé *Un pont vers demain* visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

ATTENDU QUE ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

ATTENDU QUE l'UMQ, en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, a mis en œuvre en 2013 un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

ATTENDU QUE l'UMQ s'engage, par ce partenariat, à verser une subvention à la municipalité si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a joint, en 2014, ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec, lequel vise leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à nouveau à ce plan d'emplois pour l'année 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à l'UMQ son intérêt pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve un emploi étudiant pour ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-130

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX ET DE SENTIERS DANS UN SECTEUR DU PARC JULES-CHOQUET – RÈGLEMENTS N^{OS} 1159 ET 1188

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réaménagement d'aires de jeux et de sentiers dans un secteur du parc Jules-Choquet, prévus aux règlements n^{OS} 1159 et 1188;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 1^{er} mars 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les crédits disponibles ne permettant pas de réaliser tous les travaux prévus, il y a lieu d'annuler des items au bordereau de soumission, soit ceux des articles A.06.08.99.1, A.32.33.00.4 et C.9, et les frais imprévus de 10 % au bordereau de soumission;

ATTENDU QUE le retrait de ces items ne modifie pas l'ordre des soumissionnaires;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 6 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Excavation Civilpro inc. située au 84, rue Riendeau, Varennes (Québec) J3X 1P7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réaménagement d'aires de jeux et de sentiers dans un secteur du parc Jules-Choquet, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, mais en y annulant les items A.06.08.99.1, A.32.33.00.4 et C.9, et les frais imprévus de 10 %, pour un montant révisé de 695 983,92 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 1^{er} mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-131

**PROVISION - TRAVAUX RÉAMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX ET DE SENTIERS
DANS UN SECTEUR DU PARC JULES-CHOQUET – RÈGLEMENTS N^{OS} 1159 ET
1188**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement d'aires de jeux et de sentiers dans un secteur du parc Jules-Choquet, à la compagnie Excavation Civilpro inc. pour un montant révisé de 695 983,92 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de réaménagement d'aires de jeux et de sentiers dans un secteur du parc Jules-Choquet, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les imprévus, soit 34 799,20 \$, ce qui porte le montant autorisé à 730 783,12 \$;

QUE toutes les dépenses pour les imprévus soient préalablement recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-132

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE SUR LA RUE MICHAEL-FARADAY

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection routière sur la rue Michael-Faraday.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-133

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 FÉVRIER 2017

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 15 février 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-134

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « SUBWAY » – ZONE C-417

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par le Groupe Médiagraphe et datés du 2 novembre 2016, pour les enseignes de la place d’affaires Subway située au 2123, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 446.4.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 février 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-135

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D’UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 43, PLACE DES HAUTS-BOIS – ZONE H-122

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Luc Plante, architecte et datés du 27 janvier 2017, pour l’ajout d’une seconde porte en façade pour la résidence unifamiliale située au 43, place des Hauts-Bois, et ce, conformément à la résolution numéro 446.7.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 février 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-136

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L’AJOUT D’UN 2^e ÉTAGE – 427, RUE DES FAUVETTES – ZONE H-235

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de construction pour l’ajout d’un second étage sur une partie de la résidence (au-dessus du garage), préparés par Isabelle Garceau, technologue en architecture et datés du 30 janvier 2017, pour la résidence localisée au 427, rue des Fauvettes, et ce, conformément à la résolution numéro 446.2.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 février 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-137

REFUS – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE « CENTRE-JARDIN – HOME HARDWARE » – 1999, RUE NOBEL – ZONE C-150

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De refuser les plans-concept d’affichage, préparés par Twin city graphics et déposés en date du 11 janvier 2017, pour le centre-jardin de la place d’affaires Home Hardware située au 1999, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 446.5.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 février 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-138

DEMANDE D’AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – PERMISSION D’ALIÉNER, DE LOTIR ET D’UTILISER À DES FINS AUTRES QUE L’AGRICULTURE UNE PARTIE DU LOT 242-P (CHEMIN DE TOURAINE) – ZONE A-719

ATTENDU QU’une demande d’autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est soumise par le propriétaire M. Guillaume Payette Lussier afin d’autoriser l’aliénation, le lotissement et l’utilisation à des fins autres que l’agriculture d’une partie du lot 242-P;

ATTENDU QUE cette autorisation aura pour but de permettre la vente d’une partie du lot 242-P, d’une superficie de 948,9 mètres carrés afin d’annexer cette parcelle à la propriété résidentielle sise au 632, chemin de Touraine (lot 242-20-2);

ATTENDU QUE la partie de lot 242-P, visée par la vente, est située à l’intérieur des limites d’une zone d’affectation agricole mixte, autorisé en vertu du règlement 162-27, adopté par la MRC de Marguerite-D’Youville, en vigueur depuis le 19 avril 2016, modifiant ainsi le schéma d’aménagement et de développement numéro 162;

ATTENDU QUE la partie de lot 242-P est située à l’intérieur de la zone A-719;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté le Règlement de concordance numéro 1101-47 visant à modifier son règlement de zonage dans le but d’être conforme au schéma d’aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D’Youville et qu’il est entré en vigueur le 14 octobre 2016;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain visée est située entre deux résidences et que celle-ci est difficilement accessible pour la production agricole;

ATTENDU QUE l’homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n’est pas remise en cause;

ATTENDU QU’il n’y aura pas d’effet néfaste sur la préservation pour l’agriculture des ressources eau et sol dans la ville et dans la région;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 242-P (chemin de Touraine), zone A-719;

De préciser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire agricole, qu'il n'existe pas d'autres endroits appropriés disponibles en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet;

Que copie de cette résolution soit acheminée au requérant ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-139

ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du Service des loisirs, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, sous le n° 09-577;

ATTENDU QUE les organismes doivent se conformer aux critères d'admissibilité et de renouvellement de cette politique afin d'obtenir le soutien de la Ville pour la réalisation de leur mission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 6 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'adopter la liste des organismes à but non lucratif dont la reconnaissance a été renouvelée par la Ville de Sainte-Julie, jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-140

ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES – ANNÉE 2017

ATTENDU la réception de demandes d'organismes accrédités de la Ville de Sainte-Julie pour la tenue d'une campagne de financement sous forme de routes payantes;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu afin d'attribuer les dates des routes payantes parmi ces organismes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la tenue de six routes payantes pour l'année 2017 aux organismes suivants :

1 ^{er} avril 2017	57 ^e Groupe Scout de Sainte-Julie
13 mai 2017	Club de soccer de Sainte-Julie
8 juillet 2017	la Maison des jeunes de Sainte-Julie
19 août 2017	Alliance Taekwondo Rive-Sud
30 septembre 2017	Les Fines Lames de Sainte-Julie
11 novembre 2017	Association du hockey mineur de Sainte-Julie

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-141

AIDE FINANCIÈRE – SYMPOSIUM ART ET PASSION DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Symposium Art et Passion de Sainte-Julie pour la tenue de l'événement « Du cœur à l'art »;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière respecte les critères d'admissibilité de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 1 « Soutien aux organismes avec entente spécifique »;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire encourager les arts et la culture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 6 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 4 000 \$ à l'organisme Symposium Art et Passion de Sainte-Julie afin de défrayer, en partie, les frais reliés à la tenue de l'événement « Du cœur à l'art » qui aura lieu du 2 au 4 juin 2017;

QUE cette aide financière soit faite en deux versements, soit 3 000 \$ avant la tenue de l'événement et 1 000 \$ après l'événement, à la suite du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-142

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ENTRE AILES STE-JULIE

ATTENDU QU'Entre Ailes Ste-Julie est un centre de femmes ayant pour mission de briser l'isolement des femmes et de promouvoir leur développement et leur autonomie;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Entre Ailes Ste-Julie afin de souligner la Journée internationale des femmes 2017 et le 25^e anniversaire du Centre Entre Ailes Ste-Julie;

ATTENDU QUE l'organisme organise un souper dansant et désire offrir un repas à seulement 0,25 \$ à toutes ses membres;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ à Entre Ailes Ste-Julie pour souligner la Journée internationale des femmes 2017 et le 25^e anniversaire du Centre Entre Ailes Ste-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-143

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-51 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES DE SUPERFICIE MAXIMALE POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES M-244 ET M-256

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'ajouter des normes de superficie maximale pour les usages commerciaux dans les zones M-244 et M-256.

17-144

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-51 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES DE SUPERFICIE MAXIMALE POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES M-244 ET M-256

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes de superficie maximale pour les usages commerciaux afin de restreindre la superficie d'un local commercial protégé par droit acquis dans les zones M-244 et M-256;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2017 sous le numéro 17-143;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'ajouter des normes de superficie maximale pour les usages commerciaux dans les zones M-244 et M-256, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-51;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 3 avril 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-145

RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 sous le numéro 17-048;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 6 février 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (bill omnibus), soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-50 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-146

RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 – ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » – ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les usages conditionnels numéro 1107;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 sous le numéro 17-050;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 6 février 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant l'usage « 5821 – Établissement avec service de boissons alcoolisées (Bar) » dans les zones C-247, C-254, C-258 et C-259, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1107-3 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-147

RÈGLEMENT NUMÉRO 1165-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE POURCENTAGE DE SUPERFICIE DE PLANCHER D'UN IMMEUBLE ASSUJETTI À UNE DÉMOLITION

ATTENDU QUE l'article 5 du Règlement numéro 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie prévoit qu'un projet de démolition d'une surface supérieure à 15 % de la superficie d'un immeuble est assujetti audit règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter ce pourcentage à 30 %, car démolir seulement 15 % d'un immeuble a très peu d'impact sur le reste de celui-ci;

ATTENDU QUE les membres du Comité relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie recommandent cette modification;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement numéro 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2017 sous le numéro 17-097;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 6 mars 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement numéro 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, afin de modifier le pourcentage de superficie de plancher d'un immeuble assujéti à une démolition, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1165-1 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Mme Roy, dans le cadre de la Journée internationale des femmes qui aura lieu demain, le 8 mars, invite tous les citoyens à être solidaires dans l'égalité des genres et à les encourager, peu importe le domaine dans lequel elles évoluent.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Pierre Champagne

■ M. Champagne demande s'il est vrai qu'avec la nouvelle structure du transport en commun, les citoyens devront payer un montant additionnel de 226 \$ sur leur compte de taxes.

Non. La Ville de Sainte-Julie travaille très fort pour changer le modèle financier proposé par le comité de transition.

Il est demandé si l'autoroute 30 sera élargie avec l'arrivée du REM.

Mme Roy mentionne que depuis plusieurs années, des démarches sont faites afin que l'autoroute 30 soit élargie pour le transport collectif.

M. Champagne mentionne que la rue Saint-Louis et l'avenue Jules-Choquet sont très abîmées et demande s'il est possible de les faire en ciment.

Il n'est pas possible de les faire en ciment, car elles sont situées dans un secteur résidentiel et que la circulation des véhicules y serait bruyante.

Il est demandé pour quelle raison le rideau de la salle de la FADOQ ne sera pas changé.

Mme Roy n'est pas au courant de ce dossier. Des vérifications seront faites à ce sujet.

Il est demandé à quel moment les bacs de compostage seront instaurés sur le territoire de la Ville.

La distribution des bacs sera faite aux mois de novembre et décembre 2017 et la collecte débutera en janvier 2018.

M. Yann Marcotte

- M. Marcotte demande à quel endroit sont situées les zones M-244 et M-256.

M. Bernardin mentionne qu'elles sont situées à l'ouest de la rue de Murano, entre le boulevard Armand-Frappier et le talus situé derrière la Société des alcools du Québec.

Des questions sont soulevées et des échanges ont lieu sur les usages et les superficies permis dans les zones C-247, C-254, C-258, C-259, C-244 et C-256.

17-148

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 37.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
QUATRIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 27 mars 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée : Le conseiller Mario Lemay

L'original de l'avis de convocation et du rapport de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

17-149

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE**
 - 1.1 RÉFLEXION
 - 17-149 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADMINISTRATION**
3. **SERVICE DES FINANCES**
4. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
5. **SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
6. **SERVICE DE L'URBANISME**
7. **SERVICE DES LOISIRS**
8. **AVIS DE MOTION**
9. **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

10. RÈGLEMENTS

17-150 10.1 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1186 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LES NUMÉROS 1041 ET 1401 AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 900 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 900 000 \$

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-151 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-150

RÈGLEMENT N° 1186 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LES NUMÉROS 1041 ET 1401, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 900 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 900 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire entre les numéros 1041 et 1401 de la rue Nobel à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux d'installation et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2017 sous le numéro 17-098;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Nobel, entre les numéros 1041 et 1401, ainsi que les frais contingents pour un montant de 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 900 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1186 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS
AU PUBLIC**

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

17-151

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
CINQUIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 4 avril 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-152 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-153 1.3 PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

17-154 1.4 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE –
1^{er} AU 7 MAI 2017

1.5 PAROLE AU PUBLIC

- 1844, rue Principale – Zone H-207

17-155 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUES LES 7 ET 27 MARS 2017

2. ADMINISTRATION

17-156 2.1 NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MOIS DE MAI, JUIN ET
JUILLET 2017

17-157 2.2 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION
MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

17-158 2.3 APPUI – MISE EN PLACE DE MESURES VISANT LA FLUIDITÉ SUR
L'AUTOROUTE 30, ENTRE LES AUTOROUTES 10 ET 20

-
-
- 17-159 2.4 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 3
- 17-160 2.5 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 3
- 17-161 2.6 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1183-1184 LOT 3
- 17-162 2.7 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1183-1184 LOT 3
- 17-163 2.8 TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – MODIFICATION DE LA GRILLE HORAIRE – PÉRIODE ESTIVALE 2017
- 17-164 2.9 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT ET D'ARRÊT INTERDITS – RUE DÉCARIE
- 17-165 2.10 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RANG DE LA VALLÉE
- 17-166 2.11 INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION ET AJOUT DE BANDES DE PASSAGE – TRAVERSE POUR PIÉTONS – BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER
- 17-167 2.12 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT N° 1186 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LES NUMÉROS 1041 ET 1401, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 900 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 900 000 \$
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-168 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 17-169 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-170 3.3 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 20 MARS 2017
- 17-171 3.4 ADOPTION – POLITIQUE D'UTILISATION DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE
- 17-172 3.5 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT – ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 17-173 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

-
-
- 17-174 4.2 EMBAUCHE – DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER – SERVICE DES FINANCES
- 17-175 4.3 EMBAUCHE – CONCEPTEUR GRAPHIQUE À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- 17-176 4.4 RENOUELEMENT – POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉES 2015 À 2021
- 17-177 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SECTION LOCALE 1690) – HORAIRE DE TRAVAIL DU TECHNICIEN EN GÉNIE MUNICIPAL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 17-178 5.1 AUTORISATION DE DÉPENSE – DÉPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE GAZ – RÉGLEMENT N° 1176
- 17-179 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE – RÉGLEMENT N° 1183 LOT 1
- 17-180 5.3 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE – RÉGLEMENT N° 1183 LOT 1
- 17-181 5.4 ADJUDICATION – FOURNITURE D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER - PROJET SA-R-1141 LOT 1
- 17-182 5.5 ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER-PROJET SA- R-1141 LOT 2
- 17-183 5.6 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER – PROJET SA-R-1141 LOT 2
- 17-184 5.7 ADJUDICATION – ACHAT D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR REMPLACEMENT
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 17-185 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 MARS 2017
- 17-186 6.2 ADOPTION – PLAN VERT 2^e GÉNÉRATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-187 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE FENÊTRE AU SOUS-SOL – 2831, RUE DE VILLANDRY – ZONE H-429
- 17-188 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT – 358, RUE D'ANJOU – ZONE H-230

-
-
- 17-189 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE JUMELÉE – 1997, RUE MAURICE-DUPLESSIS – ZONE H-509
- 17-190 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE – 376, PLACE DE L'ÉPERVIÈRE – ZONE H-120
- 17-191 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1951, RUE NOBEL « LABPLAS » – ZONE I-102
- 17-192 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « FENPLAST – PF VERCHÈRES » – ZONE M-244
- 17-193 6.9 REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR POTEAU « ESSO » – 1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-151
- 17-194 6.10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1844, RUE PRINCIPALE – ZONE H-207
- 17-195 6.11 APPROBATION – PLAN D'OPÉRATION CADASTRALE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DOMICILIAIRE – LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 17-196 7.1 ADOPTION – POLITIQUE DE SAINES HABITUDES DE VIE ET PLAN D'ACTION
- 17-197 7.2 ADOPTION – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-198 7.3 ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-199 7.4 AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE
- 17-200 7.5 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 17-201 7.6 DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE
- 17-202 7.7 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE
- 17-203 7.8 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE
- 8. AVIS DE MOTION**
- 17-204 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1193 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

17-205 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1194 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

17-206 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-207 9.1 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT N° P1101-51 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES DE SUPERFICIE MAXIMALE POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES M-244 ET M-256

10. RÈGLEMENTS

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-208 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-153

PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QU'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

ATTENDU QUE près de la moitié des cancers peuvent être prévenus en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que le progrès sera poursuivi;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE proclamer que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-154

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE – 1^{er} AU 7 MAI 2017

ATTENDU QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1^{er} au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

ATTENDU QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

ATTENDU QUE cette semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

ATTENDU QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que la Ville de Sainte-Julie soutienne la Semaine de la santé mentale en invitant les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « Être bien dans sa tête » et en encourageant les initiatives et activités organisées sur son territoire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 1^{er} au 7 mai la Semaine de la santé mentale;

QUE le Conseil municipal encourage la population à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour se recharger ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-155

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUES LES 7 ET 27 MARS 2017**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 7 et 27 mars 2017 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-156

NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2017

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE nommer la conseillère Mme Nicole Marchand, mairesse suppléante pour les mois de mai, juin et juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-157

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION MUNICIPALE DU
5 NOVEMBRE 2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.), tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce et que le Conseil municipal peut établir un tarif de rémunération;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la rémunération du personnel électoral;

ATTENDU QU'un rapport a été soumis aux membres du Conseil par la greffière, qui agit à titre de présidente d'élection, lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'adopter le tarif de rémunération pour le personnel électoral;

D'autoriser la trésorière à payer, sur recommandation de la présidente d'élection, les personnes qui auront travaillé à l'élection municipale;

POSTE	DESCRIPTION	RÉMUNÉRATION
Président d'élection	Élection par acclamation	6 500 \$
	Scrutin secret	7 500 \$
Secrétaire d'élection	Forfaitaire	¾ du P. É.
Adjoint au P. É.	Forfaitaire	¾ du P. É.
Trésorier	Rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	135 \$
	Rapport de dépenses électorales par candidat du parti	35 \$
	Chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	60 \$
	Chaque rapport financier d'un parti autorisé	200 \$
	Élection par acclamation	1 250 \$
	Scrutin secret	1 750 \$
Responsable de salle et président de la table de vérification (15 heures)	Vote par anticipation	n/a
	Jour du scrutin	600 \$
Préposé à l'information et à l'identification (PRIMO) (11,5 heures)	Vote par anticipation	175 \$
	Jour du scrutin	175 \$
Scrutateur (13 heures)	Vote itinérant	125 \$
	Vote par anticipation	200 \$
	Jour du scrutin	200 \$
	Dépouillement VPA	30 \$
Secrétaire (13 heures)	Vote itinérant	100 \$
	Vote par anticipation	175 \$
	Jour du scrutin	175 \$
	Dépouillement VPA	30 \$
Préposé à l'accueil	Vote par anticipation	n/a
	Jour du scrutin	n/a
Préposé à l'accueil et table de vérification (11,5 heures)	Vote par anticipation	135 \$
	Jour du scrutin	135 \$
Table de vérification de l'identité des électeurs	Membres	n/a
Commission de révision	Secrétaire	convention
Formation (2 heures)		30 \$
Substituts	Toute la journée	75 \$
	3 premières heures	50 \$

D'abroger à toutes fins que de droit la résolution n° 09-079.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-158

APPUI – MISE EN PLACE DE MESURES VISANT LA FLUIDITÉ SUR L'AUTOROUTE 30, ENTRE LES AUTOROUTES 10 ET 20

ATTENDU QUE l'autoroute 30, entre les autoroutes 10 et 20, souffre d'une baisse accrue de sa fluidité causant une congestion chronique et croissante;

ATTENDU QUE l'autoroute 30 supporte une large proportion du transit en provenance ou à destination des États-Unis, de l'Ontario, des Maritimes, des régions du Québec ou de la Grande Rive-Sud, le tout constituant l'un des principaux moteurs socioéconomiques pour le Québec;

ATTENDU QUE tout déplacement effectué pour des motifs d'affaires, commerciaux ou personnels contribue à l'essor des activités économiques et d'échanges de la région métropolitaine;

ATTENDU QUE le Grand Montréal fait l'objet d'interventions d'envergure, telles que la reconstruction de l'échangeur Turcot, la construction du nouveau pont Champlain et le réaménagement de l'autoroute Bonaventure, auxquels s'ajouteront la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et autres projets dont l'implantation de zones industrialo-portuaires et de pôles logistiques sur le territoire de la Couronne Sud;

ATTENDU QU'il s'opère une profonde restructuration du transport métropolitain induit par le nouveau régime d'organisation du transport collectif et les travaux de développement du Réseau électrique métropolitain (REM), le tout ayant des incidences majeures sur la planification des systèmes de transport, sur le développement économique et l'aménagement du territoire métropolitain;

ATTENDU QUE les déplacements à l'interne de la Couronne Sud ont connu une croissance de 54 % en 10 ans, que l'offre de service en transport collectif ne permet pas de répondre aux besoins est-ouest et donc, que ces déplacements se font en grande partie en automobile;

ATTENDU QU'à maintes occasions et particulièrement lors du Sommet économique de l'agglomération de Longueuil du 7 novembre 2016, les acteurs économiques de la Grande Rive-Sud ont fait valoir la nécessité d'optimiser l'autoroute 30 afin que sa fluidité demeure, en tout temps, une priorité de toutes les instances;

ATTENDU QUE la vitalité et la santé économique des entreprises de la région passent notamment par une meilleure fluidité sur l'autoroute 30;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'appuyer les actions du comité de transport de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS) visant la fluidité sur l'autoroute 30;

DE demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prendre dès aujourd'hui des mesures :

- afin d'améliorer la circulation des personnes, des biens et des marchandises sur l'autoroute 30;
- afin qu'un échéancier précis de l'élargissement de l'autoroute 30, entre les autoroutes 10 et 20, soit établi et rendu public;
- afin qu'un échéancier précis de l'élargissement de l'autoroute 20 menant à l'autoroute 30, soit établi et rendu public;
- afin que des mesures d'amélioration de la fluidité sur ces tronçons névralgiques soient mises en place avant l'élargissement;
- afin que l'implantation de voies réservées sur l'accotement pour le transport en commun, les véhicules à haut taux d'occupation ou le covoiturage, soit considérée comme mesure transitoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-159

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 3

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public concernant les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie pour le projet R-1182 lot 3;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 février 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 10 mars 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 13 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie pour le projet R-1182 lot 3 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Le Groupe ABS, situé au 17, rue de l'Industrie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, pour une somme de 84 462,93 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-160

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 3

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie, projet R-1182 lot 3, à la firme Le Groupe ABS pour une somme de 84 462,93 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie, projet R-1182 lot 3, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 4 223,15 \$, ce qui porte la somme autorisée à 88 686,08 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-161

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1183-1184 LOT 3

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public concernant les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures à divers endroits pour le projet R-1183-1184 lot 3;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 février 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 7 mars 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 13 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures à divers endroits pour le projet R-1183-1184 lot 3, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Le Groupe ABS, situé au 17, rue de l'Industrie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, pour une somme de 94 411,72 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-162

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1183-1184 LOT 3

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures à divers endroits, projet R-1183-1184 lot 3, à la firme Le Groupe ABS pour une somme de 94 411,72 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures à divers endroits, projet R-1183-1184 lot 3, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 4 720,59 \$, ce qui porte la somme autorisée à 99 132,31 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-163

TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – MODIFICATION DE LA GRILLE HORAIRE – PÉRIODE ESTIVALE 2017

ATTENDU QU'en période estivale, le service de transport subit une baisse d'achalandage de la clientèle, notamment en raison du congé scolaire des cégépiens;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer quelques changements à l'horaire régulier qui entrera en vigueur à compter du 10 juillet 2017;

ATTENDU QUE les membres de la Commission de transport collectif ont accepté les modifications et en ont fait la recommandation;

ATTENDU QU'un accord est intervenu avec le transporteur concernant lesdites modifications;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par la Direction générale lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE modifier la grille horaire pour la période estivale 2017, soit du 10 juillet au 19 août 2017 inclusivement, telle que décrite ci-dessous :

Direction Longueuil – Cégep Édouard-Montpetit (325)		
325 de 7h15	Remplacé par	350 à 7h15
325 de 7h26	Remplacé par	350 à 7h26
325 de 8h10	Remplacé par	350 à 8h10
325 de 8h20	Remplacé par	350 à 8h20
Direction Longueuil – CFP Pierre-Dupuy (330)		
330 de 6h51	Remplacé par	350 à 6h51
330 de 7h03	Remplacé par	350 à 7h03
Direction Sainte-Julie (325 et 330)		
330 de 15h31	Remplacé par	350 à 15h45
330 de 16h12	Remplacé par	350 à 16h12
325 de 17h30	ANNULÉ	
325 de 18h12	ANNULÉ	
325 de 18h29	Remplacé par	350 à 18h29
Direction Longueuil – Cégep Édouard-Montpetit (325)		
325 de 7h15	Remplacé par	350 à 7h15
325 de 7h26	Remplacé par	350 à 7h26
325 de 8h10	Remplacé par	350 à 8h10
325 de 8h20	Remplacé par	350 à 8h20
Direction Longueuil – CFP Pierre-Dupuy (330)		
330 de 6h51	Remplacé par	350 à 6h51
330 de 7h03	Remplacé par	350 à 7h03
Direction Sainte-Julie (325 et 330)		
330 de 15h31	Remplacé par	350 à 15h45
330 de 16h12	Remplacé par	350 à 16h12
325 de 17h30	ANNULÉ	
325 de 18h12	ANNULÉ	
325 de 18h29	Remplacé par	350 à 18h29
Direction Longueuil – Cégep Édouard-Montpetit (325)		
325 de 7h15	Remplacé par	350 à 7h15
325 de 7h26	Remplacé par	350 à 7h26
325 de 8h10	Remplacé par	350 à 8h10
325 de 8h20	Remplacé par	350 à 8h20

Direction Longueuil – CFP Pierre-Dupuy (330)		
330 de 6h51	Remplacé par	350 à 6h51
330 de 7h03	Remplacé par	350 à 7h03
Direction Sainte-Julie (325 et 330)		
330 de 15h31	Remplacé par	350 à 15h45
330 de 16h12	Remplacé par	350 à 16h12
325 de 17h30	ANNULÉ	
325 de 18h12	ANNULÉ	
325 de 18h29	Remplacé par	350 à 18h29

QUE cette résolution soit publiée dans le journal La Relève et qu'elle soit affichée dans les autobus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-164

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT ET D'ARRÊT INTERDITS – RUE DÉCARIE

ATTENDU QUE le stationnement de voitures dans les bandes piétonnes soulève des préoccupations pour la sécurité des piétons et, notamment, des écoliers qui empruntent ces bandes piétonnes à proximité des écoles;

ATTENDU QUE pour éviter le stationnement des voitures dans les bandes piétonnes, il y a lieu de créer des zones de stationnement interdit ou d'arrêt interdit;

ATTENDU QU'il est également souhaitable d'harmoniser la nouvelle signalisation sur la rue Décarie avec les zones de débarquement dans ce secteur, créées dans le cadre du projet « En toute confiance vers l'école », pour sécuriser le déplacement des élèves;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 13 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés entre la rue Principale et le 672, rue Décarie;

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés entre le boulevard N.-P.-Lapierre et le 736, rue Décarie;

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés pour délimiter une zone d'arrêt interdit de 5,5 m en amont et 5 m en aval du sentier menant au parc de la Coulée;

QUE des panneaux « stationnement autorisé pour une durée de 20 minutes, de 7 h 30 à 16 h, les jours de classe » soient installés pour délimiter une zone de stationnement limité de 10 m en amont de la rue Savaria, jusqu'au 676, rue Décarie;

QUE des panneaux « stationnement autorisé pour une durée de 20 minutes, de 7 h 30 à 16 h, les jours de classe » soient installés pour délimiter une zone de stationnement limité du 700, rue Décarie à 10 m en amont de la rue Savaria;

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés pour délimiter une zone d'arrêt interdit entre la rue Savaria en direction de la rue Comeau, sur une distance de 10 m;

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés pour délimiter une zone d'arrêt interdit à partir de 10 m en amont de l'intersection de la rue Savaria, en marge latérale du 1795, rue Savaria;

Le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-13-MAR17-4 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-165

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RANG DE LA VALLÉE

ATTENDU QUE la visibilité des automobilistes qui souhaitent s'engager sur la montée des Quarante-Deux, depuis le rang de la Vallée, est souvent réduite en raison de véhicules stationnés au 230, montée des Quarante-Deux et sur le côté du rang de la Vallée, près de l'intersection;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 13 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés des deux côtés du rang de la Vallée, sur une distance de 25 m, à partir de la montée des Quarante-Deux en direction des Serres Dauphinais, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-13MAR17-7 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-166

INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION ET AJOUT DE BANDES DE PASSAGE – TRAVERSE POUR PIÉTONS – BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER

ATTENDU QUE le virage à droite au feu rouge est permis, à l'intersection du boulevard Armand-Frappier et du chemin du Fer-à-Cheval, en direction du viaduc;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, il demeure important de sensibiliser les automobilistes à la présence potentielle de piétons à cet endroit;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 13 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE des bandes de passage blanches (traverse pour piétons) soient ajoutées et un panneau « passage pour piéton » soit installé sur le boulevard Armand-Frappier, à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-13MAR17-6 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-167

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÉGLEMENT N° 1186 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LES NUMÉROS 1041 ET 1401, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 900 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 900 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement n° 1186 pour payer le coût des travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Nobel, entre les numéros 1041 et 1401, ainsi que les frais contingents pour un montant de 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 900 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-168

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 3 mars au 30 mars 2017 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2017-15	Chèques à ratifier:	636 077,16 \$
Liste F-2017-16	Comptes à payer:	2 577 361,71 \$
Règlements		
Liste F-2017-17	Comptes à payer:	40 298,04 \$
Fonds réservé - fonds de roulement		
Liste F-2017-18	Comptes à payer:	22 559,23 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 3 mars au 30 mars 2017 apparaissant sur les listes F-2017-15 à F-2017-18;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-169

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 31 mars 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 33 923,95 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-170

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 20 MARS 2017

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 20 mars 2017 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 20 mars 2017 en conformité avec l'article 4.4 du règlement n° 465, à l'exception des points suivants qui feront l'objet d'une décision autonome et à venir :

3. Rapport financier 2016;
 - 6. Politique d'utilisation du téléphone cellulaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-171

ADOPTION – POLITIQUE D'UTILISATION DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie met à la disposition de certains employés des appareils mobiles dans le cadre de leurs fonctions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une politique encadrant l'usage de ces appareils;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des finances lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter la politique relative l'utilisation du téléphone cellulaire jointe à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-172

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT – ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QUE ces règlements ont été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Sainte-Julie affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Julie informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que la Ville de Sainte-Julie demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-173

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement n° 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'engagement du personnel désigné dans la liste ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)			
BAZINET, Chantal	Syndiqué	Commis aux infrastructures surnuméraire	21 mars 2017
GAMACHE, Jackie	Syndiqué	Stagiaire en bureautique	24 avril 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-174

EMBAUCHE – DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER – SERVICE DES FINANCES

ATTENDU QUE la directrice des finances et trésorière, Mme Sylvie Forest, prendra sa retraite en mai 2017 et qu'il y a lieu de combler ce poste;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher M. Patrick Quirion au poste de directeur des finances et trésorier au Service des finances, au salaire et selon la politique des conditions de travail du personnel-cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE l'embauche de M. Quirion à ce poste soit en vigueur à compter du 1^{er} mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-175

EMBAUCHE – CONCEPTEUR GRAPHIQUE – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

ATTENDU la création d'un nouveau poste de concepteur graphique à temps partiel au Service des communications et relations avec les citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE Mme Valérie Trépanier répond aux critères d'embauche de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Valérie Trépanier au poste de concepteur graphique à temps partiel, soit 21 heures par semaine, au Service des communications et relations avec les citoyens, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Trépanier à ce poste soit en vigueur à compter du 24 avril 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-176

RENOUVELLEMENT – POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉES 2015 À 2021

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal, réunis en Commission administrative le 27 mars 2017, ont étudié la proposition de renouvellement des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie soit modifiée conformément au document joint à la présente, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-177

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SECTION LOCALE 1690) – HORAIRE DE TRAVAIL DU TECHNICIEN EN GÉNIE MUNICIPAL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU la création du poste de technicien en génie municipal au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE l'horaire de travail pour ce poste diffère de l'horaire habituel;

ATTENDU la nécessité de s'entendre sur les termes et conditions de l'horaire de travail, notamment en ce qui a trait à la semaine normale de travail, à l'horaire d'été et au travail supplémentaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1690 et la Ville de Sainte-Julie, jointe à la présente, concernant l'horaire de travail du technicien en génie municipal au Service des infrastructures;

QUE cette lettre d'entente soit annexée à la convention collective de travail entre le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1690 et la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-178

**AUTORISATION DE DÉPENSE – DÉPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE GAZ –
RÈGLEMENT N° 1176**

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement du boulevard Saint-Joseph ont nécessité le déplacement d'une conduite de gaz afin de permettre la plantation d'arbres et l'implantation de luminaires dans le secteur du Vieux-Village, tel que prévu au règlement n°1176;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'autoriser la dépense pour le déplacement d'une conduite de gaz par la compagnie Gaz Métro dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Village d'une somme de 39 004,97 \$;

D'autoriser la trésorière à émettre le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-179

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES
RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE – RÈGLEMENT N° 1183**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale prévus au règlement n° 1183;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 29 mars 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 989 645,48 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-180

PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE – RÈGLEMENT N° 1183

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour une somme de 989 645,48 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une provision de 10 %, soit 98 964,55 \$, pour les imprévus lors de la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale, ce qui porte la somme autorisée à 1 088 610,03 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-181

ADJUDICATION – FOURNITURE D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER – PROJET SA-R-1141, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture d'arbres de pépinière concernant l'aménagement d'un corridor forestier, prévue au règlement n° 1141;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 8 mars 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les documents de soumission permettent d'octroyer les contrats partiellement, selon le plus bas prix;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la soumission conforme de la compagnie Pépinière Y. Yvon Auclair & fils enr. située au 1386, chemin Ozias Leduc, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, et d'accorder la commande pour l'achat de certaines essences d'arbres de pépinière pour une somme de 68 410,13 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la compagnie Pépinière Jardin 2000 inc., située au 2000, chemin de la Belle-Rivière, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2, et d'accorder la commande pour l'achat de certaines essences d'arbres de pépinière pour une somme de 121 154,91 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la compagnie Pépinière Rougement située au 730, route 112, Rougemont (Québec) J0L 1M0, et d'accorder la commande pour l'achat de certaines essences d'arbres de pépinière pour une somme de 8 623,13 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la compagnie Pépinière Dominique Savio ltée située au 101, rang des Soixante, Marieville (Québec) J3M 1N9, et d'accorder la commande pour l'achat de certaines essences d'arbres de pépinière pour une somme de 16 942,43 \$, toutes taxes incluses;

Le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-182

ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER – PROJET SA-R-1141, LOT 2

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de plantation d'arbres de pépinière concernant l'aménagement d'un corridor forestier, prévus au règlement n^o 1141;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 30 mars 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. située au 410, route 104, Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de plantation d'arbres de pépinière pour l'aménagement d'un corridor forestier d'une somme de 101 752,87 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 30 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-183

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER – PROJET SA-R-1141, LOT 2

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de plantation d'arbres de pépinière concernant l'aménagement d'un corridor forestier, à la compagnie Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc., pour une somme de 101 752,87 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de plantation d'arbres de pépinière concernant l'aménagement d'un corridor forestier, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les travaux imprévus, soit 5 087,64 \$, ce qui porte la somme autorisée à 106 840,51 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-184

ADJUDICATION – ACHAT D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR REMPLACEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite a été effectuée pour l'achat d'arbres de pépinière concernant le remplacement d'arbres à divers endroits;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 3 mars 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les documents de soumission permettent d'octroyer les contrats partiellement, selon le plus bas prix;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'accepter la soumission conforme de la Pépinière Cramer, située au 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres (Québec) J7T 3A1, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour une somme de 27 571,01 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la Pépinière Y. Yvon Auclair & fils enr. située au 1386, chemin Ozias Leduc, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour une somme de 15 377,91 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la Pépinière Rougemont, située au 730, route 112, Rougemont (Québec) J0L 1M0, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour une somme de 13 273,86 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la Pépinière Jardin 2000 inc., située au 2000, chemin de la Belle-Rivière, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour une somme de 4 369,05 \$, toutes taxes incluses;

Le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 3 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-185

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 MARS 2017

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 14 mars 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-186

ADOPTION – PLAN VERT 2^e GÉNÉRATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'adoption du Plan vert de la Ville de Sainte-Julie lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 avril 2009, résolution n° 09-126;

ATTENDU QUE le Comité de l'environnement, en collaboration avec le Service de l'urbanisme, a été mandaté pour élaborer la deuxième génération du Plan vert;

ATTENDU QUE par ses interventions en matière environnementale, la Ville de Sainte-Julie désire offrir un environnement et un patrimoine de qualité aux générations actuelles et futures;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du Plan vert 2^e génération est orientée vers la réduction de l'impact écologique, tant au niveau des actions municipales que citoyennes, la mobilisation, la sensibilisation accrue avec un niveau supérieur d'accompagnement, l'exemplarité et la protection des acquis;

ATTENDU QUE le Comité de l'environnement recommande au Conseil municipal l'adoption du Plan vert 2^e génération;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le Plan vert 2^e génération présenté par le Service de l'urbanisme lors des Commissions administratives des 13 février et 6 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le Plan vert 2^e génération de la Ville de Sainte-Julie;

QUE la promotion du Plan vert 2^e génération soit effectuée sur les différentes plateformes d'information et que, pour des raisons écologiques, celui-ci soit rendu disponible sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-187

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE FENÊTRE AU SOUS-SOL – 2831, RUE DE VILLANDRY – ZONE H-429

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par le propriétaire, pour l'ajout d'une fenêtre au sous-sol de la résidence unifamiliale située au 2831, rue de Villandry, et ce, conformément à la résolution n^o 447.3.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-188

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT – 358, RUE D'ANJOU – ZONE H-230

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction préparés par G1 Plan et datés du 20 janvier 2017 ainsi que le plan projet d'implantation préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, et daté du 15 février 2017 (dossier G20 705, minute 68), pour la construction d'une nouvelle résidence sur un terrain vacant situé au 358, rue d'Anjou, et ce, conformément à la résolution n° 447.4.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-189

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE JUMELÉE – 1997, RUE MAURICE-DUPLESSIS – ZONE H-509

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept déposés par les propriétaires et datés de mars 2017, pour l'agrandissement de la résidence jumelée située au 1997, rue Maurice-Duplessis, et ce, conformément à la résolution n° 447.5.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-190

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE – 376, PLACE DE L'ÉPERVIÈRE – ZONE H-120

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, soumis par le propriétaire, pour le remplacement de la porte d'entrée de la résidence située au 376, place de l'Épervière, et ce, conformément à la résolution n° 447.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-191

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1951, RUE NOBEL « LABPLAS » – ZONE I-102

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Pépinière Jardin 2000 inc. et datés du 6 mars 2017, pour la place d'affaires « Labplas » située au 1951, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution n° 447.8.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-192

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « FENPLAST – PF VERCHÈRES » – ZONE M-244

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Dominion et datés du 30 janvier 2017 (version révisée le 2 mars 2017), pour la place d'affaires « Fenplast - PF Verchères » située au 1800, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution n° 447.6.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-193

REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR POTEAU « ESSO » – 1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De refuser les plans-concept d'affichage sur poteau, préparés par Enseignes Pattison et datés du 2 janvier 2017, pour le remplacement de l'enseigne sur poteau du bâtiment commercial « Esso » situé au 1911, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution n° 447.2.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-194

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1844, RUE PRINCIPALE – ZONE H-207

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1844, rue Principale a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan projet de lotissement, préparé par M. Mario Dumont, arpenteur-géomètre, et daté du 8 février 2017;

ATTENDU QUE le propriétaire du 1844, rue Principale désire subdiviser le terrain afin de créer trois lots, soit un lot sur lequel la maison actuelle sera implantée ainsi que deux nouveaux lots transversaux qui donneront sur deux rues, soit la rue Principale et la rue de l'Église;

ATTENDU QUE la profondeur du terrain à subdiviser est insuffisante entre la rue Principale et la rue de l'Église pour subdiviser deux terrains donnant sur une seule rue;

ATTENDU QUE l'implantation de deux bâtiments ayant frontage sur la rue de l'Église est plus intéressante que l'implantation de bâtiments sur la rue Principale, puisque cette implantation fait en sorte que les bâtiments sont décalés les uns par rapport aux autres, faisant en sorte que les bâtiments semblent moins près les uns des autres, permettant ainsi une certaine intimité aux futurs propriétaires;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement stipule à l'article 4.2.1.7 « En aucun cas, un terrain regroupé sous un seul numéro de lot en zone résidentielle unifamiliale ne pourra se localiser de façon à avoir une rue en front et une rue à l'arrière à la fois »;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre le lotissement de deux lots ayant une rue en front et une rue à l'arrière à la fois, plutôt que deux lots ayant une rue en front de terrain seulement, tel que prévu à l'article 4.2.1.7 du Règlement de lotissement n° 1103;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 446.6.17 datée du 15 février 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement n° 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 1844, rue Principale afin d'autoriser:

- le lotissement de deux lots projetés ayant une rue en front et une rue à l'arrière, plutôt que deux lots ayant une rue en front de terrain seulement, tel que prévu à l'article 4.2.1.7 du Règlement de lotissement n° 1103, conditionnellement au respect des exigences suivantes:
 - à ce que les futurs bâtiments soient orientés avec la façade principale sur la rue de l'Église;
 - aucune entrée charretière ne soit autorisée sur la rue Principale;
 - à ce que les aménagements ou constructions qui devront être réalisés sur le terrain tiennent compte des arbres existants sur le terrain;
 - au dépôt, pour approbation, de plans-concept d'aménagement d'une haie ou pour tout autre aménagement qui sera proposé le long des lots ayant une limite arrière donnant sur la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-195

APPROBATION – PLAN D'OPÉRATION CADASTRALE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DOMICILIAIRE – LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806

ATTENDU QUE Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. réalisera un important projet de développement immobilier domiciliaire à Sainte-Julie sur des lots situés dans les zones A-806 et N-805;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ce projet, un acte d'échange et de cession de terrains est intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, conformément à la résolution n° 17-106 adoptée à la séance du Conseil tenue le 7 mars 2017;

ATTENDU la réception d'une demande d'approbation du plan d'opération cadastrale et de permis de lotissement par M. Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'approuver le plan d'opération cadastrale préparé par M. Jean-Philippe Roux, daté du 17 février 2017 et portant le n° 7782 de ses minutes, dossier D14255-7;

QUE les subdivisions comprises dans le projet de développement immobilier domiciliaire Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, aient un caractère officiel;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents requis pour le dépôt et l'enregistrement de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-196

ADOPTION – POLITIQUE DE SAINES HABITUDES DE VIE ET PLAN D’ACTION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite se doter d’une Politique de saines habitudes de vie ainsi que d’un Plan d’action pour refléter sa volonté d’améliorer la qualité de vie des Julievilloises et Julievillois;

ATTENDU QUE le Comité des politiques citoyennes, en collaboration avec le Service des loisirs, a été mandaté pour élaborer cette politique;

ATTENDU QUE le Comité des politiques citoyennes recommande au Conseil municipal l’adoption de la Politique de saines habitudes de vie et du Plan d’action;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé la Politique de saines habitudes de vie et le Plan d’action qui leur ont été présentés par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 13 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D’adopter la Politique de saines habitudes de vie de la Ville de Sainte-Julie et le Plan d’action.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-197

ADOPTION – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Politique de développement des collections et le cadre d’évaluation et d’élégage sont des outils qui permettent d’établir des lignes directrices claires quant au choix ou au retrait des documents de la collection de la bibliothèque municipale de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a changé ses critères pour le programme d’appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU QUE les conditions imposées par le ministère doivent être respectées pour l’obtention d’une aide financière;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’adopter la Politique de développement des collections de la Ville de Sainte-Julie, incluant le cadre d’évaluation et d’élégage, telle que présentée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-198

ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du Service des loisirs, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, sous le n° 09-577;

ATTENDU QUE les organismes doivent se conformer aux critères d'admissibilité et de renouvellement de cette politique afin d'obtenir le soutien de la Ville pour la réalisation de leur mission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'adopter la liste des organismes à but non lucratif dont la reconnaissance a été renouvelée par la Ville de Sainte-Julie, jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-199

AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la préparation et le dépôt, au ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

DE désigner la bibliothécaire en chef à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Julie et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-200

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

Nom du participant	Montant	Événement sportif	Discipline	Date	Lieu
Alex St-Onge	150 \$	Championnat québécois par catégorie d'âge	Patinage de vitesse	11 et 12 mars 2017	Ville de Rivière-du-Loup
	170 \$	Jeux du Québec	Patinage de vitesse	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
William Claveau	300 \$	Championnat canadien de karaté 2017	Karaté	24 au 26 février 2017	Ville de Québec
Audrey Poirier	500 \$	Belgian Ladies Open Arlon 2017	Judo	1 ^{er} au 9 février 2017	Belgique
Alexis Giguère	170 \$	Jeux du Québec	Hockey masculin	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Janel Lacey	170 \$	Jeux du Québec	Nage synchronisée	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Alexandre Migner	170 \$	Jeux du Québec	Patinage de vitesse	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Nicolas Gill	170 \$	Jeux du Québec	Plongeon	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Justine Beauchemin	170 \$	Jeux du Québec	Ringuette	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Anne Côté	170 \$	Jeux du Québec	Ringuette	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Frédérique Labrie	170 \$	Jeux du Québec	Ringuette	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Justine Lemay	170 \$	Jeux du Québec	Ringuette	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Érika Lessard	170 \$	Jeux du Québec	Ringuette	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma

Xavier Normandeau	170 \$	Jeux du Québec	Ski de fond	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Zoé Normandeau	170 \$	Jeux du Québec	Ski de fond	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Sacha Parenteau-Laurin	170 \$	Jeux du Québec	Ski de fond	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-201

DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie pour la compétition régionale du Circuit C'L'Fun tenue le 12 novembre 2016 et pour l'organisation de la compétition de fin de saison amicale qui s'est déroulée le 1^{er} avril 2017;

ATTENDU QUE la demande du club de patinage de vitesse respecte les critères d'admissibilité de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 4 « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accorder au club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie, une aide financière de cinq (5) heures pour la compétition régionale du Circuit C'L'Fun, au taux horaire de 67,40 \$ pour un total de 337 \$, ainsi qu'une aide financière de cinq (5) heures pour la compétition de fin de saison amicale, au même taux horaire, pour un total de 337 \$;

QUE ces montants soient accordés sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2017 du club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-202

AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU QUE le club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie a reconduit le mandat de Mme Jessica Piquès afin d'alléger les tâches effectuées par les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par Les Fines Lames de Sainte-Julie afin que Mme Piquès soit considérée comme une ressource administrative qui supporte les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De verser une aide financière de 1 001 \$ au club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie pour la saison 2016-2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-203

AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU QUE l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie emploie, depuis août 2016, une agente de bureau afin d'alléger les tâches administratives effectuées par les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie afin que cette agente de bureau soit considérée comme une ressource administrative qui supporte les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

De verser une aide financière de 7 711 \$ à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour la saison 2016-2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-204

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1193 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

17-205

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1194 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux de réfection de pavage à divers endroits ainsi que les frais contingents.

17-206

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux de reconstruction de la rue Michael-Faraday ainsi que les frais contingents.

17-207

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT N° P1101-51 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES DE SUPERFICIE MAXIMALE POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES M-244 ET M-256

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes de superficie maximale pour les usages commerciaux afin de restreindre la superficie d'un local commercial protégé par droit acquis dans les zones M-244 et M-256;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage n° 1101;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2017 sous le n° 17-143;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 3 avril 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage n° 1101 afin d'ajouter des normes de superficie maximale pour les usages commerciaux dans les zones M-244 et M-256, soit adopté et qu'il porte le n° P1101-51;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Mme Roy invite les citoyens à participer au lancement de la Politique de saines habitudes de vie qui aura lieu ce samedi sur le terrain de soccer synthétique, près de l'école secondaire du Grand-Coteau.

Mme Roy informe les citoyens que la vente d'arbres à prix réduit aura lieu le mercredi 26 avril 2017 et que l'achat se fait par le biais du site Internet de la Ville. La vente est limitée à un arbre par numéro d'immeuble.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Péloquin

- M. Péloquin félicite les membres du Conseil relativement à l'adoption de l'avis de motion du règlement relatif à la protection des sources d'eau potable ainsi que pour les démarches faites auprès du gouvernement provincial pour l'informer que les mesures adoptées par ce dernier ne sont pas suffisantes.

M. Yves Parenteau

- M. Parenteau demande si le nouvel égout pluvial dans le secteur de la rue Thomas-Chapais est efficace.

Oui, l'égout est efficace et des interventions ont été faites auprès des citoyens de ce secteur afin que leur résidence soit convenablement branchée à cet égout.

M. Parenteau félicite les membres du Conseil relativement à l'adoption de l'avis de motion du règlement relatif à la protection des sources d'eau potable.

M. Raymond Leroux

■ M. Leroux demande pour quelle raison la Ville de Sainte-Julie est à la fois membre de la Chambre de commerce du Mont-Saint-Bruno et de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud.

Mme Roy donne des explications à M. Leroux.

M. Leroux apprécierait beaucoup que M. Normand Larin reçoive une reconnaissance de la Ville de Sainte-Julie, car il a été maire de cette ville de 1980 à 1984 et que c'est durant son mandat que celle-ci a acquis le terrain où est situé l'actuel hôtel de ville.

Mme Roy prend bonne note de cette demande et verra à ce que le Comité de toponymie de la Ville analyse celle-ci, tout comme celle relative à M. André Savaria, maire de 1975 à 1980 et décédé récemment.

M. Claude Delage

■ M. Delage, résident de la rue Charlebois, mentionne que les conditions de la rue sont inconcevables. Plusieurs véhicules sont endommagés dus aux nombreux trous d'une grosseur de 7 à 8 pouces. La rue est non carrossable.

Il mentionne avoir reçu une lettre de la Ville à l'effet que la rue allait être refaite, mais sans être asphaltée. M. Delage considère que cette rue doit être asphaltée, car plusieurs résidents des villes de Sainte-Julie et de Saint-Amable empruntent cette rue. De plus, si la rue n'est pas asphaltée, il y aura beaucoup de poussière et la valeur des propriétés ayant front sur cette rue diminuera.

M. Delage mentionne également que plusieurs camions empruntent cette rue, et ce, tous les jours, alors que cette dernière leur est interdite.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites sur la circulation des camions et que des personnes iront constater sur place l'état de la situation, tant au niveau de la circulation des camions que de l'état de la chaussée.

M. Delage demande à obtenir une rencontre privée avec Mme Roy.

Mme Roy et M. Delage fixeront une date de rencontre à la fin de la séance du Conseil.

M. Jean-Paul Gobeil

■ M. Gobeil, résident du 70, boulevard des Hauts-Bois, rappelle aux membres du Conseil être venu les rencontrer à la séance du Conseil du mois de février pour leur faire part d'une lettre que les propriétaires avaient reçue relativement à une non-conformité quant au système de gicleurs.

M. Gobeil explique brièvement les étapes qui ont été effectuées à la suite de cette rencontre, soit notamment des demandes de soumissions pour corriger la non-conformité, l'embauche d'un ingénieur (M. Lévesque de la firme Technorm) pour la rédaction d'un rapport et une rencontre avec M. Daniel Perron, directeur du Service de sécurité incendie, et son équipe.

Le rapport de M. Lévesque a été transmis à M. Daniel Perron, directeur du Service de sécurité incendie et l'ingénieur apprécierait obtenir des réponses à certaines questions.

Mme Roy mentionne qu'une analyse du rapport de l'ingénieur sera faite par les représentants de la Ville dans les prochains jours.

M. Gobeil remercie la mairesse pour son intérêt dans le dossier et pour sa collaboration.

M. Michel Larouche

■ M. Larouche, résident du 72, boulevard des Hauts-Bois, ayant la même problématique que les résidents du 70, boulevard des Hauts-Bois, mentionne que lors de l'analyse du rapport, il faudra prendre note de l'article 3.2.4.8 du Code national du bâtiment. Selon l'ingénieur, cette exigence est non fondée.

M. Larouche demande si le Service de sécurité incendie est mandaté par la Régie des bâtiments du Québec (RBQ). Si oui, le Service de sécurité incendie est-il autorisé à émettre des recommandations différentes aux dispositions réglementaires, comme peut le faire le RBQ?

M. Larouche mentionne que la lettre du Service de sécurité incendie a créé des dommages collatéraux au syndicat des copropriétaires, car ce dernier a l'obligation d'informer les futurs acheteurs de toute poursuite judiciaire potentielle, ce qui fait en sorte qu'ils n'achètent pas les condos actuellement à vendre.

Mme Lise Pelletier

■ Mme Pelletier, résidente du 150, rue du Sanctuaire, mentionne que les camions qui circulent sur la 229 demeurent très bruyants, car la signalisation interdisant les freins moteurs n'est pas respectée et qu'aucune surveillance policière n'est faite à cet endroit. Mme Pelletier demande donc que la vitesse soit réduite sur la 229.

Mme Roy mentionne que la vitesse y est déjà réduite, mais qu'une surveillance policière sera demandée à cet endroit.

M. Yann Marcotte

■ M. Marcotte demande à quel endroit sera fait l'aménagement du corridor forestier.

Mme Roy mentionne que l'aménagement sera fait le long de la piste cyclo-pédestre du Grand-Coteau.

17-208

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 56.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

VILLE DE SAINTE-JULIE
SIXIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 2 mai 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-209

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-209 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-210 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE – 8 MAI 2017

17-211 1.4 PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 15 AU 21 MAI 2017

17-212 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 AVRIL 2017

2. ADMINISTRATION

17-213 2.1 DÉPÔT – REDDITION DE COMPTES ANNUELLE 2016 – PLAN D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2012-2022

17-214 2.2 AUTORISATIONS DE SIGNATURE – PROTOCOLES D'ENTENTE – 87132 CANADA LTÉE ET LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC. – TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE – RUE NOBEL – PROJET SI-16-157, LOT 3

17-215 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE CONCERNANT LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS GÉORÉFÉRENCÉES DU TRACÉ DU PIPELINE SAINT-LAURENT – ÉNERGIE VALERO INC.

-
-
- 17-216 2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ
– TRANSCANADA PIPELINES LIMITED
- 17-217 2.5 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE MARGUERITE-D'YOUVILLE –
DÉMÉNAGEMENT TEMPORAIRE
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-218 3.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'ANALYSE
FINANCIÈRE 2016
- 17-218 3.2 DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE
L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016
- 17-219 3.3 DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL
- 17-220 3.4 AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON
AFFECTÉ
- 17-221 3.5 AFFECTATION DES DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À
POURVOIR – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
- 17-222 3.6 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES
COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 17-223 3.7 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ
– FONDS DE ROULEMENT
- 17-224 3.8 MODIFICATION – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS
RÈGLEMENTS
- 17-225 3.9 AUTORISATION – INSCRIPTION AUX SERVICES MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 17-226 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 17-227 4.2 EMBAUCHE – POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINTE – SERVICE
DES LOISIRS
- 17-228 4.3 EMBAUCHE – POSTE DE JOURNALIER – SERVICE DES
INFRASTRUCTURES
- 17-229 4.4 EMBAUCHE – POSTE DE JOURNALIER ET JARDINIER – SERVICE
DES INFRASTRUCTURES
- 17-230 4.5 EMBAUCHE – POSTE DE JOURNALIER ET JARDINIER – SERVICE
DES INFRASTRUCTURES
- 17-231 4.6 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES
INFRASTRUCTURES
- 17-232 4.7 FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 17-233 5.1 PLAN D'INTERVENTION 2015 (RÉVISÉ EN 2017) – CONDUITES
D'EAU POTABLE, ÉGOUTS ET CHAUSSÉES

- 17-234 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX D'ARBORICULTURE 2017
- 17-235 5.3 REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES – PROJET SI-17-160
- 17-236 5.4 ADJUDICATION – TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE EN BORDURE DE LA RUE NOBEL, ENTRE LES 1401 ET 1041 – RÈGLEMENT 1186
- 17-237 5.5 PROVISION – TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE EN BORDURE DE LA RUE NOBEL, ENTRE LES 1401 ET 1041 – RÈGLEMENT 1186
- 17-238 5.6 ADJUDICATION – BÂTIMENT DE SERVICE PRÉFABRIQUÉ EN BÉTON ARMÉ – PARC JULES-CHOQUET – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-239 5.7 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 2
- 17-240 5.8 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 1
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 17-241 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 AVRIL 2017
- 17-242 6.2 RENOUELEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 17-243 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 286, RUE DE NORMANDIE (BRUNET CLINIQUE) – ZONE M-244
- 17-244 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1791, RUE PRINCIPALE (HYPOTHECA) – ZONE C-359
- 17-245 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT DE LA PORTE EN FAÇADE – 451, RUE PIERRE-DE COUBERTIN – ZONE H-237
- 17-246 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 17-247 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UN 2^e ÉTAGE – 2031, RUE DE FONTAINEBLEAU – ZONE H-506
- 17-248 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1999-2, RUE NOBEL (LA MAISON DE L'ENTRAIDE – FRIPERIE) – ZONE C-150

-
-
- 17-249 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT – 477, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-719
- 17-250 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN SOLARIUM 3 SAISONS – 1560, RUE PRINCIPALE (UNITÉ 500) – ZONE C-205
- 17-251 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE – 2141, RUE NOBEL (BÂTIMENT INDUSTRIEL) – ZONE I-152
- 17-252 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 201, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (ARÉNA) – ZONE P-241
- 17-253 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 509, AVENUE JULES-CHOQUET (SOMA PILATES) – ZONE C-208
- 17-254 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (RÉFECTION DES TROTTOIRS) – 711, RUE BENJAMIN-SULTE – ZONE H-316
- 17-255 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE – 1450, CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE – ZONE A-708
- 17-256 6.16 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 17-257 6.17 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE PORTE DOUBLE EN FAÇADE (NOVATECH) – 1401, RUE NOBEL – ZONE I-154
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 17-258 7.1 ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-259 7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PARTAJOIE STE-JULIE
- 17-260 7.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITE EN HISTOIRE – SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE RICHELIEU-YAMASKA
- 17-261 7.4 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 8. AVIS DE MOTION**
- 17-262 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES NATURELLES
- 17-263 8.2 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT 1149-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

17-264 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-265 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES NATURELLES

10. RÈGLEMENTS

17-266 10.1 RÈGLEMENT 1101-51 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES DE SUPERFICIE MAXIMALE POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES M-244 ET M-256

17-267 10.2 RÈGLEMENT 1193 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

17-268 10.3 RÈGLEMENT 1194 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 550 000 \$ ET AUTORISANT UNE AFFECTATION POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 550 000 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AUX IMMOBILISATIONS

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-269 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-210

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE – 8 MAI 2017

ATTENDU QUE la Croix-Rouge vient en aide aux sinistrés;

ATTENDU QU'en moyenne trois fois par jour au Québec, une équipe de bénévoles de la Croix-Rouge est mobilisée pour venir en aide à des gens dont la vie a basculé à la suite d'un sinistre;

ATTENDU QUE la population de Sainte-Julie peut compter sur une équipe de bénévoles formés et spécialisés, prêts à intervenir en tout temps;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge joue un rôle de premier plan en matière de prévention en offrant à la population des moyens de sauver des vies;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE proclamer le 8 mai, Journée internationale de la Croix-Rouge;

DE remercier tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour venir en aide à des personnes vulnérables ici, à Sainte-Julie, et partout ailleurs au Canada;

DE rendre hommage à ces bénévoles en hissant le drapeau de la Croix-Rouge sur le quatrième mât de l'hôtel de ville, le lundi 8 mai à 14 h, en présence de la mairesse et des bénévoles julievillois de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-211

PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 15 AU 21 MAI 2017

ATTENDU l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes;

ATTENDU l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

ATTENDU l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

ATTENDU l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des familles est l'occasion d'inviter les parents à exprimer leur fierté et à faire des liens avec les étapes paraissant parfois ardues et se transformant, au fil du temps, en réalisations parentales et familiales;

ATTENDU QUE la Ville est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reconnu le rôle rassembleur de la communauté dans le développement d'une politique familiale municipale et la mise en place d'un plan d'action;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE proclamer la Semaine québécoise des familles du 15 au 21 mai 2017, ainsi que la Journée internationale de la famille, le 15 mai 2017;

D'inviter les familles à célébrer leur fierté en participant aux activités organisées dans la région et par la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-212

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 AVRIL 2017

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 4 avril 2017, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-213

DÉPÔT – REDDITION DE COMPTES ANNUELLE 2016 – PLAN D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2012-2022

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie effectue un suivi annuel du plan d'action de la planification stratégique;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandations présenté par la direction générale lors de la Commission administrative du 24 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la reddition de comptes annuelle 2016 du plan d'action de la planification stratégique 2012-2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-214

AUTORISATIONS DE SIGNATURE – PROTOCOLES D'ENTENTE – 87132 CANADA LTÉE ET LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC. – TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE – RUE NOBEL – PROJET SI-16-157, LOT 3

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie réalisera des travaux d'infrastructures urbaines pour le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire en bordure de la rue Nobel, entre les adresses 1041 et 1401;

ATTENDU QU'il y a lieu que des protocoles d'entente interviennent entre la Ville de Sainte-Julie et 87132 Canada ltée et entre la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., afin de déterminer les responsabilités et obligations de chacune des parties;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 1^{er} mai 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et 87132 Canada ltée, dont une copie est jointe à la présente résolution comme annexe 1, ou tout autre protocole d'entente similaire dûment approuvé par le directeur général et la greffière, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente résolution;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., dont une copie est jointe à la présente résolution comme annexe 2, ou tout autre protocole d'entente similaire dûment approuvé par le directeur général ou la greffière, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-215

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE CONCERNANT LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS GÉORÉFÉRENCÉES DU TRACÉ DU PIPELINE SAINT-LAURENT – ÉNERGIE VALERO INC.

ATTENDU QUE dans le but de planifier les travaux, les opérations et les mesures d'urgence sur le territoire de la ville de Sainte-Julie, il y a lieu qu'une entente concernant la transmission d'informations géoréférencées intervienne entre la Ville de Sainte-Julie et Énergie Valero inc.;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente concernant la transmission d'informations géoréférencées du tracé du pipeline Saint-Laurent entre la Ville de Sainte-Julie et Énergie Valero inc., dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-216

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ –
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED**

ATTENDU QUE dans le but de planifier les travaux, les opérations et les mesures d'urgence sur le territoire de la ville de Sainte-Julie, il y a lieu qu'une entente de confidentialité intervienne entre la Ville de Sainte-Julie et TransCanada PipeLines Limited;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et la greffière, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à signer l'entente de confidentialité entre la Ville de Sainte-Julie et TransCanada PipeLines Limited, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-217

**COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE MARGUERITE-D'YOUVILLE –
DÉMÉNAGEMENT TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE l'établissement de la Cour municipale régionale de Lajemmerais a été approuvé par le décret 653-2003, publié à la Gazette officielle du Québec du 18 juin 2003, partie 2, numéro 25;

ATTENDU QUE la MRC de Lajemmerais a procédé à un changement de nom pour MRC de Marguerite-D'Youville, à la suite d'un avis approuvé le 21 décembre 2010 et publié à la Gazette officielle du Québec du 12 février 2011, partie 1, numéro 6;

ATTENDU QUE le chef-lieu de la Cour est situé au 609, route Marie-Victorin, dans la municipalité de Verchères;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de réfection doivent avoir lieu au chef-lieu de la Cour à compter du 1^{er} septembre 2017, et ce, pour une période d'environ six à huit mois, et qu'il sera impossible pour la Cour de siéger au chef-lieu en raison de ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville a pris les dispositions nécessaires afin que la Cour puisse siéger temporairement au 581, route Marie-Victorin, dans la municipalité de Verchères, pendant la durée des travaux;

ATTENDU QUE l'article 56 de la Loi sur les cours municipales stipule que la Cour siège au lieu indiqué soit dans le règlement ou dans l'entente d'établissement approuvée par le gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 56 de cette même loi stipule également que lorsque la Cour est dans l'impossibilité de siéger à ce lieu, en raison de force majeure, le ministre de la Justice désigne, par arrêté, un lieu additionnel où la Cour pourra siéger jusqu'à ce que l'impossibilité cesse;

ATTENDU QUE l'adresse postale de la Cour demeurera au 609, route Marie-Victorin, en la municipalité de Verchères;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE demander à la ministre de la Justice de désigner un lieu temporaire où la Cour municipale régionale de Marguerite-D'Youville pourra siéger, soit le 581, route Marie-Victorin, dans la municipalité de Verchères, à compter du 1^{er} septembre 2017, et ce, jusqu'à ce que cesse l'impossibilité pour la Cour de siéger à son chef-lieu habituel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-218

DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit, lors d'une séance du Conseil municipal, déposer le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-219

DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL

ATTENDU l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes qui demande au trésorier de déposer une fois par semestre deux états comparatifs dont le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours avec ceux de l'exercice précédent et le second, les revenus et dépenses adoptés au budget avec ceux prévus pour l'exercice financier courant;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport budgétaire semestriel des revenus et dépenses au 31 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-220

AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le rapport financier consolidé 2016 a été déposé à la séance du 2 mai 2017;

ATTENDU QUE lors de la réunion du 20 mars 2017, la Commission des finances a recommandé d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour augmenter différentes réserves pour une somme de 2 300 000 \$;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE virer un montant de 2 300 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les réserves suivantes :

- Excédent de fonctionnement affecté – immobilisations 1 200 000 \$;
- Excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette 500 000 \$;
- Excédent de fonctionnement affecté – éventualités 100 000 \$;
- Excédent de fonctionnement affecté – matières résiduelles 500 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-221

AFFECTATION DES DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

ATTENDU QUE le rapport financier consolidé 2016 a été déposé à la séance du 2 mai 2017;

ATTENDU QUE les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (ci-après DCTP) – avantages sociaux futurs représentent les mesures d'allégement consenties par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lors de la crise financière de 2008;

ATTENDU QUE la Ville a utilisé ces mesures dans les années 2009 à 2012;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances lors de la réunion tenue le 20 mars 2017 à l'effet d'affecter des DCTP – avantages sociaux futurs pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU QUE cette affectation n'est pas prévue au budget 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE décréter une dépense fiscale représentant l'affectation des DCTP – avantages sociaux futurs pour un montant de 50 000 \$, laquelle sera pourvue par le fonds général en affectant l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant, conformément à la recommandation de la Commission des finances du 20 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-222

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 31 mars au 28 avril 2017 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2017-19	Chèques à ratifier:	889 799,70 \$
Liste F-2017-20	Comptes à payer:	1 272 334,31 \$
Règlements		
Liste F-2017-21	Chèques à ratifier:	39 004,97 \$
Liste F-2017-22	Comptes à payer:	167 062,70 \$
Fonds réservé - fonds de roulement		
Liste F-2017-23	Comptes à payer:	278 137,61 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux		
Liste F-2017-24	Comptes à payer:	5 438,26 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 31 mars au 28 avril 2017 apparaissant sur les listes F-2017-19 à F-2017-24 ;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-223

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 28 avril 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 6 587,80 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-224

MODIFICATION – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 juin 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE réduire la période restante à refinancer pour les règlements suivants :

- Règlements :
 - 1099 117 000 \$ sur 10 ans au lieu de 15 ans
 - 1118 107 200 \$ sur 10 ans au lieu de 15 ans

DE fixer une période plus courte pour le nouveau financement de certains règlements lors de l'émission du 20 juin 2017 :

- Règlements :
 - 1009 44 400 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans
 - 1042 3 088 \$ sur 1 an au lieu de 5 ans
 - 1114 5 404 \$ sur 1 an au lieu de 20 ans
 - 1136 74 000 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans
 - 1141 14 000 \$ sur 2 ans au lieu de 20 ans
 - 1150 75 000 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans
 - 1154 27 000 \$ sur 5 ans au lieu de 15 ans
 - 1158 35 510 \$ sur 5 ans au lieu de 10 ans
 - 1159 35 000 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans
 - 1161 68 900 \$ sur 5 ans au lieu de 10 ans
 - 1163 21 730 \$ sur 2 ans au lieu de 20 ans
 - 1170 18 000 \$ sur 2 ans au lieu de 15 ans
 - 1174 15 000 \$ sur 2 ans au lieu de 20 ans
 - 1175 36 000 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans
 - 1192 37 000 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-225

AUTORISATION – INSCRIPTION AUX SERVICES MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est inscrite aux services en ligne *Clic Revenu* du ministère du Revenu;

ATTENDU la mise en place du nouveau portail gouvernemental *Mon dossier pour les entreprises*, remplaçant *Clic Revenu*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser M. Patrick Quirion, directeur du Service des finances et trésorier, à :

- consulter le dossier de la Ville de Sainte-Julie et agir pour et au nom de celle-ci pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec relativement aux renseignements que ce dernier détient au sujet de l'organisation pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la Ville de Sainte-Julie aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville de Sainte-Julie, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la Ville de Sainte-Julie à *ClicSÉQUR – Entreprises* et à *Mon dossier pour les entreprises*;
- consulter le dossier de la Ville de Sainte-Julie et agir au nom et pour le compte de l'organisation, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises* disponibles sur le site Internet du ministère du Revenu;

QUE le ministre du Revenu soit et est autorisé à communiquer au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'organisation et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-226

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'engagement du personnel désigné dans la liste ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)			
ADAM, Agnès	Syndiqué	Journalier à journalier et jardinier	10 avril 2017
BRISSON, Chantal	Syndiqué	Préposé à l'entretien à journalier	10 avril 2017
RIVEST, Dave	Syndiqué	Journalier égout et aqueduc à journalier fin/semaine	10 avril 2017
ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
HUTCHISON CLÉROUX, Monique	Syndiqué	Préposée aux traverses d'écoles remplaçante	20 avril 2017
LEROY, Valérie	Syndiqué	Commis à la bibliothèque surnuméraire	25 avril 2017
LÉTOURNEAU, AndréeAnne	Syndiqué	Inspectrice en environnement surnuméraire	1 ^{er} mai 2017
PATRY, Mathieu	Syndiqué	Mécanicien surnuméraire	1 ^{er} mai 2017
ENGAGEMENT DE PERSONNEL ÉTUDIANT Saison estivale 2017			
<u>Service des infrastructures</u>			
ARCHAMBAULT, Corinne	Étudiant	Préposée	17 mai 2017
BARABE, Marybel	Étudiant	Préposée	24 mai 2017
BENOIT, Karine	Étudiant	Préposée	8 mai 2017
BERGERON, Amélie	Étudiant	Préposée	5 juin 2017
CHÉNIER, Caroline	Étudiant	Préposée	17 mai 2017
COURCY, Mélanie	Étudiant	Préposée	1 ^{er} mai 2017
DUMAIS, Tristan	Étudiant	Préposé	29 mai 2017
GAUTHIER, Gabrielle	Étudiant	Préposée	2 mai 2017
GIGUERE, Jaël	Étudiant	Préposé	29 mai 2017
GUAY, Samuel	Étudiant	Préposé	23 mai 2017
LAVERRIÈRE-M, Jacob	Étudiant	Préposé	23 mai 2017
LECOURT, Laurent	Étudiant	Préposé	29 mai 2017
MICHAUD, Catherine	Étudiant	Préposée	29 mai 2017
NAULT, Sébastien	Étudiant	Préposé	29 mai 2017
PICARD-BADLEY, Alexandre	Étudiant	Préposé	23 mai 2017
VALSORDA, Alexandre	Étudiant	Préposé	29 mai 2017

<u>Service des loisirs</u>			
BEAULIEU, Hugo	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017
BERGERON, Élodie	Étudiant	Animatrice camp Méli-Mélo	14 juin 2017
BILODEAU, Andréanne	Étudiant	Animatrice camp tennis 9-12 ans	14 juin 2017
BISAILLON, Amélie	Étudiant	Animatrice camp cuistot et enviro/science	14 juin 2017
BISONNETTE, Mélodine	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
BLAIS, Marie-Claire	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	14 juin 2017
BLANCHETTE, Gabrielle	Étudiant	Animatrice camp amis	14 juin 2017
BRUNET, Hiba	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
BRUNET, Loyal	Étudiant	Animatrice camp multiarts	14 juin 2017
CABANA, Laurence	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017
CANUEL, Magalie	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
CARON, Élisabeth	Étudiant	Animatrice camp amis	14 juin 2017
CARON, Gabrielle	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
CARON, Louis-Philippe	Étudiant	Appariteur au prêt de canot	23 mai 2017
CHALIFOUX, Virginie	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
CHAPLEAU, Vincent	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017
CLAVEAU, Ariane	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	14 juin 2017
DAUPHINAIS, Ariane	Étudiant	Animatrice camp Méli-Mélo	14 juin 2017
DION, Alexandra	Étudiant	Animatrice camp amis	14 juin 2017
DION, Michaël	Étudiant	Animateur camp multisports	14 juin 2017
DUBUC, Frédérick	Étudiant	Animateur camp cuistot et enviro/sciende	14 juin 2017
DUBUC, Yoann	Étudiant	Animateur camp amis	14 juin 2017
DUCHESNE, Samuel	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017

<u>Service des loisirs</u>			
DUCHESNE, Zacharie	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017
DUCHESNES-PAYNE, Amélie	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	14 juin 2017
DUMAS, Sarah-Jade	Étudiant	Animatrice camp amis	14 juin 2017
FIRDAOUS, Leïla	Étudiant	Animatrice camp multiarts	14 juin 2017
FORNASSIER-BÉLANGER, Mathieu	Étudiant	Animateur programme d'accompagnement	14 juin 2017
FORTIN, Samuel	Étudiant	Animateur camp donjon dragon	14 juin 2017
FURLONG, Marie-Pier	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	14 juin 2017
GAUDET, Olivier	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017
GAUTHIER, Laurianne	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
GAUTHIER, Miguel	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017
GÉDÉON-BLANCHETTE, Francis	Étudiant	Animateur camp multisports	14 juin 2017
GEMME-DESROCHERS, Antoine	Étudiant	Animateur programme d'accompagnement	14 juin 2017
GEMME-DESROCHERS, Jean-Christophe	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017
GERMAIN, Stéphanie	Étudiant	Animatrice camp amis	14 juin 2017
KEARNEY, Maude	Étudiant	Animatrice camp Méli-Mélo	14 juin 2017
LAFOND, Noémie	Étudiant	Animatrice camp amis	14 juin 2017
LAFRANCE, Sarah	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
LANGLOIS, Corinne	Étudiant	Animatrice camp amis	14 juin 2017
LANGLOIS, Frédéric	Étudiant	Appariteur au prêt de canot	23 mai 2017
LANGLOIS, Mathilde	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
LAROCHELLE, Vickie	Étudiant	Animatrice camp amis	14 juin 2017
LATAILLE, Noémie	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
LEMAY, Frédérique	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017

<u>Service des loisirs</u>			
LEROUX, Mélissa	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	14 juin 2017
LUNEAU, Frédérique	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	14 juin 2017
PARADIS, Andréanne	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
PARENT, Catherine	Étudiant	Animatrice camp amis	14 juin 2017
PARENT, Marie-Michèle	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	14 juin 2017
PELLETIER, Frédérique	Étudiant	Animatrice camp amis et hip hop	14 juin 2017
RICHARD, Simon	Étudiant	Animateur camp donjon dragon	14 juin 2017
ROCHELEAU, Lou-Ann	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
ST-LAURENT, Audrey	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
VALENCE, Carolanne	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
VEILLETTE, Alexandre	Étudiant	Animateur camp amis	14 juin 2017
VEILLETTE, Émilie	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-227

EMBAUCHE – POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINTE – SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU la nécessité de combler temporairement le poste de bibliothécaire adjointe au Service des loisirs en raison du départ en congé de maternité de la titulaire du poste, Mme Catherine Hébert;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 1^{er} mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Ève-Justine Beaudin au poste contractuel de bibliothécaire adjointe au Service des loisirs;

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat d'embauche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-228

EMBAUCHE – POSTE DE JOURNALIER – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler un poste de journalier au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 24 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'embaucher M. Steve Thellend au poste de journalier au Service des infrastructures, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de M. Thellend à ce poste soit en vigueur à compter du 4 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-229

EMBAUCHE – POSTE DE JOURNALIER ET JARDINIER – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler un poste de journalier et jardinier au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 24 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'embaucher M. Alexandre Gagnon au poste de journalier et jardinier au Service des infrastructures, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de M. Gagnon à ce poste soit en vigueur à compter du 8 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-230

EMBAUCHE – POSTE DE JOURNALIER ET JARDINIER – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler un poste de journalier et jardinier au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 24 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'embaucher M. Silviano Coyac-Zacamitzin au poste de journalier et jardinier au Service des infrastructures, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de M. Coyac-Zacamitzin à ce poste soit en vigueur à compter du 9 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-231

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler un poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 24 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'embaucher M. Christophe Lacroix au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de M. Lacroix à ce poste soit en vigueur à compter du 15 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-232

FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE l'employé n° 628 fut nommé au poste de journalier égout et aqueduc au Service des infrastructures lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 décembre 2016, résolution n° 16-675;

ATTENDU QUE l'embauche de cet employé était effective à compter du 12 décembre 2016;

ATTENDU QUE, conformément à la convention collective de travail en vigueur, cet employé est soumis à une période de probation de 90 jours travaillés;

ATTENDU QUE cet employé ne rencontre pas les exigences de ce poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE mettre fin à l'emploi de l'employé n° 628 au Service des infrastructures de la Ville de Sainte-Julie, et ce, à compter du 3 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-233

PLAN D'INTERVENTION 2015 (RÉVISÉ EN 2017) – CONDUITES D'EAU POTABLE, ÉGOUTS ET CHAUSSÉES

ATTENDU QUE le plan d'intervention de la Ville de Sainte-Julie pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées est soumis aux nouvelles exigences du « Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées »;

ATTENDU QUE le Service des infrastructures a déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), pour approbation, une nouvelle version du plan d'intervention conforme à ces nouvelles exigences;

ATTENDU QUE le MAMOT a donné son accord à cette nouvelle version du plan d'intervention;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 27 juin 2016;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit entériner le plan d'intervention pour avoir accès éventuellement aux différents programmes de subvention;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter le plan d'intervention 2015 (révisé en 2017) concernant le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, sans engagement de réalisation de la part de la Ville de Sainte-Julie;

D'autoriser le Service des infrastructures à faire parvenir au MAMOT copie du plan d'intervention 2015 (révisé en 2017) comprenant les plus récentes mises à jour exigées, de même que copie de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-234

ADJUDICATION – TRAVAUX D'ARBORICULTURE 2017

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la réalisation des travaux de d'arboriculture, tels qu'élagage, abattage, essouchement, durant la période du 2 mai 2017 au 31 mars 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 28 mars 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 1^{er} mai 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour les travaux d'arboriculture à la compagnie Paysagiste Roger Martel inc. située au 1891, chemin de la Belle-Rivière, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2 pour une somme de 37 467,48 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 28 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-235

REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES – PROJET SI-17-160

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation a été effectuée pour les travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs sur diverses rues, prévus au Fonds réservé - Fonds de roulement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le lundi 24 avril 2017, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions reçues dépasse les disponibilités financières prévues pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 1^{er} mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE rejeter à toutes fins que de droit les soumissions reçues et ouvertes le 24 avril 2017 concernant les travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs sur diverses rues.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-236

ADJUDICATION – TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE EN BORDURE DE LA RUE NOBEL, ENTRE LES 1401 ET 1041 – RÈGLEMENT 1186

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de prolongement d'une conduite d'égout sanitaire en bordure de la rue Nobel, entre les 1401 et 1041, conjointement avec les promoteurs 87132 Canada ltée et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 14 mars 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 1^{er} mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie A. & J.L. Bourgeois ltée, située au 1745, rue Marie-Victorin, Contrecoeur (Québec) J0L 1C0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de prolongement d'une conduite d'égout sanitaire en bordure de la rue Nobel, entre les 1401 et 1041, selon les prix unitaires du bordereau de l'option 1, pour une somme de 1 184 984,31 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 14 mars 2017, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 1186;

QUE les coûts relatifs à ces travaux soient répartis conformément aux ententes à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et les promoteurs concernés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-237

PROVISION – TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE EN BORDURE DE LA RUE NOBEL, ENTRE LES 1401 ET 1041 – RÈGLEMENT 1186

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de prolongement d'une conduite d'égout sanitaire en bordure de la rue Nobel, entre les 1401 et 1041, à la compagnie A. & J.L. Bourgeois ltée, pour une somme de 1 184 984,31 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de prolongement d'une conduite d'égout sanitaire en bordure de la rue Nobel, entre les 1401 et 1041, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 118 498,43 \$, ce qui porte la somme autorisée à 1 303 482,74 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-238

ADJUDICATION – BÂTIMENT DE SERVICE PRÉFABRIQUÉ EN BÉTON ARMÉ – PARC JULES-CHOQUET – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fabrication, la fourniture, le transport et la mise en place d'un bâtiment de service préfabriqué en béton armé pour le parc Jules-Choquet;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 26 avril 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 1^{er} mai 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les bétons Longueuil (1982) inc., située au 750, rue Hérelle, Longueuil (Québec) J4G 2M8;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fabrication, la fourniture, le transport et la mise en place d'un bâtiment de service préfabriqué en béton armé pour le parc Jules-Choquet, pour une somme de 34 531,59 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 26 avril 2017;

QUE cet achat soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2018 à 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-239

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 2

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-240

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 1

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de construction d'infrastructures dans le Quartier Lumicité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-241

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 AVRIL 2017

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 25 avril 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 avril 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-242

RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le premier mandat de M. Maxime Bélanger à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé le 1^{er} mai 2017;

ATTENDU QUE M. Maxime Bélanger désire renouveler son mandat pour un second terme de deux (2) ans, conformément au Règlement 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE soit renouvelé le mandat de M. Maxime Bélanger pour une période deux (2) ans;

QUE son deuxième mandat se termine le 1^{er} mai 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-243

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 286, RUE DE NORMANDIE (BRUNET CLINIQUE) – ZONE M-244

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par International Néon et datés du 14 décembre 2016, pour les enseignes de la place d’affaires Brunet Clinique située au 286, rue de Normandie, et ce, conformément à la résolution n^o 448.9.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-244

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1791, RUE PRINCIPALE (HYPOTHECA) – ZONE C-359

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Claude Richard et datés du 21 mars 2017, pour les enseignes de la place d’affaires Hypotheca située au 1791, rue Principale, et ce, conformément à la résolution n^o 448.3.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-245

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT DE LA PORTE EN FAÇADE – 451, RUE PIERRE-DE COUBERTIN – ZONE H-237

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, soumis par le propriétaire, pour le remplacement de la porte d'entrée en façade de la résidence située au 451, rue Pierre-De Coubertin, et ce, conformément à la résolution n° 448.8.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-246

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Brigitte Durand et datés de mars 2017, pour la rénovation de la résidence située au 840, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution n° 448.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-247

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UN 2^e ÉTAGE – 2031, RUE DE FONTAINEBLEAU – ZONE H-506

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un 2^e étage, préparés par Yvon Charlebois, technologue en architecture, et datés du 28 mars 2017, pour la résidence située au 2031, rue de Fontainebleau, et ce, conformément à la résolution n° 448.5.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-248

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1999-2, RUE NOBEL
(LA MAISON DE L’ENTRAIDE – FRIPERIE) – ZONE C-150**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par le Groupe Médiagraphe Enseignes et datés du 13 mars 2017 (révisés le 11 avril 2017), pour l’enseigne de la place d’affaires La Maison de l’Entraide – Friperie située au 1999-2, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution n° 448.10.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-249

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE
RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT – 477, CHEMIN DE TOURAINE –
ZONE A-719**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de construction, préparés par Dessins Drummond et datés du 12 avril 2016, pour la construction d’une nouvelle résidence sur un terrain vacant situé au 477, chemin de Touraine, et ce, conformément à la résolution n° 448.12.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-250

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN SOLARIUM
3 SAISONS – 1560, RUE PRINCIPALE (UNITÉ 500) – ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'un solarium 3 saisons, déposés par le propriétaire, pour l'unité 500 de l'immeuble à condos situé au 1560, rue Principale, et ce, conformément à la résolution n° 448.18.F.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-251

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE – 2141, RUE NOBEL (BÂTIMENT INDUSTRIEL) – ZONE I-152

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'aménagement d'une terrasse, déposés par Le Groupe Lobato en date du 18 avril 2017, pour le bâtiment industriel situé au 2141, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution n° 448.18.D.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-252

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 201, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (ARÉNA) – ZONE P-241

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Artimage et déposés en date du 11 avril 2017, pour les enseignes du bâtiment de l'aréna situé au 201, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution n° 448.2.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-253

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 509, AVENUE JULES-CHOQUET (SOMA PILATES) – ZONE C-208

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie 12h30 et déposés en date du 20 mars 2017, pour l’enseigne de la place d’affaires Soma Pilates située au 509, avenue Jules-Choquet, local C, et ce, conformément à la résolution n° 448.4.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-254

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER (RÉFECTION DES TROTTOIRS) – 711, RUE BENJAMIN-SULTE – ZONE H-316

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’aménagement paysager, déposés par le propriétaire, pour l’aménagement des trottoirs, pour le bâtiment multifamilial situé au 711, rue Benjamin-Sulte, et ce, conformément à la résolution n° 448.18.C.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-255

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE – 1450, CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE – ZONE A-708

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction préparés par Architecture Charles Trépanier et datés d'avril 2017, pour la construction d'une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone agricole situé au 1450, chemin de la Belle-Rivière, et ce, conformément à la résolution n° 448.18.B.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-256

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'un bâtiment commercial, préparés par Monty, architecte, et datés de mars 2017, pour le bâtiment situé au 2011, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution n° 448.18.G.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-257

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE PORTE DOUBLE EN FAÇADE (NOVATECH) – 1401, RUE NOBEL – ZONE I-154

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Groupe Leclerc Architecture + Design et datés du 5 avril 2017, pour l'ajout d'une porte double en façade pour le bâtiment industriel situé au 1401, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution n° 448.18.E.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 avril 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-258

ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du Service des loisirs, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, sous le n° 09-577;

ATTENDU QUE les organismes doivent se conformer aux critères d'admissibilité et de renouvellement de cette politique afin d'obtenir le soutien de la Ville pour la réalisation de leur mission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 1^{er} mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adopter la liste des organismes à but non lucratif dont la reconnaissance a été renouvelée par la Ville de Sainte-Julie, jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-259

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PARTAJOIE STE-JULIE

ATTENDU QUE l'organisme Partajoie Ste-Julie inc. a pour mission de venir en aide aux personnes dans le besoin;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière à cet effet ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Partajoie Ste-Julie inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-260

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITE EN HISTOIRE – SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE RICHELIEU-YAMASKA

ATTENDU QUE le Gala mérite de la Société Saint-Jean-Baptiste Richelieu-Yamaska a pour but de souligner l'excellence de la connaissance de notre histoire nationale chez les jeunes;

ATTENDU QUE lors de cet événement, qui se tiendra le 18 mai prochain, six (6) étudiants de la Ville de Sainte-Julie seront honorés;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce gala;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 600 \$ à la Société Saint-Jean-Baptiste Richelieu-Yamaska pour l'édition 2017 du Gala mérite en histoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-261

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 1^{er} mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

Nom du participant	Montant	Événement sportif	Discipline	Date	Lieu
Alexandre Migner	300\$	Championnat canadien de l'est 2017	Patinage de vitesse	23 au 26 mars 2017	Ottawa, Ontario
	150 \$	Championnat québécois par catégorie d'âge	Patinage de vitesse	11 et 12 mars 2017	Ville de Rivière-du-Loup
Audrey Poirier	150 \$	Championnat provincial de judo 2017	Judo	25 et 26 mars 2017	Ville de Victoriaville
Éléonore Marciszewski	150 \$	Championnat provincial collégial de basketball	Basketball	3 au 5 mars 2017	Ville de Québec
	300 \$	CCAA Championnat canadien de basketball féminin	Basketball	14 au 19 mars 2017	Edmonton, Alberta
Frédérique Ross	150 \$	Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx 2017	Patinage artistique	17 mars 2017	Ville de Victoriaville

Nom du participant	Montant	Événement sportif	Discipline	Date	Lieu
Jérémie Poirier	500 \$	Open Panaméricain de Santiago et l'Open de Lima	Judo	16 au 22 et du 23 au 26 mars 2017	Chili et Pérou
Julien Lamoureux	500 \$	Championnat du monde U23 2017	Ski de fond	22 janvier au 6 février 2017	Utah, États-Unis
	300 \$	Championnat canadien de ski 2017	Ski de fond	18 au 25 mars 2017	Canmore, Alberta
Marguerite Cécil	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	31 mars au 2 avril 2017	Ville de Boucherville
Marie-Soleil Lamonde	500 \$	Championnat mondial de cheerleading	Cheerleading	21 au 27 avril 2016	Orlando, États-Unis
Marilou Albert	150 \$	Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx 2017	Patinage artistique	18 mars 2017	Ville de Victoriaville
Nathan Lefebvre	300 \$	Championnat national 2017 Karaté Canada	Karaté	21 au 26 février 2017	Ville de Québec
Rosalie Cécil	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	31 mars au 2 avril 2017	Ville de Boucherville

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-262

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES NATURELLES

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles.

17-263

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1149-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux.

17-264

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplètes dans les commerces de détail.

17-265

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES NATURELLES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017 sous le numéro 17-263;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-52;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 5 juin 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-266

RÈGLEMENT 1101-51 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES DE SUPERFICIE MAXIMALE POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES M-244 ET M-256

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes de superficie maximale pour les usages commerciaux afin de restreindre la superficie d'un local commercial protégé par droit acquis dans les zones M-244 et M-256;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2017 sous le numéro 17-143;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 3 avril 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes de superficie maximale pour les usages commerciaux dans les zones M-244 et M-256, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-51 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-267

RÈGLEMENT 1193 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire réglementer le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2017, sous le numéro 17-204;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1193 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-268

RÈGLEMENT 1194 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 550 000 \$ ET AUTORISANT UNE AFFECTATION POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 550 000 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AUX IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection de pavage à divers endroits;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire financer le coût de ces travaux à même l'excédent de fonctionnement affecté aux immobilisations;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2017 sous le numéro 17-205;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réfection de pavage à divers endroits ainsi que les frais contingents, pour un montant de 550 000 \$, et autorisant une affectation pour un montant ne devant pas excéder 550 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté aux immobilisations, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1194 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS
AU PUBLIC**

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean Lavoie

- M. Lavoie mentionne être insatisfait de la nouvelle configuration de la rue Borduas.

Mme Roy prend note de son opinion.

M. André Péloquin

- M. Péloquin, membre du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec, félicite les membres du Conseil pour l'adoption du Règlement 1193 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie et les remercie d'avoir emboîté le pas, et ce, à l'instar des autres municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville.

M. Péloquin montre deux affiches aux membres du Conseil, dont l'une qui pourrait être utilisée par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, dans l'éventualité où le règlement est approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

M. Péloquin remercie sincèrement la Ville pour son implication dans ce dossier.

M. Jacquelin Beaulieu

- M. Beaulieu demande si les membres du Conseil sont optimistes quant à l'approbation de ce règlement sur les hydrocarbures par le MDDELCC.

Mme Roy ne peut répondre à cette question, car ne connaît pas les intentions du MDDELCC.

M. Richard Mailloux

- M. Mailloux remet à la mairesse une copie d'un document qui fait état de la poussière provenant de la cour arrière d'une industrie située sur la montée Sainte-Julie, ce qui crée énormément de saleté sur cette voie publique.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites à cet effet.

17-269

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
SEPTIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 15 mai 2017 à 19 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 19 h.

17-270

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE
1.1 RÉFLEXION

17-270 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION
17-271 2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE – GESTION
HARMONIA MÉDEPHYS INC. – CLINIQUE MÉDICALE –
286, RUE DE NORMANDIE

17-272 2.2 CONTRIBUTION – FONDS DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE POUR
LES INONDATIONS PRINTANIÈRES AU QUÉBEC

3. SERVICE DES FINANCES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

6. SERVICE DE L'URBANISME
17-273 6.1 PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX
PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – SOCIÉTÉ
D'HABITATION DU QUÉBEC

-
-
7. **SERVICE DES LOISIRS**
 8. **AVIS DE MOTION**
 9. **PROJETS DE RÈGLEMENTS**
 10. **RÈGLEMENTS**
 11. **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
 12. **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
17-274 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-271

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE – GESTION HARMONIA MÉDEPHYS INC. – CLINIQUE MÉDICALE – 286, RUE DE NORMANDIE

ATTENDU QU'en 2014, la clinique médicale située au 286, rue de Normandie a obtenu l'approbation de la Ville de Sainte-Julie afin d'agrandir son bâtiment principal et d'aménager un futur stationnement dans le parc de la pente à glisser, tel qu'il appert de la résolution n° 14-217 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 avril 2014;

ATTENDU QUE l'aménagement du stationnement dans le parc de la pente à glisser requiert la signature d'un acte de servitude réciproque de passage et de stationnement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte de servitude entre la Ville de Sainte-Julie et Gestion Harmonia Médephys inc., dont une copie est jointe à la présente résolution, ou tout autre acte de servitude similaire dûment approuvé par le directeur général ou la greffière, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-272

CONTRIBUTION – FONDS DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE POUR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les inondations printanières que subissent présentement plusieurs régions du Québec ont fait de nombreux sinistrés;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont dû, dans les circonstances, décréter l'état d'urgence;

ATTENDU QUE depuis le début des inondations, la Croix-Rouge est à l'œuvre dans les collectivités sinistrées et travaille en étroite collaboration avec tous les échelons du gouvernement afin de coordonner les efforts de secours et de venir en aide à ceux qui en ont besoin;

ATTENDU QUE plus de 1 400 sinistrés dépendent en ce moment, au Québec, des services essentiels offerts par la Croix-Rouge, tels des services d'accueil et d'information, d'inscription des sinistrés, de soutien moral, d'hébergement, d'aide alimentaire et vestimentaire et de premiers soins;

ATTENDU QUE devant l'ampleur de la situation, la Croix-Rouge a mis sur pied un fonds spécifique pour les victimes des inondations printanières au Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est solidaire des municipalités affectées par cette catastrophe naturelle et souhaite contribuer financièrement au fonds d'aide visant à soutenir l'intervention de la Croix-Rouge auprès des personnes, familles et collectivités touchées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie autorise le versement d'une somme de 3 000 \$ au Fonds de secours de la Croix-Rouge pour les inondations printanières au Québec;

D'autoriser le trésorier à émettre un chèque à l'ordre de la Croix-Rouge canadienne portant la mention Fonds de secours pour les inondations printanières – Québec;

QUE la Ville encourage ses citoyens à contribuer individuellement à cette collecte de fonds spéciale mise en place par la Croix-Rouge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-273

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ATTENDU QUE dans son budget du 28 mars 2017, le gouvernement du Québec a alloué un montant de 25 millions de dollars au programme Rénovation Québec (PRQ), qui inclut un volet dédié aux propriétaires de maisons lézardées;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà participé au PRQ dans le cadre du volet « Aide aux propriétaires de maisons lézardées » mis en place par la SHQ;

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Sainte-Julie est majoritairement composé d'un sol argileux propice aux problématiques liées à l'apparition de lézardes sur les fondations des résidences;

ATTENDU QUE de nouveaux cas de maisons lézardées se sont manifestés sur le territoire de la ville de Sainte-Julie, soit sur des bâtiments résidentiels construits sur un sol argileux et dont les fondations se sont fissurées à la suite d'une sécheresse excessive du sol;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie sa volonté de participer à nouveau au PRQ, volet « Aide aux propriétaires de maison lézardées », selon les règles prévues par la SHQ;

QUE la Ville y consacrera un budget de 100 000 \$ pour le traitement de ses dossiers;

DE demander à la SHQ d'allouer une enveloppe de 100 000 \$ pour le traitement des dossiers de la Ville de Sainte-Julie;

QUE la Ville financera 33,3 % des travaux admissibles, en partenariat avec la SHQ (33,3 %) et les propriétaires-demandeurs (33,3 %).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

17-274

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 19 h 02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
HUITIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 6 juin 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée : Le conseiller Jocelyn Ducharme

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-275

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-275 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 1360, chemin de Touraine – Zone A-714
- 2332, rue de Vendôme – Zone H-507

17-276 1.5 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 2 ET 15 MAI 2017

2. ADMINISTRATION

17-277 2.1 MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2017

17-278 2.2 RATIFICATION DE DÉPENSE – HOMMAGE AUX 20 ANS DE VIE POLITIQUE DE CAROLINE ST-HILAIRE

-
-
- 17-279 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE VARENNES – RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – RÈGLEMENT 1195
- 17-280 2.4 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION – ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 17-006
- 17-281 2.5 APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017
- 17-282 2.6 RECONNAISSANCE DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES
- 17-283 2.7 AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITAS – ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU
- 17-284 2.8 AIDE FINANCIÈRE – CLUB LIONS STE-JULIE DE VERCHÈRES
- 17-285 2.9 AIDE FINANCIÈRE – MAISON DE L'ENTRAIDE DE SAINTE-JULIE
- 17-286 2.10 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES D'ARRÊT INTERDIT ET DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DU PONCEAU
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-287 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 15 MAI 2017
- 17-288 3.2 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 17-289 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-290 3.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS – FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 17-291 3.5 ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'UNE VALEUR DE 6 153 000 \$
- 17-292 3.6 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 17-293 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 17-294 5.1 DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2016
- 17-295 5.2 ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON DE FÛTS – RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT 1182
- 17-296 5.3 ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON DE LUMINAIRES – RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT 1182

-
-
- 17-297 5.4 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT UNE VISION GLOBALE DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 4
- 17-298 5.5 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – MODÉLISATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC PCSWM
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 17-299 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 MAI 2017
- 17-300 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – BÂTIMENT INDUSTRIEL – 1971, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 17-301 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 801-3, AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET « LE MAGASIN DE PISCINES » – ZONE C-321
- 17-302 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH « LA PETITE ÉCOLE » – ZONE C-205
- 17-303 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « FENPLAST – PF VERCHÈRES » – ZONE M-244
- 17-304 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 369, RUE DE NORMANDIE – ZONE H-230
- 17-305 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 220, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810
- 17-306 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE (TRAVAUX DE PEINTURE) – 618, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-302
- 17-307 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 119, RUE DE LA SAVANE (6 LOGEMENTS) – ZONE H-145
- 17-308 6.10 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 286, RUE DE NORMANDIE – ZONE M-244
- 17-309 6.11 REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTIMITÉ – 550, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉ 202) – ZONE H-212
- 17-310 6.12 REFUS – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN QUE SOIT SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉE LA SOUS-CLASSE D'USAGE C220 « SERVICES D'ASSURANCES » DANS LA ZONE H-325

17-311 6.13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2332, RUE DE VENDÔME – ZONE H-507

17-312 6.14 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1360, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714

17-313 6.15 DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – PERMISSION D'IMPLANTER UNE CONDUITE D'ÉGOUT – LOTS 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147, 5 542 148 – ZONE A-807

17-314 6.16 NOMINATION – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

7. SERVICE DES LOISIRS

17-315 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2017

17-316 7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (PIQM – MADA) – PROJET DE PARCOURS SANTÉ POUR AINÉS DANS UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

17-317 7.3 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

8. AVIS DE MOTION

17-318 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1085 PERMETTANT L'OCTROI DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) SITUÉ AU 640, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE P-401 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT

17-319 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17-320 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

17-321 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1138-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1138 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU NOUVEAU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET « AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES »

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-322 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT P1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER L'APPLICATION DE CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17-323 9.2 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES NATURELLES

10. RÈGLEMENTS

17-324 10.1 RÈGLEMENT 1149-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

17-325 10.2 RÈGLEMENT 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 415 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 050 750 \$

17-326 10.3 RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-327 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

17-276

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 2 ET 15 MAI 2017

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 2 et 15 mai 2017 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-277

MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2017

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté, à la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2016, le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2017, tel qu'il appert de la résolution n° 16-600;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du Conseil du mois d'août 2017, initialement prévue le 14 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE tenir la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Julie du mois d'août 2017, le lundi 21 août 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-278

RATIFICATION DE DÉPENSE

ATTENDU la résolution n° 17-004 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2017 pour les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier une dépense non prévue à la résolution n° 17-004;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier la dépense suivante pour la participation d'un conseiller à l'événement suivant :

Activité	Date et lieu	Coût / personne	Nombre de membres	Total
Hommage aux 20 ans de vie politique de Caroline St-Hilaire	Jeudi 1 ^{er} juin 2017 à Longueuil	150 \$	1	150 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-279

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE VARENNES – RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – RÈGLEMENT 1195

ATTENDU QUE la rue Michael-Faraday à Sainte-Julie dessert l'autoroute 30 et fait la jonction entre les villes de Boucherville, Varennes et Sainte-Julie;

ATTENDU QUE cette rue est le principal accès au centre d'interprétation d'Hydro-Québec « l'Électrium », fréquenté par de nombreux visiteurs et touristes;

ATTENDU QUE cette rue est principalement utilisée par les citoyens de Varennes ainsi que par les nombreux travailleurs du parc industriel de Varennes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), a reçu un accord de principe à une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday;

ATTENDU QUE l'aide financière du MTMDET peut atteindre un maximum de 50 % des coûts admissibles pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE si l'aide financière du MTMDET est confirmée, la Ville de Varennes et la Ville de Sainte-Julie consentent à payer, à parts égales, la somme résiduelle des travaux;

ATTENDU QUE les parties se sont prévalues des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale relative à la réfection de la rue Michael-Faraday à Sainte-Julie à intervenir entre la Ville de Varennes et la Ville de Sainte-Julie, dont une copie est jointe à la présente résolution, ou toute autre entente similaire dûment approuvée par le directeur général et la greffière, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-280

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION – ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 17-006

ATTENDU QUE le conseiller M. Mario Lemay a été nommé à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie sur le comité de transition et de concertation des offices municipaux d'habitation de la région de Marguerite-D'Youville et M. Normand Varin à titre de substitut, conformément à la résolution n° 17-006 adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 10 janvier 2017;

ATTENDU QU'il y a plutôt lieu de nommer M. Varin à titre de représentant et M. Lemay à titre de substitut;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE nommer le conseiller M. Normand Varin à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie sur le comité de transition et de concertation des offices municipaux d'habitation de la région de Marguerite-D'Youville;

DE nommer le conseiller M. Mario Lemay à titre de substitut, en cas d'absence de M. Varin;

D'abroger la résolution n° 17-006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-281

APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le budget révisé pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-282

RECONNAISSANCE DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES

ATTENDU QUE les Montérégiennes constituent un joyau du patrimoine collectif du Québec et qu'il est de notre devoir de le transmettre aux générations futures;

ATTENDU QUE les gestes futurs de protection et de mise en valeur des collines montérégiennes doivent s'inscrire dans une vision commune et durable qui respecte les spécificités propres à chacune des collines;

ATTENDU QU'il est nécessaire de développer, reconnaître et promouvoir une image identitaire des collines montérégiennes dans leur ensemble;

ATTENDU QUE les connaissances liées aux collines montérégiennes doivent faire l'objet de diffusion et de sensibilisation auprès de la population et des décideurs concernés;

ATTENDU QU'il faut favoriser la concertation entre les divers intervenants pour bien répondre aux enjeux globaux liés aux collines montérégiennes;

ATTENDU QUE le Mont-Saint-Bruno fait partie intégrante des collines montérégiennes et détermine le développement de notre territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'inscrit comme un partenaire des collines montérégiennes dans leur ensemble;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

DE reconnaître la valeur identitaire du patrimoine collectif que constituent les collines montérégiennes et d'exprimer la volonté d'œuvrer à l'émergence d'une vision commune permettant d'accomplir des gestes significatifs pour la protection et la mise en valeur durable des collines montérégiennes dans le respect du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager spécifique à chacune d'elles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-283

AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITAS – ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU

ATTENDU QUE l'école secondaire du Grand-Coteau soulignera, le 6 juin 2017, la participation, la réussite scolaire et la persévérance de ses élèves, dans le cadre de son Gala Méritas;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la tenue du Gala Méritas;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 250 \$ à l'école secondaire du Grand-Coteau pour le Gala Méritas 2017, dans la catégorie « Persévérance ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-284

AIDE FINANCIÈRE – CLUB LIONS STE-JULIE DE VERCHÈRES

ATTENDU QUE le Club Lions Ste-Julie de Verchères est un organisme voué au mieux-être de la collectivité en apportant notamment son support aux jeunes, aux aînés, aux personnes handicapées et aux organismes offrant des soins de fin de vie;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la tenue d'un brunch visant à souligner le 30^e anniversaire de cet organisme;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 500 \$ au Club Lions Ste-Julie de Verchères.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-285

AIDE FINANCIÈRE – MAISON DE L'ENTRAIDE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Maison de l'entraide de Sainte-Julie est un organisme ayant pour but d'aider les familles vivant des situations difficiles et les familles à faible revenu en vue d'améliorer leurs conditions de vie;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière dans le cadre de la tenue d'un spectacle-bénéfice organisé par la Maison de l'entraide;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 350 \$ à la Maison de l'entraide de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-286

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES D'ARRÊT INTERDIT
ET DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DU PONCEAU**

ATTENDU QUE des véhicules se stationnent dans la courbe située près du 640, rue du Ponceau;

ATTENDU QUE cette situation nuit à la sécurité des piétons;

ATTENDU le passage piétonnier situé dans cette courbe et donnant accès au parc Jordi-Bonet;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 8 mai 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE créer une zone d'arrêt interdit sur une distance de 18 mètres dans la courbe située près du 641, rue du Ponceau, en y installant deux panneaux « arrêt interdit, excepté poste 2 minutes », du côté impair, en amont et en aval du passage piétonnier;

DE créer une zone de stationnement interdit dans cette courbe, en y installant deux panneaux « stationnement interdit », du côté pair, devant le 640, rue du Ponceau;

QUE ces panneaux soient installés conformément au plan n° CSP-8MAI17-4 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-287

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 15 MAI 2017

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 15 mai 2017 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative permanente du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 5 juin 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 15 mai 2017 en conformité avec l'article 4.4 du règlement 465, à l'exception du point suivant qui fera l'objet d'une décision autonome et à venir :

- 6. Règlement de tarification.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-288

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} juin 2017 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2017-25	Chèques à ratifier :	623 929,55 \$
Liste F-2017-26	Comptes à payer :	1 503 072,04 \$
Règlements		
Liste F-2017-27	Chèques à ratifier :	8 462,16 \$
Liste F-2017-28	Comptes à payer:	961 661,66 \$
Fonds réservé – fonds de roulement		
Liste F-2017-29	Comptes à payer :	149 419,17 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux		
Liste F-2017-30	Comptes à payer :	130 135,26 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} juin 2017 apparaissant sur les listes F-2017-25 à F-2017-30;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-289

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 2 juin 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 6 399,04 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-290

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS – FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations pour l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats à même le fonds réservé – parcs et terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 5 juin 2017 et d'adjuger l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 10 078,72 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-291

ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'UNE VALEUR DE 6 153 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 999, 1009, 1014, 1015, 1016, 1042, 1045, 1080, 1081, 1086, 1091, 1099, 1114, 1118, 1136, 1141, 1150, 1154, 1158, 1159, 1161, 1162, 1163, 1170, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176 et 1192, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 juin 2017, au montant de 6 153 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,82500 \$	565 000 \$	1,10000 %	2018	1,93372 %
		569 000 \$	1,25000 %	2019	
		545 000 \$	1,40000 %	2020	
		557 000 \$	1,55000 %	2021	
		3 917 000 \$	1,70000 %	2022	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,79500 \$	565 000 \$	1,15000 %	2018	1,94713 %
		569 000 \$	1,25000 %	2019	
		545 000 \$	1,40000 %	2020	
		557 000 \$	1,60000 %	2021	
		3 917 000 \$	1,70000 %	2022	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,89570 \$	565 000 \$	1,10000 %	2018	1,95447 %
		569 000 \$	1,25000 %	2019	
		545 000 \$	1,40000 %	2020	
		557 000 \$	1,55000 %	2021	
		3 917 000 \$	1,75000 %	2022	
Mackie Research Capital Corporation	99,39700 \$	565 000 \$	1,10000 %	2018	1,96644 %
		569 000 \$	1,25000 %	2019	
		545 000 \$	1,50000 %	2020	
		557 000 \$	1,75000 %	2021	
		3 917 000 \$	1,90000 %	2022	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,85200 \$	565 000 \$	1,05000 %	2018	1,97240 %
		569 000 \$	1,25000 %	2019	
		545 000 \$	1,45000 %	2020	
		557 000 \$	1,60000 %	2021	
		3 917 000 \$	1,75000 %	2022	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 153 000 \$ de la Ville de Sainte-Julie soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-292

ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 153 000 \$ qui sera réalisé le 20 juin 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Montant
999	90 100 \$
1009	44 400 \$
1009	965 700 \$
1014	99 400 \$
1015	62 700 \$
1016	697 400 \$
1042	3 088 \$
1045	615 000 \$
1080	1 237 900 \$
1081	320 100 \$
1086	38 600 \$
1091	211 900 \$
1099	117 000 \$
1114	5 404 \$
1118	107 200 \$
1136	74 000 \$

Règlements d'emprunts	Montant
1141	14 000 \$
1150	75 000 \$
1154	27 000 \$
1158	35 510 \$
1159	35 000 \$
1161	68 900 \$
1162	39 833 \$
1163	2 235 \$
1163	21 730 \$
1170	18 000 \$
1172	290 000 \$
1173	40 900 \$
1174	15 000 \$
1175	36 000 \$
1176	707 000 \$
1192	37 000 \$

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1009, 1016, 1045, 1080, 1081, 1086, 1091, 1099, 1118, 1162, 1163, 1172 et 1176, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 juin 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 juin et le 20 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. du Grand-Coteau
933A, rue Armand-Frappier
Sainte-Julie, Québec
J3E 2N2

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1009, 1016, 1045, 1080, 1081, 1086, 1091, 1099, 1118, 1162, 1163, 1172 et 1176 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 20 juin 2017, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-293

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
AYOTTE, Geneviève	Syndiqué	Inspecteur en bâtiment surnuméraire	5 juin 2017
BAULNE, Sébastien	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	29 mai 2017
BEAULIEU, Tommy	Étudiant	Préposé au Service des infrastructures	29 mai 2017
BERNARD, Gabrielle	Étudiant	Préposée au Service des infrastructures	3 mai 2017
FAFARD, Zachary	Étudiant	Surveillant animateur au Service d'accueil	26 juin 2017
GAMACHE, Jackie	Syndiqué	Surnuméraire (bureau)	15 mai 2017
GODBOUT, Jasmin	Syndiqué	Technicien en informatique surnuméraire	8 mai 2017

JACQUES, Audrey	Étudiant	Surveillante animatrice au Service d'accueil	26 juin 2017
KANE, Justine	Étudiant	Animatrice de l'escouade du livre à la bibliothèque	12 juin 2017
LUSSIER, Édouard	Étudiant	Préposé (Programme - Plan municipal d'emplois pour jeunes des centres jeunesse du Québec)	19 juin 2017
MARTIN, Gabrielle	Étudiant	Animatrice de l'escouade du livre à la bibliothèque	12 juin 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-294

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2016

ATTENDU QUE les municipalités, dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ci-après « MAMOT », doivent produire annuellement auprès du MAMOT un rapport sur la gestion de l'eau potable sur leur territoire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 5 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2016;

QUE copie de ce rapport soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-295

ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON DE FÛTS – RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÉGLEMENT 1182

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat et la livraison de fûts pour les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, prévus au règlement 1182;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 17 mai 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Éclairage Quattro inc, située au 2154 rue de la Province, Longueuil (Québec) J4G 1R7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat et la livraison de fûts pour les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 29 433,60 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 17 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-296

ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON DE LUMINAIRES – RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT 1182

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat et la livraison de luminaires pour les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, prévus au règlement 1182;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 17 mai 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Franklin Empire inc., située au 8421 chemin Darnley, Mont-Royal (Québec) H4T 2B2;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat et la livraison de luminaires pour les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 40 241,25 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 17 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-297

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT UNE VISION GLOBALE DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 4

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels visant l'aménagement paysager des espaces publics dans le Quartier Lumicité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-298

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – MODÉLISATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC PCSWM

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la modélisation du réseau d'égout sanitaire avec PCSWM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-299

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 MAI 2017

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 9 mai 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-300

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – BÂTIMENT INDUSTRIEL – 1971, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept déposés par CBA Architecture, datés du 4 mai 2017, pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 1971, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution n° 449.4.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-301

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801-3, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET « LE MAGASIN DE PISCINES » – ZONE C-321

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Lumi-Vert et datés du 4 mai 2017, pour les enseignes de la place d'affaires « Le magasin de piscines » située au 801-3, avenue de l'Abbé-Théoret, et ce, conformément à la résolution n° 449.11.B.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-302

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH « LA PETITE ÉCOLE » – ZONE C-205

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, soumis par le propriétaire, pour l’enseigne sur poteau de la place d’affaires « La petite école » située au 611, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution n° 449.9.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-303

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « FENPLAST – PF VERCHÈRES » – ZONE M-244

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Dominion et datés du 30 janvier 2017 (version révisée le 8 avril 2017) et déposés en date du 8 mai 2017, pour la place d’affaires « Fenplast – PF Verchères » située au 1800, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution n° 449.11.A.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-304

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 369, RUE DE NORMANDIE – ZONE H-230

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'une seconde porte en façade, préparés par Charles Parent, technologue en architecture, et datés du 7 avril 2017, pour la résidence située au 369, rue de Normandie, et ce, conformément à la résolution n° 449.11.F.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-305

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 220, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Frédéric Brault, architecte paysagiste et datés du 8 février 2017, pour la propriété située au 220, rue du Sanctuaire, et ce, conformément à la résolution n° 449.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-306

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE (TRAVAUX DE PEINTURE) – 618, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-302

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation extérieure (travaux de peinture), soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 618, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution n° 449.11.E.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-307

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE REMISE – 119, RUE DE LA SAVANE (6 LOGEMENTS) – ZONE H-145

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de construction d’une remise, soumis par le propriétaire, pour l’immeuble de 6 logements situé au 119, rue de la Savane, et ce, conformément à la résolution n° 449.6.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-308

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 286, RUE DE NORMANDIE – ZONE M-244

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’affichage, préparés par International Néon et datés du 10 mai 2017, pour les enseignes de la place d’affaires, comprenant la pharmacie Brunet, la clinique dentaire Oralis et le centre de physiothérapie Le Sommet, située au 286, rue de Normandie, et ce, conformément à la résolution n° 449.11.C.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-309

REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L’INSTALLATION DE PANNEAUX D’INTIMITÉ – 550, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉ 202) – ZONE H-212

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De refuser les plans-concept pour l'installation de panneaux d'intimité, préparés par le propriétaire, pour l'unité 202 de l'immeuble à condos situé au 550, rue Samuel-De Champlain, et ce, conformément à la résolution n° 449.3.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-310

REFUS – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN QUE SOIT SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉE LA SOUS-CLASSE D'USAGE C220 « SERVICES D'ASSURANCES » DANS LA ZONE H-325

ATTENDU QU'une demande d'amendement au Règlement de zonage 1101 a été soumise au Service de l'urbanisme afin d'autoriser les sous-classes d'usage relative aux bureaux dans la zone H-325;

ATTENDU QUE la demande est présentée par le propriétaire de la propriété située au 630, rue Saint-Joseph;

ATTENDU QU'un amendement au Règlement de zonage 1101 a été réalisé en 2016 afin de soustraire la rue Saint-Joseph de la zone à prédominance commerciale C-305 et de créer une nouvelle zone résidentielle spécifiquement pour celle-ci;

ATTENDU QUE la nouvelle zone H-325 permet uniquement les usages résidentiels unifamiliaux et bifamiliaux;

ATTENDU QUE le bureau d'assurances localisé au 630, rue Saint-Joseph est, depuis cet amendement, en droits acquis;

ATTENDU QUE la rue Saint-Joseph compte majoritairement des propriétés résidentielles, à l'exception de la propriété faisant l'objet de la demande et du terrain de l'école qui se trouve dans la zone publique P-304;

ATTENDU QUE la rue Saint-Joseph est étroite et se prête peu aux usages commerciaux;

ATTENDU QUE l'objectif de l'amendement visant à créer la zone résidentielle H-325 était de concentrer les activités commerciales sur la rue Principale et la montée Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE soit maintenue la réglementation actuellement en vigueur et de refuser la demande visant à permettre les sous-classes d'usage relatives aux bureaux dans la zone H-325.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-311

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2332, RUE DE VENDÔME – ZONE H-507

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 2332, rue de Vendôme a été soumise au Service de l'urbanisme concernant l'empiétement d'une piscine dans la marge fixe sur rue secondaire;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, daté du 13 mars 2017;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de régulariser une situation existante quant à l'empiétement d'une piscine creusée, installée dans la marge fixe sur rue secondaire, de la propriété située sur un terrain d'angle sur la rue de Vendôme;

ATTENDU QUE la remise pourra facilement être déplacée, mais l'agrandissement, qui a été réalisé sans permis, devra quant à lui être démolé selon ce qui a déjà été établi avec les propriétaires;

ATTENDU QUE la présente demande ne concerne ainsi que la piscine installée à 1,2 mètre de la limite séparant la propriété de la voie publique;

ATTENDU QUE la situation existante ne causera pas de préjudice au voisinage, d'autant plus que la piscine n'est pas vraiment visible de la voie publique, en raison de la présence d'une haie de cèdres qui devra d'ailleurs être conservée;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 449.10.17 datée du 9 mai 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter conditionnellement cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure, soumise pour la propriété située au 2332, rue de Vendôme, afin d'autoriser :

- l'implantation d'une piscine creusée en marge fixe sur rue secondaire à une distance de 1,15 mètre, plutôt que 1,5 mètre, de la limite de terrain séparant la propriété de la rue de Vendôme, et ce, conditionnellement à ce que la haie de cèdres longeant la limite latérale droite du terrain, séparant la propriété de la rue de Vendôme, soit préservée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-312

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1360, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant l'installation d'un pavillon dans la cour arrière de la propriété située au 1360, chemin de Touraine a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan-concept du pavillon proposé, déposé par la compagnie AF Consultants en date du 31 mars 2017;

ATTENDU QUE la demande vise l'installation d'un nouveau pavillon en cour arrière, selon une dimension, une hauteur et une proportion de fenestrations qui ne répondent pas aux dispositions du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE le pavillon prévu est divisé en trois sections, à l'intérieur duquel seraient aménagés un sauna, un cabinet d'aisance, une cuisinette et des espaces de rangement, prenant la forme de deux sections fermées reliées par une seule toiture;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de permettre l'installation du pavillon en cour arrière, selon les caractéristiques suivantes :

- d'une superficie de 56,85 mètres carrés, plutôt que 50 mètres carrés, tel que prévu à l'article 4.2.5.5 du Règlement de zonage 1101;
- d'une hauteur de 6,47 mètres, plutôt que 5 mètres, tel que prévu à l'article 4.2.5.4 du Règlement de zonage 1101;
- d'un pourcentage d'ouvertures vitrées de 35 %, plutôt que 50 %, tel que stipulé à l'article 4.2.5.6 du même règlement;

ATTENDU QUE les membres du Comité sont d'avis que le projet n'occasionnera aucun préjudice pour le voisinage, puisque le terrain accueillant le pavillon est très grand et que la construction ne sera pas vraiment visible de la voie publique et des propriétés voisines;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 448.6.17 datée du 25 avril 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, soumise par le propriétaire, afin d'autoriser, pour la propriété localisée au 1360, chemin de Touraine, l'installation d'un pavillon dans la cour arrière:

- d'une superficie de 60 mètres carrés, plutôt que 50 mètres carrés;
- d'une hauteur de 6,6 mètres, plutôt que 5 mètres;
- d'un pourcentage d'ouvertures vitrées de 30 %, plutôt que 50 %.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-313

DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – PERMISSION D'IMPLANTER UNE CONDUITE D'ÉGOUT – LOTS 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147, 5 542 148 – ZONE A-807

ATTENDU la nécessité de formuler une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'implantation d'une conduite d'égout sanitaire sur les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148 et autorisée par la décision n^o 410546 de la CPTAQ;

ATTENDU QUE cette conduite rejoindra la future conduite d'égout prévue sur les terrains privés le long de la rue Nobel;

ATTENDU QUE l'implantation de cette conduite desservira en égout sanitaire le projet domiciliaire Quartier Lumicité et le projet domiciliaire Sommet sur le Golf;

ATTENDU QUE cette conduite pourrait également rendre possible le branchement audit égout des résidences localisées sur la montée des Quarante-Deux adossées au projet Quartier Lumicité, l'érablière Le Rossignol ainsi que le Club de Golf de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) permet qu'une traverse soit construite pour rejoindre le réseau d'égout du côté sud de l'autoroute;

ATTENDU QUE la conduite d'égout sera localisée à la limite sud des lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148 et sera à une profondeur qui ne nuira pas à la culture des sols;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir avec les propriétaires des lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148 pour l'établissement d'une servitude de passage en faveur de la Ville;

ATTENDU QU'une conduite d'aqueduc, autorisée par la CPTAQ conformément à la décision n^o 369805 datée du 31 janvier 2011, est également localisée à la limite sud des lots 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148;

ATTENDU QUE le projet visant l'implantation de la conduite d'égout est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le projet, visant les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148, est localisé à l'intérieur des limites d'une zone agricole A-1 du schéma d'aménagement et de développement n^o 162 de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QU'une fois les travaux terminés, cette demande ne causera aucun préjudice à l'agriculture environnante;

ATTENDU QUE l'autorisation de cette demande n'aura pas d'effet négatif sur le développement des activités agricoles existantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation de cette demande ne créera pas de contrainte sur l'application des lois et règlements en matière d'environnement et des établissements de production animale;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE formuler une demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ afin de permettre l'implantation d'une conduite d'égout sanitaire sur les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148, dans la zone A-807;

DE préciser à la CPTAQ, en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire agricole, qu'il n'existe pas d'autre endroit approprié disponible en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet;

Que la greffière soit autorisée à signer la demande d'autorisation à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-314

NOMINATION – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU'il est nécessaire de combler le poste vacant au sein du Comité de l'environnement à la suite du départ de Mme Isabelle Moïse;

ATTENDU QU'un avis public d'appel de candidatures est paru le mardi 28 mars 2017 dans le journal La Relève ainsi que sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU QUE les membres permanents du Comité de l'environnement ont rencontré dix (10) citoyens le mercredi 17 mai 2017;

ATTENDU QUE ces membres ont retenu la candidature de Mme Isabelle Tardif;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Marylène Lavigne a été retenue à titre de second choix;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE Mme Isabelle Tardif soit nommée membre non permanent (citoyen) du Comité de l'environnement pour un premier mandat de deux (2) ans se terminant le 1^{er} juillet 2019;

QUE la candidature de Mme Marylène Lavigne soit mise en banque pour une période de 24 mois, dans l'éventualité où un poste se libère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-315

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2017

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier la gestion des piscines et pataugeoires extérieures situées aux parcs Jules-Choquet et Edmour-J.-Harvey;

ATTENDU QUE ce contrat vise la gestion du personnel, l'animation et la surveillance des baignades libres, l'entretien de base et le contrôle de la qualité de l'eau des piscines et pataugeoires;

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie et ses employés détiennent l'expertise nécessaire à une telle gestion;

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter les termes et conditions du contrat de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la gestion des piscines extérieures, lequel contrat est joint à la présente;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de service, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-316

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM – MADA) – PROJET DE PARCOURS SANTÉ POUR AÎNÉS DANS UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU QUE le programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM – MADA) vise à offrir une aide financière pour la réalisation d'infrastructures utilisées par les aînés dans le but d'améliorer leur qualité de vie au sein de leur communauté;

ATTENDU QUE l'aménagement d'un parc intergénérationnel, d'un parcours santé et d'aires de repos, de même que l'installation de mobiliers urbains sont des projets admissibles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, dans son plan d'action MADA, souhaite aménager un parcours santé pour la clientèle aînée;

ATTENDU QUE le parc du Sorbier est l'endroit privilégié pour installer ce type d'aménagement;

ATTENDU QUE la Ville souhaite créer dans ce parc un lieu privilégié de relations intergénérationnelles avec des modules pour enfants de 3 à 12 ans, un parcours santé pour aînés, des surfaces de jeu de palet et une aire de repos;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général adjoint à compléter et signer le formulaire de présentation d'aménagement d'un parcours santé dans un parc intergénérationnel, dans le cadre du programme d'aide financière PIQM-MADA;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet et les coûts d'exploitation;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-317

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 5 juin 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE verser les aides financières suivantes aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

Nom du participant	Montant	Événement	Discipline	Date	Lieu
ÉVÈNEMENTS CULTURELS, ARTISTIQUES OU ACADÉMIQUES					
École secondaire du Grand-Coteau	500 \$	Festival des harmonies et orchestres symphoniques de Sherbrooke	Guitare	21 mai 2017	Sherbrooke, Québec
ÉVÈNEMENTS SPORTIFS - INDIVIDUS					
Anouchka Beaudry*	500 \$	World Junior Ultimate Championships 2016	Ultimate frisbee	31 juillet au 6 août 2016	Wroclaw, Pologne
Anouchka Beaudry*	150 \$	Movember	Ultimate frisbee	5 et 6 novembre 2016	Montréal, Québec
Zakarie Massi*	300 \$	Championnat canadien d'Ultimate	Ultimate frisbee	11 au 14 août 2016	Edmonton, Alberta
Zakarie Massi*	150 \$	Championnat provincial d'Ultimate	Ultimate frisbee	9 et 10 juillet 2016	Shawinigan, Québec
Catherine Vercheval*	150 \$	Championnat provincial – Division 1	Volleyball	24 au 26 février 2017	Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec
Catherine Vercheval*	300 \$	Championnat canadien – Division 1	Volleyball	7 au 12 mars 2017	Victoria, Colombie-Britannique
Anthony Perreault*	300 \$	Championnats canadiens de l'Est	Natation	20 au 23 avril 2017	Etobicoke, Ontario
Florence Hébert*	500 \$	Championnat mondial des ensembles chorégraphiques	Danse et maniement d'équipement	6 au 9 avril 2017	Dayton, Ohio
Olivier Labrie	150 \$	Championnat provincial scolaire RSEQ	Hockey	20 au 23 mai 2017	Alma, Québec
ÉVÈNEMENTS SPORTIFS – ORGANIMES					
**Aide financière versée aux membres d'une équipe pour une participation provinciale (75 \$)					
Association de ringuette – 6 équipes : Atome A* et Atome B Junior A et Junior B Benjamine A et Benjamine B*	align="center">1 200 \$ (frais d'inscription max. 200 \$ par équipe x 6 équipes)	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
		Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec

**Magali Aubé*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Emmy Barolet*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Laurie Bracken*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Ève Côté*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Évie Croteau*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Naomi Girard*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Noémy Gosselin*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Anabelle Lafontaine*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maeva Larocque*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Anne-Laurie Péloquin*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maxim Robinson*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maxim Scully*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Kellyane Beaulieu-Gagnon	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Coralie Beauregard	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Amélie Bisailon	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec

**Anouk Dugas	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Angélie Gilbert	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Florence Mandanice	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Léane Morin	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Léa Simard	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Arianne St-Gelais	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maëlle Vibert	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maude Viens	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Mélody Bélanger	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Laurie-Anne Boulay	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Émilie Champagne	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Juliette Cloutier-Bélanger	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Léanne Cloutier-Bélanger	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Cindy-Ann Cyr	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Janie Handfield	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec

**Sabryna Loïselle	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Charlotte Nadeau	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Camille Paquin	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Mélanie Parisé	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Maryanne Richard	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Corie Roy-Baille	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Béatrice Tremblay	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Mélina Tremblay	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Janika Brasseur	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maude Charlebois	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Mélodie Côté	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maxim Larocque	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Claudie Lessard	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maude Martin	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Océanne Martin	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec

**Irina Michot	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Noémie Myles	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Sophie Racine	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Marina Ravenelle	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Lauriane Alain	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Camille Breton	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Laurie Claveau	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Audrey-Maude Cyr	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Catherine Dazé	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Jade Desilets	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Charlotte Gauthier	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Megan Lacombe	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Maélie Marquis-Dubé	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Gabrielle Talbot	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Jeanne Verret	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec

**Marika Boucher*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maïka Brault*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Rosalie Côté*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Minaya Gauthier*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Méliane Héroux*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Léa Lambert*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Laurana Lapointe*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Carolane Lefebvre*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Ariane Mercier*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maude Quenneville*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Audrey Thériault*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Sarah Thomassin*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-318

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1085 PERMETTANT L'OCTROI DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) SITUÉ AU 640, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE P-401 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement 1085 permettant l'octroi des permis et certificats pour la construction d'un centre de la petite enfance (CPE) situé au 640, boulevard N.-P.-Lapierre – Zone P-401 afin de modifier certaines dispositions applicables à l'aménagement.

17-319

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER L'APPLICATION DE CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement de construction 1102 afin de modifier l'application de certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et intervention du Service de sécurité incendie.

17-320

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des dispositions relatives aux garanties financières.

17-321

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1138-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1138 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU NOUVEAU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET « AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES »

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement 1138 sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées, afin de modifier certaines dispositions relatives au nouveau programme Rénovation Québec, volet « aide aux propriétaires de maisons lézardées ».

17-322

PROJET DE RÈGLEMENT P1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER L'APPLICATION DE CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de construction dans le but de modifier l'application de certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de construction 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 sous le numéro 17-319;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de construction 1102 afin de modifier l'application de certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service de sécurité incendie, soit adopté et qu'il porte le numéro P1102-5;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 3 juillet 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-323

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES NATURELLES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017 sous le numéro 17-262;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 5 juin 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-52;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-324

RÈGLEMENT 1149-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la tarification de certains des biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Julie et que l'annexe « A » du Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux doit être remplacée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017 sous le numéro 17-263;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le règlement modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux soit adopté;

QU'il porte le numéro 1149-6 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-325

RÈGLEMENT 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 415 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 050 750 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de reconstruction de la rue Michael-Faraday;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2017 sous le numéro 17-206;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de reconstruction de la rue Michael-Faraday ainsi que les frais contingents, pour un montant de 1 415 000 \$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 050 750 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1195 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-326

RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie se veut une ville verte qui favorise le développement durable;

ATTENDU QUE la Ville multiplie les initiatives pour protéger et valoriser l'environnement et qu'elle souhaite promouvoir auprès de ses citoyens de meilleures pratiques environnementales;

ATTENDU QUE la Ville est consciente des impacts négatifs liés à la production de sacs de plastique de même qu'au rejet de ces sacs dans l'environnement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017 sous le numéro 17-264;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail soit adopté;

QU'il porte le numéro 1196 et entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Mme Roy invite les citoyens à venir au marché public qui débutera le jeudi 15 juin.

Une invitation est également faite pour la Fête nationale dont les festivités auront lieu le 23 juin.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Pierre Garand

- M. Garand mentionne que plusieurs travaux de réfection de rue sont en cours sur le territoire de la Ville et les camionneurs de transport en vrac qui résident à Sainte-Julie ne travaillent pas sur ces chantiers.

Il demande si la clause relative au transport de matières en vrac est incluse dans nos devis de soumissions.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites à ce sujet et qu'une réponse lui sera transmise dans les meilleurs délais.

M. Jacquelin Beaulieu

- M. Beaulieu désire obtenir des renseignements concernant les points suivants à l'ordre du jour :

- Point 6.15 – Demande d'autorisation à la CPTAQ – Conduite d'égout;
- Points 8.2. et 8.3 – Avis de motion pour des modifications au règlement de construction 1102 et au règlement 1108 sur les PIIA.

Mme Roy répond aux différentes questions de M. Beaulieu.

M. Beaulieu mentionne avoir aimé le nouvel aménagement dans le Vieux-Village, mais aurait préféré que les fils d'Hydro-Québec soient enfouis sous terre.

Mme Roy mentionne qu'il était très dispendieux d'enfouir les fils d'Hydro-Québec.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne demande pour quelle raison M. Ducharme est absent à la séance de ce soir.

Mme Roy mentionne que M. Ducharme a participé à un demi-Ironman à Hawaï.

M. Champagne suggère que la Ville installe un chapiteau en fibre de verre par-dessus les terrains de pétanque.

Il est demandé si c'est la Ville qui paiera pour les travaux d'infrastructures dans le nouveau développement résidentiel Quartier Lumicité.

Il est mentionné que le promoteur de ce projet résidentiel paie la totalité des infrastructures.

M. Champagne mentionne qu'il apprécierait qu'il y ait un Walmart à Sainte-Julie et en explique les raisons.

M. Champagne demande en quoi consistera la nouvelle réglementation relative aux sacs de plastique.

Mme Roy répond aux diverses questions de M. Champagne.

M. Denis Corbeil

- M. Corbeil demande s'il y a des développements dans le dossier de la jeune fille assassinée à Mont-Saint-Hilaire.

Mme Roy mentionne que ce dossier fait présentement l'objet d'une enquête et que la Régie de police attend le rapport du bureau d'enquête indépendant.

Mme Roy mentionne que de la sensibilisation a été faite auprès des policiers de la Régie relativement à la violence conjugale.

M. Corbeil mentionne que l'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Borduas et de Bourgogne n'est pas respecté par les automobilistes.

Mme Roy mentionne que de la surveillance policière à cet endroit a déjà été demandée à la Régie de police.

M. Corbeil mentionne également qu'il y a beaucoup d'automobiles qui circulent avec des silencieux qui font énormément de bruit.

Mme Roy mentionne que cette situation a été discutée ce matin au comité exécutif de la Régie de police et qu'il a été convenu d'intensifier la surveillance policière et d'émettre des constats d'infraction aux automobilistes qui circulent avec des silencieux non conformes.

M. Corbeil mentionne avoir vu une offre d'emploi de la Ville de Sainte-Julie dans le journal Le Courrier du Sud, alors qu'elle n'y était pas dans le journal La Relève.

Des vérifications seront faites à cet effet. Cependant, il est fort possible que l'offre d'emploi ait été d'abord publiée dans le journal La Relève et qu'à défaut d'avoir reçu des curriculums vitae, la Ville a alors publié l'offre d'emploi dans Le Courrier du Sud.

M. Bernardin mentionne que toutes les offres d'emploi sont publiées dans Mon Sainte-Julie et sur Facebook.

M. Corbeil mentionne qu'il y a un nid de poule entre le 1750 et le 1756 de la rue Principale.

Il est mentionné que des interventions seront faites à cet effet.

M. Claude Gagnon

- M. Gagnon demande à quel endroit est située la conduite d'égout dont il est fait mention au point 6.15 de l'ordre du jour de la séance.

Dans la zone agricole A-807. Cette conduite desservira le nouveau projet résidentiel Quartier Lumicité et passera en dessous de l'autoroute Jean-Lesage.

M. Jean-François Riendeau

- M. Riendeau demande si les vérifications relatives à la clause du transport de matière en vrac seront faites rapidement.

Réponse : Oui.

17-327

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
NEUVIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 20 juin 2017 à 19 h 15 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Robert Morisset, directeur général adjoint
M^e Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe

Absence motivée : Le conseiller Jocelyn Ducharme
Le conseiller Henri Corbin

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

17-328

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE
1.1 RÉFLEXION

17-328 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION

17-329 2.1 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 2

17-330 2.2 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 2

17-331 2.3 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 3

17-332 2.4 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 3

17-333 2.5 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 415 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 050 750 \$

3. SERVICE DES FINANCES

17-334 3.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

17-335 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASES 1A ET 1B) – PROJET SI-17-161, LOT 1

17-336 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASES 1A ET 1B) – PROJET SI-17-161, LOT 1

17-337 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES – RÈGLEMENT 1194

17-338 5.4 PROVISION - TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES – RÈGLEMENT 1194

17-339 5.5 ADJUDICATION – ACHAT DE FÛTS ET DE LUMINAIRES POUR L'AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT 1184

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

17-340 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ET CONTRAT DE LOCATION RELATIFS À L'UTILISATION DE L'ARÉNA – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

8. AVIS DE MOTION

17-341 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1196-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

10. RÈGLEMENTS

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-342 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-329

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public concernant les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juin 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 19 juin 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 20 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Comeau Experts-Conseils, située au 2275, rue Bombardier à Sainte-Julie (Québec) J3E 2J9, pour une somme de 202 608,95 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-330

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 2

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 2, à la firme Comeau Experts-Conseils pour une somme de 202 608,95 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 2, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 10 130,45 \$, ce qui porte le montant autorisé à 212 739,40 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-331

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 3

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public concernant les services professionnels de laboratoire visant les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 3;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juin 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 19 juin 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 20 juin 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels de laboratoire visant la surveillance des travaux de construction d'infrastructures urbaines pour le projet SI-17-161 lot 3 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Le Groupe ABS inc., située au 17, rue de l'industrie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, pour une somme de 80 591,73 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-332

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 3

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels de laboratoire pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 3, à la firme Le Groupe ABS inc. pour une somme de 80 591,73 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels de laboratoire pour des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 3, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 4 029,59 \$, ce qui porte le montant autorisé à 84 621,32 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-333

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 415 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 050 750 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière adjointe relatif à la procédure d'enregistrement en regard du règlement 1195 pour payer le coût des travaux de reconstruction de la rue Michael-Faraday ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 415 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 050 750 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-334

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 16 juin 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 18 421,05 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-335

ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASES 1A ET 1B) – PROJET SI-17-161, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans un nouveau projet résidentiel Quartier Lumicité, tel que requis par le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 26 mai 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 5 juin 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Excavation Civilpro inc., située au 84, rue Riendeau, Varennes (Québec) J3X 1P7;

D'accorder le contrat, conjointement avec le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., à ladite compagnie pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans un nouveau projet résidentiel Quartier Lumicité, selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour les travaux des phases 1A et 1B (rues publiques) et pour une somme de 2 216 945,57 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 26 mai 2017;

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. et Excavation Civilpro inc., le tout selon les termes et conditions prévus aux documents de la soumission;

QUE les coûts relatifs à ces travaux soient répartis conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., dont copie est jointe à la présente résolution, ou tout protocole d'entente similaire dûment approuvé par le directeur général et la greffière, le tout conditionnellement au dépôt des sommes et garanties financières exigibles par la Ville de Sainte-Julie ainsi qu'à la réception des approbations requises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-336

PROVISION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASES 1A ET 1B) – PROJET SI-17-161, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans un nouveau projet résidentiel Quartier Lumicité (phases 1A et 1B), conjointement avec le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc. pour une somme de 2 216 945,57 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans un nouveau projet résidentiel Quartier Lumicité (phases 1A et 1B), le Conseil municipal, conjointement avec le promoteur, autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus soit 221 694,56 \$, ce qui porte la somme autorisée à 2 438 640,13 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-337

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES – RÈGLEMENT 1194 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces à divers endroits, prévus au règlement 1194;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 8 juin 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 20 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces à divers endroits, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 754 955,31 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 juin 2017;

QU'une partie de cette dépense, soit 164 269 \$, soit payée par le fonds réservé - fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2018 à 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-338

PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES — RÈGLEMENT 1194

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces à divers endroits à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour une somme de 754 955,31 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces à divers endroits, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 75 495,53 \$, ce qui porte la somme autorisée à 830 450,84 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-339

ADJUDICATION – ACHAT DE FÛTS ET DE LUMINAIRES POUR L'AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT 1184

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'achat de fûts et de luminaires pour l'avenue Jules-Choquet, prévu au règlement numéro 1184;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 2 juin 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le modèle du fût est unique pour permettre le dégagement avec les fils de moyenne tension d'Hydro-Québec et qu'il y a lieu de modifier la quantité prévue afin d'en prévoir en inventaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 20 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Lumca inc. située au 2645-A, rue Watt, Québec (Québec) G1P 3T2;

D'accorder la commande à ladite compagnie pour l'achat de fûts et de luminaires pour l'avenue Jules-Choquet, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 184 880,18 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-340

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ET CONTRAT DE LOCATION RELATIFS À L'UTILISATION DE L'ARÉNA – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie concernant l'utilisation de l'aréna, conformément à la résolution n^o 16-276 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 mai 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un nouveau protocole d'entente prévoyant les conditions d'utilisation de l'aréna;

ATTENDU QU'un contrat de location précisant les besoins de la Ville en heures de glaces et horaires de location pour la saison 2017-2018 doit également être conclu;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 20 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter les termes et conditions du protocole d'entente et du contrat de location pour la saison 2017-2018, à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie concernant l'utilisation de l'aréna, lesquels sont joints à la présente;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits protocoles d'entente et contrat, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-341

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1196-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement modifiant le Règlement 1196 interdisant la distribution de certains sacs d'emplottes dans les commerces de détail.

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

17-342

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 37.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

-
-
- 17-348 2.3 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – MODÉLISATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC PCSWM – PROJET R-1189, LOT 1
- 17-349 2.4 DEMANDE DE REGROUPEMENT – OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 17-350 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES DE GESTION ANIMALIÈRE ET D'OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE 2017-2022 – SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-351 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 17-352 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-353 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS – FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 17-354 3.4 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1186 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 17-355 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 17-356 4.2 EMBAUCHE – COMMIS-COMPTABLE (PERCEPTION) – SERVICE DES FINANCES
- 17-357 4.3 RATIFICATION – ENTENTE RELATIVE AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET À LA LOI RRSM
- 17-358 4.4 MODIFICATION – POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR LES ANNÉES 2015 À 2020
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 17-359 5.1 ADJUDICATION – CONVERSION DE BORNES-FONTAINES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-360 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX DE SCÉLLEMENT DE FISSURES - RÈGLEMENT 1190
- 17-361 5.3 PROVISION – TRAVAUX DE SCÉLLEMENT DE FISSURES – RÈGLEMENT 1190
- 17-362 5.4 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2

-
-
- 17-363 5.5 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164
- 17-364 5.6 AUTORISATION – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 17-365 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 JUIN 2017
- 17-366 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1474, RUE PRINCIPALE « VINCENT FLEURISTE » – ZONE C-248
- 17-367 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRASSES – 525, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉS 101 ET 102) – ZONE H-212
- 17-368 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS – 1111, RUE NOBEL « BÂTIMENTS QUÉBEC » – ZONE A-604
- 17-369 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH « LA PETITE ÉCOLE » – ZONE C-205
- 17-370 6.6 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1400, RUE PRINCIPALE « VITRO-PLUS » – ZONE C-249
- 17-371 6.7 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT) – 1768, RUE PROVOST – ZONE H-343
- 17-372 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – COLONNES ET GARDE-CORPS – 2272, RUE DU SORBIER – ZONE H-144
- 17-373 6.9 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL POUR LA STATION-SERVICE « ESSO SYNERGY » – ZONE C-151
- 17-374 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE – 535, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉ 101) – ZONE H-212
- 17-375 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT D'UNE PORTE ET DE FENÊTRES – 846, RUE F.-X.-GARNEAU – ZONE H-323
- 17-376 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UN 2^e ÉTAGE – 2026, RUE DE FONTAINEBLEAU – ZONE H-506

17-377 6.13 RENOUELEMENT DE MANDAT – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

7. SERVICE DES LOISIRS

17-378 7.1 AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

17-379 7.2 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE –
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET HUMANITAIRES

8. AVIS DE MOTION

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

10. RÈGLEMENTS

17-380 10.1 RÈGLEMENT 1085-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1085
PERMETTANT L'OCTROI DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA
CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)
SITUÉ AU 640, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE P-401 AFIN DE
MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À
L'AMÉNAGEMENT

17-381 10.2 RÈGLEMENT 1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101
AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX
AIRES NATURELLES

17-382 10.3 RÈGLEMENT 1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER L'APPLICATION DE
CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU
CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE
LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE

17-383 10.4 RÈGLEMENT 1196-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196
INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES
DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU
PUBLIC**

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-384 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-344

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION N°17-325

ATTENDU l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le titre de la résolution;

ATTENDU QUE cette erreur apparait de façon évidente à la simple lecture de la résolution;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution n°17-325.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-345

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 6 ET 20 JUIN 2017

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 6 et 20 juin 2017 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-346

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2017

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE nommer le conseiller M. André Lemay, maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-347

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA MODÉLISATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC PCSWM – PROJET R-1189, LOT 1

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions sur invitation concernant les services professionnels d'ingénierie visant la modélisation du réseau d'égout sanitaire avec PCSWM pour le projet R-1189, lot 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 juin 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 29 juin 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la modélisation du réseau d'égout sanitaire avec PCSWM pour le projet R-1189, lot 1, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit WSP Canada inc., située au 9160, boulevard Leduc, bureau 210 à Brossard (Québec) J4Y 0E3, pour une somme de 45 926,76 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-348

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – MODÉLISATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC PCSWM – PROJET R-1189, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la modélisation du réseau d'égout sanitaire avec PCSWM pour le projet R-1189, lot 1 à la firme WSP Canada inc. pour une somme de 45 926,76 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la modélisation du réseau d'égout sanitaire avec PCSWM pour le projet R-1189, lot 1, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 2 296,34 \$, ce qui porte la somme autorisée à 48 223,10 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-349

DEMANDE DE REGROUPEMENT – OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Contrecœur, l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie, l'Office municipal d'habitation de Varennes et l'Office municipal d'habitation de Verchères ont demandé au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de chacune de leurs villes un projet d'entente de regroupement des cinq offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions de l'entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet d'entente du regroupement, les membres du Conseil considèrent qu'il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Contrecœur, l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie, l'Office municipal d'habitation de Varennes et l'Office municipal d'habitation de Verchères suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-350

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES DE GESTION ANIMALIÈRE ET D'OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE 2017-2022 – SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU QUE lors de sa fondation, les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (SAVR) ont investi plus de 800 000 \$ en capital afin de mettre en place tous les équipements et les locaux requis pour leurs opérations;

ATTENDU QUE ce montant a été financé au moyen de deux emprunts, à savoir un montant de 143 000 \$ consenti par Investissement Québec et un montant de 595 000 \$ consenti par la Banque Royale du Canada (RBC);

ATTENDU QUE la durée d'amortissement de ces prêts est de cinq (5) ans, ce qui correspond à la durée des ententes de services avec les municipalités qui ont recours aux services du SAVR;

ATTENDU QU'en raison de cette durée d'amortissement, les SAVR sont tenus d'effectuer annuellement des versements de 157 148 \$, payés à même la cotisation annuelle des municipalités de 4,15 \$ par citoyen;

ATTENDU QUE le fait de payer aussi rapidement cet investissement met beaucoup de pression sur les liquidités des SAVR et pourrait entraîner une hausse du taux de la cotisation annuelle pour les municipalités;

ATTENDU QUE les SAVR ont renégocié les modalités financières de leur emprunt auprès de leur prêteur principal, la RBC, afin de diminuer la pression sur leurs liquidités;

ATTENDU QUE la RBC a consenti à refinancer le solde du prêt des SAVR sur une nouvelle période de cinq (5) ans, ce qui permettrait de réduire les paiements en capital de 59 500 \$ annuellement;

ATTENDU QU'afin d'assurer leur pérennité, les SAVR sollicitent la collaboration de leurs municipalités clientes dans le but de mettre fin aux ententes en vigueur et d'autoriser la conclusion de nouvelles ententes, selon les mêmes modalités et dont le terme concorde avec la nouvelle durée du prêt;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une nouvelle entente de prestation de services de gestion animalière et d'opération de la fourrière municipale avec les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (SAVR) d'une durée de cinq (5) ans, selon les mêmes modalités que l'entente actuellement en vigueur, y compris sur le plan du renouvellement et conditionnellement à ce qu'un conseiller ou une conseillère municipal(e) représentant la Ville siège au conseil d'administration des SAVR;

DE résilier l'entente intitulée « Entente de services – Gestion animalière et opération de la fourrière municipale » conclue en juillet 2013, à compter de la date de signature de la nouvelle entente précitée, et ce, conformément à la demande des SAVR et malgré la clause 30 de l'entente actuellement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-351

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 2 juin 2017 au 29 juin 2017 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration

Liste F-2017-31	Chèques à ratifier:	685 651,03 \$
Liste F-2017-32	Comptes à payer:	3 558 394,63 \$

Règlements

Liste F-2017-33	Chèques à ratifier:	438,05 \$
Liste F-2017-34	Comptes à payer:	515 385,85 \$

Fonds réservé – fonds de roulement

Liste F-2017-35 Comptes à payer: 81 029,64 \$

Fonds de parcs et terrains de jeux

Liste F-2017-36 Comptes à payer : 9 634,91 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 2 juin 2017 au 29 juin 2017 apparaissant sur les listes F-2017-31 à F-2017-36;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer;

D'autoriser le trésorier à émettre des chèques pour le paiement des comptes fournisseurs à payer durant le mois de juillet 2017 et que ces chèques soient présentés par la suite aux membres du Conseil pour ratification à la séance du Conseil du mois de septembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-352

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 29 juin 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 3 429,01 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-353

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS – FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations pour l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats à même le fonds réservé – parcs et terrains de jeux;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 29 juin 2017 et d'adjuger l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense de 3 732,50 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-354

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1186 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 7 juin 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement 1186 pour payer le coût des travaux d'installation d'une conduite sanitaire sur la rue Nobel, entre les numéros 1041 et 1401, ainsi que les frais contingents pour un montant de 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 900 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1186
- Emprunt temporaire : 900 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-355

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)			
BOISVERT, Alain	Syndiqué	Pompier à pompier lieutenant	29 mai 2017
CARIGNAN, Michel	Syndiqué	Pompier lieutenant à lieutenant instructeur	29 mai 2017
VÉRONNEAU, Sylvain	Syndiqué	Journalier et opérateur à chef d'équipe	26 juin 2017
ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
BOUCHARD, Ariane	Étudiant	Animatrice camp Multiarts	19 juin 2017
BRIAND, Alex	Étudiant	Préposé au Service des infrastructures	26 juin 2017
CASTONGUAY, Johanne	Syndiqué	Préposée à la référence surnuméraire	8 juin 2017
GIROUX, Marie-Christine	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
GORODKO, Catherine	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	14 juin 2017
LACOMBE, Hélène	Syndiqué	Préposée aux traverses d'écoles remplaçante	1 ^{er} juin 2017
LAMARCHE, Alexandre	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017
RICHARD, Julien	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017
RIOUX, Charles-Édouard	Étudiant	Animateur programme d'accompagnement	14 juin 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-356

EMBAUCHE – COMMIS-COMPTABLE (PERCEPTION) – SERVICE DES FINANCES

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste de commis-comptable (perception) au Service des finances en prévision du départ à la retraite de Mme Nicole Williams;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Marie-Ève Grondines au poste de commis-comptable (perception) au Service des finances, le tout selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Grondines à ce poste soit en vigueur à compter du 31 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-357

RATIFICATION – ENTENTE RELATIVE AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET À LA LOI RRSM

ATTENDU la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (ci-après la « Loi »);

ATTENDU QUE cette Loi oblige la modification de tout régime de retraite à prestations déterminées;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec le personnel cadre de la Ville afin de respecter les obligations de la Loi ;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier l'entente relative au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie et à la Loi RRSM intervenue le 26 juin 2017 entre la Ville de Sainte-Julie et le personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie, dont copie est jointe à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-358

MODIFICATION – POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR LES ANNÉES 2015 À 2020

ATTENDU QUE la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal requiert la modification de la Politique des conditions de travail du personnel cadre;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE l'article 8 de la Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie soit modifié en abrogeant le 6^e paragraphe, définissant le salaire final, et en le remplaçant par :

À compter du 1^{er} juillet 2017, la définition du salaire final est la moyenne des salaires des quatre (4) années de service reconnues au cours desquelles le salaire fut le plus élevé ou des années de service reconnues si elles sont inférieures à quatre (4).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-359

ADJUDICATION – CONVERSION DE BORNES-FONTAINES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la conversion de bornes-fontaines afin qu'elles soient dotées d'une sortie Storz de quatre pouces (4");

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 13 juin 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Stelem, division d'Aqua Data inc., située au 33, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7M4;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la conversion de bornes-fontaines, pour une somme de 53 363,93 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 13 juin 2017;

QUE cet achat soit payé par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2018 à 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-360

ADJUDICATION – TRAVAUX DE SCÈLLEMENT DE FISSURES – RÈGLEMENT 1190

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour des travaux de scellement de fissures, prévus au règlement 1190;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 28 juin 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Environnement Routier NRJ inc. située au 23, avenue Milton, Lachine (Québec) H8R 1K6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de scellement de fissures selon les prix unitaires du bordereau de soumission et de majorer les quantités de 15 % pour une somme de 89 550,81 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 28 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-361

PROVISION – TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE FISSURES – RÈGLEMENT 1190

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de scellement de fissures à la compagnie Environnement Routier NRJ inc., pour une somme de 89 550,81 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de scellement de fissures, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 8 955,08 \$, ce qui porte la somme autorisée à 98 505,89 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-362

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-363

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation de plans et devis pour les travaux de réfection du boulevard des Hauts-Bois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-364

**AUTORISATION – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
– VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER
LOCAL (AIRRL)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général adjoint à déposer une demande de subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme Accélération;

DE confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-365

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 JUIN 2017**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 13 juin 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-366

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1474, RUE PRINCIPALE « VINCENT FLEURISTE » – ZONE C-248

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Médiagraphe enseignes, datés du 2 février 2017 pour l’enseigne sur bâtiment et datés du 30 novembre 2016, révisés le 6 décembre 2016, pour l’enseigne sur socle, pour la place d’affaires « Vincent Fleuriste » située au 1474, rue Principale, et ce, conformément à la résolution n° 450.9.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-367

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L’AMÉNAGEMENT DE TERRASSES – 525, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉS 101 ET 102) – ZONE H-212

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept pour l’aménagement de terrasses, soumis par les propriétaires, pour les unités 101 et 102 de l’immeuble à condos situé au 525, rue Samuel-De Champlain, et ce, conformément à la résolution n° 450.11.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-368

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS – 1111, RUE NOBEL « BÂTIMENTS QUÉBEC » – ZONE A-604

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction de bâtiments industriels, préparés par la firme Monty Architectes et datés du 5 juin 2017, au 1111, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution n° 450.13.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-369

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH « LA PETITE ÉCOLE » – ZONE C-205

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, soumis par le propriétaire, pour l'enseigne sur poteau de la place d'affaires « La petite école » située au 611, boulevard Saint-Joseph, conformément à la résolution n° 450.2.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017, mais sans avoir toutefois à remplacer les deux globes lumineux blancs;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-370

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1400, RUE PRINCIPALE « VITRO-PLUS » – ZONE C-249

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, préparés par Art Image et déposés en date du 11 mai 2017, pour la place d'affaires « Vitro-Plus » située au 1400, rue Principale, et ce, conformément à la résolution n° 450.6.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-371

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT) – 1768, RUE PROVOST – ZONE H-343

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation extérieure, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 1768, rue Provost, et ce, conformément à la résolution n° 450.16.D.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-372

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – COLONNES ET GARDE-CORPS – 2272, RUE DU SORBIER – ZONE H-144

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement des colonnes ainsi que pour des travaux de peinture des garde-corps, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 2272, rue du Sorbier, et ce, conformément à la résolution n° 450.4.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-373

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL POUR LA STATION-SERVICE « ESSO SYNERGY » – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Pattison, datés du 1^{er} février 2017 (version révisée le 12 avril 2017), pour la place d'affaires de la station-service « Esso Synergy » située au 1911, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution n^o 450.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-374

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE – 535, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉ 101) – ZONE H-212

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'aménagement d'une terrasse, soumis par la propriétaire, pour l'unité 101 de l'immeuble à condos situé au 535, rue Samuel-De Champlain, et ce, conformément à la résolution n^o 450.10.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-375

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT D'UNE PORTE ET DE FENÊTRES – 846, RUE F.-X.-GARNEAU – ZONE H-323

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement d'une porte et de fenêtres en façade, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 846, rue F.-X.-Garneau, et ce, conformément à la résolution n^o 450.5.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-376

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UN 2^e ÉTAGE – 2026, RUE DE FONTAINEBLEAU – ZONE H-506

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction pour l'agrandissement de la résidence par l'ajout d'un second étage au 2026, rue de Fontainebleau a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme le 13 juin 2017, les membres ont suggéré que des modifications soient apportées à l'élévation avant de l'agrandissement, pouvant par exemple prendre la forme d'un élargissement de la section où se trouve l'ouverture au centre ou de l'ajout d'un pignon supplémentaire afin de moduler davantage celle-ci;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que les plans-concept proposés répondent généralement aux objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tout en étant d'avis que des modifications doivent être apportées à l'architecture de la façade principale;

ATTENDU QUE de nouveaux plans-concept modifiés ont été déposés suite à la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENQUE QUE les membres du Conseil municipal réunis en Commission administrative le 3 juillet 2017 ont pris connaissance des modifications et ont approuvé les plans-concept de rénovation;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un 2^e étage, préparés par Yvon Charlebois, technologue en architecture, (option révision 7) datés du 26 juin 2017, pour la résidence située au 2026, rue de Fontainebleau;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-377

RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le premier mandat de Mme Élyse-Claude Léveillé à titre de membre du Comité de l'environnement s'est terminé le 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE conformément aux règles de régie interne du Comité de l'environnement, le mandat d'un membre non permanent peut être renouvelé deux (2) fois pour deux (2) ans;

ATTENDU QUE Mme Élyse-Claude Léveillé désire poursuivre son implication au sein du Comité de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le mandat de Mme Élyse-Claude Léveillé soit renouvelé pour une période de deux (2) ans se terminant le 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-378

AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour l'organisation de l'événement « Journée de la famille » sous le thème « Une journée au Far West », prévu le 9 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est en faveur d'un tel événement organisé pour les familles julievilloises;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien aux organismes avec entente spécifique » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 11 000 \$ à l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour défrayer une partie des dépenses pour l'événement « Journée de la famille », prévu le 9 septembre 2017, en deux versements, soit 75 % de la somme immédiatement et 25 % lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseiller Jocelyn Ducharme a divulgué son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter, car Nicolas Ducharme est son fils.

17-379

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET HUMANITAIRES

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais :

Nom du participant	Montant	Événement	Discipline	Date	Lieu
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS – INDIVIDUS					
Alexis Rivard-Jobin	300 \$	Championnats canadiens de karaté	Karaté	24 au 26 février 2017	Québec
Jérémie Poirier	300 \$	Championnats canadiens de judo	Judo	24 au 28 mai 2017	Calgary, Alberta
Audrey Poirier	300 \$	Championnats canadiens de judo	Judo	24 au 28 mai 2017	Calgary, Alberta
Nicolas Ducharme	150 \$	Championnats provinciaux de natation AAA	Natation	31 mars au 2 avril 2017	Montréal
Nicolas Ducharme	300 \$	Championnats canadiens de l'Est Speedo 2017	Natation	20 au 23 avril 2017	Etobicoke, Ontario
ÉVÉNEMENT HUMANITAIRE					
Yoann Dubuc	300 \$	Ribambelle X	Stage en techniques d'éducation à l'enfance	27 mai au 16 juin 2017	Lomé, Togo

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-380

RÈGLEMENT 1085-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1085 PERMETTANT L'OCTROI DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) SITUÉ AU 640, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE P-401 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement 1085 afin de modifier certaines dispositions applicables à l'aménagement;

ATTENDU QUE le présent règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 sous le numéro 17-318;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le règlement amendant le Règlement 1085 permettant l'octroi des permis et certificats pour la construction d'un centre de la petite enfance (CPE) situé au 640, boulevard N.-P.-Lapierre - Zone P 401 afin de modifier certaines dispositions applicables à l'aménagement, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1085-1 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-381

RÈGLEMENT 1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES NATURELLES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017 sous le numéro 17-262;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 5 juin 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-52 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-382

RÈGLEMENT 1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER L'APPLICATION DE CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de construction 1102 dans le but de modifier l'application de certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de construction 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 sous le numéro 17-319;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le règlement amendant le Règlement de construction 1102 afin de modifier l'application de certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service de sécurité incendie, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1102-5 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-383

RÈGLEMENT 1196-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté le Règlement 1196 interdisant la distribution de certains sacs d'emplottes dans les commerces de détail;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la date d'entrée en vigueur des interdictions prévues aux articles 3 et 4 du Règlement 1196 afin de faire concorder cette entrée en vigueur avec celle des autres villes de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 20 juin 2017 sous le numéro 17-341;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le règlement modifiant le Règlement 1196 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail soit adopté;

QU'il porte le numéro 1196-1 et entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Mme Roy invite les citoyens à venir au marché public les jeudis, de 16 h à 19 h 30.

Mme Roy rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 21 août 2017.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Les conseillers souhaitent de bonnes vacances aux citoyens et leur demandent d'être prudents sur la route.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Carl Lemieux

■ M. Lemieux mentionne que le voisin qui réside à l'arrière de chez lui néglige ou refuse d'élaguer ses arbres, ce qui lui cause des dommages, tel le bris de son filtreur de piscine causé par des résidus d'arbres. M. Lemieux remet des photos à la mairesse.

Une demande de médiation a été faite par M. Lemieux auprès de Médiation Citoyenne le ou vers le 31 mai 2016, mais aucune médiation n'a été faite à ce jour.

Il demande si la Ville peut faire quelque chose afin que son voisin entretienne ses arbres adéquatement.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites auprès du Service de l'urbanisme et que son dossier sera dirigé à nouveau vers la Médiation Citoyenne. Une réponse lui sera transmise dans les meilleurs délais.

Il est demandé que les coordonnées de M. Lemieux soient remises à la greffière à la fin de la séance.

M. Jacquelin Beaulieu

- M. Beaulieu demande pourquoi les Offices municipaux d'habitation désirent se regrouper.

Mme Roy répond aux différentes questions de M. Beaulieu.

- M. Beaulieu mentionne avoir aimé le nouvel aménagement dans le Vieux-Village, mais aurait préféré que les fils d'Hydro-Québec soient enfouis sous terre.

Mme Roy mentionne qu'il était très dispendieux d'enfouir les fils d'Hydro-Québec.

M. Rosaire Duchesne

- M. Duchesne mentionne avoir déposé une pétition à la Ville relativement aux constructions de seconds étages sur les résidences unifamiliales et demande si le dossier est à étude.

Mme Roy mentionne que le dossier a été transféré au CCU pour analyse.

- M. Duchesne demande si une décision sera prise avant la dissolution du Conseil, puisqu'il y a une élection municipale cette année.

Réponse : Oui.

M. Jean Delanauze

- M. Delanauze mentionne que la chaussée de la rue Principale, entre l'église et la rue Daoust, est mal entretenue (trous et fissures).

Mme Roy en prend note.

- Il est demandé pourquoi le pavé uni est surélevé sur la rue Principale, à l'intersection du boulevard Saint-Joseph.

Il s'agit d'un seuil de ralentissement. Un panneau sera installé pour prévenir les automobilistes de ce seuil.

- Il est demandé quelle est la population de Sainte-Julie.

La Ville de Sainte-Julie compte 29 883 citoyens.

- M. Delanauze pose diverses questions concernant le budget et le surplus.

Mme Roy répond aux questions.

M. Raymond Leroux

- M. Leroux demande s'il est possible que des cours du programme Université du 3^e âge de l'université de Sherbrooke soient donnés sur le territoire de Sainte-Julie.

Mme Roy interpellera la FADOQ à cet effet.

M. Jacques Blanchard

- Il est demandé si la piste cyclable qui croise la rue de Grenoble sera munie de chicanes dans le bas de la piste afin de la rendre plus sécuritaire.

M. Bernardin mentionne que des mesures ont été prises, telle la modification de la pente. M. Ducharme mentionne que l'ajout de chicanes dans le bas de la piste n'est pas une bonne solution.

La Ville continue d'analyser la situation.

M. Denis Corbeil

- M. Corbeil demande pourquoi les SAVR demandent que la Ville reconduise pour 5 ans l'entente de services.

Mme Roy mentionne que c'est pour que l'organisme subisse moins de pressions financières.

- Il est demandé que la chaussée de la rue Principale soit réparée, car il y a beaucoup de trous.

On va vérifier l'état de la chaussée.

- M. Corbeil mentionne que l'arrêt obligatoire à l'intersection des rues de Bourgogne et Daoust n'est pas respecté par les automobilistes.

Une demande à cet effet a été faite à la Régie de police.

- Il est également mentionné que le silencieux d'une automobile bleue de marque Porsche fait beaucoup de bruit.

M. Corbeil est invité à donner les informations à Mme Mélanie Brisson afin qu'un suivi soit fait à la Régie de police.

- M. Corbeil mentionne que des cyclistes circulent sur le chemin du Fer-à-Cheval plutôt que sur la piste cyclable.

Il est mentionné que le Code de la sécurité routière n'oblige pas les cyclistes à circuler sur les pistes cyclables. De plus, il est conseillé de ne pas utiliser une piste cyclable lorsque les cyclistes circulent à plus de 20 km/h.

- M. Corbeil mentionne que les feux de circulation situés à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval et du boulevard des Hauts-Bois ne sont pas bien synchronisés.

Il est mentionné que des vérifications seront faites à nouveau.

- M. Corbeil mentionne qu'il préférerait que le Service à la clientèle de la Ville s'appelle Service aux citoyens.

Mme Roy mentionne, que peu importe le nom, l'important est la qualité des services et l'équipe de Mme Brisson fait un excellent travail.

M. Yann Marcotte

- M. Marcotte demande pourquoi la fontaine située au Vieux-Village ne fonctionne pas.

Il a été constaté que la fontaine ne fonctionne pas adéquatement et des vérifications seront faites à cet effet.

- M. Marcotte mentionne que le piano ne fonctionne pas bien.

Il est mentionné que lors d'un orage, le piano a été endommagé très sérieusement, car il n'était pas adéquatement protégé. Il sera remplacé sous peu par un autre piano.

M. Julien Alain

- M. Alain mentionne qu'il y a beaucoup de camions lourds qui circulent sur le boulevard Saint-Joseph.

Une demande sera faite à la Régie de police afin qu'une surveillance soit effectuée à cet effet.

17-384

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

(s) Suzanne Roy
Suzanne Roy,
Mairesse

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
ONZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 21 août 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée : Le conseiller Jocelyn Ducharme

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-385

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-385 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-386 1.3 PROCLAMATION – SEPTEMBRE, LE MOIS DE LA SENSIBILISATION
AU CANCER DE LA PROSTATE

1.4 PAROLE AU PUBLIC – 560, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205 –
778, RUE GAUTHIER – ZONE H-343

17-387 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 4 JUILLET 2017

2. ADMINISTRATION

17-388 2.1 APPROBATION – PROTOCOLE DE SUIVI – PROJET PILOTE –
RÉDUCTION DE LA VITESSE – CHEMIN DE TOURAINE

17-389 2.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

17-390 2.3 APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017

-
-
- 17-391 2.4 APPUI – VILLE DE BOUCHERVILLE – RÈGLEMENT 2017-156-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1740 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS SUR LE TERRITOIRE DE BOUCHERVILLE
- 17-392 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT À L'AMIABLE – SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C. VILLE DE SAINTE-JULIE - DOSSIER 200-17-017458-126
- 17-393 2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLES D'ENTENTES – CLAIRE BERTHIAUME, LOUISE BERTHIAUME ET LE GROUPE DERIMAR INC. - PROJET QUARTIER LUMICITÉ
- 17-394 2.7 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2
- 17-395 2.8 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2
- 17-396 2.9 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164
- 17-397 2.10 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164
- 17-398 2.11 DEMANDE D'AUTORISATION – PLAN DE NUMÉRISATION – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-399 3.1 APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER
- 17-400 3.2 APPROBATION – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-401 3.3 APPROBATION – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – ACHATS
- 17-402 3.4 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1195 – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 17-403 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 17-404 4.2 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 17-405 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 1

-
-
- 17-406 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY– RÈGLEMENT 1195
- 17-407 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE NOBEL – RÈGLEMENT 1164
- 17-408 5.4 PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE NOBEL –RÈGLEMENTS 1164 ET 1194
- 17-409 5.5 ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS SANTÉ – PROJET SI-17-163 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-410 5.6 PROVISION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS SANTÉ – PROJET SI-17-163
- 17-411 5.7 ADJUDICATION – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM – DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2017-2018
- 17-412 5.8 ADJUDICATION – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE RUES PUBLIQUES SITUÉES DANS DEUX SECTEURS DE LA VILLE – SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 – PROJET SA-17-11
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 17-413 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 11 JUILLET 2017
- 17-414 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (LES HALLES DU DOMAINE) – ZONE C-147
- 17-415 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (LAVE-AUTO) – 1659, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (STATION-SERVICE SHELL) – ZONE M-244
- 17-416 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 523, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-205
- 17-417 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UN 2^E ÉTAGE – 1845, RUE BORDUAS – ZONE H-235
- 17-418 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (OCTEAU JOAILLIER HORLOGER) – ZONE C-147
- 17-419 6.7 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 240, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810
- 17-420 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (12 LOGEMENTS) – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810
- 17-421 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (FENÊTRES) AU 1622, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205

17-422 6.10 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1560, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205

17-423 6.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 778, RUE GAUTHIER – ZONE H-343

17-424 6.12 AIDE FINANCIÈRE – AFFICHAGE – 1791-5, RUE PRINCIPALE (HYPOTHECA)

17-425 6.13 RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 15-317 ADOPTÉE LE 2 JUIN 2015 « APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 1111, CHEMIN DE TOURAINÉ – ZONE A-714 »

7. SERVICE DES LOISIRS

17-426 7.1 AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE – FIEST'ADOS 2017

8. AVIS DE MOTION

17-427 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-428 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE

10. RÈGLEMENTS

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-429 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-386

PROCLAMATION – SEPTEMBRE, LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

ATTENDU QUE le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada;

ATTENDU QU'un Canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

ATTENDU QU'environ 23 100 Canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate cette année;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % s'il est détecté hâtivement;

ATTENDU QUE Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'antigène prostatique spécifique (APS) dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

DE décréter le mois de septembre, Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui au Réseau du Cancer de la Prostate Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-387

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 JUILLET 2017

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 4 juillet 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-388

APPROBATION – PROTOCOLE DE SUIVI – PROJET PILOTE – RÉDUCTION DE LA VITESSE – CHEMIN DE TOURAINE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite la mise en place d'un projet pilote sur le chemin de Touraine afin de valider si une réduction de la vitesse permise de 70 km/h à 60 km/h contribuait à changer le comportement des conducteurs et à améliorer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ce projet pilote, la Ville doit accepter et respecter le protocole de suivi établi par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) joint à la présente résolution;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie accepte les critères d'évaluation retenus afin de valider l'effet du projet pilote du chemin de Touraine et confirme qu'elle se conformera aux conclusions du MTMDET.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-389

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMOT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le MAMOT en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux, annexée aux présentes, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-390

APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le budget révisé pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-391

APPUI – VILLE DE BOUCHERVILLE – RÈGLEMENT 2017-156-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1740 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS SUR LE TERRITOIRE DE BOUCHERVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Boucherville a adopté, le 12 juin 2017, le règlement 2017-156-4 intitulé Règlement amendant le règlement 1740 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de Boucherville;

ATTENDU QUE par cet amendement, la Ville de Boucherville souhaite prohiber la circulation des camions et des véhicules outils sur la rue Eiffel, entre la rue Louis-Pasteur jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Julie ainsi que sur le chemin de Lorraine entre la rue Eiffel et le boulevard De Montarville;

ATTENDU QUE cet amendement aura un impact sur les déplacements des camions et des véhicules outils en direction et en provenance de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande que la Ville de Sainte-Julie adopte une résolution d'appui au règlement 2017-156-4;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son appui au règlement 2017-156-4 intitulé Règlement amendant le Règlement 1740 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de Boucherville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-392

AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT À L'AMIABLE – SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C. VILLE DE SAINTE-JULIE – DOSSIER 200-17-017458-126

ATTENDU la poursuite de SSQ, Société d'assurances générales inc. intentée contre la Ville de Sainte-Julie à la Cour supérieure et portant le numéro 200-17-017458-126;

ATTENDU les recommandations du procureur de la Ville de régler à l'amiable la présente poursuite;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser la greffière ou le cabinet Robinson Sheppard Shapiro à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document relatif au règlement à l'amiable dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-017458-126.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-393

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLES D'ENTENTES – CLAIRE BERTHIAUME, LOUISE BERTHIAUME ET LE GROUPE DÉRIMAR INC. – PROJET QUARTIER LUMICITÉ

ATTENDU QUE le projet de développement immobilier résidentiel Quartier Lumicité (Projet Quartier Lumicité) prévoit la construction de 400 à 500 résidences à l'intérieur d'un périmètre autorisé par le Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU QUE Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. (Le Sanctuaire) a élaboré ce Projet Quartier Lumicité et y investira plus de 10 000 000 \$ en honoraires et infrastructures diverses, telles des infrastructures urbaines souterraines pour la mise en place d'un bassin de rétention des eaux pluviales, des infrastructures urbaines pour le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Nobel et des infrastructures urbaines comprenant, notamment, égout pluvial, égout sanitaire, aqueduc, éclairage et construction de rues publiques;

ATTENDU QUE Le Sanctuaire est l'instigateur de ce Projet Quartier Lumicité et est propriétaire de la très grande majorité des terrains, à l'exception de ceux appartenant à Mme Claire Berthiaume, Mme Louise Berthiaume et Le Groupe Dérimar inc.;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont manifesté le désir de développer eux-mêmes leur(s) terrain(s) afin d'y construire une propriété résidentielle, tout en bénéficiant des infrastructures du Projet Quartier Lumicité et en respectant la décision du Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU QUE pour bénéficier des infrastructures du Projet Quartier Lumicité, ces propriétaires doivent payer leur part des coûts et honoraires;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les protocoles d'ententes à intervenir avec Mesdames Claire Berthiaume et Louise Berthiaume et avec Le Groupe Dérimar inc., dont copies sont jointes à la présente, ou tout protocole d'entente similaire approuvé par le directeur général et la greffière, ainsi que tout autre document à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-394

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions sur invitation concernant les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday pour le projet R-1195, lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 août 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 16 août 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday pour le projet R-1195, lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit G & S Consultants SENC, située au 301, boulevard Industriel, Châteauguay (Québec) J6J 4Z2, pour une somme de 42 425,78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-395

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2

ATTENDU QUE l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday pour le projet R-1195, lot 2 à la firme G & S Consultants SENC pour une somme de 42 425,78 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday pour le projet R-1195, lot 2, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 2 121,29 \$, ce qui porte la somme autorisée à 44 547,07 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-396

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois, projet SI-17-164;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 août 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 18 août 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois, projet SI-17-164, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Les Consultants S.M. inc., située au 2111, boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4G 2J4, pour un montant de 52 991,98 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-397

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164

ATTENDU QUE l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois, projet SI-17-164, à la firme Les Consultants S.M. inc. pour une somme de 52 991,98 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois, projet SI-17-164, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 2 649,60 \$, ce qui porte la somme autorisée à 55 641,58 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-398

DEMANDE D'AUTORISATION – PLAN DE NUMÉRISATION – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie affirme que le Plan de numérisation des documents inactifs (le Plan), joint à la présente résolution, a été préparé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (LCCJTI);

ATTENDU QUE la Ville affirme que le Plan a été préparé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

ATTENDU QUE la Ville affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

ATTENDU QUE la Ville affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

ATTENDU QUE la Ville affirme favoriser l'accessibilité à ses archives, quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

17-401

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU QUE le rapport du Service des finances sur les recommandations pour l'achat d'équipements et fournitures à même le fonds réservé - parcs et terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 18 août 2017 et d'adjuger l'achat d'équipements et fournitures selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 2 789,63 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-402

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1195 – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 16 août 2017, l'emprunt par obligations pour le règlement 1195 pour payer le coût des travaux de reconstruction de la rue Michael-Faraday ainsi que les frais contingents pour une somme de 1 415 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour une somme devant ne pas excéder 1 050 750 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1195
- Emprunt temporaire : 1 050 750 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-403

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)

AMBROSOLI, Éric	Syndiqué	Pompier à pompier éligible	21 août 2017
-----------------	----------	----------------------------	--------------

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)

DALPÉ, Samuel	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	31 juillet 2017
GAUTHIER, Charles	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	21 août 2017
LEBOEUF, Daniel	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	7 août 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-404

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler un poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'embaucher M. Jean-Philippe Martel au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de M. Martel à ce poste soit en vigueur à compter du 28 août 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-405

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY –
PROJET R-1195, LOT 1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday à Sainte-Julie, projet R-1195, lot 1, lesquels incluent également des travaux de planage et de pavage sur les chemins d'Anjou et de Lorraine à Boucherville;

ATTENDU QUE la Ville de Boucherville a délégué à la Ville de Sainte-Julie le pouvoir de préserver et d'accepter une soumission ainsi que tout pouvoir nécessaire à l'exécution d'une entente, conformément à la résolution 170703-28 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 juillet 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 14 juillet 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Eurovia Québec inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection de la rue Michael-Faraday, selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour un montant de 1 412 558,78 \$, toutes taxes incluses, incluant un montant de 294 176,47 \$ à être remboursé par la Ville de Boucherville pour des travaux réalisés sur son territoire, le tout conformément aux documents de la soumission;

QUE cette adjudication est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports correspondant à 50 % des dépenses admissibles;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Boucherville relativement aux travaux de planage et de pavage des chemins d'Anjou et de Lorraine à Boucherville, dont copie est jointe à la présente, ou toute autre entente similaire dûment approuvée par le directeur général et la greffière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-406

**PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY –
RÈGLEMENT 1195**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday à la compagnie Eurovia Québec inc., pour un montant de 1 412 558,78 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 141 255,88 \$, ce qui porte le montant autorisé à 1 553 814,66 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-407

ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE NOBEL – RÉGLEMENTS 1164 ET 1194

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Nobel, prévus aux règlements 1164 et 1194;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 12 juillet 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. située au 270 rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0M6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Nobel selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour les sections 1,3 et 4 et pour une somme de 831 612,43 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-408

PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE NOBEL – RÉGLEMENTS 1164 ET 1194

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Nobel à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., pour un montant de 831 612,43 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Nobel, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les travaux imprévus soit 41 580,62 \$, ce qui porte la somme autorisée à 873 193,05 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-409

ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS SANTÉ – PROJET SI-17-163 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un parcours santé;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 18 juillet 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Techsport inc., située au 4994, route 125, Rawdon (Québec) J0K 1S0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux d'aménagement d'un parcours santé pour une somme de 84 898,12 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

QUE cette dépense soit payée par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2018 à 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-410

PROVISION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS SANTÉ – PROJET SI-17-163

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat pour les travaux d'aménagement d'un parcours santé à la compagnie Techsport inc. pour une somme de 84 898,12 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un parcours santé, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus soit 8 489,81 \$, ce qui porte la somme autorisée à 93 387,93 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-411

ADJUDICATION – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM – DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2017-2018

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a été mandatée pour préparer sur une base annuelle, pour les années 2013 à 2018 inclusivement, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat regroupé d'achat de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, conformément à la résolution 13-172 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2013;

ATTENDU QUE le contrat pour la saison 2017-2018 a été accordé à la compagnie Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor, au taux de 96,28 \$/tonne métrique, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE les besoins de la Ville de Sainte-Julie pendant cette période sont estimés à environ 2 400 tonnes métriques;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'entériner le contrat accordé par l'Union des municipalités du Québec à la compagnie Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor, pour une dépense totale estimée pour la Ville de Sainte-Julie à 231 072,00 \$, taxes incluses, pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-412

ADJUDICATION – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE RUES PUBLIQUES SITUÉES DANS DEUX SECTEURS DE LA VILLE – SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 – PROJET SA-17-11

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation de travaux de déneigement de rues publiques dans deux secteurs de la Ville, les secteurs 3 et 11, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, avec possibilité de deux années additionnelles optionnelles;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 juillet 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le devis permet à la Ville de reconduire ledit contrat pour deux (2) années subséquentes, soit 2020-2021 et 2021-2022, et ce, aux prix et conditions indiqués au devis et à la soumission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Excavation E.S.M. inc. située au 1361, boulevard Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la réalisation de travaux de déneigement de rues publiques dans les secteurs 3 et 11 de la Ville pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, selon les prix unitaires du bordereau et pour une somme de 183 029,82 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 25 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-413

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME – 11 JUILLET 2017**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 11 juillet 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite assemblée et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-414

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION –
1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (LES HALLES DU DOMAINE) – ZONE C-147**

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation de l'immeuble commercial (Les Halles du domaine) situé au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, préparés par Favreau, Blais, Associés architectes, datés de décembre 2016, et ce, conformément à la résolution 452.14.B.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-415

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (LAVE-AUTO) –
1659, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (STATION-SERVICE SHELL) – ZONE M-244**

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage datés du 14 septembre 2016 et révisés le 14 août 2017, préparés par le Groupe BO concept, pour les enseignes du lave-auto de la place d'affaires Shell située au 1659, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 452.1.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-416

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 523, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-205

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, déposés par le propriétaire, pour la propriété située au 523, avenue Jules-Choquet, et ce, conformément à la résolution 452.3.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-417

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UN 2^E ÉTAGE – 1845, RUE BORDUAS – ZONE H-235

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Structure alternative inc. et datés du 10 juillet 2017, pour l'ajout d'un 2^e étage pour la résidence située au 1845, rue Borduas, et ce, conformément à la résolution 452.4.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-418

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (OCTEAU JOAILLIER HORLOGER) – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, déposés par le propriétaire en date du 14 juin 2017, pour l’enseigne sur bâtiment de la place d’affaires Octeau Joaillier Horloger située au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, local J, et ce, conformément à la résolution 452.6.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-419

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 240, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’aménagement paysager, préparés par Frédéric Brault, architecte-paysagiste, et datés du 1^{er} décembre 2015, pour la propriété située au 240, rue du Sanctuaire, et ce, conformément à la résolution 452.14.A.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-420

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (12 LOGEMENTS) – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par Coursol-Miron, architectes, et datés du 26 avril 2017, pour le bâtiment multifamilial situé au 210, rue du Sanctuaire, et ce, conformément à la résolution 452.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-421

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT DE FENÊTRES – 1622, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de rénovation pour la propriété située au 1622, rue Principale a été soumise au Service de l'urbanisme et présentée aux membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 juillet 2017;

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer les fenêtres de la résidence aux mêmes dimensions et couleur que les précédentes, seuls les volets seront repeints pour s'agencer avec le gris foncé des fenêtres;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que les plans-concept de rénovation sont, dans l'ensemble, conformes aux objectifs et critères de la section 4 du chapitre 3 du Règlement n° 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le propriétaire, dans un courriel daté du 21 août 2017, a mentionné qu'il procédera au remplacement des fenêtres tel que prévu;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement des fenêtres, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 1622, rue Principale, conformément à la résolution 452.14.C du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-422

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1560, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures au sujet de la propriété située au 1560, rue Principale a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande concerne l'aire de stationnement et est accompagnée d'un plan d'implantation préparé par Gendron Lefebvre, arpenteurs-géomètres, daté du 5 juin 2017, portant le numéro de dossier 401009-0380-0010-9, minute 8746;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de régulariser une situation existante quant à l'aire de stationnement déjà aménagée en marge latérale gauche du bâtiment, plus précisément en ce qui a trait à la largeur de l'allée d'accès ainsi que celle des aires d'isolement entre celles-ci et le bâtiment;

ATTENDU QU'une erreur commise par le Service de l'urbanisme lors de l'analyse du dossier en 2012 a mené à la présente situation, puisque le bâtiment de 9 logements a été considéré comme un immeuble relevant de la classe d'usage H4 : Multifamilial 4 à 8 logements, alors qu'il était plutôt classé comme étant un H5 : Multifamilial 9 logements et plus;

ATTENDU QUE la largeur de l'allée d'accès est majorée de 2 mètres dans le cas d'un bâtiment relevant de la classe d'usage H5, soit à 7 mètres, plutôt que 5 mètres pour la partie entre l'entrée charretière et la ligne avant du terrain;

ATTENDU QU'il s'agit de permettre une allée d'accès d'une largeur de 6,06 mètres, plutôt que 7 mètres pour la portion depuis l'entrée charretière jusqu'à une profondeur de 3 mètres derrière la ligne de propriété, tel que le prévoit la note 1 de l'article 4.6.4.3 (tableau 4.10) du Règlement de zonage n° 1101;

ATTENDU QUE le reste de l'allée d'accès doit seulement être d'une largeur supérieure à 5 mètres, donc elle est présentement conforme aux dispositions du règlement;

ATTENDU QUE cette demande vise en second lieu les aires d'isolement aménagées entre le bâtiment et ladite allée d'accès, dont la largeur varie selon l'endroit, augmentant graduellement de 1,03 mètre à 1,11 mètre de l'avant de la propriété vers l'arrière du terrain, alors que le minimum prescrit est de 1,5 mètre;

ATTENDU QUE les membres du Comité sont d'avis que l'octroi des deux dérogations n'aura pas un impact majeur sur l'ensemble du projet en cours de réalisation et que celui-ci demeurera un aménagement visuellement intéressant, conformément au plan approuvé à l'automne 2016, et une aire de stationnement fonctionnelle;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 450.3.17 datée du 13 juin 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, soumise pour la propriété située au 1560, rue Principale, afin d'autoriser :

- une allée d'accès d'une largeur de 6 mètres, plutôt que 7 mètres, pour la portion depuis l'entrée charretière jusqu'à une profondeur de 3 mètres derrière la ligne avant de propriété;
- l'implantation d'une allée d'accès à une distance de 0,9 mètre du bâtiment principal, soit le long du mur latéral gauche, plutôt que 1,5 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-423

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 778, RUE GAUTHIER – ZONE H-343

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 778, rue Gauthier a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'une demande d'orientation préliminaire concernant le projet de subdivision du terrain et de démolition de la résidence située au 778, rue Gauthier a été soumise au Service de l'urbanisme au mois de juin dernier et traitée à la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme le 13 juin 2017;

ATTENDU QUE la demande était accompagnée d'un plan projet de lotissement préparé par Dubois Arpenteurs-géomètres, daté du 8 juin 2017, portant le numéro de dossier D16632, minute 8285, et d'un plan cadastral portant le numéro D16632-2, minute 8279;

ATTENDU QUE le projet consiste à démolir la résidence existante qui est en mauvais état et à subdiviser le terrain en deux lots afin de permettre la construction de deux résidences unifamiliales isolées;

ATTENDU QUE le lotissement du terrain de droite, soit celui qui porterait le numéro de lot 6 115 315, nécessite l'octroi d'une dérogation mineure puisque la profondeur minimale de 30 mètres exigée à la grille des usages et des normes de la zone H-343 n'est pas respectée, car la ligne latérale droite proposée est de 29,87 mètres;

ATTENDU QUE lors de la présentation du dossier en juin dernier, les membres du Comité désiraient obtenir plus d'informations, tel un relevé des dimensions des lots de ce secteur, avant de prendre une décision;

ATTENDU QU'un plan et portrait du secteur ont été soumis au Comité à des fins de discussion lors de la réunion du 11 juillet 2017;

ATTENDU QU'à la lumière des nouvelles informations présentées au Comité, ce dernier est favorable au projet déposé, comprenant l'octroi d'une dérogation mineure pour la profondeur du lot;

ATTENDU QUE la démolition du bâtiment est assujettie au Règlement relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 452.8.17 datée du 11 juillet 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement n° 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 778, rue Gauthier afin d'autoriser:

- une profondeur de terrain de 29,77 mètres, plutôt que 30 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-424

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AFFICHAGE – SECTEUR DES ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE (HYPOTHECA) – 1791-5, RUE PRINCIPALE – ZONE C-359

ATTENDU QUE l'adoption du Règlement 1033 établissant le programme d'aide à l'affichage pour le secteur du Vieux-Village et les zones de transition du secteur du Vieux-Village, lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2007, résolution n° 07-181;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la propriétaire du 1791-5, rue Principale (Hypotheca) pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment;

ATTENDU QUE cette demande est complète et répond aux critères d'admissibilité du règlement 1033;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont approuvé les plans-concept d'affichage de cette enseigne lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017, résolution n° 17-244;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment au 1791-5, rue Principale, zone C-359, le tout conformément au Règlement 1033 établissant le programme d'aide à l'affichage dans le secteur du Vieux-Village et les zones de transition du secteur du Vieux-Village.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-425

**RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 15-317 ADOPTÉE LE 2 JUIN 2015
« APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT
D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 1111, CHEMIN DE TOURAINE –
ZONE A-714 »**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept pour l'ajout d'une seconde porte en façade pour la résidence située au 1111, chemin de Touraine a été soumise au Service de l'urbanisme par le propriétaire;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 2 juin 2015 par le biais de la résolution n° 15-317;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de 12 mois consécutifs, soit jusqu'au 2 juin 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

De reconduire la résolution n° 15-317 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de 12 mois à compter de la présente;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-426

AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE – FIEST'ADOS 2017

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a délégué à la Maison des jeunes de Sainte-Julie l'organisation de l'événement annuel Fiest'Ados;

ATTENDU QUE la réception d'une demande d'aide financière de la Maison des jeunes de Sainte-Julie pour l'organisation du Fiest'Ados 2017 qui s'est déroulé le 8 juin dernier au parc Jules-Choquet;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 5 978,24 \$ à la Maison des jeunes de Sainte-Julie pour l'organisation du Fiest'Ados 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-427

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées – Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-428

PROJET DE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Ville de Sainte-Julie de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

ATTENDU QUE dans son budget du 28 mars 2017, le gouvernement du Québec a alloué un montant de 25 millions de dollars au programme Rénovation Québec, qui inclut un volet dédié aux propriétaires de maisons lézardées;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville de Sainte-Julie un budget pour l'application de ce volet;

ATTENDU QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie signera une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Ville déboursera la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la SHQ à cette aide lui sera remboursée;

ATTENDU QUE l'ensemble du territoire de la Ville est concerné par ce problème;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2017 sous le numéro 17-427;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de Règlement sur l'instauration du Programme rénovation Québec, volet maisons lézardées – Ville de Sainte-Julie, soit adopté et qu'il porte le numéro 1198.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Claude Hurtubise

- M. Hurtubise mentionne que les autobus hors pointe sont peu utilisés et demande si un sondage a été fait afin de savoir s'il est approprié de conserver ce service.

M. Mario Lemay mentionne que toutes les données sont comptabilisées afin de connaître le taux d'achalandage des services offerts.

M. Lemay mentionne également que même si parfois des autobus sont pratiquement vides, la Ville doit continuer à offrir un niveau de service qui incitera les citoyens à utiliser ce moyen de transport. De plus, ces autobus hors pointe sont inclus au contrat intervenu avec le transporteur et ils doivent être en service au moins trois heures par jour; le fait d'enlever ces autobus ne coûtera pas moins cher à la Ville.

- M. Hurtubise mentionne être en faveur du maintien des feux de foyer à l'extérieur, mais souhaiterait qu'ils soient interdits le jour.

Mme Roy mentionne qu'il serait peut-être approprié de les interdire le jour. Cette question fera partie des prochaines réflexions des membres du Conseil.

M. Hurtubise demande que les feux de foyer de jour de même que ceux à l'intérieur soient également interdits.

M. René Dauphinais

- M. Dauphinais mentionne avoir fait une demande d'autorisation pour l'installation de panneaux directionnels sur la route 229, car il est difficile de trouver le Rang de la Vallée où se trouvent les Serres Dauphinais. À ce jour, M. Dauphinais n'a pas reçu de réponse.

De plus, M. Dauphinais mentionne avoir reçu des constats d'infraction, pour des contraventions au règlement d'urbanisme, qu'il considère injustifiés.

Mme Roy mentionne avoir rencontré M. Dauphinais, ainsi que la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens, pour discuter des diverses problématiques vécues avec la Ville, notamment d'avoir construit des serres sans avoir obtenu préalablement un permis à cet effet. Mme Roy fait part à M. Dauphinais qu'il doit respecter les procédures et règlements de la Ville, tout comme les autres citoyens de la Ville.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne mentionne que le mur situé dans le local de la FADOQ n'est pas insonorisé, ce qui rend les rencontres de la FADOQ très bruyantes.

Mme Roy mentionne qu'un suivi sera fait à cet effet.

- M. Champagne mentionne que les nouvelles bordures sur l'avenue Jules-Choquet sont laides.

Mme Roy mentionne que les travaux de réfection de cette avenue ne sont pas encore terminés et que les lacunes seront corrigées.

-
-
- M. Champagne mentionne qu'il y a de l'herbe haute le long de la rue des Œillets, entre les rues des Marguerites et du Muguet.

Un suivi sera fait à cet effet.

M. Jacques Roy (299, avenue Jules-Choquet)

- M. Roy mentionne que le chantier de l'avenue Jules-Choquet s'éternise. Depuis quelques semaines, aucune personne n'y travaille. De plus, cela fait 4 mois que les lampadaires sont éteints à l'intersection de la rue Borduas. Finalement, la chaussée est ondulée.

Mme Roy mentionne que les déficiences seront corrigées et que la Ville va communiquer avec lui pour lui faire part de l'échéancier des travaux.

Quant aux lampadaires, M. Bernardin ajoute qu'ils devraient être installés avant la fin du chantier.

M. Jean Delanauze

- M. Delanauze mentionne avoir fait une demande par courriel afin d'obtenir des explications relatives aux finances de la Ville, mais celles-ci seraient incomplètes.

Mme Roy organisera une rencontre avec le trésorier et M. Delanauze afin qu'il lui fournisse les documents demandés.

- M. Delanauze aimerait que tous les ans, la Ville informe les citoyens des montants alloués pour chaque projet.

Mme Roy mentionne que cela est déjà fait.

M. Denis Corbeil

- M. Corbeil mentionne que les nouveaux égouts pluviaux sur la rue Borduas, à l'intersection de la rue Daoust, sont inefficaces, car l'eau ne s'écoule pas bien.

Des vérifications seront faites à cet effet.

- M. Corbeil mentionne qu'un montant de 150 \$ a été alloué pour un membre du Conseil pour souligner le départ de la mairesse de Longueuil.

Mme Roy mentionne que cet événement n'a pas été fait dans un cadre politique.

- M. Corbeil demande si la Ville a obtenu le paiement de la réclamation faite au Syndicat canadien de la fonction publique à la suite des manifestations survenues devant la résidence de la mairesse alors qu'elle était présidente de l'Union des municipalités du Québec.

Non, la Ville n'a reçu aucun paiement.

M. Julien Allain

- M. Allain demande s'il était nécessaire de modifier la piste cyclable sur le boulevard Saint-Joseph.

Oui, pour respecter les nouvelles normes relatives aux pistes cyclables.

- M. Allain mentionne que de la terre noire s'étend dans la rue lorsque la Ville arrose les boîtes à fleurs.

La Ville en prend bonne note.

M. Denis Corbeil

- M. Corbeil mentionne à nouveau que certains silencieux de véhicules sont très bruyants.

Mme Roy demande d'identifier les moments où cette situation se produit afin que les policiers puissent intervenir adéquatement à cet effet.

M. Jacques Blanchard

- M. Blanchard a constaté qu'il y avait beaucoup de lièvres sur le territoire et demande quelle en est la raison.

La question sera posée aux Services animaliers de la Vallée du Richelieu.

M. Éric Savaria

- M. Savaria mentionne que la limite de vitesse sur le chemin de la Belle-Rivière, entre sa résidence et Pépinière 2000, n'est pas respectée, et ce, même si un panneau « Attention à nos enfants » a été ajouté. M. Savaria suggère d'installer un panneau lumineux.

Une demande sera faite auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Mme Valérie Dauphinais

- Mme Dauphinais mentionne qu'il serait approprié que la vitesse de 70 km/h sur la route 229 soit réduite à 50 km/h.

La Ville va continuer ses démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

- Il est demandé si la Ville prévoit bientôt faire la réfection du Rang de la Vallée.

Mme Roy mentionne que les réfections des rues sont faites selon un ordre de priorité établi en fonction d'une grille.

- Mme Dauphinais demande s'il y a un délai de réponse pour une demande de permis.

Cela dépend de la demande.

17-429

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 27.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
DOUZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 12 septembre 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-430

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-430 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-431 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2017

17-432 1.4 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS –
1^{er} OCTOBRE 2017

17-433 1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 21 AOÛT 2017

2. ADMINISTRATION

17-434 2.1 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS –
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER DES ESPACES PUBLICS DANS LE QUARTIER LUMICITÉ –
PROJET SI-17-161, LOT 4

17-435 2.2 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES
PLANS ET DEVIS – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES
PUBLICS DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 4

3. SERVICE DES FINANCES

17-436 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES
COMPTES À PAYER

17-437 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

17-438 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

17-439 3.4 MODIFICATION – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÉGLEMENTS

17-440 3.5 RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DE CERTAINS RÉGLEMENTS

17-441 3.6 RENOUVELLEMENT – CONTRAT POUR SERVICES BANCAIRES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

17-442 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

17-443 5.1 ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR NEUF À CHÂSSIS RIGIDE MUNI D'UN CHASSE-NEIGE RABATTABLE ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

17-444 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – RÉGLEMENT 1191

17-445 5.3 PROVISION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – RÉGLEMENT 1191

17-446 5.4 ADJUDICATION – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS ET DE VOIES D'ACCÈS – SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 – PROJET SA-17-12

17-447 5.5 ADJUDICATION – FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN PLACE D'UN ABRI DE SERVICE – PISTE CYCLOPÉDESTRE DU GRAND-COTEAU – RÉGLEMENT 1141

17-448 5.6 PROVISION – FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN PLACE D'UN ABRI DE SERVICE – PISTE CYCLOPÉDESTRE DU GRAND-COTEAU – RÉGLEMENT 1141

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

17-449 7.1 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET HUMANITAIRE

8. AVIS DE MOTION

17-450 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÉGLEMENT 1100-4 AMENDANT LE RÉGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »

17-451 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÉGLEMENT 1101-53 AMENDANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

17-452 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

17-453 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-04 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

17-454 8.5 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-455 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »

17-456 9.2 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

17-457 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

17-458 9.4 PROJET DE RÈGLEMENT P1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

17-459 9.5 PROJET DE RÈGLEMENT P1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

17-460 9.6 PROJET DE RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

10. RÈGLEMENTS

17-461 10.1 RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-462 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-431

PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2017

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Julie et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les *Journées de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* les 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-432

PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS – 1^{er} OCTOBRE 2017

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2017 des collectivités marqueront ensemble la Journée nationale des aînés;

ATTENDU QUE la Journée nationale des aînés est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a obtenu sa certification *Municipalité amie des aînés*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le 1^{er} octobre 2017 soit proclamé la Journée nationale des aînés et que la Ville de Sainte-Julie encourage les citoyennes et citoyens à reconnaître le rôle crucial que les aînés jouent dans la collectivité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-433

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 AOÛT 2017

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 21 août 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-434

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES PUBLICS DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 4

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions sur invitation concernant les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement paysager des espaces publics dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161, lot 4;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 6 septembre 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 11 septembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'accorder le mandat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement paysager des espaces publics dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161, lot 4 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Conception paysage inc., située au 890, rue Roger-Lemelin, Sainte-Julie (Québec) J3E 2J6, pour une somme de 54 996,57 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-435

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES PUBLICS DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 4

ATTENDU QUE l'adjudication du mandat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement paysager des espaces publics dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161, lot 4 à la firme Conception paysage inc. pour une somme de 54 996,57 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement paysager des espaces publics dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161, lot 4, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les services imprévus, soit 5 499,66 \$, ce qui porte la somme autorisée à 60 496,23 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-436

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les comptes à payer préparés durant la période du 18 août au 7 septembre 2017 et les paiements à ratifier durant la période du 30 juin au 7 septembre 2017, soit :

Liste F-2017-38	Comptes à payer :	1 410 260,25 \$
Liste F-2017-39	Chèques à ratifier:	4 605 648,82 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les comptes à payer durant la période du 18 août 2017 au 7 septembre 2017 et de ratifier les paiements effectués durant la période du 30 juin au 7 septembre 2017, apparaissant sur les listes F-2017-38 et F-2017-39;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-437

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 8 septembre 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 13 214 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-438

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations pour de financement de l'achat d'équipements et fournitures à même le fonds de parcs et terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver le financement des projets présentés au rapport du Service des finances daté du 8 septembre 2017 pour une dépense totale de 615,12 \$ et ce, à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-439

MODIFICATION – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 novembre 2017;

ATTENQU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE réduire la période restante à refinancer pour les règlements suivants :

- Règlements :
 - 1020 18 300 \$ sur 2 ans au lieu de 5 ans;
 - 1022 8 000 \$ sur 1 an au lieu de 5 ans;
 - 1024 61 200 \$ sur 5 ans au lieu de 10 ans;
 - 1025 11 400 \$ sur 2 ans au lieu de 10 ans;
 - 1061 8 400 \$ sur 1 an au lieu de 15 ans;
 - 1114 28 600 \$ sur 5 ans au lieu de 15 ans;
 - 1122 9 700 \$ sur 1 an au lieu de 5 ans.

DE fixer une période plus courte pour le nouveau financement de certains règlements lors de l'émission du 21 novembre 2017 :

- Règlements :
 - 1128 20 400 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans;
 - 1150 18 200 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans;
 - 1171 13 819 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans;
 - 1172 95 000 \$ sur 10 ans au lieu de 20 ans;
 - 1174 17 000 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans;
 - 1176 82 000 \$ sur 10 ans au lieu de 20 ans.

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-440

RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 novembre 2017;

ATTENQU QU'il y a lieu d'utiliser l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire la dette pour certains règlements;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approprier un montant de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 21 novembre 2017 pour les règlements suivants :

- Règlements :
 - 1009 458 400 \$;
 - 1023 35 700 \$;
 - 1118 5 900 \$.

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-441

RENOUVELLEMENT – CONTRAT POUR SERVICES BANCAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à un appel d'offres pour la fourniture des services bancaires en 2011;

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture de ces services a été octroyé à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau/Centre financier aux entreprises Rive-Sud pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2017 lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 octobre 2011, résolution 11-455;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite des services reçus;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas l'obligation d'effectuer une demande de soumissions pour les services bancaires qu'elle utilise dans le cadre de ses opérations, tel que prévu aux articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

De prolonger le contrat avec la Caisse Desjardins du Grand-Coteau/Centre financier aux entreprises Rive-Sud jusqu'au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-442

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)			
LAVOIE, Nathalie	Syndiqué	Préposée aux traverses d'écoles à préposée aux traverses d'écoles responsable	24 août 2017
ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
TERRIEN, Simon	Syndiqué	Technicien en géomatique remplaçant	5 septembre 2017
PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES SESSION D'AUTOMNE			
ARSENAULT, Gabriel	Saisonnier	Guitare enfants et adultes	13 septembre 2017
BRUNET, Loyal	Saisonnier	Dessin enfants	9 septembre 2017
CARREAU, Christel	Saisonnier	Aérotonic ballon et flexibilité	11 septembre 2017
DÉSAULNIERS, Kelly	Saisonnier	Funky 1 et 2	9 septembre 2017
DION, Alexandra	Saisonnier	Funky 3	9 septembre 2017
DION, Amélie	Saisonnier	Funky adultes	14 septembre 2017
DUBUC, Frédérick	Saisonnier	Cuistot	17 septembre 2017
LANGLOIS, Corinne	Saisonnier	Cuistot	17 septembre 2017
LAUZON, Stéphane	Saisonnier	Hockey cosom	11 septembre 2017
LAVICTOIRE, Claude	Saisonnier	Taïchi 1-2	9 septembre 2017
PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES SESSION D'AUTOMNE			
POULIN, Pier-Ann	Saisonnier	Hip hop 8-11 et 11-15	12 septembre 2017
AIR DE FÊTE INC	Contractuel	Magie	14 octobre 2017
AUBIN, Serge	Contractuel	Photographie	11 septembre 2017
BOURRET, Amélie	Contractuel	Super aéro tonus	9 septembre 2017
BERTHIAUME, Caroline	Contractuel	Pilates et stretching	13 septembre 2017

CHOQUETTE, Steve	Contractuel	Boxe enfants et adultes	12 septembre 2017
FAROUK, Latif	Contractuel	Basketball 8-11	11 septembre 2017
LAÎTRE, Sylvie	Contractuel	Yoga et espagnol pour voyageur	13 septembre 2017
NACHI, Monica	Contractuel	Pré classique, classique 1 à 4, initiation danse, ballet patineur et fitness barre	10 septembre 2017
ORANGE SANTÉ	Contractuel	Multi stations, mise en forme	13 septembre 2017
VIVEROS, Christina	Contractuel	Aérotonic, cardio zumba et strong by zumba	12 septembre 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-443

ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR NEUF À CHÂSSIS RIGIDE MUNI D'UN CHASSE-NEIGE RABATABLE ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'achat d'un tracteur neuf à châssis rigide muni d'un chasse-neige rabattable et d'une débroussailleuse;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 5 septembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 11 septembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Aubin & St-Pierre inc., située au 350, rue Raygo, La Présentation (Québec) J0H 1B0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat d'un tracteur neuf à châssis rigide muni d'un chasse-neige rabattable et d'une débroussailleuse, pour une somme de 241 900,00 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 septembre 2017;

QUE cet achat soit payé par le fonds réservé - fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2018 à 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-444

ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – RÈGLEMENT 1191

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans le secteur du Vieux-Village prévus au règlement 1191;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 25 août 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 11 septembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. située au 410, route 104, Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux d'aménagement paysager dans le secteur du Vieux-Village, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, et pour une somme de 26 081,09 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 25 août 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-445

PROVISION – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1191

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans le secteur du Vieux-Village à la compagnie Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. pour une somme de 26 081,09 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans le secteur du Vieux-Village, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 2 608,11 \$, ce qui porte la somme autorisée à 28 689,20 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-446

ADJUDICATION – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS ET DE VOIES D'ACCÈS – SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 – PROJET SA-17-12

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation de travaux de déneigement de stationnements et de voies d'accès pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, avec possibilité de deux années additionnelles optionnelles;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 juillet 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le devis permet à la Ville d'octroyer en tout ou en partie le contrat visé par la demande de soumissions;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les Transports Gilles Pepin inc. située au 161 rue Principale, Sainte-Julie (Québec) J3E 0C1;

D'accorder le contrat pour la réalisation de travaux de déneigement de stationnements et de voies d'accès, pour une durée de trois ans, soit pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, à ladite compagnie, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, partie 1, pour une somme de 94 845,18 \$, toutes taxes incluses, avec possibilité de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 25 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-447

ADJUDICATION – FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN PLACE D'UN ABRI DE SERVICE – PISTE CYCLOPÉDESTRE DU GRAND-COTEAU – RÈGLEMENT 1141

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fourniture, le transport et la mise en place d'un abri préfabriqué incluant une dalle de propreté et un petit sentier en bordure de la piste cyclopédestre du Grand-Coteau (CMM), prévus au règlement 1141, lot 3;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 11 août 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Excavation E.S.M inc. située au 1361, boulevard Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture, transport et la mise en place d'un abri préfabriqué incluant une dalle de propreté et un petit sentier en bordure de la piste cyclopédestre du Grand-Coteau (CMM) pour une somme de 97 116,51 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 11 août 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-448

PROVISION -- FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN PLACE D'UN ABRI DE SERVICE – PISTE CYCLOPÉDESTRE DU GRAND-COTEAU – RÈGLEMENT 1141

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la fourniture, le transport et la mise en place d'un abri préfabriqué incluant une dalle de propreté et un petit sentier en bordure de la piste cyclopédestre du Grand-Coteau (CMM) à la compagnie Excavation E.S.M. inc. pour une somme de 97 116,51 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE pour l'achat de fourniture, le transport et la mise en place d'un abri préfabriqué incluant une dalle de propreté et un petit sentier en bordure de la piste cyclopédestre du Grand-Coteau (CMM), le Conseil municipal autorise une provision de 2,9 % pour les travaux imprévus, soit 2 816,38 \$, ce qui porte la somme autorisée à 99 932,89 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-449

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET HUMANITAIRE

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 septembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais :

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	DATE	LIEU
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS					
Marie-Soleil Lamonde	500 \$	Championnat mondial de cheerleading	Cheerleading	29 avril au 1 ^{er} mai 2017	Orlando, États-Unis
Emmanuelle Gouin	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	9 au 12 mars 2017	Greenfield Park, Longueuil
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	27 mars au 1 ^{er} avril 2017	Leduc, Alberta
Jolianne Lacroix	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	9 au 12 mars 2017	Greenfield Park, Longueuil
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	27 mars au 1 ^{er} avril 2017	Leduc, Alberta
Mélina Frenette	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	9 au 12 mars 2017	Greenfield Park, Longueuil
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	27 mars au 1 ^{er} avril 2017	Leduc, Alberta
Océane Dupuis	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	9 au 12 mars 2017	Greenfield Park, Longueuil
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	27 mars au 1 ^{er} avril 2017	Leduc, Alberta
Stéphanie Jetté	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	9 au 12 mars 2017	Greenfield Park, Longueuil
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	27 mars au 1 ^{er} avril 2017	Leduc, Alberta
Léa St-Germain	150 \$	Championnat provincial AQUAM AAA	Natation	7 au 9 juillet 2017	Pointe-Claire, Montréal

Nicolas Lessard	300 \$	Championnat canadien de football	Football	8 au 14 juillet 2017	Wolfville, Nouvelle-Écosse
Félix Bergeron	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Samuel Johan	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Arielle Roberge	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Christophe Boulay	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Charles Rivard-Jobin	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
William Brabant	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Olivier Cardinal	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Jérémy Baribault	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Antoine Desmarais	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Alexandre Giard	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Samuel St-Hilaire	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Anthony Béland	75 \$	Championnat provincial de baseball midget B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
VOLET HUMANITAIRE					
Katherine Jodoin	300 \$	Oxfam-Québec, Québec sans frontières	Stage de coopération internationale	21 mai au 31 juillet 2017	Lima, Pérou

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-450

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1100-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin de modifier l'Annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord ».

17-451

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-315, la classe d'usage multifamiliale H5 (9 logements et plus) ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage.

17-452

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

Avis de motion est donné par M. Henri Corbin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone H-148.

17-453

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-04 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones C-247, M-256 et C-258, le tout découlant du projet de règlement P1100-04 modifiant le PPU de l'Entrée de ville nord.

17-454

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux de réfection du parc du Sorbier ainsi que les frais contingents pour un montant de 570 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 570 000 \$.

17-455

PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » afin de favoriser l'émergence et l'attraction d'un pôle commerce régional;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » afin d'optimiser l'occupation maximale au sol et les hauteurs;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement du plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-450;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par un membre du Conseil lors de cette séance;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin de modifier l'Annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » soit adopté et qu'il porte le numéro P1100-4;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-456

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-315 afin d'y ajouter la classe d'usage multifamiliale H5 ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-451;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par un membre du Conseil lors de cette séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-315, la classe d'usage multifamiliale H5 (9 logements et plus) ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-53;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-457

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-148;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-452;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par un membre du Conseil lors de cette séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone H-148 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-54;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-458

PROJET DE RÈGLEMENT P1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

ATTENDU QU'un projet de règlement P1100-4 modifiant le « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » a été adopté;

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-4 modifiant le PPU nécessite des modifications au Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-453;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par un membre du Conseil lors de cette séance;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones C-247, M-256 et C-258, le tout découlant du projet de règlement P1100-4 modifiant le PPU de l'Entrée de ville nord soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-55;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-459

PROJET DE RÈGLEMENT P1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'y ajouter des dispositions au sujet des garanties financières exigibles dans le cadre des projets soumis audit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 452.14.D.17 datée du 11 juillet 2017, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 sous le numéro 17-320;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter des dispositions relatives aux garanties financières soit adopté et qu'il porte le numéro P1108-10;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-460

PROJET DE RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection du parc du Sorbier;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et des frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-454;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement pour payer le coût des travaux de réfection du parc du Sorbier ainsi que les frais contingents pour un montant de 570 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 570 000 \$ soit adopté et qu'il porte le numéro P1197.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-461

RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (ci-après « SHQ ») a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Ville de Sainte-Julie de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

ATTENDU QUE dans son budget du 28 mars 2017, le gouvernement du Québec a alloué un montant de 25 millions de dollars au Programme Rénovation Québec, qui inclut un volet dédié aux propriétaires de maisons lézardées;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville de Sainte-Julie un budget pour l'application de ce volet;

ATTENDU QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie signera une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Ville déboursa la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la SHQ à cette aide lui sera remboursée;

ATTENDU QUE l'ensemble du territoire de la Ville est concerné par ce problème;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2017 sous le numéro 17-427;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2017 sous le numéro 17-428;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le présent Règlement sur l'instauration du Programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées – Ville de Sainte-Julie soit adopté et qu'il porte le numéro 1198.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Mme Roy félicite Mme Bisson et M. Varin pour l'organisation de la Journée de la famille.

Des félicitations sont également transmises à tous les bénévoles qui ont participé à cette journée.

Mme Roy invite les citoyens à venir en grand nombre au dernier marché public de l'année, ainsi qu'à l'inauguration du parc des Étangs-Antoine-Charlebois.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yves Delisle

- M. Delisle mentionne qu'un camion a bloqué la circulation de plus de soixante véhicules pendant plusieurs minutes sur le boulevard Armand-Frappier, car il reculait dans le stationnement d'un concessionnaire automobile.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites à cet effet.

- De plus, M. Delisle ne comprend pas pourquoi la Ville permet le stationnement sur ce boulevard.

Mme Roy mentionne qu'un grand tronçon du boulevard interdit le stationnement.

- M. Delisle mentionne ne pas apprécier le nouvel aménagement de l'avenue Jules-Choquet. Il mentionne que l'entrepreneur général a fait du bon travail, mais qu'il en est autrement pour les sous-traitants. Il est demandé à quel moment sera faite la seconde couche d'asphalte.

M. Bernardin mentionne que cette seconde couche sera faite à la fin de la semaine prochaine, soit vers le 22 septembre.

Mme Roy précise qu'une fois la 2^e couche faite, l'avenue devrait ressembler à ce qui a été présenté lors de la consultation publique. La Ville va s'assurer que les travaux de réfection donnent les résultats escomptés.

- M. Delisle mentionne que lors des travaux, des cèdres et une clôture ont été endommagés chez lui; à ce jour, personne n'est venu faire les réparations.

Une vérification sera faite à cet effet.

- M. Delisle demande si la Ville va rétablir le service d'autobus sous peu sur l'avenue Jules-Choquet. Si oui, il serait approprié que les autobus fassent débarquer et embarquer les usagers de l'autre côté de l'intersection plutôt qu'à l'intersection, car selon des études, cela serait plus sécuritaire.

Le service sera en effet rétabli bientôt et Mme Roy prend bonne note de la suggestion de M. Delisle.

M. Rosaire Duchesne

- M. Duchesne mentionne qu'à la suite de la pétition qu'il a déposée concernant les constructions d'un second étage en milieu résidentiel, il a été informé qu'une table de travail allait être créée. M. Duchesne demande si la première rencontre de ce comité allait être faite avant les élections.

Réponse : Oui.

M. François Aubre

- M. Aubre explique les inconvénients qu'il subit à la suite de la construction d'un second étage chez son voisin.

Il est demandé si c'est possible pour la Ville de demander que des mesures d'atténuation soient faites de la part du voisin afin que M. Aubre puisse avoir un peu plus d'intimité, telle l'installation d'une toile opaque autour du balcon.

Des vérifications seront faites à cet effet.

M. Jean Delanauze

- M. Delanauze demande pour quelle raison la 2^e couche d'asphalte sera faite rapidement sur l'avenue Jules-Choquet, alors que celle de la rue Borduas a été faite plus d'un an après la 1^{re} couche.

Mme Roy mentionne que cela dépend de la nature des travaux. Lorsque la réfection de la rue exige qu'elle soit excavée profondément, alors la 2^e couche doit être faite plus tard. Lorsqu'il s'agit simplement d'une tranchée, telle l'avenue Jules-Choquet, alors la seconde couche peut être faite plus rapidement.

- M. Delanauze demande que le montant total des aides financières pour le soutien à l'excellence soit inscrit dans la résolution.

Mme Roy mentionne que ce sera fait.

- M. Delanauze mentionne que le trésorier n'a pas répondu à ses questions concernant les surplus de la Ville.

Mme Roy fait la lecture des différents courriels transmis par la Ville à M. Delanauze et mentionne que les informations étaient tout à fait véridiques.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne mentionne être le nouveau président de l'association de pétanque et demande s'il est possible d'être consulté lorsque la construction du nouveau terrain au parc Gauthier se fera, notamment pour les allées supplémentaires et les bandes de ciment. M. Champagne précise que cette information provient du Service des loisirs, plus particulièrement de M. Luc Brassard.

Mme Roy ne croit pas qu'il y ait construction d'un nouveau terrain de pétanque. Des vérifications seront faites à cet effet. Si tel n'est pas le cas, une analyse sera faite afin de l'inclure au plan triennal d'immobilisations.

- M. Champagne demande qu'on communique avec lui pour l'informer s'il y aura un nouveau terrain de pétanque ou non.

M. Champagne mentionne qu'il serait important qu'il y ait plus d'éclairage au terrain de pétanque actuel.

Des vérifications seront faites à cet effet.

M. Robert Gélinas

- M. Gélinas désire savoir à quel endroit sera situé le nouvel escalier du balcon de la propriété qui a fait l'objet d'un agrandissement sur la rue Lamoureux.

Mme Roy demande à M. Gélinas de donner ses coordonnées à Mme Brisson afin qu'on lui transmette l'information.

Mme Denise Philippe

- Mme Philippe, citoyenne résidant sur la rue du Grand-Coteau, mentionne que son voisin laisse sa propriété dans un état de malpropreté, malgré plusieurs avertissements à cet effet.

Mme Roy mentionne que Mme Brisson fera le suivi approprié.

M. Raymond Leroux

- M. Leroux mentionne que le BMR pourrait déménager et suggère que le centre culturel soit à cet endroit.

M. Julien Allain

- M. Allain demande si la Ville aurait pu refuser l'agrandissement de la propriété située sur la rue Lamoureux.

Non, car les règlements d'urbanisme étaient respectés. Cependant, ces règlements peuvent être modifiés afin de les améliorer; c'est pour cette raison qu'un comité de travail a été créé.

M. Yann Marcotte

- M. Marcotte demande si la fontaine située dans le Vieux-Village sera fonctionnelle bientôt.

Mme Roy mentionne que les personnes concernées ont trouvé une solution et que la Ville la fera fonctionner uniquement lorsqu'elle sera complètement réparée.

- Il est demandé que le nom des rues apparaisse sur les plans des règlements d'urbanisme.

Mme Roy mentionne que ce sera fait.

M. Gilbert Nedelec

- Il est demandé si la Ville a exigé un plan fait par un professionnel pour l'agrandissement (2^e étage) de la propriété située sur la rue Lamoureux.

Réponse : oui.

M. Denis Houle

- Il est demandé s'il est possible de permettre aux utilisateurs de l'aréna d'utiliser l'ancien stationnement incitatif adjacent à l'aréna.

Oui, cela est possible.

M. Jacques Roy

- M. Roy, résidant sur l'avenue Jules-Choquet, mentionne que son entrée charretière n'a toujours pas été refaite et que 9 des 15 lampadaires situés entre la rue Borduas et le chemin du Fer-à-Cheval ont été installés devant les propriétés plutôt que sur les côtés.

Des vérifications seront faites à cet effet.

M. Roger Pichette

- Résidant sur l'avenue Jules-Choquet, cette personne mentionne que sa pelouse n'a pas encore été réparée.

Un suivi sera fait à cet effet.

M. Jean Delanauze

- M. Delanauze demande à la mairesse qu'elle s'engage à ne pas hausser les taxes, compte tenu des surplus de la Ville.

Mme Roy mentionne qu'elle ne fera pas un tel engagement, car la Ville doit agir de façon responsable et le gel de taxes n'est pas la solution.

17-462

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 21 h 29.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
TREIZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 3 octobre 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-463

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-463 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 1370, chemin de Touraine – Zone A-714

17-464 1.4 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS – DU 8 AU 14 OCTOBRE 2017

17-465 1.5 PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES – 21 AU 28 OCTOBRE 2017

17-466 1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2017

2. ADMINISTRATION

17-467 2.1 AUTORISATIONS DE SIGNATURE – PROTOCOLES D'ENTENTE RELATIFS À DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – QUARTIER LUMICITÉ

17-468 2.2 ADJUDICATION – IMPRESSION ET LIVRAISON – BULLETIN MUNICIPAL *LE CITOYEN* ET PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LOISIR

17-469 2.3 APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017

3. SERVICE DES FINANCES

17-470 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES TENUE
LE 12 SEPTEMBRE 2017

17-471 3.2 DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL

17-472 3.3 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES
COMPTES À PAYER

17-473 3.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ –
FONDS DE ROULEMENT

17-474 3.5 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE
CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE
JEUX

17-475 3.6 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS
COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÉGLEMENTS
D'EMPRUNTS

17-476 3.7 SERVICES BANCAIRES – UTILISATION DES SERVICES
D'APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

17-477 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE
LA TOITURE ET D'UN MUR – RÉSERVOIR MONT-BRUNO

17-478 5.2 PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA
TOITURE ET D'UN MUR – RÉSERVOIR MONT-BRUNO

17-479 5.3 REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET
R-1009, LOT 9

17-480 5.4 DEMANDE D'AUTORISATION – PERMISSION DE VOIRIE – TRAVERSE
SOUS LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET SI-17-161

17-481 5.5 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES
SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES
PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – ANALYSES DES EAUX

6. SERVICE DE L'URBANISME

17-482 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 13 SEPTEMBRE ET
20 SEPTEMBRE 2017

17-483 6.2 RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

17-484 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE –
527-A, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (AU MAÎTRE CHIEN STE-JULIE) –
ZONE C-208

-
-
- 17-485 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (RÉFECTION DU TROTTOIR) – 715, RUE BENJAMIN-SULTE – ZONE H-316
- 17-486 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 695, MONTÉE SAINTE-JULIE (L'ENVOLÉE) – ZONE C-305
- 17-487 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D’UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 2270, RUE PRINCIPALE – ZONE H-403
- 17-488 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801-6, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (DU PAIN ET DES RÊVES) – ZONE C-321
- 17-489 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UN BÂTIMENT – 1971, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 17-490 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D’UNE FENÊTRE) – 440, PLACE FERNAND-SEGUIN – ZONE H-406
- 17-491 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 755, MONTÉE SAINTE-JULIE (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VICTORIA) – ZONE C-305
- 17-492 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE ET PORTE) – 2862, RUE DE VILLANDRY – ZONE H-429
- 17-493 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (BOUCLE « C ») – ZONES N-805 ET A-806
- 17-494 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ PROVIGO – CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET RUE DE MURANO – ZONES M-256 ET C-258
- 17-495 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1451, RUE NOBEL (SOPREMA) – ZONE I-154
- 17-496 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE JUMELÉE – 2060, RUE RENÉ-LÉVESQUE – ZONE H-509
- 17-497 6.16 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS JUMELÉS – 1131 ET 1141, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604
- 17-498 6.17 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (OCTEAU JOAILLIER HORLOGER) – ZONE C-147
- 17-499 6.18 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENTIELLE – 782, RUE GAUTHIER – ZONE H-343

-
-
- 17-500 6.19 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357
- 17-501 6.20 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE ET FENÊTRES) – 1642, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203
- 17-502 6.21 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TOIT-TERRASSE SUR UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258
- 17-503 6.22 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (AIRE DE STATIONNEMENT) D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 1101, RUE NOBEL (SPORT COLLETTE) – ZONE A-604
- 17-504 6.23 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT AU SOUS-SOL – 922, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-310
- 17-505 6.24 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENIELLE – 776, RUE GAUTHIER – ZONE H-343
- 17-506 6.25 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE – 467, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-710
- 17-507 6.26 REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR BÂTIMENT (LA CRÊPERIE DU VILLAGE) – 801, AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET (LOCAUX 4 ET 5) – ZONE C-321
- 17-508 6.27 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1370, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 17-509 7.1 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE
- 17-510 7.2 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE
- 17-511 7.3 AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE – ÉDITION 2017
- 17-512 7.4 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 8. AVIS DE MOTION**
- 17-513 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D'OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350

-
-
- 17-514 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201
- 17-515 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716
- 17-516 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604
- 17-517 8.5 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ – SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806
- 17-518 8.6 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES ».
- 17-519 8.7 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA
- 17-520 8.8 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1104-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX BÂTIMENTS JUMELÉS LOCALISÉS DANS DES ZONES INDUSTRIELLES
- 17-521 8.9 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1108-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES GARAGES DÉTACHÉS EN ZONE AGRICOLE
- 9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**
- 17-522 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D'OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350
- 17-523 9.2 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201
- 17-524 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716

- 17-525 9.4 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604
- 17-526 9.5 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806
- 17-527 9.6 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES »
- 17-528 9.7 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA
- 17-529 9.8 PROJET DE RÈGLEMENT P1104-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX BÂTIMENTS JUMELÉS LOCALISÉS DANS DES ZONES INDUSTRIELLES
- 17-530 9.9 PROJET DE RÈGLEMENT P1108-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES GARAGES DÉTACHÉS EN ZONE AGRICOLE
- 17-531 9.10 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE
- 17-532 9.11 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148
- 10. RÈGLEMENTS**
- 17-533 10.1 RÈGLEMENT 1100-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »
- 17-534 10.2 RÈGLEMENT 1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

17-535 10.3 RÈGLEMENT 1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

17-536 10.4 RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-537 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-464

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la prévention des incendies 2017 est « *La prévention, c'est bon! C'est dans la cuisine que ça se passe!* »;

ATTENDU QUE les pertes inutiles de vies et de biens causées par des incendies sont souvent dues à la négligence de citoyens et qu'elles pourraient facilement être évitées si ceux-ci avaient été bien informés au sujet de la prévention des incendies et de la sécurité;

ATTENDU QUE les membres du Service de sécurité incendie et d'autres organismes publics mettent en commun leurs talents et leurs efforts afin de prévenir efficacement les risques d'incendie;

ATTENDU QUE la sécurité civile et incendie du Québec est assurée par plus de 23 000 pompiers, répartis dans 705 services de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Journée reconnaissance des pompiers a lieu chaque année le dimanche qui débute la Semaine de prévention des incendies et vise à reconnaître le travail, le courage, la détermination et l'engagement des pompiers du Québec, et à honorer la mémoire de ceux décédés en service;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 8 au 14 octobre 2017 « Semaine de la prévention des incendies » et le dimanche 8 octobre « Journée nationale de reconnaissance des pompiers ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-465

**PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES –
21 AU 28 OCTOBRE 2017**

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

ATTENDU l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population, soit l'information, l'alphabetisation, l'éducation et la culture;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 21 au 28 octobre 2017 « Semaine des bibliothèques publiques ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-466

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2017**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 12 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-467

**AUTORISATIONS DE SIGNATURE – PROTOCOLES D'ENTENTE RELATIFS À DES
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – QUARTIER LUMICITÉ**

ATTENDU QUE Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., ci-après le « Sanctuaire », réalise le développement immobilier résidentiel Quartier Lumicité;

ATTENDU QUE le Quartier Lumicité est une initiative du Sanctuaire;

ATTENDU QUE la Ville est le maître d'œuvre des travaux d'infrastructures dans le Quartier Lumicité;

ATTENDU QUE le Sanctuaire a élaboré le Quartier Lumicité en plusieurs phases;

ATTENDU QUE pour chacune des phases, des protocoles d'ententes devront intervenir entre la Ville, le Sanctuaire et les entrepreneurs dont la soumission aura été retenue pour des travaux d'infrastructures dans le Quartier Lumicité;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les protocoles d'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Julie concernant les travaux d'infrastructures à être réalisés dans le Quartier Lumicité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-468

ADJUDICATION – IMPRESSION ET LIVRAISON – BULLETIN MUNICIPAL *LE CITOYEN* ET PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LOISIR

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation a été effectuée pour l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du Programme d'activités de loisir;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le lundi 25 septembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Impart Litho (9049-3347 Québec inc.) située au 383, boulevard Bonaventure à Victoriaville (Québec) G6T 1V5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du Programme d'activités de loisir pour une somme de 50 927,03 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-469

APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le budget révisé pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-470

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 12 septembre 2017 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 25 septembre 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 12 septembre 2017 en conformité avec l'article 4.4 du Règlement 465.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-471

DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL

ATTENDU l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes qui demande au trésorier, lors d'une année d'élection générale, de déposer, au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le Conseil ne cesse de siéger, deux états comparatifs dont le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours avec ceux de l'exercice précédent et le second, les revenus et dépenses adoptés au budget avec ceux prévus pour l'exercice financier courant;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport budgétaire semestriel des revenus et dépenses au 31 août 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-472

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 8 septembre 2017 au 28 septembre 2017:

Liste F-2017-40	Chèques à ratifier :	547 703,32 \$
Liste F-2017-41	Comptes à payer :	5 432 170,60 \$

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 8 septembre 2017 au 28 septembre 2017 apparaissant sur les listes F-2017-40 et F-2017-41;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer;

D'autoriser le trésorier à émettre des chèques pour le paiement des comptes fournisseurs à payer durant le mois d'octobre 2017 et que ces chèques soient présentés par la suite aux membres du Conseil pour ratification à la séance du Conseil du mois de novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-473

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour les achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances daté du 29 septembre 2017, pour une dépense totale de 24 291,47 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-474

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances relatif à l'achat d'équipements et fournitures à même le fonds réservé – parcs et terrains de jeux;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances daté du 29 septembre 2017, pour une dépense totale de 19 990,90 \$, soit fait à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-475

ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 444 000 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
931	94 100 \$
932	121 000 \$
1020	18 300 \$
1022	8 000 \$
1024	61 200 \$
1025	11 400 \$
1028	101 100 \$
1038	16 200 \$
1061	8 400 \$
1114	28 600 \$
1118	1 056 000 \$
1121	135 000 \$
1122	9 700 \$
1128	20 400 \$
1141	126 800 \$
1150	18 200 \$
1171	13 819 \$

1172	95 000 \$
1174	17 000 \$
1176	82 000 \$
1182	1 500 624 \$
1184	906 157 \$
1184	500 000 \$
1188	450 000 \$
1190	45 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux, aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts 1028, 1118, 1121, 1141, 1172, 1176, 1182, 1184 et 1188, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 novembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU GRAND-COTEAU
933 A, boulevard Armand-Frappier
Sainte-Julie QC J3E 2N2

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts 1028, 1118, 1121, 1141, 1172, 1176, 1182, 1184 et 1188 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 21 novembre 2017, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-476

SERVICES BANCAIRES – UTILISATION DES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE

ATTENDU QU'un contrat pour la fourniture de services bancaires a été octroyé à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau/Centre financier aux entreprises Rive-Sud par la résolution n^o 17-441 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser l'utilisation que fera la Ville des services d'approvisionnement en numéraire;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le trésorier et la trésorière adjointe soient autorisés à signer la convention d'utilisation des services d'approvisionnement en numéraire entre la Caisse Desjardins du Grand-Coteau et la Ville de Sainte-Julie et qu'ils soient également autorisés à signer et à remettre à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau les avis et nominations conformes aux modalités et clauses de ladite convention;

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la Ville de Sainte-Julie tant et aussi longtemps que cette résolution n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution du Conseil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-477

ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE LA TOITURE ET D'UN MUR – RÉSERVOIR MONT-BRUNO

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation a été effectuée pour la réalisation des travaux de remplacement d'une section de la toiture et d'un mur au réservoir Mont-Bruno;

ATTENDU QUE ces travaux prévoient également la réparation d'une section du bâtiment relié à la toiture dont l'état est avarié;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 27 septembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Entreprises J. Veilleux & Fils inc., située au 10534, avenue Lamoureux, Montréal-Nord (Québec) H1G 5L3;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de remplacement d'une section de la toiture et d'un mur au réservoir Mont-Bruno selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour une somme de 66 110,63 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 septembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-478

PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TOITURE ET D'UN MUR – RÉSERVOIR MONT-BRUNO

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de la toiture et d'un mur au réservoir Mont-Bruno à la compagnie Entreprises J. Veilleux & Fils inc, pour une somme de 66 110,63 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de remplacement de la toiture et d'un mur au réservoir Mont-Bruno, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les imprévus, soit 6 611,06 \$, ce qui porte la somme autorisée à 72 721,69 \$, pouvant être dépensé selon les directives du Service des infrastructures;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-479

REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESCALIER D'ISSUE À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1009, LOT 9

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour des travaux d'aménagement d'un nouvel escalier d'issue à l'usine d'épuration, prévus au règlement 1009;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 15 août 2017, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE les prix des soumissions reçues dépassent l'estimation prévue pour ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE rejeter à toutes fins que de droit les soumissions reçues et ouvertes le 15 août 2017 concernant les travaux d'aménagement d'un nouvel escalier d'issue à l'usine d'épuration.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-480

DEMANDE D'AUTORISATION – PERMISSION DE VOIRIE – TRAVERSE SOUS LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET SI-17-161

ATTENDU QUE le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. a confié la gestion du projet de développement du Quartier Luminosité à la firme Genium développement durable;

ATTENDU la résolution n° 17-335 du Conseil municipal, datée du 20 juin 2017, adjugeant à la compagnie Excavation Civilpro inc. les travaux de construction d'infrastructures urbaines pour les phases 1A et 1B de ce projet pour lesquels un raccordement doit être fait sous la montée des Quarante-Deux par méthode sans tranchée;

ATTENDU QUE la montée des Quarante-Deux est une route de juridiction provinciale nécessitant l'émission d'une permission de voirie;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser la firme Genium développement durable à soumettre une demande d'autorisation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) en lien avec les travaux d'infrastructures exécutés par la compagnie Excavation Civilpro inc. dans l'emprise de la montée des Quarante-Deux;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter toutes les clauses générales faisant partie intégrante de la permission de voirie du MTMDET.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-481

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – ANALYSES DES EAUX

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les diverses analyses des eaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-482

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 13 SEPTEMBRE ET 20 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré les 13 et 20 septembre et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite assemblée et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 septembre et ajournée au 20 septembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-483

RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE les mandats de Mme Lisa Lemay et M. Sébastien Duchesne à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme se terminent le 1^{er} novembre 2017;

ATTENDU QUE ces membres désirent voir leur mandat respectif renouvelé pour un terme additionnel de deux (2) ans, conformément au Règlement 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE soient renouvelés les mandats de Mme Lisa Lemay et M. Sébastien Duchesne pour une période deux (2) ans;

QUE leur mandat respectif se termine le 1^{er} novembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-484

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 527-A, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (AU MAÎTRE CHIEN STE-JULIE) – ZONE C-208

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage déposés par la propriétaire en date du 2 juillet 2017, pour l'enseigne de la place d'affaires Au Maître Chien Ste-Julie, située au 527-A, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution 453.3.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-485

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER (RÉFECTION DU TROTTOIR) – 715, RUE BENJAMIN-SULTE – ZONE H-316

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, déposés par le propriétaire, pour l'aménagement du trottoir pour le bâtiment multifamilial situé au 715, rue Benjamin-Sulte, et ce, conformément à la résolution 453.28.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-486

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 695, MONTÉE SAINTE-JULIE (L’ENVOLÉE) – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur poteaux, déposés par la propriétaire au mois de septembre 2017, pour l'enseigne de la place d'affaires L'Envolée située au 695, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 453.30.A.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-487

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D’UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 2270, RUE PRINCIPALE – ZONE H-403

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'une seconde porte en façade, soumis par le propriétaire et datés du mois d'août 2017, pour la résidence située au 2270, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 453.24.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-488

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801-6, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (DU PAIN ET DES RÊVES) – ZONE C-321

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, déposés par le propriétaire au mois de septembre 2017, pour l’enseigne sur bâtiment de la place d’affaires Du Pain et des Rêves située au 801-6, avenue de l’Abbé-Théoret, et ce, conformément à la résolution 453.30.B.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-489

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UN BÂTIMENT – 1971, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’agrandissement, préparés par CBA Architecture et datés du 6 septembre 2017, pour le bâtiment situé au 1971, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 453.23.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-490

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D’UNE FENÊTRE) – 440, PLACE FERNAND-SEGUIN – ZONE H-406

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, soumis par le propriétaire, pour l'ajout d'une fenêtre pour la résidence située au 440, place Fernand-Seguin, et ce, conformément à la résolution 453.21.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-491

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 755, MONTÉE SAINTE-JULIE (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VICTORIA) – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement, préparés par Cormier Lefebvre Architectes et datés du 17 septembre 2017, pour le bâtiment commercial situé au 755, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 453.22.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-492

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE ET PORTE) – 2862, RUE DE VILLANDRY – ZONE H-429

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement de la toiture et de la porte en façade, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 2862, rue de Villandry, et ce, conformément à la résolution 453.5.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-493

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (BOUCLE « C ») – ZONES N-805 ET A-806

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plan-concepts de construction et de développement du site de la boucle « C » de 42 unités du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, préparés par la firme d'architecture Aedifica et déposés par Messieurs Mario Gisondi et Ghyslain Beaudry, et ce, conformément à la résolution 453.25.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017, et conditionnellement à l'octroi d'une dérogation mineure pour la gestion des matériaux de revêtement extérieur;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-494

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ PROVIGO – CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET RUE DE MURANO – ZONES M-256 ET C-258

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par la firme BC2 et datés du 8 septembre 2017, ainsi que les versions modifiées reçues les 12 et 20 septembre 2017, pour le projet intégré Provigo, et ce, conformément à la résolution 453.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-495

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1451, RUE NOBEL (SOPREMA) – ZONE I-154

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Dominion et datés du 5 juillet 2017 (révisés le 17 août 2017), pour les enseignes de la place d'affaires Soprema située au 1451, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 453.6.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-496

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE JUMELÉE – 2060, RUE RENÉ-LÉVESQUE – ZONE H-509

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement, préparés par Construction Rodin et déposés en date du 31 août 2017, pour la résidence située au 2060, rue René-Lévesque, et ce, conformément à la résolution 453.20.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-497

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS JUMELÉS – 1131 ET 1141, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction des bâtiments industriels jumelés, préparés par James Monty, architecte, et reçus en date du 28 août 2017, pour le 1131 et le 1141, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 453.10.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-498

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (OCTEAU JOAILLIER HORLOGER) – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage déposés par le propriétaire en date du 14 juin 2017, pour l’enseigne sur bâtiment de la place d’affaires Oceau Joaillier Horloger située au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, local J, et ce, conformément à la résolution 453.4.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-499

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENIELLE – 782, RUE GAUTHIER – ZONE H-343

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de construction, préparés par Dumele inc., investissement immobilier et datés du mois d’août 2017, pour la construction d’une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone résidentielle, situé au 782, rue Gauthier, et ce, conformément à la résolution 453.9.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-500

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation, préparés par Brigitte Durand de la compagnie Archi-Design et datés de septembre 2017, pour la résidence située au 840, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 453.13.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-501

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE ET FENÊTRES) – 1642, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation de la toiture et de remplacement des fenêtres, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 1642, rue Saint-Louis, et ce, conformément à la résolution 453.15.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-502

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TOIT-TERRASSE SUR UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'aménagement d'un toit-terrasse, préparés par CB Architecte et datés du 12 juillet 2017, pour le bâtiment commercial situé au 320, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 453.8.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-503

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (AIRE DE STATIONNEMENT) D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 1101, RUE NOBEL (SPORT COLLETTE) – ZONE A-604

ATTENDU QU'une demande d'approbation des modifications apportées aux plans-concept pour l'aménagement de l'aire de stationnement pour la propriété située au 1101, rue Nobel, soit la place d'affaires de Sport Collette, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal réunis en Commission administrative le 25 septembre 2017 ont privilégié l'option d'aménagement de l'aire de stationnement présentant un seul trottoir, d'une largeur d'un (1) mètre, et de quinze (15) cases de stationnement en façade;

ATTENDU QUE, pour que cette option soit acceptée, le requérant devra soumettre une demande de dérogation mineure afin de permettre la réalisation du projet;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction pour l'aménagement de l'aire de stationnement d'un bâtiment commercial, préparés par Genexco et datés du 14 mai 2015 (révisés le 29 août 2017), pour la place d'affaires de Sport Collette située au 1101, rue Nobel, et ce, conformément à la décision du Conseil municipal prise lors de la Commission administrative tenue le 25 septembre 2017 et en tenant compte des autres recommandations émises dans la résolution 453.11.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QU'une dérogation mineure devra être octroyée afin de permettre la réalisation de l'aire de stationnement, telle que présentée;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-504

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT AU SOUS-SOL – 922, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-310

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement, préparés par Josée Fortin, technicienne en architecture et datés du mois d'août 2017, pour l'aménagement d'un logement au sous-sol de la résidence située au 922, Montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 453.12.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-505

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENTIELLE – 776, RUE GAUTHIER – ZONE H-343

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de construction, préparés par Dumele inc., investissement immobilier et datés du mois d’août 2017, pour la construction d’une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone résidentielle situé au 776, rue Gauthier, et ce, conformément à la résolution 453.9.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-506

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE – 467, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-710

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de construction, soumis par le propriétaire et datés du mois d’août 2017, d’une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone agricole situé au 467, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 453.14.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-507

REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT (LA CRÊPERIE DU VILLAGE) – 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET, LOCAUX 4 ET 5 – ZONE C-321

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De refuser les plans-concept d’affichage, déposés par le propriétaire au mois de septembre 2017, pour le remplacement de l’enseigne sur bâtiment de la place d’affaires La Crêperie du Village, située au 801, avenue de l’Abbé-Théoret, locaux 4 et 5, et ce, conformément à la résolution 453.30.C.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-508

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1370, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714

ATTENDU QU’une demande de dérogations mineures pour la propriété située au 1370, chemin de Touraine a été soumise au Service de l’urbanisme concernant la superficie d’un garage détaché;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d’un plan de construction préparé par Mme Valérie Laurent, designer, et daté du 10 août 2017;

ATTENDU QUE l’objectif de la demande est d’autoriser la construction d’un garage double détaché de la résidence située en zone agricole d’une superficie supérieure au 93 mètres carrés que permet l’article 4.2.2.5 du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la hauteur proposée de 6 mètres dépasse également le maximum autorisé de 5 mètres à l’article 4.2.2.4;

ATTENDU QUE le garage projeté de 118 mètres carrés servirait au stationnement de deux véhicules et un tracteur, mais abriterait également des équipements de chauffage dans une pièce appelée bio-chambre qui servirait à chauffer la résidence, le garage ainsi qu’une résidence secondaire sur le même terrain, selon le principe de l’énergie biomasse;

ATTENDU QUE c’est le procédé relié à la biomasse forestière qui serait exploité, consistant à utiliser le bois comme source d’énergie;

ATTENDU QUE la bio-chambre occuperait un espace d’environ 18 mètres carrés de la superficie proposée de 118 mètres carrés, ce qui totaliserait un excédent de 25 mètres carrés par rapport à la réglementation actuelle;

ATTENDU QUE les matériaux proposés ne sont pas nécessairement fixés, mais qu’ils seront harmonisés à ceux de la résidence existante;

ATTENDU QUE la construction d’un garage de 118 mètres carrés sur un terrain résidentiel de 5 000 mètres carrés représente une proportion d’occupation au sol de 2 % par rapport à la superficie dudit terrain et, à titre indicatif, dans les zones résidentielles, un pourcentage d’occupation au sol de 5 % sans excéder 50 mètres carrés est permis;

ATTENDU QUE le terrain se trouve en zone agricole, très éloigné de la voie publique de circulation et ayant comme seul voisin immédiat la propriété du 1360, chemin de Touraine, pour laquelle une dérogation mineure pour la construction d'un pavillon extérieur de 57 mètres carrés et d'une hauteur de 6,5 mètres environ, a été octroyée au printemps dernier;

ATTENDU QUE le requérant soutient également que le fait de se conformer au règlement impliquerait la construction d'un second bâtiment accessoire, soit une remise, afin d'abriter les équipements de chauffage, ce qui serait plus coûteux et esthétiquement moins intéressant;

ATTENDU QUE le fait d'autoriser un plus grand garage n'aura pas vraiment d'impact pour cette propriété dont les bâtiments sont localisés à une distance de plus de 1500 pieds de la voie publique de circulation;

ATTENDU QU'au sujet de la hauteur proposée de 6 mètres, il est proposé que les garages implantés en zone agricole puissent bénéficier du même traitement que ceux des secteurs résidentiels, soit que si la hauteur projetée dépasse le maximum permis au règlement de zonage, ceux-ci puissent être soumis au processus du Règlement 1108 sur les PIIA pour approbation;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont en accord avec la hauteur du bâtiment projeté;

ATTENDU QU'un seul garage est autorisé sur la propriété et que tout autre bâtiment devra être retiré si le projet est accepté;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 453.19.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, pour la propriété située au 1370, chemin de Touraine, afin d'autoriser :

- la construction d'un garage détaché de 118 mètres carrés, plutôt que 93 mètres carrés, comprenant un système de chauffage à l'énergie biomasse;
- une hauteur de 6 mètres, plutôt que 5 mètres;

De modifier, dans le cadre d'un amendement au Règlement de zonage 1101, l'article 4.2.2.4 afin d'y ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages au processus du Règlement 1108 sur les PIIA.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-509

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE –
ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la demande financière de l'Association de ringuette de Sainte-Julie pour soutenir les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles - Aide financière à l'engagement d'une ressource administrative » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 600 \$ à l'Association de ringuette de Sainte-Julie pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-510

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE –
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la demande financière du Club de patinage artistique de Sainte-Julie pour soutenir les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles - Aide financière à l'engagement d'une ressource administrative » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De verser une aide financière de 850 \$ au Club de patinage artistique de Sainte-Julie pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-511

AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE – ÉDITION 2017

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la politique de subventions du Conseil municipal prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 25 septembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 8 500 \$ à la corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie pour défrayer, en partie, les coûts de réalisation de la vingtième édition du défilé de Noël qui se déroulera le 9 décembre 2017;

QUE cette aide financière soit payable en deux versements, soit 6 375 \$ avant la tenue de l'événement et 2 125 \$ lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-512

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais :

Nom du participant	Montant	Événement	Discipline	Date	Lieu
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS					
Nicolas Fortin	300 \$	Championnat canadien de baseball U15	Baseball	24 au 27 août 2017	Summerside, Île-du-Prince-Édouard

William Remington	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Vincent Gariépy	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Benjamin Poirier	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Emeric Petit	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Zachary Proulx	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Étienne Sanfaçon	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Thomas Nadeau	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Nicolas Garneau	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Antoine Grondin	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Nolan Saucier	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Mathis Desjardins	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Anthony Lévesque	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Édouard Poirier	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Vincent Courtemanche	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes

Benjamin Lacoste	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Charles-Édouard Jacob	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Eliot Massé	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Emile Boucher	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Olivier Morissette	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Jérémy Daudelin	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Nicolas Daudelin	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Olivier Giguère	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Mathieu Malenfant	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
TOTAL :	2 025 \$				

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-513

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D’OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu’à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d’ajouter certains usages spécifiquement permis reliés à la vente de biens et meubles d’occasion applicables à la grille des usages et des normes de la zone I-350.

17-514

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone C-205 à même la zone P-201.

17-515

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-716.

17-516

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604

Avis de motion est donné par M. Henri Corbin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-604.

17-517

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ – SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions de la section 9 du chapitre 4 relatives au projet résidentiel intégré – Sanctuaire de la Vallée du Richelieu – Zones N-805 et A-806.

17-518

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES ».

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les sections 8 et 9 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones ».

17-519

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu’à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d’ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages situés en zone agricole au processus du Règlement 1108 sur les PIIA.

17-520

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1104-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX BÂTIMENTS JUMELÉS LOCALISÉS DANS DES ZONES INDUSTRIELLES

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu’à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement sur les permis et certificats 1104 afin de modifier les dispositions relatives aux permis de construction applicables aux bâtiments jumelés localisés dans des zones industrielles.

17-521

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1108-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D’AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES GARAGES DÉTACHÉS EN ZONE AGRICOLE

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu’à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale 1108 afin d’ajouter des dispositions relatives à la hauteur des garages détachés en zone agricole.

17-522

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D’OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone I-350 dans le but d’ajouter certains usages relatifs à la vente de biens et meubles d’occasion;

ATTENDU QUE la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d’approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-513;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certains usages spécifiquement permis, reliés à la vente de biens et meubles d'occasion applicables à la grille des usages et des normes de la zone I-350 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-56;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-523

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone C-302 à même la zone P-201;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-514;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone C-302 à même la zone P-201 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-57

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-524

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes spécifiques applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-716;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-515;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-716 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-58;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-525

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines normes relatives au rapport plancher/terrain ainsi qu'à l'utilisation de certains matériaux applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-604 ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-516;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-604 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-59;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-526

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables au projet résidentiel intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-517;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions de la section 9 du chapitre 4, relatives au projet résidentiel intégré Sanctuaire de la Vallée du Richelieu – Zones N-805 et A-806 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-60;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-527

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES »

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables à certaines zones; ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-518;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les sections 8 et 9 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones » soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-61;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-528

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages situés en zone agricole au processus du Règlement 1108 sur les PIIA;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-519;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages situés en zone agricole au processus du Règlement 1108 sur les PIIA soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-62;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-529

PROJET DE RÈGLEMENT P1104-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX BÂTIMENTS JUMELÉS LOCALISÉS DANS DES ZONES INDUSTRIELLES

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la construction de bâtiments jumelés par phases selon certaines spécifications;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-520;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement sur les permis et certificats 1104 afin de modifier les dispositions relatives aux permis de construction applicables aux bâtiments jumelés localisés dans des zones industrielles soit adopté et qu'il porte le numéro P1104-5;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-530

PROJET DE RÈGLEMENT P1108-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES GARAGES DÉTACHÉS EN ZONE AGRICOLE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'y ajouter des dispositions relatives à la hauteur des garages détachés en zone agricole;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 453.14.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-521;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter des dispositions relatives à la hauteur des garages détachés en zone agricole soit adopté et qu'il porte le numéro P1108-11;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-531

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-315 afin d'y ajouter la classe d'usage multifamiliale H5 ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-451;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-315, la classe d'usage multifamiliale H5 (9 logements et plus) ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-53;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-532

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-148;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-452;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone H-148 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-54;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-533

RÈGLEMENT 1100-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » afin de favoriser l'émergence et l'attraction d'un pôle commerce régional;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » afin d'optimiser l'occupation maximale au sol et les hauteurs;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement du plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-450;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin de modifier l'Annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » soit adopté;

QU'il porte le numéro 1100-4 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-534

RÈGLEMENT 1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

ATTENDU QU'un projet de règlement P1100-4 modifiant le « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » a été adopté;

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-4 modifiant le PPU nécessite des modifications au Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-453;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QUE le présent règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
 APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones C-247, M-256 et C-258, le tout découlant du projet de règlement P1100-4 modifiant le PPU de l'Entrée de ville nord soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-55 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-535

RÈGLEMENT 1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'y ajouter des dispositions au sujet des garanties financières exigibles dans le cadre des projets soumis audit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 452.14.D.17 datée du 11 juillet 2017, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 sous le numéro 17-320;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter des dispositions relatives aux garanties financières soit adopté;

QU'il porte le numéro 1108-10 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-536

RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection du parc du Sorbier;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-454;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-460;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réfection du parc du Sorbier ainsi que les frais contingents pour un montant de 570 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 570 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1197 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Mme Roy fait part aux gens présents dans la salle qu'il s'agit de la dernière séance des élus pour leur mandat 2013-2017. Mme Roy mentionne que deux élus quitteront la politique municipale, soit M. Henri Corbin et M. Jocelyn Ducharme. Mme Roy tient à les remercier et pour chacun d'entre eux, résume leur parcours durant toutes les années où ils ont été conseillers municipaux.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Le conseiller M. Mario Lemay remercie les citoyens pour leur confiance à son égard et espère que celle-ci se manifestera à nouveau lors des prochaines élections.
- Le conseiller M. Henri Corbin remercie les gens de son district pour leur appui toutes ces années. M. Corbin a toujours apprécié échanger avec les citoyens, son rôle d'élu a été une très belle expérience et il souhaite qu'il en soit de même pour ceux qui prendront la relève.

M. Corbin souhaite bonne chance à ses collègues et les en remercie.

- Le conseiller M. Jocelyn Ducharme remercie tout d'abord les membres du Conseil pour leur accueil extraordinaire et leur support indéfectible. M. Ducharme mentionne être fier d'avoir fait partie de cette équipe, qui partage les mêmes intérêts et les mêmes valeurs.

M. Ducharme remercie également l'équipe de gestion de la Ville, plus particulièrement, pour leur compétence et l'acharnement avec lequel ils portent les dossiers de la Ville.

Finalement, M. Ducharme remercie les citoyens, car ils font vivre la démocratie; leur implication est essentielle.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Denis Corbeil

- M. Corbeil souhaite à M. Corbin une très belle retraite de la vie politique.
- M. Corbeil demande des explications relativement aux points 7.1 et 7.2 de l'ordre du jour de la séance.
- M. Corbeil demande si le dossier relatif au bruit causé par les silencieux de véhicules automobiles est réglé.

Mme Roy mentionne que le dossier a été soumis à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. Mme Roy précise que le conseil d'administration de la Régie de police est également au courant de la situation afin que le ministre de la Sécurité publique puisse prévoir une gradation dans les amendes.

- M. Corbeil mentionne que les travaux effectués devant l'église sont beaux, mais le trafic a été dévié sur la rue Daoust. M. Corbeil demande s'il est possible de mettre un compteur près de la rue de Bourgogne, et ce, afin de savoir le nombre de véhicules qui circulent sur ce tronçon de rue.

Mme Roy mentionne qu'un compteur sera installé à cet endroit.

- M. Corbeil félicite les membres du Conseil pour avoir installé un électro-radar sur le chemin du Fer-à-Cheval, près de la frontière de Saint-Bruno, ainsi que pour l'électro-radar installé près du magasin Rona.
- M. Corbeil mentionne que le système qui détecte les véhicules, sur le chemin du Fer-à-Cheval, à l'intersection de la rue Jacquelin-Beaulieu, ne fonctionne pas bien.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites à cet effet.

Par ailleurs, M. Bernardin mentionne que les correctifs auraient déjà été apportés.

M. Corbeil souhaite bonne chance aux candidats.

M. René Dauphinais

- M. Dauphinais s'excuse auprès des membres du Conseil et des citoyens pour s'être emporté à la dernière séance du Conseil.

M. Dauphinais demande s'il est possible d'avoir un panneau de signalisation sur la route 229 pour indiquer le chemin pour se rendre aux serres, car le rang de la Vallée

n'est pas visible. M. Dauphinais précise en avoir fait la demande auprès de M. Pierre-Luc Blanchard, le 4 mars dernier, mais n'a pas obtenu de réponse.

Mme Roy mentionne que les règles sont les mêmes pour tous les citoyens et qu'il n'est pas possible de mettre un tel panneau à cet endroit.

- M. Dauphinais mentionne qu'il est très long d'obtenir un permis au Service de l'urbanisme. Il apprécierait que les permis soient plus faciles à obtenir. M. Dauphinais mentionne qu'il n'a jamais eu de difficulté à obtenir ses permis à la Ville de Saint-Hubert. En 42 ans de métier, M. Dauphinais mentionne n'avoir jamais eu de constat d'infraction, sauf à Sainte-Julie.

Mme Élise Turcot

- Mme Turcot mentionne aux membres du Conseil qu'elle aime sa Ville, que les fleurs sont belles et remercie les membres du Conseil d'être là.

M. Jean Delanauze

- M. Delanauze a lu les engagements de l'équipe *La voix des citoyens* et mentionne être déçu qu'il n'y ait pas d'engagement à l'effet que le compte de taxes n'augmentera pas.

Mme Roy mentionne qu'elle ne peut faire cet engagement, car cela ne serait pas une bonne gestion de la Ville. Par ailleurs, elle précise que l'engagement de *La voix des citoyens* est de ne pas augmenter les taxes au-delà de l'IPC (indice des prix à la consommation).

- M. Delanauze mentionne que le panneau interdisant de tourner à droite au feu rouge situé à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue Nobel est pâle.

Mme Roy verra à ce qu'il soit remplacé par un nouveau.

17-537

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
QUATORZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 21 novembre 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-538

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-538 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 1851, rue Nobel – Zone I-102
- Quartier Lumicité – Zones N-805 et A-806
- 1101, rue Nobel – Zone I-102

17-539 1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2017

2. ADMINISTRATION

17-540 2.1 ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2018

17-541 2.2 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018

17-542 2.3 NOMINATION – DÉLÉGUÉ ET DÉLÉGUÉ SUBSTITUT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

17-543 2.4 NOMINATION – REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

-
-
- 17-544 2.5 NOMINATION – DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE
- 17-545 2.6 DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-546 2.7 NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS
- 17-547 2.8 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROPOSITION D'ABANDON DE SERVITUDES D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ
- 17-548 2.9 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – APPLICATION DES RÈGLEMENTS INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 17-549 2.10 RATIFICATION DE SIGNATURE – LETTRE D'OFFRE DE FINANCEMENT AMENDÉE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT ET BANQUE DE MONTRÉAL
- 17-550 2.11 ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – TERME 2017-2018
- 17-551 2.12 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
- 17-552 2.13 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SCLÉRODERMIE QUÉBEC
- 17-553 2.14 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-554 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 23 OCTOBRE 2017
- 17-555 3.2 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 17-556 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-557 3.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 17-558 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

-
-
- 17-559 4.2 EMBAUCHE – JOURNALIER ÉGOUTS ET AQUEDUC – SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 17-560 4.3 EMBAUCHE – COMMIS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 17-561 4.4 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 17-562 4.5 MESURES DISCIPLINAIRES – EMPLOYÉS NUMÉRO 735 ET 828 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 17-563 4.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES, LES EXPLOITANTS ET LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 17-564 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE A) – PROJET SI-17-161, LOT 5
- 17-565 5.2 PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE A) – PROJET 17-161, LOT 5
- 17-566 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE C) – PROJET SI-17-161, LOT 6
- 17-567 5.4 PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE C) – PROJET 17-161, LOT 6
- 17-568 5.5 RECONDUCTION – CONTRAT DE TONTE DE GAZON DANS CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS
- 17-569 5.6 ADJUDICATION – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE 6 ROUES 2X4 MUNIE D'UNE BENNE BASCULANTE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-570 5.7 RECONDUCTION – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE
- 17-571 5.8 ADJUDICATION – SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX
- 17-572 5.9 ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES, CAGE DE FRAPPEUR ET DE FILETS À DIVERS ENDROITS – PROJET SI-17-165
- 17-573 5.10 PROVISION – ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES, CAGE DE FRAPPEUR ET DE FILETS À DIVERS ENDROITS – PROJET SI-17-165

6. SERVICE DE L'URBANISME

- 17-574 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 15 NOVEMBRE 2017
- 17-575 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SIMPLEMENT POUR LUI) – ZONE C-417
- 17-576 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 755, MONTÉE SAINTE-JULIE (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VICTORIA) – ZONE C-305
- 17-577 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1614, RUE PRINCIPALE (BENOIT GAUTHIER INC.) – ZONE C-205
- 17-578 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1111, RUE NOBEL (CENTRE DE JARDIN D. WILLIAM) – ZONE A-604
- 17-579 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1151, RUE NOBEL (ÉQUIPEMENT ST-GERMAIN) – ZONE A-604
- 17-580 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT D’UN BÂTIMENT INDUSTRIEL – 1851, RUE NOBEL – ZONE I-102
- 17-581 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L’INSTALLATION DE L’ENSEIGNE COMMUNE SUR SOCLE D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 17-582 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR SOCLE – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI (PIERRE THIBAUT - CPA) – ZONE C-151
- 17-583 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER (CLÔTURE) – 1760, RUE PRINCIPALE – ZONE H-306
- 17-584 6.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – QUARTIER LUMICITÉ (LOT 5 980 765) – ZONES N-805 ET A-806
- 17-585 6.12 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1101, RUE NOBEL – ZONE I-102
- 17-586 6.13 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1851, RUE NOBEL – ZONE I-102
- 17-587 6.14 APPUI À UNE DEMANDE D’AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN DE MODIFIER LES LIMITES D’UN DEMI-HECTARE ET PERMETTRE LA TRANSACTION APPROPRIÉE CONFORMÉMENT A L’ARTICE 62 – 1360, CHEMIN DE TOURAIN À SAINTE-JULIE – ZONE A-714

17-588 6.15 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT – AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION À DES FINS AUTRE QUE L'AGRICULTURE UNE PARTIE DU LOT 306 PTIE – LES MODÉLISTES ANTI-GRAVITÉ INC. – ZONE A-606

7. SERVICE DES LOISIRS

17-589 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS DE LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL – ACTIVITÉS DU CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE INC. ET DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2017-2018

17-590 7.2 ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE SAINTE-JULIE

17-591 7.3 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO – ANNÉE 2017

17-592 7.4 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2017

17-593 7.5 AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – DEMANDE DE LA CLÉ DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.

17-594 7.6 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE – SAISON 2017

17-595 7.7 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

8. AVIS DE MOTION

17-596 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1100-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS

17-597 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-63 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 8 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-254, M-256, C-258 ET C-259, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-5 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

17-598 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1107-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE SUPPRIMER LES SECTIONS 4 ET 5 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 6, 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259

17-599 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1149-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

- 17-600 8.5 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1167-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION
- 17-601 8.6 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1196-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL
- 17-602 8.7 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1200 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC JOSEPH-VÉRONNEAU AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 475 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 475 000 \$
- 17-603 8.8 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1201 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 334 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 334 000 \$
- 17-604 8.9 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1204 DÉCRÉTANT UN TAUX DISTINCT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR LA TRANCHE DE LA BASE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000 \$

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 17-605 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT P1100-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS
- 17-606 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT P1101-63 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 8 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-254, M-256, C-258 ET C-259, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-5 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD
- 17-607 9.3 PROJET DE RÈGLEMENT P1107-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE SUPPRIMER LES SECTIONS 4 ET 5 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 6, 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD - ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259
- 17-608 9.4 PROJET DE RÈGLEMENT 1149-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 17-609 9.5 PROJET DE RÈGLEMENT 1167-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION
- 17-610 9.6 PROJET DE RÈGLEMENT 1196-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

-
-
- 17-611 9.7 PROJET DE RÈGLEMENT 1200 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC JOSEPH-VÉRONNEAU, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 475 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 475 000 \$
- 17-612 9.8 PROJET DE RÈGLEMENT 1201 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 334 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 854 000 \$
- 17-613 9.9 PROJET DE RÈGLEMENT 1204 DÉCRÉTANT UN TAUX DISTINCT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR LA TRANCHE DE LA BASE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000 \$
- 17-614 9.10 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D'OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350
- 17-615 9.11 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201
- 17-616 9.12 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716
- 17-617 9.13 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604
- 17-618 9.14 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806
- 17-619 9.15 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES »
- 17-620 9.16 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA

10. RÈGLEMENTS

17-621 10.1 RÈGLEMENT 1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

17-622 10.2 RÈGLEMENT 1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

17-623 10.3 RÈGLEMENT 1104-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX BÂTIMENTS JUMELÉS LOCALISÉS DANS DES ZONES INDUSTRIELLES

17-624 10.4 RÈGLEMENT 1108-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES GARAGES DÉTACHÉS EN ZONE AGRICOLE

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-625 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-539

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 3 OCTOBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 3 octobre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-540

**ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
– ANNÉE 2018**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2018, tel que présenté ci-dessous :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ANNÉE 2018	
Date	Heure
23 janvier 2018	20 h
13 février 2018	20 h
13 mars 2018	20 h
10 avril 2018	20 h
8 mai 2018	20 h
12 juin 2018	20 h
10 juillet 2018	20 h
20 août 2018	20 h
11 septembre 2018	20 h
16 octobre 2018	20 h
13 novembre 2018	20 h
11 décembre 2018	20 h

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-541

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2017
ET JANVIER 2018**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

DE nommer monsieur le conseiller Mario Lemay, maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2017 et janvier 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-542

NOMINATION – DÉLÉGUÉ ET DÉLÉGUÉ SUBSTITUT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU la tenue d'une élection municipale, le 5 novembre 2017;

ATTENDU la conclusion d'une entente instituant la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que l'article 5 de cette entente prévoit la nomination d'un délégué et d'un délégué substitut afin de siéger au conseil d'administration de cette Régie à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE nommer Mme Suzanne Roy, mairesse, à titre de déléguée de la Ville de Sainte-Julie au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE nommer Mme la conseillère Nicole Marchand à titre de déléguée substitut afin de remplacer la déléguée lorsque celle-ci ne peut assister à une assemblée du conseil d'administration de la Régie;

QUE la résolution 13-559 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-543

NOMINATION – REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville est composé du maire de chacune des municipalités locales faisant partie de la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après MRC);

ATTENDU QUE Mme Suzanne Roy a été élue au poste de préfet de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la Ville dont le maire est élu préfet peut désigner, parmi les membres du Conseil municipal, une personne pour le remplacer à titre de représentant de la Ville;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE nommer M. Mario Lemay à titre de représentant et de substitut de la Ville de Sainte-Julie pour siéger au sein du conseil de la MRC;

QUE la résolution numéro 13-560 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-544

NOMINATION – DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE

ATTENDU la tenue d'une élection municipale, le 5 novembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de déléguer les membres du Conseil qui siégeront au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE les membres du Conseil municipal qui siégeront à titre de délégués de la Ville de Sainte-Julie au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable soient :

- Mme Suzanne Roy, mairesse
- M. Normand Varin, conseiller
- M. André Lemay, conseiller

DE nommer, à titre de substitut, Mme Isabelle Poulet, conseillère;

QUE la résolution 13-558 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-545

DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU QUE certains membres du Conseil ont été élus par acclamation, soit Mmes Suzanne Roy, Lucie Bisson, Amélie Poirier et Isabelle Poulet et MM. André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin et que leur proclamation d'élection a eu lieu le 6 octobre 2017;

ATTENDU QUE certains membres du Conseil ont été élus par scrutin, soit Mme Nicole Marchand et M. Claude Dalpé, et que leur proclamation d'élection a eu lieu le 10 novembre 2017;

ATTENDU QUE le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil doit être effectué dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de leur élection;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE déposer les déclarations des intérêts pécuniaires de Mmes Suzanne Roy, Lucie Bisson, Nicole Marchand, Amélie Poirier et Isabelle Poulet et de MM. Claude Dalpé, André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-546

NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS

ATTENDU la tenue d'une élection municipale à Sainte-Julie le 5 novembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres du Conseil qui siégeront sur les différents comités et commissions;

ATTENDU QUE certains comités et commissions ont été redéfinis ou regroupés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse fait partie d'office de toutes les commissions;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

DE nommer les membres du Conseil municipal qui siégeront sur les commissions et comités suivants :

COMITÉS ET COMMISSIONS DE RÉGIE INTERNE

- | | |
|--|---|
| ▪ Comité consultatif d'urbanisme | Isabelle Poulet, présidente
Mario Lemay |
| ▪ Comité de la sécurité publique | Isabelle Poulet
Nicole Marchand |
| ▪ Comité de toponymie | Nicole Marchand, présidente
Normand Varin |
| ▪ Commission de suivi du transport en commun | André Lemay
Claude Dalpé |
| ▪ Commission des finances | Mario Lemay, président
Lucie Bisson |
| ▪ Comité de l'environnement | Lucie Bisson, présidente
Amélie Poirier |
| ▪ Comité de travail de la carrière | Suzanne Roy, présidente
Lucie Bisson
Amélie Poirier |

▪ Comité du régime de retraite des employés	Normand Varin
▪ Comité du Vieux-Village, du patrimoine et de la culture	Isabelle Poulet, présidente Amélie Poirier
▪ Comité des politiques citoyennes - Famille et jeunesse	Nicole Marchand, présidente André Lemay
▪ Comité d'embellissement horticole	Amélie Poirier, présidente Mario Lemay
▪ Comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	André Lemay, président Nicole Marchand
▪ Commission des loisirs (+ Table de concertation des organismes)	Claude Dalpé, président Isabelle Poulet
▪ Comité du Prix des grands Julievillois	André Lemay Claude Dalpé
▪ Comité de démolition	Normand Varin, président Isabelle Poulet Mario Lemay
▪ Comité de la politique culturelle	Isabelle Poulet Mario Lemay

AUTRES NOMINATIONS

▪ Office municipal d'habitation de Sainte-Julie	Normand Varin
▪ Maison des jeunes	Normand Varin
▪ Table d'harmonisation du parc du Mont-Saint-Bruno	Lucie Bisson
▪ Chambres de commerces	Amélie Poirier
▪ Comité de la Journée de la famille	Lucie Bisson Claude Dalpé
▪ Les Ambassadeurs, corps de tambours et clairons	Lucie Bisson
▪ Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ)	Claude Dalpé Lucie Bisson
▪ Association québécoise du loisir municipal	Nicole Marchand Amélie Poirier
▪ Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu	Normand Varin
▪ Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du centre multisports régional	Suzanne Roy Claude Dalpé Amélie Poirier (substitut)
▪ Réseau québécois des Villes et Village en santé	Nicole Marchand Amélie Poirier
▪ Je bouge avec mon doc	Amélie Poirier

QUE les membres du Conseil municipal ainsi mandatés pour siéger sur des commissions et comités soient remboursés pour les frais d'activités et de déplacement à l'extérieur de la Ville de Sainte-Julie encourus dans le cadre de leurs mandats;

QUE la résolution 13-557 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-547

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROPOSITION D'ABANDON DE SERVITUDES D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., dans le cadre du projet de développement résidentiel Quartier Lumicité, ont fait une demande auprès d'Hydro-Québec et de Bell Canada afin que celles-ci abandonnent leurs droits dans les servitudes publiées sous les numéros 79 983, 81 580 et 137 899 au registre foncier du Québec;

ATTENDU QUE ces servitudes affectent une partie des lots suivants appartenant à Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., à savoir : 5 542 568, 5 542 569, 5 542 606, 5 542 608, 5 542 624, 5 542 632, 5 542 640, 5 980 763 à 5 980 767, 5 980 771, 5 980 774 à 5 980 777 et 5 980 779 à 5 980 781, 5 980 785 à 5 980 788, 5 980 798, 5 980 800, 5 980 801 et 5 980 815, du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la servitude publiée sous le numéro 79 983 affecte une partie du lot 5 980 778 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'Hydro-Québec consent à l'abandon de ces droits de servitudes sur ces lots;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la proposition d'Hydro-Québec datée du 6 novembre 2017, dont copie est jointe à la présente résolution, pour l'abandon des droits de servitudes sur une partie des lots 5 542 568, 5 542 569, 5 542 606, 5 542 608, 5 542 624, 5 542 632, 5 542 640, 5 980 763 à 5 980 767, 5 980 771, 5 980 774 à 5 980 781, 5 980 785 à 5 980 788, 5 980 798, 5 980 800, 5 980 801 et 5 980 815, du cadastre du Québec lesquelles servitudes sont publiées sous les numéros 79 983, 81 580 et 137 899 au registre foncier du Québec;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout acte notarié relatif à l'abandon de ces droits de servitudes, ainsi que tout autre document à cet effet;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document à intervenir pour l'abandon des droits de servitudes de Bell Canada publiées sous les numéros 79 983, 81 580 et 137 899 au registre foncier du Québec;

QUE tous les frais relatifs à l'abandon de servitudes, tels les honoraires pour les frais de notaire, les frais de publicité et les copies authentiques des actes pour Hydro-Québec et Bell Canada, soient payés par Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-548

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE - APPLICATION DES RÈGLEMENTS INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE DANS LES COMMERCES - MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE l'entente concernant l'application des règlements interdisant la distribution de certains sacs de plastique dans les commerces de chacune des municipalités situées sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après la MRC) a pour objet la fourniture d'un service d'inspection et de surveillance par la MRC;

ATTENDU QUE le service d'inspection comprend un droit de visite, ainsi que le pouvoir d'émettre des avis et des constats d'inspection;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente concernant l'application des règlements interdisant la distribution de certains sacs de plastique dans les commerces à intervenir entre la MRC de Marguerite-D'Youville et Municipalité de Calixa-Lavallée, Ville de Contrecoeur, Municipalité de Saint-Amable, Ville de Sainte-Julie, Ville de Varennes et Municipalité de Verchères, dont copie de l'entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-549

RATIFICATION DE SIGNATURE – LETTRE D'OFFRE DE FINANCEMENT AMENDÉE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT ET BANQUE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est portée caution en faveur de la Banque de Montréal, des obligations du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la construction d'une 3^e glace et la mise aux normes de l'aréna de Sainte-Julie, conformément à la résolution 16-112 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016;

ATTENDU QU'une lettre d'offre de financement a été signée par la Ville de Sainte-Julie à cet effet, le 10 mars 2016;

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie et la Banque de Montréal ont convenu de nouvelles modalités de financement, lesquelles requièrent des modifications à l'offre datée du 10 mars 2016;

ATTENDU QUE la signature de la Ville de Sainte-Julie était requise, à titre de caution, au plus tard le 31 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

De ratifier la lettre d'offre de financement amendée, datée du 3 octobre 2017, intervenue entre le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, la Banque de Montréal et la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-550

ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – TERME 2017-2018

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurances de dommages conclue entre les municipalités membres du regroupement des villes de Varennes/Sainte-Julie FUS en 2013 vient à échéance le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE l'aréna et la piscine intérieure appartenant au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie ont été intégrés au portefeuille d'assurances de la Ville;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») à procéder au renouvellement des assurances avec BFL Canada inc. (ci-après « BFL »), conformément à l'entente de regroupement;

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Sainte-Julie pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018 aux assureurs suivants, par le biais de BFL :

Assurances	Assureurs
Biens	AIG
Bris des équipements	AIG
Délits	AIG
Responsabilité civile primaire	Loyd's
Responsabilité civile complémentaire et excédentaire	Loyd's
Responsabilité municipale	Loyd's
Véhicules	Intact Assurances
Dommages environnementaux	Loyd's
Garagistes	Intact Assurances
Véhicules (responsabilité civile seulement)	AIG

DE verser, pour le terme du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018, la prime de la Ville de Sainte-Julie, soit 108 372 \$ (taxes incluses) au mandataire des assureurs, soit BFL;

DE verser à l'UMQ un montant de 67 154 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2017-2018 ainsi qu'un montant de 18 564 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en biens pour le même terme, en plus d'un montant de 1 083,71 \$ à titre d'honoraires pour la gestion de ces fonds, pour un montant total de 86 801,71 \$, toutes taxes incluses;

DE verser à BFL, mandataire de l'assureur AIG du Canada, un montant de 2 534,18 \$, taxes incluses, représentant la prime de la Ville pour le programme d'assurance accidents des cadres et dirigeants, des pompiers volontaires et des bénévoles, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018;

DE verser à Aon Parizeau inc., mandataire de l'UMQ, un montant de 5 394 \$, taxes incluses, lequel inclut un montant de 488,64 \$ pour les honoraires de service de l'UMQ, représentant l'assurance des municipalités aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

DE verser à Aon Parizeau inc., mandataire de l'UMQ, un montant de 2 410 \$, taxes incluses, lequel inclut un montant de 229,95 \$ pour les honoraires de service de l'UMQ, représentant l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (C-21);

D'autoriser la greffière à accepter l'offre de renouvellement de l'assurance relative à la piste de vélo de montagne, pour la période du 12 juin 2018 au 12 juin 2019;

D'autoriser la greffière à accepter l'offre de renouvellement de l'assurance relative aux pistes de rouli-roulant et de BMX, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 1^{er} mai 2019;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires;

De mandater le trésorier à facturer le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour les montants reliés à leurs couvertures d'assurances ainsi que pour leurs quotes-parts dans les fonds de garantie, de même qu'un montant au prorata des honoraires de gestion;

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-551

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU QUE la Loi sur le ministère des Transports prévoit que les sommes versées au Fonds de la sécurité routière sont affectées exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (ci-après « Programme ») a pour objectif général de contribuer à améliorer le bilan routier;

ATTENDU QUE ce Programme vise à diminuer les risques de décès et de blessures des usagers du réseau routier, notamment en ce qui concerne les types de clientèle les plus vulnérables comme les cyclistes, les piétons, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie;

ATTENDU QUE ce Programme vise à encourager la concertation et la participation des intervenants concernés par les enjeux de la sécurité routière;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est un organisme admissible au Programme;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite présenter des projets admissibles dans les domaines de la sensibilisation, la prévention, l'éducation ou la formation ainsi que pour l'acquisition d'équipements spécialisés en matière de sécurité routière;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général adjoint à préparer et signer les demandes d'aide financière pour les trois projets suivants :

- À pied, à vélo, Ville de Sainte-Julie active;
- Ajout de feux clignotants aux passages pour piétons, écoliers et cyclistes aux intersections non protégées par des arrêts obligatoires ou des feux de circulation;
- Installation d'afficheurs de vitesse permanents.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-552

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SCLÉRODERMIE QUÉBEC

ATTENDU QUE la Société de la sclérose systémique (sclérodémie) du Québec inc., aussi appelée Sclérodémie Québec, a pour mission d'amasser des fonds pour la recherche en sclérodémie, d'aider les personnes atteintes de sclérodémie en leur offrant du soutien moral ou médical, et de développer des outils d'information pour la population et les intervenants du milieu de la santé;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière à cet effet;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 500 \$ à Sclérodémie Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-553

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement 1197 pour payer le coût des travaux de réfection du parc du Sorbier ainsi que les frais contingents pour un montant de 570 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 570 000\$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-554

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 23 OCTOBRE 2017

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 23 octobre 2017 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative permanente du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 14 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 23 octobre 2017 en conformité avec l'article 4.4 du Règlement 465.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-555

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 29 septembre au 16 novembre 2017, soit :

- Liste F-2017-42 Chèques à ratifier : 2 487 201,86 \$
- Liste F-2017-43 Comptes à payer : 1 611 058,97 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 29 septembre au 16 novembre 2017, apparaissant sur les listes F-2017-42 et F-2017-43;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-556

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ –
FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 17 novembre 2017 pour une dépense totale de 22 298,54 \$ soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-557

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À
MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU le rapport du Service des finances concernant les recommandations produites par différents services municipaux sur le financement pour l'achat d'équipements et de fournitures à même le fonds de parcs et de terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances, daté du 17 novembre 2017, pour une dépense totale de 9 860,00 \$, soit fait à même le fonds de parcs et de terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-558

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'accepter la nomination et l'embauche du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)			
RIENDEAU, Katherine	Syndiqué	Préposée à la référence à technicienne en documentation au Service des loisirs (bibliothèque)	16 octobre 2017
EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
DUPOIS, Olivier	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	30 octobre 2017
GUILLERM, Jean-Sébastien	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	23 octobre 2017
MC INTYRE, Steve	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	23 octobre 2017
TARDIF, Marc-Olivier	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	5 octobre 2017
TREMBLAY, Guillaume	Syndiqué	Surnuméraire (mécanicien)	27 novembre 2017
TRUDEAU, Samuel	Syndiqué	Surnuméraire (mécanicien)	À déterminer

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-559

EMBAUCHE – JOURNALIER ÉGOUTS ET AQUEDUC – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler un poste de journalier égouts et aqueduc au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 14 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'embaucher M. Mathieu Laramé au poste de journalier égouts et aqueduc au Service des infrastructures, et ce, selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de M. Laramé à ce poste soit en vigueur à compter du 27 novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-560

EMBAUCHE – COMMIS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler un poste de commis au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 14 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'embaucher Mme Chantal Bazinet au poste de commis au Service des infrastructures, et ce, selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Bazinet à ce poste soit en vigueur à compter du 27 novembre 2017.

17-561

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler un poste de préposé à l'entretien;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'embaucher Mme Esther Viens-Laverdière au poste de préposée à l'entretien au Service des infrastructures, et ce, selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Esther Viens-Laverdière à ce poste soit en vigueur à compter du 27 novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-562

MESURES DISCIPLINAIRES – EMPLOYÉS NUMÉROS 735 ET 828 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU l'enquête menée par l'administration municipale concernant les actes reprochés aux employés numéros 735 et 828 du Service des infrastructures;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE suspendre sans salaire ces employés pour une durée d'un jour ouvrable;

QUE le Service des infrastructures détermine le moment opportun pour administrer ladite suspension.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-563

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES, LES EXPLOITANTS ET LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS

ATTENDU QUE la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (ci-après la « Loi ») fixe des limites aux heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds;

ATTENDU QU'une lettre d'entente a été conclue conformément à la résolution 16-547 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 octobre 2016 entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 et la Ville de Sainte-Julie pour la modification de la procédure de distribution du temps supplémentaire pour la période hivernale, et ce, afin de respecter les exigences de la Loi;

ATTENDU QUE cette entente a pris fin en avril 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une nouvelle lettre d'entente pour la période hivernale 2017-2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général, le directeur du Service des infrastructures et le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à signer la lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690, relative à l'application de l'article 19.04 de la convention collective de travail en vigueur, et ce, pour la période hivernale 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-564

ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE A) – PROJET SI-17-161, LOT 5

ATTENDU QU’une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d’infrastructures urbaines dans le projet résidentiel Quartier Lumicité, tel que requis par le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le vendredi 26 mai 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QUE cette soumission comprenait également des travaux optionnels pour desservir les différentes phases (rues privées) du projet;

ATTENDU la résolution 17-335 adoptée par le Conseil municipal le 20 juin 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D’accorder le contrat pour les travaux de construction d’infrastructures urbaines de la phase « A » du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc., située au 84, rue Riendeau, Varennes (Québec) J3X 1P7, le tout selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour les travaux de cette phase « A » (rue privée) et pour une somme de 267 468,88 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 26 mai 2017;

D’autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d’entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. et Excavation Civilpro inc., le tout selon les termes et conditions prévus aux documents de la soumission;

QUE les coûts relatifs à ces travaux soient répartis conformément au protocole d’entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

D’autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer un protocole d’entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

LE tout conditionnellement à la réception des approbations requises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-565

**PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ
(PHASE A) – PROJET 17-161, LOT 5**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase « A » du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc. pour un montant de 267 468,88 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase « A » du projet résidentiel Quartier Lumicité, le Conseil municipal conjointement avec le promoteur, autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 26 746,89 \$, ce qui porte le montant de la dépense autorisée à 294 215,77 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-566

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE C) – PROJET
SI-17-161, LOT 6**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le projet résidentiel Quartier Lumicité, tel que requis par le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 26 mai 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE cette soumission comprenait également des travaux optionnels pour desservir les différentes phases (rues privées) du projet;

ATTENDU la résolution 17-335 adoptée par le Conseil municipal le 20 juin 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accorder le contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase « C » du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc., située au 84, rue Riendeau, Varennes (Québec) J3X 1P7, selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour les travaux de la phase « C » (rue privée) et pour une somme de 558 526,12 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 26 mai 2017;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. et Excavation Civilpro inc., le tout selon les termes et conditions prévus aux documents de la soumission;

QUE les coûts relatifs à ces travaux soient répartis conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

LE tout conditionnellement à la réception des approbations requises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-567

**PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ
(PHASE C) – PROJET 17-161, LOT 6**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase « C » du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc. pour un montant de 558 526,12 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase « C » du projet résidentiel Quartier Lumicité, le Conseil municipal conjointement avec le promoteur, autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus soit 55 852,61 \$, ce qui porte le montant de la dépense autorisée à 614 378,73 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-568

RECONDUCTION – CONTRAT DE TONTE DE GAZON DANS CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS

ATTENDU l'adoption de la résolution 15-249, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mai 2015 adjugeant un contrat pour le contrat de tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts à la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée pour les années 2015-2016-2017;

ATTENDU QUE l'article 3.6 des directives aux soumissionnaires du devis émis pour soumissions permet à la Ville de reconduire ledit contrat pour deux années supplémentaires, soit pour 2018 et 2019;

ATTENDU QUE la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée a manifesté son intérêt à reconduire le contrat;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 14 novembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver la reconduction du contrat avec la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil, (Québec) J4N 1C7, pour la tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts, pour une période de deux (2) ans, soit pour les saisons 2018 et 2019, selon les prix unitaires du bordereau de soumission présentée et ouverte le 7 avril 2015, pour une somme de 138 044,23 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-569

ADJUDICATION – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE 6 ROUES 2X4 MUNIE D'UNE BENNE BASCULANTE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat d'une camionnette neuve 6 roues 2X4 munie d'une benne basculante;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le lundi 6 novembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 20 novembre 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie P.E. Boisvert ltée située au 2, boulevard Marie-Victorin, Boucherville (Québec) J4B 1V5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat d'une camionnette neuve 6 roues 2X4 muni d'une benne basculante, pour une somme de 56 083,66 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 6 novembre 2017;

QUE cet achat soit payé par le fonds réservé - fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans en cinq (5) versements égaux pour les années 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-570

RECONDUCTION – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE

ATTENDU l'adoption de la résolution 16-677, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 décembre 2016, adjugeant un contrat pour des travaux d'électricité pour la réparation, sur demande, des unités d'éclairage public ainsi que pour l'entretien et la réparation, sur demande, des réseaux de distribution et d'équipements électriques municipaux à la compagnie Groupe DR Électrique inc. pour l'année 2017;

ATTENDU QUE l'article 7 des directives aux soumissionnaires du devis émis pour soumissions permet à la Ville de reconduire ledit contrat pour une année supplémentaire, soit pour 2018;

ATTENDU QUE le devis prévoyait une majoration de 2 % des taux horaires en cas de reconduction du contrat;

ATTENDU QUE la compagnie Groupe DR Électrique inc. a manifesté son intérêt à reconduire le contrat pour une année supplémentaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 14 novembre 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE reconduire, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, le contrat avec la compagnie Groupe DR Électrique inc., située au 1420, rue Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7, pour la réalisation du service d'entretien du réseau d'éclairage public et de divers travaux électriques sur le territoire, le tout selon les taux horaires du bordereau de soumission majorés de 2 %, ainsi que selon les termes et conditions indiqués à la soumission présentée et ouverte le 18 novembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-571

ADJUDICATION – SERVICE D’ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QU’une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour le service d’entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le jeudi 26 octobre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 14 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Navada Ltée. située au 675, rue Hérelle, Longueuil (Québec) J4G 2M8;

D’accorder le contrat à ladite compagnie pour le service d’entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux pour la période du 22 novembre 2017 au 30 novembre 2018, avec une possibilité de reconduction pour une période additionnelle d’un (1) an, pour une somme de 70 373,90 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 26 octobre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-572

ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES, CAGE DE FRAPPEUR ET DE FILETS À DIVERS ENDROITS – PROJET SI-17-165

ATTENDU QU’une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture et l’installation de clôtures, cage de frappeur et de filets à divers endroits;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le mercredi 15 novembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Clôture Spec II inc. située au 65, rue de Montgolfier, Boucherville (Québec) J4B 8C4;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture et l'installation de clôtures, cage de frappeur et de filets à divers endroits, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 93 404,55 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 15 novembre 2017;

QU'une somme de 34 000 \$ de cette dépense soit payée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans en cinq (5) versements égaux pour les années 2018 à 2022;

QU'une somme de 44 600 \$ de cette dépense soit payée par le fonds de parcs et de terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-573

PROVISION – ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES, CAGE DE FRAPPEUR ET DE FILETS À DIVERS ENDROITS – PROJET SI-17-165

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de clôtures, cage de frappeur et de filets à divers endroits, à la compagnie Clôture Spec II inc. pour une somme de 93 404,55 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation des travaux d'installation de clôtures, cage de frappeur et de filets à divers endroits, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 9 340,46 \$, ce qui porte le montant de la dépense autorisée à 102 745,01 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-574

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 15 NOVEMBRE 2017

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 15 novembre et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite assemblée et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-575

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SIMPLEMENT POUR LUI) – ZONE C-417

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes et Lettrages RD Design et datés du 14 septembre 2017, pour les enseignes sur bâtiment et sur socle de la place d'affaires Simplement pour lui, située au 2123, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 454.3.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 novembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-576

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 755, MONTÉE SAINTE-JULIE (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VICTORIA) – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement, préparés par Cormier Lefebvre Architectes et datés du 25 octobre 2017, pour le bâtiment commercial situé au 755, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 454.4.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 novembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-577

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1614, RUE PRINCIPALE (BENOIT GAUTHIER INC.) – ZONE C-205

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Artimage et déposés au mois de septembre 2017, pour l’enseigne de la place d’affaires Benoit Gauthier inc., située au 1614, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 454.6.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 novembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-578

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1111, RUE NOBEL (CENTRE DE JARDIN D. WILLIAM) – ZONE A-604

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage sur bâtiment, préparés par Médiagraphe Enseignes et datés du 4 octobre 2017, pour les enseignes de la place d’affaires Centre de Jardin D. William, située au 1111, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 454.7.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 novembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-579

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1151, RUE NOBEL (ÉQUIPEMENT ST-GERMAIN) – ZONE A-604

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Médiagraphe Enseignes et datés du 2 novembre 2017, pour les enseignes sur bâtiment de la place d'affaires Équipement St-Germain, située au 1151, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 454.8.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 novembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-580

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL – 1851, RUE NOBEL – ZONE I-102

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept préparés par Genexco, datés du 8 août 2017 et révisés le 14 septembre 2017, pour l'aménagement du stationnement du bâtiment industriel situé au 1851, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 454.9.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 novembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-581

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE L'ENSEIGNE COMMUNE SUR SOCLE D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage pour l'installation de l'enseigne commune sur socle d'un bâtiment commercial, préparés par Médiagraphe Enseignes et datés du 2 novembre 2017, pour le bâtiment situé au 2011, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 454.5.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 novembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-582

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR SOCLE – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI (PIERRE THIBAULT – CPA) – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage sur socle, préparés par Médiagraphe Enseignes et datés du 2 novembre 2017, pour l’enseigne de la place d’affaires Pierre Thibault - CPA, située au 2011, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 454.5.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 novembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-583

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER (CLÔTURE) – 1760, RUE PRINCIPALE – ZONE H-306

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’aménagement paysager pour l’installation d’une clôture, déposés par le propriétaire, pour la propriété située au 1760, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 454.2.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 novembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-584

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – QUARTIER LUMICITÉ (LOT 5 980 765) – ZONES N-805 ET A-806

ATTENDU QU’une demande de dérogation mineure au sujet du projet Quartier Lumicité du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, boucle « C », a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE le projet du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, situé dans la zone A-806, en bordure du terrain de golf de la Vallée du Richelieu, est actuellement en planification et que la présente demande concerne le sous-secteur de développement de la boucle « C », soit celle déposée par Messieurs Mario Gisondi et Ghyslain Beaudry;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction préparés par la firme d'architecture Aedifica et de plans d'aménagement paysager préparés par Louis Dubuc, paysagiste;

ATTENDU QU'une présentation vidéo démontrant le milieu et l'ambiance du projet accompagne la demande;

ATTENDU QUE le projet est divisé en plusieurs sous-secteurs de développement d'un projet intégré, lesquels seront construits par différents entrepreneurs;

ATTENDU QUE la collectrice principale reliant l'ensemble du projet est actuellement en construction;

ATTENDU QUE la boucle « C » est la troisième boucle localisée du côté droit et adossée au terrain de golf et qu'un cours d'eau est également situé à la limite nord du projet;

ATTENDU QUE ce terrain a déjà fait l'objet d'une présentation préliminaire lors d'un Comité consultatif d'urbanisme en 2014 et avait reçu un accueil favorable;

ATTENDU QUE le projet propose 42 unités d'habitation unifamiliale en structure jumelée ou en rangée présentant une densité résidentielle nette de 24,5 logements à l'hectare;

ATTENDU QUE le style architectural proposé est contemporain avec des habitations d'un ou deux étages à toit plat et que chaque unité comporte une cour privative, alors que le reste de la propriété fait partie des parties communes gérées par le syndicat de copropriété;

ATTENDU QUE l'un des principes développés par le projet est qu'aucune fenêtre d'un voisin de droite ou de gauche ne comporte une vue directe vers les cours intérieures;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont les suivants :

- Pierre Shadow de la compagnie Arriscraft de couleur bois séché, Avalanche et gris acier;
- Fibre de bois de la compagnie Canoxel de couleur ébène, saule argenté, écorce et kingwood;
- Déclin d'aluminium Distinction de la compagnie Gentek de couleur noir jet;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les perspectives démontrent un agencement des matériaux qui crée une harmonie au niveau des couleurs entre chacun des bâtiments;

ATTENDU QUE la proportion minimale de 50 % matériaux de classe 2 n'est pas respectée dans le cadre de la proposition;

ATTENDU QUE les résidences d'un étage présentent une proportion d'environ 25 %, alors que celles de 2 étages atteignent seulement 11 %;

ATTENDU QUE la majorité des membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que les plans-concept sont, dans l'ensemble, conformes aux objectifs et critères de la section 17 du chapitre 4 du Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 453.25.17 adoptée lors de la séance tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure, soumise pour le Quartier Lumicité - Boucle « C » (lot 5 980 765), zones N-805 et A-806, afin d'autoriser :

- des proportions de matériaux de classe 2, inférieures au minimum prescrit de 50 %, soit 25 % pour les résidences d'un étage et 10 % pour celles de deux étages, contrairement aux dispositions prévues au tableau 11.2 de l'article 11.2.2.4 du Règlement de zonage numéro 1101.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-585

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1101, RUE NOBEL – ZONE I-102

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures au sujet de la propriété située au 1101, rue Nobel a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'une demande d'approbation des modifications apportées aux plans-concept d'aménagement du stationnement de cette propriété, soit la place d'affaires de Sport Collette, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d'aménagement du stationnement, préparés par la compagnie Genexco et datés du 14 mai 2015 (version révisée du 29 août 2017) comprenant deux propositions, l'une conforme à la réglementation et l'autre nécessitant un amendement au règlement de zonage;

ATTENDU QUE les plans d'aménagement, initialement approuvés en 2015, ont dû être modifiés, puisqu'une des aires de démonstration a été relocalisée et que le trottoir prévu le long de la façade avant du bâtiment n'a pas été réalisé comme prévu;

ATTENDU QU'une partie des travaux d'aménagement du stationnement de la propriété du 1101, rue Nobel, ont récemment été effectués et ne correspondent pas aux plans approuvés;

ATTENDU QU'une aire d'isolement d'une largeur minimale de deux (2) mètres, comprenant de la végétation sur un minimum de 30 % de sa superficie, devait en fait être aménagée au pourtour de la partie avant du bâtiment, alors qu'un trottoir de béton d'un (1) mètre seulement a plutôt été coulé;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaiterait conserver cet aménagement tel quel, soit par le biais de l'octroi d'une dérogation mineure ou d'un amendement au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un trottoir d'une largeur de quatre (4) mètres était aussi prévu à l'avant de la propriété, adjacent au mur où est affiché le numéro d'immeuble, puisque la porte d'entrée principale devait se trouver sur ce mur, mais que celle-ci a plutôt été déplacée du côté droit de la partie avant du bâtiment, et qu'il ne serait ainsi donc plus nécessaire que cette partie du trottoir ait quatre (4) mètres de large;

ATTENDU QUE la demande du requérant concerne aussi des modifications apportées aux plans d'aménagement des cases de stationnement en façade et de l'aire de démonstration prévue à même l'ilot de verdure, laquelle a été relocalisée du côté droit de la propriété, à l'emplacement où se trouvait un bâtiment démonstrateur de la compagnie Maisons et chalets Patriotes, qui n'a plus de place d'affaires à cette adresse;

ATTENDU QUE l'option conforme à la réglementation comprend une aire d'isolement d'une largeur de deux (2) mètres et l'aménagement de 10 cases de stationnement, tandis que l'autre ne présente qu'un seul trottoir d'une largeur d'un (1) mètre et 15 cases de stationnement en façade;

ATTENDU QUE le fait de ne pas élargir l'aire d'isolement permettrait évidemment d'aménager un plus grand nombre de cases de stationnement étant donné que le plan approuvé en 2015 prévoyant seulement 7 cases de stationnement en façade, mais que la relocalisation de l'aire de démonstration permet d'augmenter ce nombre;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 453.11.17 datée du 13 septembre et ajournée au 20 septembre 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation de dérogations mineures ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogations mineures, soumise pour la propriété située au 1101, rue Nobel, afin d'autoriser :

- l'aménagement d'une aire d'isolement d'une largeur d'un (1) mètre, entre le bâtiment et l'aire de stationnement, plutôt que deux (2) mètres;
- pour l'aire d'isolement d'une largeur de un (1) mètre, une proportion de 8 % préservé en couvert végétal, plutôt que 30 %.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-586

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1851, RUE NOBEL – ZONE I-102

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures pour la propriété située au 1851, rue Nobel a été soumise au Service de l'urbanisme concernant l'aire de stationnement en marge latérale droite du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan d'aménagement du stationnement, préparé par la compagnie Genexco et daté du 8 août 2017 (révisé le 14 septembre 2017);

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en marge latérale gauche, donnant sur la rue Lavoisier;

ATTENDU QU'une aire en gravier est déjà aménagée à cet endroit, de façon non conforme au règlement de zonage actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE trois dérogations sont nécessaires afin de permettre l'aménagement de l'aire de stationnement, soit au sujet de la distance entre celle-ci et la limite du terrain, du nombre total d'entrées charretières présentes sur la propriété ainsi qu'au niveau de la largeur de l'une d'elles;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement prévue se trouve à une distance de 1,5 mètre de la limite séparant le terrain de la rue Lavoisier, plutôt qu'à 3 mètres, tel que le prévoit le règlement;

ATTENDU QUE l'objet de la demande vise, au chapitre 5 « Dispositions applicables aux usages commerciaux, industriels et publics », l'article 5.6.2.2 qui stipule que « [...] toute aire de stationnement hors rue doit être située à une distance minimale de : - 3 mètres de toute ligne avant [...] »;

ATTENDU QUE la propriété compte aussi un total de 4 entrées charretières existantes, alors que l'article 5.6.5.1 du chapitre 5 « Dispositions applicables aux usages commerciaux, industriels et publics » précise que le nombre d'entrées charretières peut être porté à 3 maximum;

ATTENDU QUE la largeur d'une des deux entrées charretières proposées pour accéder à l'aire de stationnement est supérieure au maximum prescrit à l'article 5.6.5.2, mais qu'il est aussi prévu, dans le cadre du projet de règlement Bill Omnibus, de modifier les dispositions de cet article afin de revoir la largeur des entrées charretières pour les usages commerciaux, industriels et publics;

ATTENDU QU'une troisième dérogation mineure serait tout de même accordée pour la largeur de l'entrée afin de ne pas ralentir la réalisation du projet, puisque l'amendement au règlement n'entrera en vigueur que d'ici quelques mois;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 453.30.D.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogations mineures, soumise par le propriétaire, afin d'autoriser, pour le bâtiment industriel localisé au 1851, rue Nobel:

- l'implantation de l'aire de stationnement localisée du côté droit du bâtiment à une distance de 1,5 mètre de la limite séparant le terrain de la rue Lavoisier, contrairement aux dispositions de l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage 1101;
- l'aménagement de quatre (4) entrées charretières sur l'ensemble de la propriété, plutôt que trois (3);
- une entrée charretière d'une largeur supérieure à 19 mètres, plutôt que de 15 mètres, puisqu'un amendement au Règlement de zonage 1101 est prévu afin de revoir la dimension maximale permise pour les entrées charretières.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-587

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN DE MODIFIER LES LIMITES D'UN DEMI-HECTARE ET PERMETTRE LA TRANSACTION APPROPRIÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 62 - 1360, CHEMIN DE TOURAINE À SAINTE-JULIE – ZONE A-714

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire du Québec est soumise par M. Maxime Talbot dans le but de modifier les limites du demi-hectare de l'immeuble situé au 1360, chemin de Touraine;

ATTENDU QUE cette demande est accompagnée d'un plan daté du 14 juillet 2017 préparé par M. Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre;

ATTENDU QU'un acte d'acquisition sera nécessaire entre M. Talbot et 9565-1066 Québec inc. (La Collinière);

ATTENDU QUE la parcelle de terrain à acquérir de 854 m² est située dans le haut d'une butte à proximité d'une résidence existante, et que cette parcelle n'offre pas de possibilités d'utilisation à des fins agricoles;

ATTENDU QU'une superficie équivalente de 854 m², constituée principalement d'érables, sera cédée et retournée à l'agriculture;

ATTENDU QU'une autorisation de cette demande n'aura pas d'effet négatif sur le développement des activités agricoles existantes de cet immeuble et des lots avoisinants;

ATTENDU QU'une autorisation de cette demande ne créera pas de contraintes sur l'application des lois et règlements en matière d'environnement et des établissements de production animale;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole requiert une résolution de la Ville de Sainte-Julie pour donner suite au traitement de cette demande d'autorisation;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'appuyer la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'autoriser un acte d'acquisition permettant la modification des limites du demi-hectare pour l'immeuble situé au 1360, chemin de Touraine (lot P-329-12-1 et P-329-12-2) – Zone A-714;

De préciser que les exigences de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont respectées et que la parcelle de terrain de 854 m² n'offre pas de possibilités d'utilisation à des fins agricoles;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au requérant ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-588

DEMANDE DE RENOUELEMENT – AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION À DES FINS AUTRE QUE L'AGRICULTURE UNE PARTIE DU LOT 306 PTIE – LES MODÉLISTES ANTI-GRAVITÉ INC. – ZONE A-606

ATTENDU QU'une demande de renouvellement d'une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est soumise par le club Les Modélistes Anti-Gravité inc. afin de permettre et de poursuivre l'utilisation à des fins autre que l'agriculture une partie du lot 306 ptie;

ATTENDU QUE la décision datée du 2 juin 2011, pour le dossier numéro 400122, autorisait cet usage pour une période de 5 ans;

ATTENDU QUE la compagnie 9109 4276 Québec inc., représentée par Monsieur Roger Savard, propriétaire du terrain, appuie cette demande;

ATTENDU QUE cette demande a pour but de poursuivre les activités, sur une superficie d'environ 0,75 hectare, de maintien d'une piste de décollage et d'atterrissage de petits avions téléguidés et ce, sans aucune infrastructure ni aménagement permanent et de façon saisonnière, soit des mois d'avril à novembre d'une même année;

ATTENDU QUE la demande est conforme au Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE le lot 306 ptie est situé dans un espace résiduel difficilement accessible par un agriculteur en raison de sa configuration et est, par le fait même, de faible potentiel agricole;

ATTENDU QUE cette demande ne causera aucun préjudice à l'agriculture environnante;

ATTENDU QU'une autorisation de cette demande ne créera pas de contrainte sur l'application des lois et règlements en matière d'environnement et pour les établissements de production animale;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet néfaste sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol dans la ville et dans la région;

ATTENDU QUE le site visé est le meilleur endroit à Sainte-Julie pour accueillir cette activité de façon à ne pas nuire aux citoyens environnants, tout en offrant un espace sécuritaire au type d'activité visé par le club;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire agricole, il n'existe pas d'autre endroit approprié disponible en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'appuyer la demande d'autorisation soumise M. Patrice Sarrazin, président du club Les Modélistes Anti-Gravité inc., auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre et de poursuivre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 306 ptie, dans la zone A-606, et plus précisément dans le but de permettre sur une superficie d'environ 0,75 hectare, le maintien d'une piste de décollage et d'atterrissage de petits avions téléguidés et ce, sans aucune infrastructure ni aménagement permanent et de façon saisonnière, soit des mois d'avril à novembre d'une même année;

DE préciser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire agricole, qu'il n'existe pas d'autre endroit approprié disponible en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée au requérant, au propriétaire de l'emplacement, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-589

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS DE LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL – ACTIVITÉS DU CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE INC. ET DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2017-2018

ATTENDU QUE le Centre multisports régional (ci-après « CMR ») offre la location d'installations sportives intérieures pour différentes associations sportives de la région;

ATTENDU QUE le Club de soccer de Sainte-Julie inc. et l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. souhaitent louer les installations sportives du CMR pour la saison 2017-2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général et la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les contrats de location avec le Centre multisports régional pour l'utilisation d'installations sportives par le Club de soccer Sainte-Julie inc. et l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. pour la saison 2017-2018, le tout pour une somme de 58 453,29 \$, taxes incluses, pour le Club de soccer Sainte-Julie inc. et pour une somme estimée de 7 128,45 \$, taxes incluses, pour l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc.;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-590

ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du Service des loisirs, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, sous le numéro 09-577;

ATTENDU QUE les organismes doivent se conformer aux critères d'admissibilité et de renouvellement de cette politique afin d'obtenir le soutien de la Ville pour la réalisation de leur mission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter la liste des organismes à but non lucratif ci-dessous dont la reconnaissance a été renouvelée par la Ville de Sainte-Julie :

Liste L17-05	
Organisme	Catégorie
1 Crossfit M Ste-Julie	Régional

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-591

Le conseiller Claude Dalpé a divulgué son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter, car sa conjointe est administrateur dans cette école.

AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO – ANNÉE 2017

ATTENDU la demande financière de l'École de karaté Sankudo pour l'engagement d'une ressource afin de soutenir les bénévoles de l'organisation;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 14 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 1 353 \$ à l'École de karaté Sankudo dans le cadre du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-592

AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2017

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. pour contribuer à la rémunération du responsable de la réservation des terrains, des arbitres et des marqueurs;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 14 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 1 200 \$ à l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-593

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – DEMANDE DE LA CLÉ DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU QUE la Clé des champs Sainte-Julie inc. a fait parvenir à la Ville son rapport financier et une demande d'aide financière pour le fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU QUE la politique municipale de subvention prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 14 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 10 000 \$ à la Clé des champs Sainte-Julie inc. dans le cadre de leur fonctionnement pour l'année 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-594

AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE – SAISON 2017

ATTENDU la demande d'aide financière du Club de soccer de Sainte-Julie pour engager une ressource administrative afin de soutenir les bénévoles du conseil d'administration ainsi que les entraîneurs bénévoles dans leur tâches administratives;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles – Aide financière à l'engagement d'une ressource administrative » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 14 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 11 000 \$ au Club de soccer de Sainte-Julie pour l'engagement d'une ressource administrative.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-595

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais :

Nom du participant	Montant	Événement	Discipline	Date	Lieu
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS					
Charles Boily	75 \$	Tournoi provincial de baseball	Baseball	3 au 5 septembre 2017	Le Gardeur - Ville de Repentigny
Mathis Cantin	75 \$	Tournoi provincial de baseball	Baseball	3 au 5 septembre 2017	Le Gardeur - Ville de Repentigny
Renaud Clément	75 \$	Tournoi provincial de baseball	Baseball	3 au 5 septembre 2017	Le Gardeur - Ville de Repentigny
Cédric Babineau	75 \$	Tournoi provincial de baseball	Baseball	3 au 5 septembre 2017	Le Gardeur - Ville de Repentigny
Thomas Larivière	75 \$	Tournoi provincial de baseball	Baseball	3 au 5 septembre 2017	Le Gardeur - Ville de Repentigny
Julien Mercier	75 \$	Tournoi provincial de baseball	Baseball	3 au 5 septembre 2017	Le Gardeur - Ville de Repentigny
Lewis Monge	75 \$	Tournoi provincial de baseball	Baseball	3 au 5 septembre 2017	Le Gardeur - Ville de Repentigny
Vincent Morris	75 \$	Tournoi provincial de baseball	Baseball	3 au 5 septembre 2017	Le Gardeur - Ville de Repentigny
Gabriel Parent	75 \$	Tournoi provincial de baseball	Baseball	3 au 5 septembre 2017	Le Gardeur - Ville de Repentigny
Samuel Plourde	75 \$	Tournoi provincial de baseball	Baseball	3 au 5 septembre 2017	Le Gardeur - Ville de Repentigny
Guillaume Tourville	75 \$	Tournoi provincial de baseball	Baseball	3 au 5 septembre 2017	Le Gardeur - Ville de Repentigny
Zachary Gagnon	300 \$	Jeux d'été du Canada 2017	Baseball	27 juillet au 5 août 2017	Winnipeg
Léonie Curadeau	150 \$	Jeux équestres du Québec	Équitation	21 au 24 septembre 2017	Ville de Blainville

Zakarie Massi	500 \$	Tournoi Boston Invite	Ultimate frisbee	25 au 26 juin 2016	Fort Devens, Massachusetts
Anouchka Beaudry	300 \$	All Canadian Classic	Ultimate frisbee	2 et 3 juin 2016	Toronto
TOTAL	2 075 \$				

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-596

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1100-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1100-5 amendant le Règlement du plan d'urbanisme 1100, ainsi que l'Annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions.

17-597

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-63 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 8 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-254, M-256, C-258 ET C-259 DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-5 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1101-63 amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier la section 8 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones », ainsi que les grilles des usages et des normes des zones C-254, M-256, C-258 et C-259 découlant du projet de règlement P1100-5 modifiant le PPU de l'Entrée de ville Nord.

17-598

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1107-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE SUPPRIMER LES SECTIONS 4 ET 5 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 6, 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le règlement 1107-4 amendant le Règlement 1107 sur les usages conditionnels afin de supprimer les sections 4 et 5 et de modifier les sections 6, 7 et 9, applicables au secteur de l'Entrée de ville Nord - Zones M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 et C-259.

17-599

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1149-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1149-7 modifiant le règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux.

17-600

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1167-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION

Avis de motion est donné par M. Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1167-2 relatif à la circulation.

17-601

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1196-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1196-2 modifiant le règlement 1196 interdisant la distribution de certains sacs d'emplètes dans les commerces de détail.

17-602

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1200 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC JOSEPH-VÉRONNEAU AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 475 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 475 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le règlement d'emprunt 1200 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc Joseph-Véronneau ainsi que les frais contingents pour un montant de 475 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 475 000 \$.

17-603

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1201 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 334 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 334 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le règlement d'emprunt 1201 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Nobel, du 2001, rue Nobel au chemin du Fer-à-Cheval, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 334 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 334 000 \$.

17-604

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1204 DÉCRÉTANT UN TAUX DISTINCT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR LA TRANCHE DE LA BASE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000 \$

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1204 décrétant un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$

17-605

PROJET DE RÈGLEMENT P1100-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Plan d'urbanisme, ainsi que l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement du plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-596;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme 1100, ainsi que l'Annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions, soit adopté et qu'il porte le numéro P1100-5;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 18 décembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-606

PROJET DE RÈGLEMENT P1101-63 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 8 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-254, M-256, C-258 ET C-259, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-5 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-5 modifiant l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord » nécessite des modifications au Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017, sous le numéro 17-597;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier la section 8 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones », ainsi que les grilles des usages et des normes des zones C-254, M-256, C-258 et C-259, découlant du projet de règlement P1100-5 modifiant le PPU de l'Entrée de ville Nord soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-63;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 18 décembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-607

PROJET DE RÈGLEMENT P1107-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE SUPPRIMER LES SECTIONS 4 ET 5 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 6, 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-5 modifiant l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord » nécessite des modifications au Règlement sur les usages conditionnels 1107;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les usages conditionnels 1107;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-598;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin de supprimer les sections 4 et 5 et de modifier les sections 6, 7 et 9, applicables au secteur de l'Entrée de ville Nord - Zones M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 et C-259 soit adopté et qu'il porte le numéro P1107-4;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 18 décembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-608

PROJET DE RÈGLEMENT 1149-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-599;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1149-7 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le projet de Règlement 1149-7 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-609

PROJET DE RÈGLEMENT 1167-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-600;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1167-2 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le projet de Règlement 1167-2 modifiant le règlement 1167 relatif à la circulation soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-610

PROJET DE RÈGLEMENT 1196-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-601;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1196-2 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le projet de Règlement 1196-2 modifiant le règlement 1196 interdisant la distribution de certains sacs d'emplètes dans les commerces de détail soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-611

PROJET DE RÈGLEMENT 1200 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC JOSEPH-VÉRONNEAU, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 475 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 475 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-602;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1200 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le projet de Règlement 1200 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc Joseph-Véronneau, ainsi que les frais contingents pour un montant de 475 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 475 000 \$ soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-612

PROJET DE RÈGLEMENT 1201 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 334 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 854 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-603;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1201 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le projet de Règlement 1201 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Nobel, du 2001, rue Nobel au chemin du Fer-à-Cheval, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 334 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 854 000 \$ soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-613

PROJET DE RÈGLEMENT 1204 DÉCRÉTANT UN TAUX DISTINCT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR LA TRANCHE DE LA BASE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-604;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1204 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE le projet de Règlement 1204 décrétant un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ soit adopté.

17-614

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D'OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone I-350 dans le but d'ajouter certains usages relatifs à la vente de biens et meubles d'occasion;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, sous le numéro 17-513;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certains usages spécifiquement permis, reliés à la vente de biens et meubles d'occasion applicables à la grille des usages et des normes de la zone I-350 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-56;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-615

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone C-302 à même la zone P-201;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-514;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone C-302 à même la zone P-201 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-57;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-616

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes spécifiques applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-716;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-515;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-716 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-58;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-617

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines normes relatives au rapport plancher/terrain ainsi qu'à l'utilisation de certains matériaux, applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-604;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-516;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-604 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-59;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-618

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables au projet résidentiel intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, sous le numéro 17-517;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions de la section 9 du chapitre 4, relatives au projet résidentiel intégré Sanctuaire de la Vallée du Richelieu – Zones N-805 et A-806 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-60;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-619

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES »

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables à certaines zones;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, sous le numéro 17-518;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les sections 8 et 9 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones » soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-61;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-620

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages situés en zone agricole au processus du Règlement 1108 sur les PIIA;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-519;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages situés en zone agricole au processus du Règlement 1108 sur les PIIA soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-62;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-621

RÈGLEMENT 1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-315 afin d'y ajouter la classe d'usage multifamiliale H5 ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017, sous le numéro 17-451;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-315, la classe d'usage multifamiliale H5 (9 logements et plus) ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-53 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-622

RÈGLEMENT 1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-148;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017, sous le numéro 17-452;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone H-148 soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-54 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-623

RÈGLEMENT 1104-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX BÂTIMENTS JUMELÉS LOCALISÉS DANS DES ZONES INDUSTRIELLES

ATTENDU QU'Il y a lieu d'autoriser la construction de bâtiments jumelés par phases selon certaines spécifications;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, sous le numéro 17-520;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le présent règlement amendant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin de modifier les dispositions relatives aux permis de construction applicables aux bâtiments jumelés localisés dans des zones industrielles soit adopté;

QU'il porte le numéro 1104-5 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-624

RÈGLEMENT 1108-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES GARAGES DÉTACHÉS EN ZONE AGRICOLE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'y ajouter des dispositions relatives à la hauteur des garages détachés en zone agricole;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 453.14.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, sous le numéro 17-521;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE le présent règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter des dispositions relatives à la hauteur des garages détachés en zone agricole soit adopté;

QU'il porte le numéro 1108-11 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gabriel Riendeau

- M. Riendeau mentionne ne pas avoir été informé sur la nouvelle réglementation relative à la distribution de certains sacs d'empilettes dans les commerces qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Mme Roy mentionne que la MRC de Marguerite-D'Youville visite actuellement tous les commerces de la ville pour informer les propriétaires de la nouvelle réglementation. Mme Roy demande à M. Riendeau de laisser ses coordonnées à Mme Mélanie Brisson afin que la personne responsable de ce dossier à la MRC aille le rencontrer.

M. Jacques Blanchard

- M. Blanchard demande à quel endroit sera effectuée la réfection de la rue Nobel.

Mme Roy mentionne que la réfection est prévue du restaurant St-Hubert à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval.

- M. Blanchard demande pour quelle raison le nouveau muret de l'aréna a été en partie défait.

Il est mentionné que le muret a été défait afin de le solidifier davantage.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne remercie les membres du Conseil pour l'installation des nouveaux panneaux dans le local de la FADOQ.
- M. Champagne demande si l'entrepreneur qui a exécuté les travaux sur la rue Gauthier est celui qui a fait les travaux de l'avenue Jules-Choquet.

Non, ce n'est pas le même entrepreneur. Les travaux de l'avenue Jules-Choquet ont été exécutés par les Entreprises Michaudville, soit celui qui a effectué les travaux de construction du viaduc de la sortie 102.

- M. Champagne demande si le projet des travaux de l'avenue Jules-Choquet avait été présenté aux résidents de cette avenue.

Oui, une rencontre d'information a été faite auprès des résidents et ceux-ci étaient satisfaits du projet. Par ailleurs, Mme Roy mentionne que le résultat des travaux n'est pas satisfaisant et que des correctifs seront faits afin que les résidents de cette avenue en soient fiers.

- M. Champagne félicite les employés de la Ville qui ont effectué les bordures du jeu de pétanque.

M. Rosaire Duchesne

- M. Duchesne demande à quel endroit est située la zone H-148, mentionnée au point 10.2 à l'ordre du jour de la séance.

Mme Roy mentionne qu'il s'agit de permettre des bâtiments de 7 étages dans le cadre du projet Azur situé sur le chemin du Fer-à-Cheval, à côté des Résidences Soleil.

M. Jacquelin Beaulieu

- M. Beaulieu félicite la mairesse et les élus pour leur élection au Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie.
- M. Beaulieu demande si des dispositions ont été prises par la Ville relativement à la légalisation du cannabis, prévue le 1^{er} juillet 2018.

Mme Roy mentionne que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et les municipalités devront intervenir dans ce dossier et à cet égard, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) fait beaucoup de pressions afin que les policiers et les municipalités aient les ressources adéquates pour qu'ils soient prêts lorsque le cannabis sera légalisé.

- M. Beaulieu demande en quoi consiste la demande d'aide financière de la sclérodémie.

Mme Roy donne les explications.

- M. Beaulieu demande en quoi consiste la lettre d'entente entre le syndicat et la Ville.

Cette lettre d'entente est conclue afin de respecter les exigences de la loi sur le nombre d'heures que les employés cols bleus peuvent travailler dans le déneigement.

- M. Beaulieu demande si les travaux de l'avenue Jules-Choquet ont été faits dans les normes.

Mme Roy mentionne qu'il y a deux problématiques dans ce dossier, soit 1) le niveau de l'asphalte qui est trop bas et 2) les points bas qui assurent l'égouttement de l'eau à trois endroits vont être refaits en partant du centre.

- M. Beaulieu demande des explications concernant la nomination d'un membre du Conseil à l'Office municipal d'habitation.

Mme Roy mentionne que l'OMH est désormais un regroupement régional et le conseil d'administration est indépendant.

17-625

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 21 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
QUINZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 5 décembre 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-626

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-626 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-627 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES – 6 DÉCEMBRE

17-628 1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 NOVEMBRE 2017

2. ADMINISTRATION

17-629 2.1 NOMINATION – REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

17-630 2.2 NOMINATION - DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL

17-631 2.3 NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS

17-632 2.4 DÉPÔT - BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - EXERCICE FINANCIER 2018

- 17-633 2.5 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT
AUTORISÉ EN TOUT TEMPS – 1^{er} DÉCEMBRE AU 31 MARS
- 17-634 2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE D'ACHAT – LOTS 6 105 294 ET
6 105 295
- 17-635 2.7 RENOUVELLEMENT – CONTRATS DE SERVICES D'ENTRETIEN DE
LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES – ANNÉE 2018
- 17-636 2.8 AUTORISATION DE PAIEMENT - PROGRAMME D'ASSURANCES DE
DOMMAGES - ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF
- 17-637 2.9 DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

3. SERVICE DES FINANCES

- 17-638 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES
TENUE LE 20 NOVEMBRE 2017
- 17-639 3.2 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES
COMPTES À PAYER
- 17-640 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ –
FONDS DE ROULEMENT
- 17-641 3.4 APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER
- 17-642 3.5 DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 17-643 4.1 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À LA RÉFÉRENCE (BIBLIOTHÈQUE) À TEMPS
PARTIEL – SERVICE DES LOISIRS
- 17-644 4.2 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES
INFRASTRUCTURES
- 17-645 4.3 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES
INFRASTRUCTURES
- 17-646 4.4 RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ N° 628

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

- 17-647 5.1 ADJUDICATION – ACHAT ET INSTALLATION D'ENSEIGNES – FONDS
RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

- 17-648 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À
L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES
TUILERIES – HIVER 2017-2018
- 17-649 7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX –
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE
- 17-650 7.3 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS
SPORTIFS

8. AVIS DE MOTION

- 17-651 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1165-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1165 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-652 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1198-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS FINANCIÈRES
- 17-653 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 357 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$
- 17-654 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1205 RELATIF AU COLPORTAGE

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 17-655 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT 1165-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1165 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-656 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT P1198-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS FINANCIÈRES
- 17-657 9.3 PROJET DE RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 357 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$
- 17-658 9.4 PROJET DE RÈGLEMENT 1205 RELATIF AU COLPORTAGE

10. RÈGLEMENTS

- 17-659 10.1 RÈGLEMENT 1167-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION
- 17-660 10.2 RÈGLEMENT 1196-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL
- 17-661 10.3 RÈGLEMENT 1200 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC JOSEPH-VÉRONNEAU, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 475 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 475 000 \$
- 17-662 10.4 RÈGLEMENT 1201 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN

MONTANT DE 1 334 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN
POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 854 000 \$

17-663 10.5 RÈGLEMENT 1204 DÉCRÉTANT UN TAUX DISTINCT SUR LES
MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR LA TRANCHE DE LA BASE
D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000 \$

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU
PUBLIC**

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-664 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-627

**PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION
CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES – 6 DÉCEMBRE**

ATTENDU QUE le 6 décembre 1989, survenait la tuerie de l'École Polytechnique;

ATTENDU QUE ce triste anniversaire doit être célébré puisqu'il n'appartiendra jamais au
passé pour les familles des victimes, les blessés, les témoins de cet horrible drame et tous
ceux et celles qui s'opposent à la violence faite aux femmes;

ATTENDU QU'il est du devoir à tous de se conscientiser au phénomène de la violence
envers les femmes dans notre société afin qu'un tel événement ne se reproduise jamais;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE proclamer le 6 décembre la Journée nationale de commémoration et d'action contre la
violence faite aux femmes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-628

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE
LE 21 NOVEMBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 21 novembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-629

NOMINATION – REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville est composé du maire de chacune des municipalités locales faisant partie de la MRC de Marguerite-D'Youville, ci-après MRC;

ATTENDU QUE Mme Suzanne Roy a été élue au poste de préfet de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la Ville dont le maire est élu préfet peut désigner, parmi les membres du Conseil municipal, une personne pour le remplacer à titre de représentant de la Ville;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE nommer monsieur le conseiller Mario Lemay à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie pour siéger au sein du conseil de la MRC;

De nommer madame la conseillère Nicole Marchand à titre de substitut, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant de la Ville;

QUE les résolutions 13-560 et 17-543 soient abrogées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-630

NOMINATION – DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL

ATTENDU la tenue d'une élection municipale le 5 novembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de déléguer les membres du Conseil qui siégeront au conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE les membres du Conseil municipal qui siégeront à titre de délégués de la Ville de Sainte-Julie au conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional soient :

- Mme Suzanne Roy, mairesse
- M. Claude Dalpé, conseiller

DE nommer, à titre de substitut, Mme Amélie Poirier, conseillère;

QUE la résolution 14-450 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-631

NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS

ATTENDU la tenue d'une élection municipale à Sainte-Julie le 5 novembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres du Conseil qui siégeront sur les différents comités et commissions;

ATTENDU QUE certains comités et commissions ont été redéfinis ou regroupés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse fait partie d'office de toutes les commissions;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE nommer les membres du Conseil municipal qui siégeront sur les commissions et comités suivants :

A. COMITÉS ET COMMISSIONS DE RÉGIE INTERNE

- | | |
|--|---|
| ▪ Comité consultatif d'urbanisme | Isabelle Poulet, présidente
Mario Lemay |
| ▪ Comité de la sécurité publique | Isabelle Poulet
Nicole Marchand |
| ▪ Comité de toponymie | Nicole Marchand, présidente
Normand Varin |
| ▪ Comité de suivi du transport en commun | André Lemay
Claude Dalpé |
| ▪ Commission des finances | Mario Lemay, président
Lucie Bisson |
| ▪ Comité de l'environnement | Lucie Bisson, présidente
Amélie Poirier |
| ▪ Comité de travail de la carrière | Suzanne Roy, présidente
Lucie Bisson
Amélie Poirier |

- Comité du régime de retraite des employés Normand Varin
- Comité des politiques citoyennes - Famille et jeunesse Nicole Marchand, présidente
André Lemay
- Comité d'embellissement horticole Amélie Poirier, présidente
Mario Lemay
- Comité du plan d'action à l'égard des
personnes handicapées André Lemay, président
Nicole Marchand
- Commission des loisirs, du sport et de la culture Claude Dalpé, président
Isabelle Poulet
Amélie Poirier
- Table de concertation des organismes Claude Dalpé
Isabelle Poulet
Amélie Poirier
- Comité du Prix des grands Julievillois André Lemay
Claude Dalpé
- Comité de démolition Normand Varin, président
Isabelle Poulet
Mario Lemay
- Comité de la politique culturelle Isabelle Poulet
Mario Lemay

B. AUTRES NOMINATIONS

- Office municipal d'habitation de Sainte-Julie Normand Varin
- Maison des jeunes Normand Varin
- Table d'harmonisation du parc du Mont-Saint-Bruno Lucie Bisson
- Chambres de commerces Amélie Poirier
- Comité de la Journée de la famille Lucie Bisson
Claude Dalpé
- Les Ambassadeurs, corps de tambours et clairons Lucie Bisson
- Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie
(CCSSJ) Claude Dalpé
Lucie Bisson
- Association québécoise du loisir municipal Nicole Marchand
Amélie Poirier
- Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu Normand Varin
- Réseau québécois des Villes et Villages en santé Nicole Marchand
Amélie Poirier
- Je bouge avec mon doc Amélie Poirier

QUE les membres du Conseil municipal ainsi mandatés pour siéger sur des commissions et comités soient remboursés pour les frais d'activités et de déplacement à l'extérieur de la Ville de Sainte-Julie encourus dans le cadre de leurs mandats;

QUE les résolutions 13-557 et 17-546 soient abrogées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-632

**DÉPÔT – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL –
EXERCICE FINANCIER 2018**

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a déposé son budget pour l'exercice financier 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le budget 2018 de la Communauté métropolitaine de Montréal soit déposé;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques nécessaires pour payer la quote-part provisoire de la Ville de Sainte-Julie au montant de 605 790 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-633

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT AUTORISÉ
EN TOUT TEMPS – 1^{er} DÉCEMBRE AU 31 MARS**

ATTENDU QUE le stationnement de nuit dans les rues est prohibé du 1^{er} décembre au 31 mars de 2 h à 7 h sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, sauf pour les détenteurs de vignettes;

ATTENDU QUE la Ville prévoit, pour les citoyens qui ne détiennent pas de vignettes, des cases de stationnement la nuit dans divers parcs et des zones de stationnements la nuit sur certains tronçons de rues ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la Commission administrative du 14 novembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE des panneaux « stationnement autorisé, en tout temps, excepté de 8 h à 10 h, du 1^{er} décembre au 31 mars » soient installés sur les tronçons de rues apparaissant au plan numéro SJ17MB00052 préparé par le Service des infrastructures;

QUE des panneaux « stationnement interdit, de 2 h à 7 h, du 1^{er} décembre au 31 mars, excepté vignette » soient installés aux entrées de la Ville;

QUE la résolution 16-716 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-634

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE D'ACHAT – LOTS 6 105 294 ET 6 105 295

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire acquérir deux parcelles de terrain appartenant à Mme Agathe Lussier, situées en façade des rues de l'Église et Principale;

ATTENDU QUE ces parcelles de terrain portent les numéros de lots 6 105 294 et 6 105 295 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU QUE des infrastructures municipales empiètent sur ces lots, soit une conduite d'aqueduc, une borne-fontaine, une bordure de rue ainsi qu'une portion de trottoir;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'élargir l'emprise des rues de l'Église et Principale afin que ces infrastructures soient situées sur des terrains appartenant à la Ville;

ATTENDU QUE ces lots ont une superficie totale de 113,5 mètres carrés ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 4 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte notarié à intervenir avec M. Pierre Fontaine, représentant de Mme Agathe Lussier, dont copie est jointe à la présente, pour l'achat des lots 6 105 294 et 6 105 295 du Cadastre du Québec au montant de 9 866,56 \$, soit 86,93 \$ le mètre carré, plus un montant de 15,94 \$ correspondant à l'ajustement des taxes municipales et scolaires ;

D'autoriser la greffière à signer tout autre document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-635

RENOUVELLEMENT – CONTRATS DE SERVICES D'ENTRETIEN DE LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES – ANNÉE 2018

ATTENDU les contrats de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées signés entre PG Solutions et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception des factures de PG Solutions concernant le renouvellement des contrats de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser le renouvellement des contrats de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées avec PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement pour une somme de 91 767,33 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-636

AUTORISATION DE PAIEMENT – PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES – ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

ATTENDU le Programme d'assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif (OBNL) des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QU'il est important pour tous les OBNL de détenir des couvertures d'assurance visant à bien les protéger, tant au niveau des biens, de la responsabilité civile, des erreurs et omissions des administrateurs et dirigeants que de l'assurance accident des administrateurs non rémunérés et des bénévoles;

ATTENDU QUE le courtier BFL Canada inc. a présenté des offres de renouvellement pour l'assurance de dommages aux OBNL situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie défraie la prime de base de cette assurance de dommages des organismes des catégories « Familles et aînés » et « Jeunesse », du Club radio amateur Rive-Sud de Montréal et du Club de soccer de Sainte-Julie pour la portion relative aux « camps de jour »;

ATTENDU QUE la Ville facturera à ces OBNL toute surprime requise en assurance de biens;

ATTENDU QUE les autres OBNL accrédités des catégories « Service et entraide », « Adultes » et « Régionaux » doivent assumer tous les frais découlant du renouvellement d'assurances;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter les conditions de renouvellement de l'assurance de dommages pour les OBNL présentées par l'assureur Lloyd's, par le biais du courtier BFL Canada inc.;

D'autoriser le trésorier à payer la prime de base de l'assurance de dommages pour les OBNL des organismes des catégories « Familles et aînés » et « Jeunesse », du Club radio amateur Rive-Sud de Montréal, ainsi que du Club de soccer de Sainte-Julie pour sa portion relative aux « camps de jour » au montant de 208,37 \$ chacun, incluant la taxe provinciale et des frais administratifs taxables, pour une somme de 2 083,70 \$;

DE facturer toute surprime requise en assurances de biens, assurance contre les détournements, la disparition et la destruction et assurance bris des équipements, s'il y a lieu;

DE facturer tous les autres OBNL pour tous les frais découlant de leur adhésion ou de leur renouvellement au programme d'assurances;

D'autoriser la greffière à signer tout document relatif au Programme d'assurances de dommages pour les OBNL.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-637

DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie 1^{re} révision a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2014, sous le numéro 14-091;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du Conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la greffière de la Ville;

ATTENDU QUE la greffière tient un registre public de ces déclarations;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE déposer le registre des déclarations de plus de 200 \$ des élus municipaux de la Ville de Sainte-Julie depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal de l'année 2016, lequel ne contient aucune déclaration et qui est signé en date du 1^{er} décembre 2017 par M^e Nathalie Deschesnes, greffière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-638

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 20 NOVEMBRE 2017

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 20 novembre 2017 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative permanente du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 4 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 20 novembre 2017 en conformité avec l'article 4.4 du règlement 465, à l'exception des points suivants qui feront l'objet d'une décision autonome et à venir :

3. Liste des comptes à radier

- 5. Budget 2018
- 6. PTI 2018-2019-2020
- 7. Règlement de tarification

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-639

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 17 novembre au 30 novembre 2017:

- | | | | |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|
| ▪ | Liste F-2017-44 | Chèques à ratifier: | 127 559,03 \$ |
| ▪ | Liste F-2017-45 | Comptes à payer: | 2 587 009,24 \$ |

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 17 novembre au 30 novembre 2017 apparaissant sur les listes F-2017-44 et F-2017-45;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-640

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 1^{er} décembre 2017 pour une dépense totale de 22 898,71 \$ soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-641

APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER

ATTENDU la liste des comptes irrécouvrables préparée par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances lors de la réunion du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE radier les comptes irrécouvrables pour un montant total de 3 354,35 \$ apparaissant à la liste ci-dessous :

CATEGORIE	NOM ET ADRESSE	CAPITAL
Facturation diverse		
2014-000005 N° dossier unique 117481	Loyola Pilote 869, rue Gauthier Sainte-Julie	289,44 \$
Facture 2016-000165 N° dossier unique 119339	François-Xavier Metellus 312-1935, chemin du Fer-à-Cheval Sainte-Julie	110,38 \$
Facture 2016-000008 N° dossier unique 120097	Sarah Noel 119-5025, boulevard des sources Pierrefonds	2 933,90 \$
Facture 2016-000004 N° dossier unique 120071	Sylvain Daviault 158, rue Dominique Saint-Amable	20,63 \$
TOTAL		3 354,35 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-642

DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 octobre 2017, le Conseil a adopté la résolution 17-475 afin de procéder à l'émission d'obligations, le 21 novembre 2017, au montant de 5 444 000 \$;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 novembre 2017 et que le trésorier a adjugé l'émission au montant de 5 444 000 \$ au plus bas soumissionnaire, Financière Banque Nationale inc., conformément au Règlement 806, qui permet l'octroi par le trésorier ou le trésorier adjoint d'un contrat de financement par émission d'obligations;

ATTENDU QUE les taux d'intérêts obtenus s'élèvent respectivement à 1,70 %, 2,00 %, 2,00 %, 2,15 % et 2,25 %;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 21 novembre 2017 adjugée par le trésorier, conformément au Règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-643

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À LA RÉFÉRENCE (BIBLIOTHÈQUE) À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU la nécessité de combler le poste de préposé à la référence à la bibliothèque;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 4 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Julie-Ann Despaties au poste de préposé à la référence à temps partiel au Service des Loisirs (bibliothèque), à compter du 11 décembre 2017, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-644

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU la nécessité de combler un poste de préposé à l'entretien;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 4 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'embaucher M. Samuel Dalpé au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures, à compter du 3 janvier 2018, et ce, selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-645

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU la création d'un nouveau poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 4 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'embaucher M. Sébastien Baulne au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures, à compter du 11 décembre 2017, et ce, selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-646

RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ N° 628

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De ratifier la convention de fin d'emploi intervenue le 23 novembre 2017 entre le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'employé n° 628 et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-647

ADJUDICATION – ACHAT ET INSTALLATION D'ENSEIGNES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat et l'installation de trois enseignes de type entrée de Ville;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 17 novembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 4 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les Enseignes Perfection inc., située au 396, chemin du Grand-Bernier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 4R8;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat et l'installation de trois enseignes de type Entrée de Ville pour une somme de 35 854,95 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 17 novembre 2017;

QUE le Conseil affecte une somme de 28 502,30 \$ à même le fonds réservé - fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2018 à 2027 afin de payer une partie de cette dépense ainsi que les frais relatifs aux travaux afférents.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-648

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES – HIVER 2017-2018

ATTENDU que le regroupement de parents du quartier désire aménager et entretenir une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une entente intervienne entre les parties afin d'établir les conditions et modalités de l'aménagement et de l'entretien de cette patinoire;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à l'aménagement d'une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries pour l'hiver 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-649

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour l'organisation de la 19^e édition de son tournoi provincial atome qui se déroulera du 15 au 28 janvier 2018;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en faveur de tel événement et que la demande de l'Association du hockey mineur respecte les critères d'admissibilité de la politique d'attribution du Conseil municipal, volet 4 « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 4 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 72,33 \$, taxes incluses, pour un total de 4 339,80 \$, à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour l'organisation du tournoi provincial atome;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-650

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 4 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais :

Nom du participant	Montant	Événement	Discipline	Date	Lieu
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS					
Zakarie Massi	150 \$	Championnat provincial (7 contre 7) de la Fédération Québécoise d'Ultimate	Ultimate frisbee	15 et 16 juillet 2017	Shawinigan
	300 \$	Championnat canadien (7 contre 7) d'Ultimate Canada	Ultimate frisbee	17 au 20 août 2017	Ottawa
	500 \$	Tournoi Boston Invite	Ultimate frisbee	24 et 25 juin 2017	Fort Devens, Massachusetts
Anouchka Beaudry	150 \$	Régional d'Ultimate Canada	Ultimate frisbee	8 et 9 juillet 2017	Waterloo
	300 \$	Championnat Ultimate Canadien	Ultimate frisbee	17 au 20 août 2017	Ottawa
	500 \$	Championnat du monde – Beach Ultimate	Ultimate frisbee	18 au 24 juin 2017	Royan, France
Ludovic Duranleau	150 \$	Championnat provincial groupe d'âge AAA	Natation	7 au 9 juillet 2017	Pointe-Claire
	300 \$	Championnat canadien Junior	Natation	26 au 31 juillet 2017	Toronto
Éléanore Duranleau	150 \$	Coupe du Québec du printemps (senior et paranatation)	Natation	9 au 12 mars 2017	Montréal
	300 \$	Championnat canadien de l'Est	Natation	20 au 23 avril 2017	Toronto
TOTAL :	2 800 \$				

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-651

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1165-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1165 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1165-2 modifiant le Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

17-652

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1198-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1198-1 amendant le Règlement 1198 sur l'instauration du Programme rénovation Québec, volet maisons lézardées - Ville de Sainte-Julie afin d'apporter certaines corrections relatives aux dispositions financières.

17-653

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 357 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le règlement d'emprunt 1202 pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 357 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 697 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-654

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1205 RELATIF AU COLPORTAGE

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1205 relatif au colportage.

17-655

PROJET DE RÈGLEMENT 1165-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1165 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017 sous le numéro 17-651;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1165-2 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1165-2 modifiant le règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-656

PROJET DE RÈGLEMENT P1198-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS FINANCIÈRES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté un règlement relatif à une aide financière accordée dans le cadre du Programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le montant maximal de la subvention accordé;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017 sous le numéro 17-652;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement 1198 sur l'instauration du Programme rénovation Québec, volet maisons lézardées – Ville de Sainte-Julie soit adopté et qu'il porte le numéro P1198-1.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-657

PROJET DE RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 357 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017 sous le numéro 17-653;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1202 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le projet de Règlement 1202 pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 357 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 697 000 \$ soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-658

PROJET DE RÈGLEMENT 1205 RELATIF AU COLPORTAGE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017 sous le numéro 17-654;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1205 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le projet de Règlement 1205 relatif au colportage soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-659

RÈGLEMENT 1167-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-600;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1167-2 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-609;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le Règlement 1167-2 modifiant le Règlement 1167 relatif à la circulation soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-660

RÈGLEMENT 1196-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-601;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1196-2 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-610;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le Règlement 1196-2 modifiant le Règlement 1196 interdisant la distribution de certains sacs d'emplètes dans les commerces de détail soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-661

RÈGLEMENT 1200 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC JOSEPH-VÉRONNEAU, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 475 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 475 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau, incluant les accessoires, dans le parc Joseph-Véronneau;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-602;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1200 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-611;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc Joseph-Véronneau, ainsi que les frais contingents, pour un montant de 475 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 475 000 \$ soit adopté;

QU'il porte le numéro 1200 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-662

RÈGLEMENT 1201 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 334 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 854 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection de la rue Nobel, du 2001, rue Nobel au chemin du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-603;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1201 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-612;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Nobel, du 2001, rue Nobel au chemin du Fer-à-Cheval, ainsi que les frais contingents, pour un montant de 1 334 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 854 000 \$ soit adopté;

QU'il porte le numéro 1201 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-663

RÈGLEMENT 1204 DÉCRÉTANT UN TAUX DISTINCT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR LA TRANCHE DE LA BASE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-604;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1204 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-613;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le Règlement 1204 décrétant un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Mme Roy informe les citoyens que la séance du budget aura lieu le lundi, 18 décembre 2017 à 20 h.

Mme Roy souhaite de très joyeuses fêtes à tous les citoyens, entourés de leur famille.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Les conseillères et les conseillers se joignent à Mme Roy pour souhaiter de très joyeuses fêtes à tous.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Raymond Leroux

- M. Leroux mentionne qu'il aimerait participer à l'élaboration d'un dossier afin qu'il y ait un centre de la culture à Sainte-Julie. M. Leroux mentionne avoir de l'expérience dans ce genre de dossier et propose de faire une étude exhaustive à cet effet. M. Leroux souhaiterait rencontrer le directeur général afin d'en discuter.

Mme Roy remercie M. Leroux et prend bonne note de sa proposition.

M. Denis Corbeil

- M. Corbeil félicite le Conseil municipal, car pour la 1^{re} fois de son histoire, il y a autant de conseillers que de conseillères au sein du Conseil.
- M. Corbeil croit comprendre qu'il est possible de se stationner dans les rues pendant la nuit, durant la période hivernale.

Mme Roy mentionne qu'il y a trois façons possibles de se stationner ailleurs qu'à leur domicile, soit :

- 1) dans le stationnement de certains parcs;
- 2) sur certains tronçons de rues, sauf de 8 h à 10 h;
- 3) avec une vignette autorisant le stationnement dans la rue.

17-664

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 44.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
SEIZIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET du Conseil municipal tenue le 18 décembre 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-665

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-665 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION

17-666 2.1 ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018–2019–2020

17-667 2.2 ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICE FINANCIER 2018

17-668 2.3 APPROPRIATION DE SURPLUS EN RAPPORT AVEC LE BUDGET – EXERCICE FINANCIER 2018

17-669 2.4 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – MATIÈRES RÉSIDUELLES – BUDGET 2018

3. SERVICE DES FINANCES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

-
-
6. **SERVICE DE L'URBANISME**
 7. **SERVICE DES LOISIRS**
 8. **AVIS DE MOTION**
 9. **PROJETS DE RÈGLEMENTS**
 10. **RÈGLEMENTS**
 11. **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
 12. **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
17-670 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-666

ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 soit adopté au montant de 60 784 361 \$, dont 17 652 309 \$ pour l'année 2018;

QUE le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-667

ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
 APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2018 qui prévoit des revenus et des dépenses de 43 425 449 \$;

QUE le document explicatif du budget 2018 soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-668

APPROPRIATION DE SURPLUS EN RAPPORT AVEC LE BUDGET – EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE le budget 2018 prévoit une affectation de 45 355 \$;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE virer à la réserve « surplus affecté à l'exercice suivant » un montant de 45 355 \$ provenant du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-669

APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – MATIÈRES RÉSIDUELLES – BUDGET 2018

ATTENDU QUE le budget 2018 prévoit une dépense pour la collecte de matières organiques;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approprier un montant de 400 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté – matières résiduelles au budget 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Mme Roy remercie les employés de la Ville pour avoir travaillé jusqu'à la dernière minute afin de faire avancer les différents projets de la Ville.

Mme Roy souhaite à tous les Julievilloises et Julievillois de très joyeuses fêtes et de la santé pour la prochaine année.

Mme Roy rappelle que la prochaine séance du Conseil est le mardi 23 janvier 2018.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS
AU PUBLIC**

Les membres du Conseil se joignent à la mairesse pour souhaiter de joyeuses fêtes aux citoyennes et citoyens de Sainte-Julie.

Il est précisé qu'une séance extraordinaire aura lieu le vendredi 22 décembre pour l'adoption du règlement de taxation.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Denis Houle

- M. Houle, à la suite de la présentation du budget, demande si la Ville a l'intention de développer le secteur industriel de la ville.

Mme Roy mentionne que la Ville ne peut accueillir d'autres industries, car il n'y a plus de terrains affectés à ce genre d'entreprises. Les seuls terrains disponibles dans ce secteur sont en zone verte.

Mme Roy remercie M. Leroux et prend bonne note de sa proposition.

M. Jean Noël

- M. Noël demande pour quelle raison il y a une augmentation de 4 % au niveau des ressources humaines.

Mme Roy mentionne que les deux principales raisons sont l'augmentation salariale de 2,5 % des employés et l'augmentation du nombre d'employés afin de répondre adéquatement aux besoins des citoyens.

- M. Noël demande en quoi consiste les travaux d'infrastructures de plus de 6 millions de dollars prévus dans les projets de la Ville.

Mme Roy mentionne qu'il s'agit des futurs développements domiciliaires du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu (près du golf de la Vallée du Richelieu) et de la zone H-131.

M. Maurice Roy

- M. Roy désire obtenir plus d'informations concernant le projet de centre communautaire au montant de 2 millions de dollars.

Mme Roy mentionne qu'elle ne peut en dire davantage, car le projet est préliminaire pour l'instant. Mme Roy explique qu'un centre communautaire est nécessaire sur le territoire de la ville afin de répondre à certains besoins d'organismes à but non lucratif.

-
-
- M. Noël demande aux membres du Conseil s'il est possible d'intervenir auprès de l'aéroport de Saint-Hubert afin de diminuer le nombre d'avions qui circulent au-dessus du territoire de Sainte-Julie. Serait-il possible de créer un comité à cet effet?

Mme Roy mentionne que des actions ont déjà été prises pour que le trajet des avions soit modifié et, bien qu'il n'y ait pas de comité, la Ville continuera à protéger les intérêts des citoyens de Sainte-Julie dans ce dossier.

17-670

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 38.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
DIX-SEPTIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 18 décembre 2017 à 20 h15 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 20 h 40.

17-671

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-671 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 1141, rue Nobel – Zone A-604
- 1726, rue Savaria – Zone H-343
- 2011, rue Léonard-De Vinci – Zone C-151

2. ADMINISTRATION

17-672 2.1 ADOPTION – BUDGET – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – EXERCICE FINANCIER 2018

17-673 2.2 DÉPÔT – BUDGET – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2018

17-674 2.3 ADOPTION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – EXERCICE FINANCIER 2018

17-675 2.4 ADOPTION – BUDGET – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL – EXERCICE FINANCIER 2018

17-676 2.5 DÉPÔT – BUDGET – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – EXERCICE FINANCIER 2018

-
-
- 17-677 2.6 DÉPÔT – QUOTE-PART PRÉLIMINAIRE 2018 – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN
- 17-678 2.7 APPUI AU CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES MISES AUX NORMES ET LA RÉNOVATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV
- 17-679 2.8 ADOPTION – PLAN D'ACTION 2018 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES
- 17-680 2.9 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION – RUE MICHAEL-FARADAY
- 17-681 2.10 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1200 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC JOSEPH-VÉRONNEAU AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 475 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 475 000 \$
- 17-682 2.11 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1201 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 334 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 854 000 \$
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-683 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 17-684 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-685 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 17-686 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE C) – PROJET SI- 17- 161, LOT 6
- 17-687 5.2 PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE C) – PROJET 17-161, LOT 6 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 17-567
- 17-688 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE DANS LE PARC ARMAND-FRAPPIER – RÈGLEMENT 1194

-
-
- 17-689 5.4 PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE DANS LE PARC ARMAND-FRAPPIER – RÈGLEMENT 1194
- 17-690 5.5 ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC JOSEPH-VÉRONNEAU – RÈGLEMENT 1200
- 17-691 5.6 PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU – PARC JOSEPH-VÉRONNEAU – RÈGLEMENT 1200
- 17-692 5.7 ADJUDICATION – TRAVAUX D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES À L'USINE D'ÉPURATION – RÈGLEMENT 1009
- 17-693 5.8 PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES À L'USINE D'ÉPURATION – RÈGLEMENT 1009
- 17-694 5.9 ADJUDICATION – FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018
- 17-695 5.10 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET R-1199, LOT 3
- 17-696 5.11 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET R-1199, LOT 4
- 17-697 5.12 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL – PROJET R-1201, LOT 2
- 17-698 5.13 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL – PROJET R-1201, LOT 3
- 17-699 5.14 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1202, LOT 2
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 17-700 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 12 DÉCEMBRE 2017
- 17-701 6.2 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) DU BÂTIMENT B – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258
- 17-702 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ PROVIGO – ZONES M-256 ET C-258

-
-
- 17-703 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE AU PIED DU MONT) – ZONE C-147
- 17-704 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D’UN SECOND ÉTAGE – 1524, RUE DES LILAS – ZONE H-222
- 17-705 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENTIELLE – 714, RUE BLAIN – ZONE H-343
- 17-706 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 922, MONTÉE SAINTE-JULIE (LOUISE RHEULT JOAILLIÈRE) – ZONE H-310
- 17-707 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’ENCLOS À DÉCHETS – 77 À 91, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – ZONE H-119
- 17-708 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX (PROJET BLÛM) – 1925 À 1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-148
- 17-709 6.10 REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (LA CRÊPERIE DU VILLAGE) – ZONE C-321
- 17-710 6.11 REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D’UNE RÉSIDENCE – 725, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 17-111 6.12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1141, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 17-712 6.13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 17-713 6.14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1726, RUE SAVARIA – ZONE H-343
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 8. AVIS DE MOTION**
- 17-714 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-64 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES, RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE, AFIN DE PERMETTRE LES POSTES DE TAXI
- 17-715 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-65 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE EN ZONE AGRICOLE
- 17-716 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-66 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER, À TITRE D’USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES FONDATIONS ET ORGANISMES DE CHARITÉ – ZONE I-153

-
-
- 17-717 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-67 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FRONTAGE MINIMAL DES TERRAINS POUR LA CLASSE D'USAGE C-3 : HÉBERGEMENT – ZONE C-258
- 17-718 8.5 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-68 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, TOUS LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE D'USAGES C-601 « ÉTABLISSEMENTS OU L'ON SERT À BOIRE (BOISSONS ALCOOLISÉES) ET ACTIVITÉS DIVERSES » – ZONE C-151
- 17-719 8.6 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1107-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE MODIFIER LA SECTION 1 RELATIVE AUX USAGES COMMERCIAUX À L'INTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE
- 17-720 8.7 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1102-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS OU PARTIE DE BÂTIMENTS SUR PIEUX OU PILIERS
- 17-721 8.8 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1199 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, CÔTÉ SUD, ENTRE LA RUE GILLES-VIGNEAULT ET L'AVENUE DU LAC AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 700 000 \$
- 17-722 8.9 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1206 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-723 8.10 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1208 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 310 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 310 000 \$
- 17-724 8.11 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1213 SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES
- 17-725 8.12 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1212 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2018

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 17-726 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-64 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE DANS LE BUT DE PERMETTRE LES POSTES DE TAXI
- 17-727 9.2 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-65 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE EN ZONE AGRICOLE

-
-
- 17-728 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-66 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES FONDATIONS ET ORGANISMES DE CHARITÉ – ZONE I-153
- 17-729 9.4 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-67 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FRONTAGE MINIMAL DES TERRAINS POUR LA CLASSE D'USAGE C-3 : HÉBERGEMENT, DANS LA ZONE C-258
- 17-730 9.5 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-68 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, TOUS LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE D'USAGES C-601 « ÉTABLISSEMENTS OÙ L'ON SERT À BOIRE (BOISSONS ALCOOLISÉES) ET ACTIVITÉS DIVERSES » – ZONE C-151
- 17-731 9.6 PROJET DE RÈGLEMENT P1102-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS OU PARTIES DE BÂTIMENTS SUR PIEUX OU PILIERS
- 17-732 9.7 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1107-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 1 RELATIVE AUX USAGES COMMERCIAUX À L'INTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE
- 17-733 9.8 PROJET DE RÈGLEMENT 1199 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, CÔTÉ SUD, ENTRE LA RUE GILLES-VIGNEAULT ET L'AVENUE DU LAC AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 700 000 \$
- 17-734 9.9 PROJET DE RÈGLEMENT 1206 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-735 9.10 PROJET DE RÈGLEMENT 1208 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 310 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 310 000 \$
- 17-736 9.11 PROJET DE RÈGLEMENT 1213 SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES
- 17-737 9.12 PROJET DE RÈGLEMENT 1212 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2018
- 10. RÈGLEMENTS**
- 17-738 10.1 RÈGLEMENT 1100-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS

-
-
- 17-739 10.2 RÈGLEMENT 1101-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D'OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350
- 17-740 10.3 RÈGLEMENT 1101-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201
- 17-741 10.4 RÈGLEMENT 1101-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716
- 17-742 10.5 RÈGLEMENT 1101-59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604
- 17-743 10.6 RÈGLEMENT 1101-60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806
- 17-744 10.7 RÈGLEMENT 1101-61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES »
- 17-745 10.8 RÈGLEMENT 1101-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA
- 17-746 10.9 RÈGLEMENT 1101-63 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 8 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-254, M-256, C-258 ET C-259, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-5 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD
- 17-747 10.10 RÈGLEMENT 1107-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE SUPPRIMER LES SECTIONS 4 ET 5 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 6, 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD - ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259
- 17-748 10.11 RÈGLEMENT 1149-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 17-749 10.12 RÈGLEMENT 1165-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1165 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-750 10.13 RÈGLEMENT 1198-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1198 SUR

**L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET
MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'APPORTER
CERTAINES CORRECTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS
FINANCIÈRES**

17-751 10.14 RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 357 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$

17-752 10.15 RÈGLEMENT 1205 RELATIF AU COLPORTAGE

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-753 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-672

ADOPTION – BUDGET – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINTE-LAURENT – EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE le 13 décembre 2018 le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce budget doit être soumis pour adoption à chacune des municipalités membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le budget 2018 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques afin d'acquitter la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2018 au montant de 4 826 637 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-673

DÉPÔT – BUDGET – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a transmis son budget 2018 ainsi que la répartition des dépenses payables par les municipalités et les villes membres;

ATTENDU QUE la quote-part des dépenses de la Ville de Sainte-Julie est de 3 273 032 \$ et se répartit comme suit :

▪ Administration générale	406 708 \$
▪ Gestion des matières résiduelles	2 665 352 \$
▪ Cour municipale	131 226 \$
▪ Développement économique	20 470 \$
▪ Sécurité incendie	14 502 \$
▪ Gestion des cours d'eau	32 480 \$
▪ APAM	2 294 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le budget 2018 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville soit déposé;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques afin d'acquitter la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2018 au montant de 3 273 032 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-674

ADOPTION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable a dressé et transmis à la Ville de Sainte-Julie son budget pour l'exercice financier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le budget 2018 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable soit adopté;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques pour payer la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2018 au montant de 1 336 715 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-675

ADOPTION – BUDGET – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL – EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a dressé et transmis à la Ville de Sainte-Julie son budget pour l'exercice financier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le budget 2018 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional soit adopté;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques pour payer la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2018 au montant de 130 011 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-676

DÉPÔT – BUDGET – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a déposé son budget pour l'exercice financier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE le budget 2018 de la Communauté métropolitaine de Montréal soit déposé;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques nécessaires pour payer la quote-part de la Ville de Sainte-Julie au montant de 605 790 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-677

DÉPÔT – QUOTE-PART PRÉLIMINAIRE 2018 – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

ATTENDU QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain a adopté une politique de financement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE les quotes-parts préliminaires 2018 de l'Autorité régionale de transport métropolitain soient déposées;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques nécessaires pour payer la quote-part provisoire de la Ville de Sainte-Julie au montant de 2 196 034,65 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-678

**APPUI AU CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES ET RÉNOVATION DE LA
PISCINE INTÉRIEURE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS
SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV**

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ »), organisme à but non lucratif, désire mettre aux normes et rénover la piscine intérieure sise au 2080, rue Borduas à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur offre un programme d'aide financière intitulé « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV »;

ATTENDU QUE ce programme vise notamment à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;

ATTENDU QUE le CCSSJ est un partenaire important de la Ville de Sainte-Julie et qu'il contribue au dynamisme de la communauté;

ATTENDU QUE le CCSSJ souhaite présenter une demande d'aide financière pour la mise aux normes et la rénovation de la piscine intérieure sise au 2080, rue Borduas à Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'aide financière du CCSSJ pour le projet de mise aux normes et de rénovation de la piscine intérieure sise au 2080, rue Borduas à Sainte-Julie, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-679

ADOPTION – PLAN D'ACTION 2018 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que toute municipalité de plus de 15 000 habitants doit produire annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées;

ATTENDU QU'une rencontre s'est tenue avec les membres du Comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de partager le bilan du plan d'action 2017 et d'identifier les obstacles à l'intégration et les mesures permettant de les réduire;

ATTENDU la nécessité d'adopter une mise à jour du plan d'action;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été soumis lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le plan d'action 2018 à l'égard des personnes handicapées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-680

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION – RUE MICHAEL-FARADAY

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a présenté, dans le cadre du programme Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration de la rue Michael-Faraday, conformément à la résolution 16-375 adoptée à la séance du Conseil municipal tenue le 5 juillet 2016;

ATTENDU QUE cette demande a été approuvée par le MTMDET;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre la Ville et le MTMDET afin d'établir les responsabilités et les obligations des parties;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dont copie est jointe à la présente résolution;

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme que les travaux d'amélioration de la rue Michael-Faraday sont terminés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-681

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1200 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC JOSEPH-VÉRONNEAU AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 475 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 475 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement 1200 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc Joseph-Véronneau ainsi que les frais contingents pour un montant de 475 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 475 000\$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-682

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1201 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 334 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 854 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement 1201 pour payer le coût des travaux de réfection sur la rue Nobel, du 2001, rue Nobel au chemin du Fer-à-Cheval, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 334 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 854 000 \$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-683

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 1^{er} au 14 décembre 2017:

- | | | |
|-------------------|---------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2017-46 | Chèques à ratifier: | 269 400,17 \$ |
| ▪ Liste F-2017-47 | Comptes à payer: | 1 811 811,79 \$ |

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 1^{er} au 14 décembre 2017 apparaissant sur les listes F-2017-46 et F-2017-47;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-684

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances, daté du 15 décembre 2017, pour une dépense totale de 36 585,83 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-685

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement de l'achat d'équipements et de fournitures à même le fonds de parcs et terrains de jeux;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances, daté du 15 décembre 2017, pour une dépense totale de 12 054,66 \$, soit fait à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-686

ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE C) – PROJET SI- 17- 161, LOT 6

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le projet résidentiel Quartier Lumicité, tel que requis par le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 26 mai 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE cette soumission comprenait également des travaux optionnels pour desservir les différentes phases (rues privées) du projet;

ATTENDU la résolution 17-335 adoptée par le Conseil municipal le 20 juin 2017;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées aux plans-concept par le promoteur et approuvées par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase C du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc., située au 84, rue Riendeau, Varennes (Québec) J3X 1P7, selon les prix unitaires maintenus et les quantités ajustées du bordereau de soumission révisé pour les travaux de la phase C (rue privée) et pour une somme de 674 398,65 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. et Excavation Civilpro inc., le tout selon les termes et conditions prévus aux documents de la soumission;

QUE les coûts relatifs à ces travaux soient répartis conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.

LE tout conditionnellement à la réception des approbations requises.

QUE la résolution 17-566 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-687

PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE C) – PROJET 17-161, LOT 6 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 17-567

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase C du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc. pour une somme de 674 398,65 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase C du projet résidentiel Quartier Lumicité, le Conseil municipal conjointement avec le promoteur, autorise une provision de 5 % pour les travaux imprévus soit 33 719,93 \$, ce qui porte la somme de la dépense autorisée à 708 118,58 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande;

QUE la résolution 17-567 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-688

ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UNE PISTE CYCLABLE DANS LE PARC ARMAND-FRAPPIER – RÈGLEMENT 1194

ATTENDU QU’une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d’une piste cyclable près de la pente à glisser située dans le parc Armand-Frappier, prévus au Règlement 1194;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le mardi 12 décembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Bau- Québec ltée située au 6952, rue Grande-Allée à Saint-Hubert (Québec) J3Y 1C4;

D’accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de construction d’une piste cyclable près de la pente à glisser située dans le parc Armand-Frappier, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 135 898,15 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-689

PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UNE PISTE CYCLABLE DANS LE PARC ARMAND-FRAPPIER – RÈGLEMENT 1194

ATTENDU l’adjudication du contrat pour les travaux de construction d’une piste cyclable près de la pente à glisser située dans le parc Armand-Frappier à la compagnie Bau-Québec ltée pour une somme de 135 898,15 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de construction d’une piste cyclable près de la pente à glisser située dans le parc Armand-Frappier, le Conseil municipal autorise une provision de 15 % pour les travaux imprévus, soit 20 795 \$, ce qui porte la somme autorisée à 156 693,15 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d’être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-690

ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC JOSEPH-VÉRONNEAU – RÈGLEMENT 1200

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Joseph-Véronneau, prévus au Règlement 1200;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 12 décembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Installation Jeux-Tec inc., située au 100, chemin de la Rivière Delisle Nord à Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Joseph-Véronneau, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme corrigée de 469 580,90 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 décembre 2017, et conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement 1200.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-691

PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU – PARC JOSEPH-VÉRONNEAU – RÈGLEMENT 1200

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Joseph-Véronneau à la compagnie Installation Jeux-Tec inc. pour une somme de 469 580,90 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Joseph-Véronneau, le Conseil municipal autorise une provision de 1,9 % pour les travaux imprévus, soit 8 991,10 \$, ce qui porte la somme de la dépense autorisée à 478 572,00 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-692

ADJUDICATION – TRAVAUX D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES À L'USINE D'ÉPURATION – RÈGLEMENT 1009

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la réalisation des travaux d'installation de débitmètres magnétiques sur les conduites de refoulement des pompes de relèvement sanitaire sur le site de l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 12 décembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Groupe Mécano inc. située au 894, rue Bergar, Laval (Québec) H7L 3E5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux d'installation de débitmètres magnétiques sur les conduites de refoulement des pompes de relèvement sanitaire sur le site de l'usine d'épuration, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 38 582,83 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-693

PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES À L'USINE D'ÉPURATION – RÈGLEMENT 1009

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux d'installation de débitmètres magnétiques sur les conduites de refoulement des pompes de relèvement sanitaire sur le site de l'usine d'épuration à la compagnie Groupe Mécano inc. pour une somme de 38 582,83 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux d'installation de débitmètres magnétiques sur les conduites de refoulement des pompes de relèvement sanitaire sur le site de l'usine d'épuration, le Conseil municipal autorise une provision de 15 % pour les travaux imprévus, soit 5 817,17 \$, ce qui porte la somme de la dépense autorisée à 44 400 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-694

ADJUDICATION – FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture de pierre concassée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 décembre 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'accorder le contrat pour la fourniture de pierre concassée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, à ladite compagnie selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 87 455,73 \$, toutes taxes incluses, mais excluant le transport.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-695

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET R-1199, LOT 3

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection sur le boulevard des Hauts-Bois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-696

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET R-1199, LOT 4

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection sur le boulevard des Hauts-Bois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-697

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL – PROJET R-1201, LOT 2

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection sur la rue Nobel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-698

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL – PROJET R-1201, LOT 3

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection sur la rue Nobel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-699

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1202, LOT 2

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection de bordures, trottoirs, pavage et pistes cyclables à divers endroits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-700

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 12 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 12 décembre 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite assemblée et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-701

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) DU BÂTIMENT « B » – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction en ce qui concerne la couleur du revêtement extérieur de bois prévu pour le bâtiment « B » du projet de développement du site de Devimco, localisé au 320, rue de Murano, à l'angle de la rue de Murano et du boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 455.20.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 décembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-702

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ PROVIGO – ZONES M-256 ET C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par la firme BC2 et datés du 12 décembre 2017, pour le projet intégré Provigo, et ce, conformément à la résolution 455.9.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 décembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-703

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE AU PIED DU MONT) – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, déposés par Enseignes Dominion et datés du 15 novembre 2017, pour l'enseigne sur bâtiment et sur poteaux de la place d'affaires Clinique Vétérinaire Au pied du Mont, située au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, local E, et ce, conformément à la résolution 455.3.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 décembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-704

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D’UN SECOND ÉTAGE – 1524, RUE DES LILAS – ZONE H-222

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Dessins Drummond et datés du 23 novembre 2017, pour l’ajout d’un deuxième étage pour la résidence située au 1524, rue des Lilas, et ce, conformément à la résolution 455.10.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 12 décembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-705

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENIELLE – 714, RUE BLAIN – ZONE H-343

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de construction, préparés par Habitat concept Gaétan Gagnon inc. et datés d’octobre 2011, accompagnés d’un plan projet d’implantation préparé par Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, daté du 30 novembre 2017 (minute 3778, dossier 2502), pour la construction d’une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone résidentielle, situé au 714, rue Blain, et ce, conformément à la résolution 455.12.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 12 décembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-706

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 922, MONTÉE SAINTE-JULIE (LOUISE RHEAULT JOAILLIÈRE) – ZONE H-310

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage sur bâtiment et sur socle, déposés par la propriétaire en novembre 2017, pour la place d’affaires Louise Rheault Joaillière située au 922, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 455.5.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 12 décembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-707

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’ENCLOS À DÉCHETS – 77 À 91, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – ZONE H-119

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept pour la construction d’enclos à déchets, déposés par le propriétaire et datés de décembre 2017, pour les bâtiments multifamiliaux situés au 77 à 91, boulevard des Hauts-Bois, et ce, conformément à la résolution 455.4.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 12 décembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-708

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX (PROJET BLÜM) – 1925 À 1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-148

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction de bâtiments multifamiliaux (Projet Blüm), préparés par Jean-Pierre Bart, architecte, et datés du 28 novembre 2017, accompagnés d'un plan projet d'implantation préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 31 octobre 2017 (révisé le 8 décembre 2017) et portant le numéro de dossier 28018-00 (minute 49369-2), pour les adresses 1925 à 1945, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 455.14.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 décembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-709

REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (LA CRÊPERIE DU VILLAGE) – ZONE C-321

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De refuser les plans-concept d'affichage pour l'enseigne installée sur le bâtiment, soumis par le propriétaire de la place d'affaires La Crêperie Du Village, et ce, conformément à la résolution 455.13.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-710

REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE – 725, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De refuser les plans-concept de rénovation, préparés par Les rénovations BPR et déposés au mois de novembre 2017, pour la résidence située au 725, montée Sainte-Julie, pour la transformation d'un garage attenant en espace commercial, la construction d'un garage détaché en cour arrière ainsi que l'ajout d'un étage au-dessus de la résidence principale, et ce, conformément à la résolution 455.16.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-711

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1141, RUE NOBEL – ZONE A-604

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1141, rue Nobel a été soumise au Service de l'urbanisme concernant l'implantation d'un bâtiment localisé au centre du projet intégré;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée du plan d'implantation préparé par Vital Roy, arpenteur géomètre, daté du 2 novembre 2017 et portant le numéro de dossier 27 372 et la minute numéro 49 593, ainsi que d'un extrait du plan de construction du bâtiment, où la coupe du mur du bâtiment est spécifiquement en cause;

ATTENDU QUE la problématique vise la distance prescrite à la limite du site du projet intégré, laquelle sera inférieure au minimum requis de 6 mètres, prévu à l'article 10.10.1.2, qui réfère également à la grille des usages et des normes de la zone A-604 du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE l'implantation soumise pour le bâtiment était d'emblée conforme au règlement, puisque les plans et devis réalisés à partir de ce plan d'implantation exposent une distance légèrement supérieure à 6 mètres, entre la limite du terrain et la construction projetée;

ATTENDU QUE l'analyse de la composition des murs du bâtiment a révélé la présence d'un isolant installé à l'extérieur de la fondation, ce qui rend l'implantation du bâtiment non conforme de quelques centimètres, soit l'épaisseur de l'isolant rigide;

ATTENDU QUE lorsque les travaux seront complétés et que l'isolant rigide sera installé, cela occasionnera un léger empiètement dans la marge prescrite de 6 mètres;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est donc de permettre que le mur latéral droit du bâtiment puisse être implanté à une distance de 5,85 mètres de la limite latérale droite du terrain, contrairement aux dispositions de l'article 10.10.1.2 et de la grille des usages et des normes de la zone A-604 du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE cette demande n'aura pas un impact sur l'ensemble du projet et son environnement;

ATTENDU QUE ce dossier pourra servir d'exemple futur, dans le sens où si d'autres projets érigés sur des terrains contaminés sont déposés, la méthode de construction de la fondation pourra être initialement analysée afin d'implanter les bâtiments conséquemment à cet aspect;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 454.14.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 15 novembre 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 1141, rue Nobel, afin d'autoriser :

- l'implantation d'un bâtiment industriel à une distance de 5,80 mètres de la limite latérale droite du terrain, plutôt que 6 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-712

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 2011, rue Léonard-De Vinci a été soumise au Service de l'urbanisme concernant l'installation d'une enseigne sur socle;

ATTENDU QUE des plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Médiagraphe Enseignes et datés du 2 novembre 2017, accompagnent la demande;

ATTENDU QUE le projet consiste à installer une nouvelle enseigne sur socle en façade de la propriété afin d'afficher l'ensemble des locaux du bâtiment;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que l'image de l'enseigne sur socle est bien agencée à l'apparence architecturale du bâtiment, le rappel au niveau de la forme et des matériaux proposés est intéressant et l'enseigne sera ainsi bien intégrée à la propriété ainsi qu'à l'ensemble du secteur;

ATTENDU QUE l'emplacement proposé pour l'enseigne sur socle, à moins de 1,5 mètre de la limite avant du terrain, soit à 1 mètre de ladite limite, nécessite l'octroi d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE l'emplacement proposé ne nuira pas aux opérations de déneigement et l'enseigne risque moins d'être abîmée;

ATTENDU QUE l'objet de la demande vise le chapitre 8 « Dispositions applicables à l'affichage » du Règlement de zonage 1101, à l'article 8.6.1.5 qui prévoit que toute partie de l'enseigne doit respecter une distance minimale de 1,5 mètre de toute ligne de propriété;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 454.5.17 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 novembre 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 2011, rue Léonard-De Vinci, afin d'autoriser :

- l'installation d'une enseigne sur socle à une distance de 0,9 mètre de la limite avant du terrain, plutôt que 1,5 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-713

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1726, RUE SAVARIA – ZONE H-343

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1726, rue Savaria a été soumise au Service de l'urbanisme concernant la profondeur d'un lot suite à un projet de subdivision afin de créer un lot supplémentaire dans la zone H-343;

ATTENDU QUE le projet consiste à subdiviser le lot où se trouve implantée la résidence du 1726, rue Savaria afin de créer, à l'arrière, un lot additionnel qui permettra la construction d'une nouvelle résidence;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée du plan d'implantation préparé par Marcel Pineault, arpenteur géomètre, daté du 7 novembre 2017 et portant le numéro de dossier 2502 et la minute numéro 3678;

ATTENDU QU'en raison de l'orientation de la façade de la résidence existante, dont l'entrée principale se trouve sur la rue Savaria, une profondeur de 27,3 mètres doit être considérée même si le lot présente 30,48 mètres dans l'autre sens;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de permettre un lot ayant une profondeur de 27,3 mètres, plutôt que 30 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone H-343 du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE le lot où se trouve la résidence existante présentera tout de même une superficie de près de 830 mètres carrés à la suite de la subdivision, soit plus du double de la superficie minimale requise pour un terrain dans cette zone;

ATTENDU QUE le nouveau lot créé, dont l'adresse sera sur la rue Blain est, quant à lui, conforme au règlement de zonage actuellement en vigueur, puisqu'il présente une largeur de 13,85 mètres par 30,48 mètres de profond;

ATTENDU QUE des plans-concept de la nouvelle résidence sur le lot créé à l'arrière devront être soumis au processus du Règlement sur les PIIA pour approbation;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 454.15.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 15 novembre 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 1726, rue Savaria, afin d'autoriser :

- la création d'un lot présentant une profondeur de 27,2 mètres, plutôt que 30 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-714

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-64 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES, RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE, AFIN DE PERMETTRE LES POSTES DE TAXI

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1101-64 amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions spécifiques, relatives au travail à domicile, afin de permettre les postes de taxi.

17-715

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-65 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE EN ZONE AGRICOLE

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1101-65 amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions spécifiques relatives au travail à domicile en zone agricole.

17-716

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-66 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES FONDATIONS ET ORGANISMES DE CHARITÉ – ZONE I-153

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1101-66 amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usage spécifiquement permis, les fondations et organismes de charité dans la zone I-153.

17-717

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-67 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FRONTAGE MINIMAL DES TERRAINS POUR LA CLASSE D’USAGE C-3 : HÉBERGEMENT – ZONE C-258

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu’à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1101-67 amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions relatives au frontage minimal des terrains pour la classe d’usage C-3 : Hébergement, dans la zone C-258.

17-718

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-68 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER, À TITRE D’USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, TOUS LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE D’USAGES C-601 « ÉTABLISSEMENTS OU L’ON SERT À BOIRE (BOISSONS ALCOOLISÉES) ET ACTIVITÉS DIVERSES » – ZONE C-151

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu’à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1101-68 amendant le Règlement de zonage 1101 afin d’ajouter, à titre d’usages spécifiquement permis, tous les usages de la sous-classe d’usages C-601 « Établissements ou l’on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses », dans la zone C-151.

17-719

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1107-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE MODIFIER LA SECTION 1 RELATIVE AUX USAGES COMMERCIAUX À L’INTÉRIEUR D’UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu’à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1107-5 amendant le Règlement 1107 sur les usages conditionnels afin de modifier la section 1 relative aux usages commerciaux à l’intérieur d’une construction accessoire.

17-720

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1102- 6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS OU PARTIE DE BÂTIMENTS SUR PIEUX OU PILIERS

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu’à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1102-6 amendant le Règlement de construction 1102 afin de modifier les dispositions relatives aux agrandissements ou partie de bâtiments sur pieux ou piliers.

17-721

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1199 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, CÔTÉ SUD, ENTRE LA RUE GILLES-VIGNEAULT ET L’AVENUE DU LAC AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 700 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le règlement d'emprunt 1199 pour payer le coût des travaux de réfection du boulevard des Hauts-Bois, côté sud, entre la rue Gilles-Vigneault et l'avenue du Lac ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 700 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 700 000 \$.

17-722

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1206 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1206 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie.

17-723

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1208 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 310 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 310 000 \$

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le règlement d'emprunt 1208 pour payer le coût des travaux d'investigation, de mesure et de réhabilitation de réseaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 310 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 310 000 \$.

17-724

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1213 SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le règlement 1213 sur les redevances exigibles pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-725

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1212 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2018

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1212 décrétant les taux de taxation pour l'année 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-726

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-64 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE DANS LE BUT DE PERMETTRE LES POSTES DE TAXI

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre, selon certaines conditions, les postes de taxi en modifiant certaines dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel, soit dans le cadre du travail à domicile;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017, sous le numéro 17-714;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions spécifiques relatives au travail à domicile dans le but de permettre les postes de taxi soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-64;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 22 janvier 2018 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-727

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101- 65 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE EN ZONE AGRICOLE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel, dans le cadre du travail à domicile en zone agricole, soit d'augmenter la surface d'exploitation permise pour les usages artisanaux et artistiques;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-715;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions spécifiques relatives au travail à domicile en zone agricole soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-65;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 22 janvier 2018 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-728

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101- 66 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES FONDATIONS ET ORGANISMES DE CHARITÉ – ZONE I-153

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone I-153 dans le but d'y permettre l'implantation de fondations et organismes de charité;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-716;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usage spécifiquement permis, les fondations et organismes de charité dans la zone I-153 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-66;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 22 janvier 2018 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-729

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101- 67 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FRONTAGE MINIMAL DES TERRAINS POUR LA CLASSE D'USAGE C-3 : HÉBERGEMENT – ZONE C-258

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le frontage minimal requis pour un usage de type hébergement dans la zone C-258;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-717;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions relatives au frontage minimal des terrains pour la classe d'usage C-3 : Hébergement, dans la zone C-258, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-67;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 22 janvier 2018 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-730

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101- 68 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, TOUS LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE D'USAGES C-601 « ÉTABLISSEMENTS OÙ L'ON SERT À BOIRE (BOISSONS ALCOOLISÉES) ET ACTIVITÉS DIVERSES » – ZONE C-151

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-151 dans le but d'y permettre l'implantation de l'ensemble des usages du groupe C-601 « Établissements où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses », plutôt que les établissements de bar seulement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-718;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usages spécifiquement permis, tous les usages de la sous-classe d'usages C601 « Établissements où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses », dans la zone C-151 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-68;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 22 janvier 2018 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-731

PROJET DE RÈGLEMENT P1102-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS OU PARTIES DE BÂTIMENTS SUR PIEUX OU PILIERS

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de construction 1102 dans le but de modifier les dispositions relatives aux agrandissements et parties de bâtiments érigées sur pieux ou piliers, au niveau du second étage;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de construction 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-720;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de construction 1102 afin de modifier les dispositions relatives aux agrandissements ou parties de bâtiments sur pieux ou piliers soit adopté et qu'il porte le numéro P1102-6;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 22 janvier 2018 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-732

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1107- 5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 1 RELATIVE AUX USAGES COMMERCIAUX À L'INTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions relatives aux usages artisanaux et artistiques à l'intérieur d'un bâtiment accessoire en zone agricole;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les usages conditionnels 1107;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-719;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin de modifier la section 1 relative aux usages commerciaux à l'intérieur d'une construction accessoire soit adopté et qu'il porte le numéro P1107-5;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 22 janvier 2018 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-733

PROJET DE RÈGLEMENT 1199 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, CÔTÉ SUD, ENTRE LA RUE GILLES-VIGNEAULT ET L'AVENUE DU LAC AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 700 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-721;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1199 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1199 pour payer le coût des travaux de réfection du boulevard des Hauts-Bois, côté sud, entre la rue Gilles-Vigneault et l'avenue du Lac ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 700 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 700 000 \$, soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-734

PROJET DE RÈGLEMENT 1206 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-722;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1206 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1206 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie, soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-735

PROJET DE RÈGLEMENT 1208 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 310 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 310 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-723;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1208 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1208 pour payer le coût des travaux d'investigation, de mesure et de réhabilitation de réseaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 310 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 310 000 \$ soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-736

PROJET DE RÈGLEMENT 1213 SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-724;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1213 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1213 sur les redevances exigibles pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques soit adopté.

17-737

PROJET DE RÈGLEMENT 1212 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE pour rencontrer les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement de l'année 2018, il y a lieu de recouvrer par voie de taxation directe, sur les biens imposables de la Ville, une somme d'argent suffisante sous forme de taxe foncière générale;

ATTENDU QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'année 2018 pour les emprunts décrétés par règlement imposant une taxe spéciale sur tout ou une partie des immeubles de la Ville, il y a lieu de recouvrer par voie de taxation directe, sur tout ou une partie des biens imposables de la Ville, une somme d'argent suffisante imposée par voie de taxes spéciales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-725;

ATTENDU QUE le présent projet règlement a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1212 décrétant les taux de taxation pour l'année 2018 soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-738

RÈGLEMENT 1100- 5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Plan d'urbanisme, ainsi que l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement du plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-596;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 18 décembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme 1100, ainsi que l'Annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions soit adopté;

QU'il porte le numéro 1100-5 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-739

RÈGLEMENT 1101- 56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D'OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone I-350 dans le but d'ajouter certains usages relatifs à la vente de biens et meubles d'occasion;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, sous le numéro 17-513;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certains usages spécifiquement permis, reliés à la vente de biens et meubles d'occasion applicables à la grille des usages et des normes de la zone I-350 soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-56 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-740

RÈGLEMENT 1101- 57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone C-302 à même la zone P-201;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-514;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone C-302 à même la zone P-201 soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-57 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-741

RÈGLEMENT 1101- 58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes spécifiques applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-716;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-515;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-716 soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-58 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-742

RÈGLEMENT 1101- 59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines normes relatives au rapport plancher/terrain ainsi qu'à l'utilisation de certains matériaux, applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-604;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-516;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-604 soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-59 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-743

RÈGLEMENT 1101- 60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables au projet résidentiel intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, sous le numéro 17-517;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions de la section 9 du chapitre 4, relatives au projet résidentiel intégré Sanctuaire de la Vallée du Richelieu – Zones N-805 et A-806 soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-60 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-744

RÈGLEMENT 1101- 61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES »

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables à certaines zones;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, sous le numéro 17-518;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les sections 8 et 9 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones » soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-61 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-745

RÈGLEMENT 1101- 62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages situés en zone agricole au processus du Règlement 1108 sur les PIIA;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-519;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 novembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages situés en zone agricole au processus du Règlement 1108 sur les PIIA soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-62 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-746

RÈGLEMENT 1101- 63 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 8 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-254, M-256, C-258 ET C-259, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-5 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-5 modifiant l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord » nécessite des modifications au Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017, sous le numéro 17-597;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 18 décembre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier la section 8 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones », ainsi que les grilles des usages et des normes des zones C-254, M-256, C-258 et C-259, découlant du projet de règlement P1100-5 modifiant le PPU de l'Entrée de ville Nord soit adopté;

Qu'il porte le numéro 1101-63 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-747

RÈGLEMENT 1107-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE SUPPRIMER LES SECTIONS 4 ET 5 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 6, 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-5 modifiant l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord » nécessite des modifications au Règlement sur les usages conditionnels 1107;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les usages conditionnels 1107;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-598;

ATTENDU QUE le projet règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 18 décembre 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin de supprimer les sections 4 et 5 et de modifier les sections 6, 7 et 9, applicables au secteur de l'Entrée de ville Nord - Zones M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 et C-259 soit adopté;

QU'il porte le numéro 1107-4 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-748

RÈGLEMENT 1149-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 sous le numéro 17-599;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1149-7 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-608;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le Règlement 1149-7 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-749

RÈGLEMENT 1165-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1165 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017 sous le numéro 17-652;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1165-2 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-655;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le Règlement 1165-2 modifiant le règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-750

RÈGLEMENT 1198-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS FINANCIÈRES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté un règlement relatif à une aide financière accordée dans le cadre du Programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le montant maximal de la subvention accordé;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017 sous le numéro 17-652;

ATTENDU QUE le projet de règlement P1198-1 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-656;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le Règlement 1198-1 amendant le Règlement 1198 sur l'instauration du Programme rénovation Québec, volet maisons lézardées – Ville de Sainte-Julie soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-751

RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 357 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017 sous le numéro 17-653;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1202 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-657;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des travaux des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits, ainsi que les frais contingents, pour un montant de 1 357 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 697 000 \$ soit adopté;

QU'il porte le numéro 1202 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-752

RÈGLEMENT 1205 RELATIF AU COLPORTAGE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017 sous le numéro 17-654;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1205 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-658;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le Règlement 1205 relatif au colportage soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS
AU PUBLIC**

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

17-753

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 29.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE
DIX-HUITIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 22 décembre 2017 à 10 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Nicole Marchand, Amélie Poirier et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe

Sont absents :

La conseillère Isabelle Poulet
La conseillère Lucie Bisson
Le conseiller Mario Lemay

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 10 h.

17-754

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE**
 - 1.1 RÉFLEXION
 - 17-754 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADMINISTRATION**
3. **SERVICE DES FINANCES**
4. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
5. **SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
6. **SERVICE DE L'URBANISME**
7. **SERVICE DES LOISIRS**
8. **AVIS DE MOTION**
9. **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

10. RÈGLEMENTS

17-755 10.1 RÈGLEMENT 1212 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2018

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-756 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-755

RÈGLEMENT 1212 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE pour rencontrer les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement de l'année 2018, il y a lieu de recouvrer par voie de taxation directe, sur les biens imposables de la Ville, une somme d'argent suffisante sous forme de taxe foncière générale;

ATTENDU QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'année 2018 pour les emprunts décrétés par règlement imposant une taxe spéciale sur le tout ou une partie des immeubles de la Ville, il y a lieu de recouvrer par voie de taxation directe, sur le tout ou une partie des biens imposables de la Ville, une somme d'argent suffisante imposée par voie de taxes spéciales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017, sous le numéro 17-725;

ATTENDU QUE le présent règlement a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-737;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE le règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2018 soit adopté;

QU'il porte le numéro 1212 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS
AU PUBLIC**

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

17-756

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 10 h 05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Marie-Hélène Bourque,
Greffière adjointe